This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

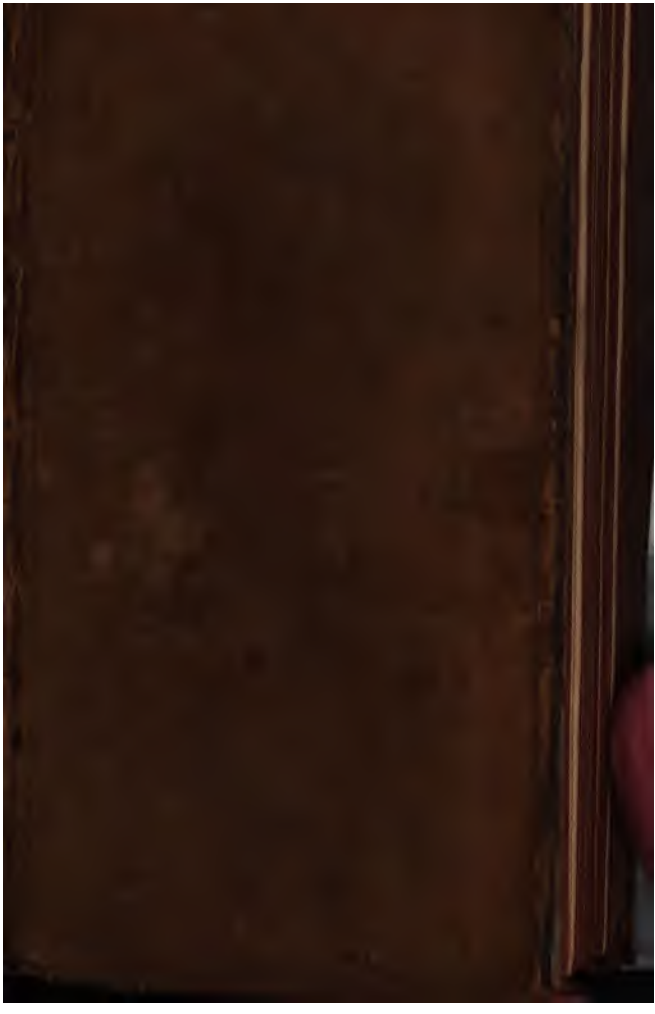

LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN

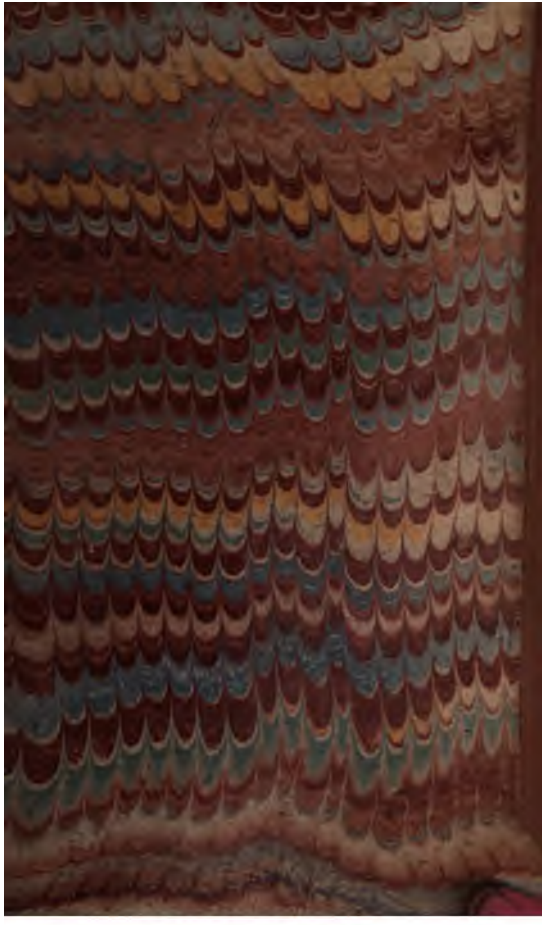

JOURNAL DES SCAVANS,

AVEC LES

SUPLE'MENS.

Pour les Mois de

JUILLET, AÔUT, ~~SEPTEMBRE~~ 1709.

TOME XLV.

A AMSTERDAM,
Chez les JANSSONS à WAESBERGE.

M. DCCIX.

AP
20
.J86

HOLSTENII (*Luca*) Epistolæ ad Lambecium. 331
HORACE, *ses Oeuvres.* 351
HUNNII. (*Nic.*) Demonstratio Ministerii Lutherani divini. 546
HUETII (*Pet. Dan.*) Episcopi Abrincensis Carmina. 46

I.

IGNATIO (*Henr. à S.*) Ethica Amoris. 521

J.

JUNCKII (*Jo. Helfr.*) Nephrologia nova. 320

L.

LEMPEREUR (*le P.*) La Vie du P. Bernard. 279
LIGER, *Moyens pour rétablir en peu de tems l'abondance de toutes sortes de grains &c.* 339

M.

MAJI (*Jo. Henr.*) Oeconomia Temporum V. T. 270
Martyrologe universel. 504
Methode pour guerir quelques Maladies. 132
MUSITANI (*Car.*) de Morbis Mulierum Tractatus. 69

N.

NEUFVILLE (le Quien de la) *Origine des Postes.* 458
NOODT (*Ger.*) de forma emendandi Doli Mali, &c. 90
Nouvelles Litteraires. 228,423,654

DENLINGII (*L. Sal.*) Observationes sacræ. 8
DIRCKINK (*Jo.*) Canones Confraternitatis Sacerdotum bonæ voluntatis. 485

E.

Essais de Traduction, ou Remarques sur les Traductions Françoises du N. T. 311

F.

FLECHER (*Anselm.*) Vita interna cum Deo. 136
FLEURY, *Histoire Ecclesiastique. Tome XIV.* 149
FONTENELLE, *Histoire de l'Academie Royale des Sciences. Année* 1708. 91.187

G.

GILLES (le Chev. de S.) *La Muse Mousquetaire.* 88
GONZALEZ (*Amman.*) Nova Repetitio in Cap. Inter ceteras 4. de Rescript. in Decretalibus. 273
GRASSI (*Petr. Mar.*) De ortu & progressu Hæresum Jo. Witclefi narratio. 321

H.

HAMBERGERI (*Georg. Alb.*) Fasciculus Dissertationum Academicarum Physico-Mathematicarum. 441, 462
HARTSOEKER (Nic.) *Suite des Conjectures Physiques.* 603
HEESER (*Jo.*) Loci communes Juris Practici de Rationibus reddendis. 305
Histoire de la Ligue faite à Cambray contre la Republique de Venise. 491

SCHAAF (*Car.*) Lexicon Syriacum.
SHERLOCK (Guill.) *De l'Immortalité l'Ame & de la Vie éternelle.* 6
SOLLERII (*Jo. Bapt.*) Tractatus de Patriarchis Alexandrinis. 30, 579
STRESO (*Clem.*) Meditationes in Epist. ad Col. 476

T.

TILLEMONT (le Nain de) *Memoires pour servir à l'Histoire Ecclesiastique &c. Tome XIV.* 181
Thesaurus Secretorum curiosorum. 286
THENN (*Georg.*) Theses Medicæ de Dentibus. 290

V.

VARENII (*Aug.*) Commentarius in Isaïam. 292
VILLEFORE, *les Vies des Peres des Deserts.* 298
**Voyages Historiques de l'Europe.* 520

W.

**W Eißenbornii (Christ.)* Statera Latinitatis Dubiæ. 520
**WEYDENBERG (Conr. Dec. à)* Annales rerum Austriacarum. 461
WHISTON (*Guill.*) The Accomplishment of Prophecies. 433
WIT (Jean de) *ses Memoires.* 342

Z.

ZAHNII (*Balth. Conr.*) Ichnographia municipalis. 145

Fin de la Table des Livres.

XXVI.

JOURNAL DES SCAVANS.

Du Lundi 1. Juillet M. DCCIX.

Commentaire Litteral ſur tous les Livres de l'Ancien & du Nouveau Teſtament. Par le R. P. D. Augustin Calmet, Religieux Benedictin de la Congregation de St. Vanne & de St. Hydulphe. L'Exode & le Levitique. A Paris, chez Pierre Emery, Quai des Auguſtins. 1708. in 4°. L'exode pagg. 529. Le Levitique pagg. 314. ſans compter les Tables & les Préfaces.

DAns le Journal du 12. Decembre de 1707. pag. 436. nous avons donné une idée du plan que les Peres Benedictins ſe ſont formé ſur cet Ouvrage. Nous avons remarqué que leur deſſein étoit de donner le texte Latin avec la traduction Françoi-

LIBRARY
OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN

vent avoir eu les mêmes vûës dans le deſſein de former une Religion, ayent ordonné des fêtes, des aſſemblées, & d'autres cérémonies générales qui ont de la conformité entre elles; mais il prétend qu'on doit raiſonner autrement ſur la forme, la hauteur, la matiere des Autels, ſur les qualitez des victimes, & ſur les autres cérémonies particulieres. Comme il ſuppoſe que ces Reglemens & ces Loix n'ont point d'autres raiſons de leur établiſſement que la volonté de ceux qui les ont établis; „ il ſemble qu'on peut conclure, dit-il, „ que dans les cérémonies qui ſont ſemblables entre elles, ce ſont les Hébreux „ qui les ont priſes des Egyptiens, & non „ pas les Egyptiens qui les ayent imitées „ des Hébreux. Il en faut neanmoins excepter quelques-unes qui étoient en uſage parmi les Hébreux avant qu'ils deſcendiſſent en Egypte; par exemple, la „ circonciſion, que les Egyptiens n'ont „ pû imiter que des Hébreux.

Cette Préface eſt ſuivie de trois Diſſertations. La premiere, eſt ſur les Miracles. On y réfute le Syſtême de Spinoſa, & on établit la poſſibilité des miracles ſur les principes de S. Auguſtin & de S. Thomas, & on prétend que les prodiges qui ſe font par le ſecours du Démon ou de l'Art magique, ne ſont *pas de* veritables miracles. La *ſeconde, ſur le Paſſage* de la mer rouge;

AP
20
.J86

„ lent la verve; mais ce feu & ces mou-
„ vemens ne fourniſſent ordinairement
„ que les penſées & les traits, c'eſt l'Art
„ qui range les paroles, & cet arrange-
„ ment ſe fait à loiſir. Mais dans les E-
„ crivains Sacrez nous ne remarquons pas
„ ce loiſir & cette étude, ils parlent tout
„ d'un coup, & au milieu du tumulte...
„ Les Cantiques dont nous parlons ſont
„ ſouvent compoſez par des femmes, ou
„ par des hommes qui n'ont aucune étu-
„ de, & dont la Langue a ſervi ſimple-
„ ment d'organe à l'Eſprit ſaint. Dira-t-
„ on que tout à coup ces perſonnes ſont
„ devenuës Poëtes, & qu'elles nous ont
„ donné des Poëmes en rimes, ou ſelon
„ les regles de l'Art Poëtique?

Dans la Préface qui précede l'explication du Levitique, l'Auteur expoſe les raiſons pourquoi Dieu avoit chargé ſon peuple d'un ſi grand nombre de pratiques exterieures, & pourquoi il dit en quelques endroits, qu'il ne leur demande pas des ſacrifices. Le P. Calmet fait voir par les Prophetes, que Dieu n'agréoit les offrandes des Hébreux que lorſqu'elles étoient accompagnées du ſacrifice du cœur. Il découvre enſuite l'imperfection de la Loi ancienne; il n'oublie pas ce qu'elle avoit de bon, & il dit qu'elle n'étoit qu'une diſpoſition à l'Evangile.

On trouve enſuite deux Diſſertations, dont

dont la premiere eſt ſur la Lepre, & la ſeconde ſur l'Idole de Moloch Dieu des Ammonites.

Dans la premiere Diſſertation l'Auteur recherche avec ſoin la nature, la cauſe, & les effets de la lepre. Après avoir rapporté les différens ſentimens de ceux qui ont écrit touchant cette maladie, le Pere Calmet dit qu'il y en a de deux ſortes : la lepre pure, & la lepre inveterée, que les Grecs appellent *Elephantiaſis*. Il rapporte enſuite les effets de l'une & de l'autre; il fait à cette occaſion la peinture d'un homme attaqué de cette maladie, & cette peinture eſt affreuſe. De là il paſſe à la cauſe de cette maladie : il rejette le ſentiment de ceux qui croyent que la lepre eſt cauſée par un ſang mélancolique, abondant, viſqueux, acre, qui demeurant ſous la peau & ſous les chairs, les ronge, & y cauſe de fréquentes demangeaiſons. Il prétend qu'on eſt lepreux avant que le ſang ſoit corrompu. La facilité avec laquelle cette maladie ſe communique, en eſt une preuve, ſelon lui. Il dit qu'on peut fort bien gagner cette maladie ſans avoir le ſang corrompu ; mais dès qu'on en eſt attaqué, le ſang ne tarde gueres à ſe corrompre. Il attribuë donc la cauſe de la lepre à de petits vers imperceptibles, qui ſe gliſſent entre cuir & chair, & qui rongeant l'épiderme, la cuticule & les extrémitez des nerfs, cauſent les

démangeaiſons, les inflammations, & les autres ſymptomes de la lepre.

Seconde Diſſertation. Le Pere Calmet prétend que Baal, Moloch & Melchom étoient la même Divinité, & il croit que cette Divinité a été adorée par les Juifs dès le temps même qu'ils demeuroient en Egypte. Ce Dieu étoit repréſenté ſous une figure d'homme qui avoit la tête d'un veau. Il portoit une couronne d'or ſur ſa tête, &, ſelon lui, celle que David rapporta après avoir vaincu Hanon Roi des Ammonites, étoit la Couronne de ce Dieu (2. Reg. 12.) L'Auteur n'a rien décidé ſur le culte que les Juifs rendoient à cette Divinité, il convient qu'on lui conſacroit des enfans par le feu; mais il ne dit pas de quelle maniere cette conſecration ſe faiſoit, il ſe contente de rapporter les différentes opinions des Auteurs ſur cette matiere.

L. SALOMONIS DEYLINGII Obſervationum Sacrarum Pars prima, in qua multa Scripturæ Vet. ac Novi Teſtamenti dubia vexata ſolvuntur, loca difficiliora ex antiquitate & variæ doctrinæ apparatu, illuſtrantur, atque ab audaci recentiorum Criticorum depravatione, ſigillatim H. Grotii, B. Spinoſæ, R. Simonii, P. D. Huetii, Jo. Clerici, aliorumque ſolidè vindicantur. Appendicis loco acceſſit Oratio de ingenio Iſraëlitarum Ægyptiacorum,

corum, contra Atheos ac nonnullos in Anglia Theoriſtas. *Lipſiæ, ſumptibus Hæredum Frid. Lanckiſchii*, 1708. C'eſt-à-dire : *Obſervations Sacrées de* L. Salomon Deyling ; *Premiere Partie, &c. On y a joint un Diſcours contre les Athées, & contre quelques Spéculatifs d'Angleterre, dans lequel on recherche quel étoit le génie des Iſraëlites pendant leur ſéjour en Egypte.* A Leipſic, aux dépens des Heritiers de Fred. Lanckiſch. 1708. in 4°. pagg. 234.

CEs Obſervations Sacrées de M. Deyling doivent leur naiſſance aux Leçons qu'il faiſoit, il y a quelques années, dans l'Univerſité de Wittemberg, ſur la Méthode d'expliquer l'Ecriture Sainte. Comme il eſt perſuadé que les exemples ſont beaucoup plus inſtructifs que les préceptes, ſurtout pour les jeunes gens, il avoit ſoin alors de choiſir dans la Bible les paſſages les plus difficiles, qu'il leur interprétoit à ſa maniere. Il a fait depuis ce temps-là de nouvelles réflexions ſur ces mêmes paſſages, & il a examiné ce qu'en ont penſé les Interprétes modernes ; adoptant leurs ſentimens, & les confirmant par de nouvelles raiſons, lorſqu'ils lui ont paru conformes à la vérité ; les réfutant, au contraire, lorſqu'il les a trouvez trop hardis, & moins propres à éclaircir l'Ecriture, qu'à en diminuer l'autorité. Il *range parmi* ces Critiques trop

audacieux, des Auteurs qu'on auroit grand tort de regarder tous de même œil ; tels ſont *Grotius*, *Spinoſa*, Mr. *Simon*, M. *Huet* ancien Evêque d'Avranches, M. *Le Clerc* & quelques autres. Mr. Deyling ne nous donne ici qu'une cinquantaine d'Obſervations, par leſquelles il veut ſeulement preſſentir le goût du Public. L'approbation des Sçavans le déterminera dans la ſuite à nous faire part de ce qui lui reſte en ce genre, & à continuer ſes recherches pour fournir à de nouveaux Recueils. Nous allons indiquer en peu de mots les ſujets des cinquante Obſervations qui compoſent ce Volume, & dont les vingt-cinq premieres roulent ſur l'Ancien Teſtament, & les vingt-cinq autres ſur le Nouveau ; après quoi nous entrerons dans un détail plus particulier, ſur quelques-unes de celles qui nous ont ſemblé les plus curieuſes & les plus intéreſſantes.

On fait voir dans la I. Obſervation, contre l'opinion de *Pierre Petit* Medecin, & celle de *Spinoſa*, Que le don de Prophétie, chez les Juifs, n'étoit point un effet de certaines qualitez corporelles, telles que la compléxion mélancolique, &c. On tâche de prouver dans la II. contre *la Peyrere*, *Hobbes*, *Spinoſa*, & M. *Simon*, que Moïſe eſt véritablement Auteur de tout le Pentateuque. Dans la III. on montre, que le verbe Hébreu *Bara* ſignifie proprement *créer* quel-

quelque choſe de rien, contre les prétentions de M. *Le Clerc*, de M. *Simon*, & de quelques autres. On ſoûtient, dans la IV. contre les Spéculatifs, & en particulier contre *Thomas Burnet*, Que la viciſſitude des Saiſons n'eſt point une ſuite du changement arrivé à la ſituation de la terre après le Déluge. On aſſure, dans la V. Que l'Arc-en-Ciel paroiſſoit avant le Déluge; & dans la VI. Que le nom *Dan*, attribué au lieu juſqu'où Abraham pourſuivit les ennemis, qui emmenoient Loth captif, n'eſt point un mot qu'on ait inſeré après coup dans le texte de la Généſe. On recherche, dans la VII. l'origine & la véritable ſignification des deux mots Hébreux *El Schaddaï*, & on les traduit par *Deus jaculator*, *Dieu foudroyant*. Dans la VIII. on examine comment il eſt poſſible que Sara, quoi qu'âgée de quatre-vingt-dix ans, ait pû donner de l'amour au Roi Abimélech.

On prétend dans la IX. Obſervation que c'eſt à tort qu'on a confondu *Job* avec *Jobab*, dont fait mention *la Geneſe* (XXXVI. 33.) Dans la X. on réfute *Spinoſa*, & MM. *Simon*, *Le Clerc*, & *Witſius*, qui veulent que le mot *Hébron* qu'on lit dans la Geneſe (XXXVII. 14.) ſoit une addition faite au Texte, depuis Moïſe. On eſſaye, dans la XI. de concilier le paſſage de l'Exode (XII. 40.) où il eſt dit que la ſervitude des Iſraélites en *Egypte* dura 430. ans, non ſeule-

ment avec la prédiction divine faite dans la Genèſe (xv. 13.) & répétée par S. Etienne dans les Actes des Apôtres (vii. 6.) laquelle ne donne à cette ſervitude que 400. ans; mais encore avec d'autres paſſages, qui ne la font que de 215. ou de 350. ans. On décrit dans la XII. Obſervation l'Arche d'alliance, & l'on prouve fort au long contre *Spencer*, qu'elle étoit une figure de JESUS-CHRIST. Dans la XIII. on fait voir contre le même Auteur, que le *Bouc émiſſaire*, figuroit auſſi Nôtre Seigneur; & l'on explique le mot Hébreu *Hazazel*. L'Hiſtoire des Renards lâchez par Samſon dans les bleds des Philiſtins, fait la matiere de la XIV. Obſervation. Dans la XV. on détermine la véritable figure de la Mer-d'airain, qu'on veut avoir été non pas exactement circulaire, mais héxagone. On indique dans la XVI. les différentes ſignifications du mot Hébreu *Schamaïm*, à l'occaſion d'un paſſage du premier Livre des Rois (viii. 34.)

Dans la XVII. Obſervation, l'on diſpute aux Catholiques l'uſage qu'ils font d'un paſſage de Job (v. 1.) pour juſtifier l'invocation des Saints; & on loue fort *Launoy* & le Pere *Mabillon* ſur leur attention à retrancher du Calendrier les Saints douteux. Dans la XVIII. on appuye de diverſes preuves l'application que l'on fait à J. C. de ces mots du Pſeaume xlii. ℣. 3. *Penè Elohim, la fa-*

et de Dieu. On éclaircit dans la XIX. un passage d'Isaïe, où il est parlé de *blanchir les péchez rouges*; & l'on montre que comme la blancheur étoit un signe de l'innocence & de la pureté, de même chez les Juifs on désignoit le péché par la couleur rouge & l'écarlate. On attaque vivement, dans la XX. l'explication qu'a donnée un sçavant Prélat à un passage d'Isaïe (VIII. 1.) où Dieu ordonne à ce Prophete *d'écrire dans un grand Livre avec un stilet d'homme*; & l'on trouve dans cette expression un autre sens, que l'on estime être le véritable. On rend raison dans la XXI. pourquoi Isaïe (IX. 5.) parlant du Messie, dit *qu'il portera la Principauté sur son épaule.* Dans la XXII. Observation, l'on s'efforce de démontrer, contre *Grotius*, que la Prophétie d'Isaïe (XI. 6.) regarde uniquement le Messie; & contre les Juifs, qu'elle a été accomplie en la Personne de JESUS-CHRIST. Dans la XXIII. à l'occasion d'un passage de Jérémie (XXVII. 9.) où se rencontre le mot *Nebhiim*, *Prophétes*, on combat l'opinion de *Spinosa* & de *Spencer*, qui ont avancé que parmi les Gentils il y avoit eu de véritables Prophétes; & l'on déclare en quel sens Jérémie a donné aux faux Prophétes du Paganisme le nom *Nebhiim.* Dans la XXIV. on tire d'une ancienne coûtume des Hébreux, des Grecs, & des Romains, de quoi *éclaircir ces paroles* de Jérémie (XLIX.

38.) *Je placerai mon trône au milieu d'Elam*, &c. Dans la XXV. on explique, contre le ſentiment de *Baronius* & de Mr. *Huet*, le *Thau* d'Ezechiel (IX. 14.) non pas de la lettre Hébraïque ainſi appellée, mais d'un ſigne particulier; à propos de quoi l'on obſerve que le ſigne de la Croix étoit fort en uſage parmi les Juifs & les Gentils.

La XXVI. Obſervation eſt deſtinée à montrer en quel ſens & en quel endroit de l'Ancien Teſtament JESUS-CHRIST eſt appellé *Nazaréen*. On traite dans la XXVII. de deux différens ordres de *Publicains*, & l'on donne la raiſon pourquoi ils ſont joints aux pécheurs. Le ſujet de la XXVIII. eſt un paſſage de Saint Matthieu (XXVII. 9.) touchant la vente de J. C. pour la ſomme de trente piéces d'argent; ſur quoi l'on préfere l'explication de *Grotius* à toute autre. On découvre dans la XXIX. combien fut miraculeux le déchirement du voile qui ſéparoit dans le Temple le Sanctuaire d'avec le Saint-des-Saints; & comment on peut expliquer ce déchirement par rapport aux Rites des Juifs. On explique dans la XXX. en quel ſens il eſt dit dans St. Marc (VI. 5.) que J. C. ne fit aucun miracle à Nazareth. Dans la XXXI. on balance les divers moyens dont ſe ſervent les meilleurs Interprétes de l'Ecriture, pour concilier S. Marc (XV. 25.) avec S. Jean (XIX. 14.) touchant l'heure que J. C. fut crucifié; & l'on

donne

donne la préférence au ſentiment de *Daniel Heinſius*. Dans la XXXII. on réſout les difficultez qui ſe font d'ordinaire ſur le dénombrement qui fut ordonné par Auguſte; on tâche d'accorder Joſeph avec S. Luc; & l'on rejette comme trop hardies, une conjecture & une correction de Mr. *Huet*. On parle dans la XXXIII. de l'origine, & de la ſignification du mot λόγος, *verbe*, employé par S. Jean (I. 1.) & l'on y réfute M. *Le Clerc* ſur ce qu'il prétend que ce terme fut d'abord tranſporté de l'Ecole Platonicienne dans la Religion Judaïque par Philon, & que S. Jean n'a fait depuis que déterminer le ſens dans lequel ce mot pouvoit ſe prendre.

On montre dans la XXXIV. Obſervation, que par ces paroles de J. C. (Jean, v. 39.) ἐρευνᾶτε τὰς γραφὰς, *examinez les Ecritures*, il eſt ordonné même aux Laïques, d'étudier l'Ecriture Sainte; ce que l'on confirme par l'aveu de quelques Interpretes Catholiques. On rapporte dans la XXXV. les différentes opinions, touchant le vinaigre préſenté à J. C. crucifié, après leſquelles vient celle de l'Auteur. Dans la XXXVI. au ſujet d'un paſſage des Actes (VIII. 10.) on refute la Tradition concernant la ſtatuë érigée à Simon le Magicien; tradition qui doit ſon origine à Saint *Juſtin* Martyr, & qu'ont adoptée *Baronius*, *Spencer*, & *Hammond*. Dans la XXXVII. on agite la queſtion,

tion, ſçavoir ſi l'on doit traduire le mot Grec λειτουργεῖν, des Actes des Apôtres (XIII. 2.) par le mot *ſacrifier*; & ſi ce même mot peut ſervir de fondement à la Meſſe des Catholiques: & l'on conclut négativement. On recherche, dans la XXXVIII. comment ſe doit entendre le paſſage de Saint Paul (*Rom.* VIII. 19.) où il parle de la *Créature gemiſſante*; & dans la XXXIX. quel eſt le vrai ſens de ces paroles du même Apôtre (*Rom.* XII. 13.) ταῖς χρείαις τῶν ἁγίων κοινωνοῦντες, *charitables pour ſoulager les neceſſitez des Saints*; ſur quoi l'on défend la Leçon vulgaire contre *Henri de Valois*, qui a lû μνείαις pour χρείαις. On demande, dans la XL. ſi de ces paroles de Saint Paul (1. *Cor.* v. 7.) τὸ πάσχα ἡμῶν ὑπὲρ ἡμῶν ἐτύθη, *nôtre Pâque a été immolée pour nous*, on peut inferer que l'Agneau Paſcal fut un véritable ſacrifice, & l'on répond affirmativement.

On examine, dans la XLI. Obſervation, ſi les Catholiques peuvent autoriſer l'uſage des Diſciplines par l'ὑπωπιάσμὸς de St. Paul (1. *Cor.* IX. 27.) dans la XLII. ſi le dogme de la Tranſſubſtantiation peut ſe prouver par le paſſage (1. *Cor.* X. 16.) où S. Paul dit τὸν ἄρτον, ὃν κλῶμεν, οὐχὶ κοινωνία τοῦ σώματος τοῦ Χριστοῦ ἐστιν; *Le pain que nous rompons n'eſt-il pas la communion du Corps de Chriſt?* dans la XLIII. ſi St. Paul a veritablement combattu contre les bêtes à Ephéſe, comme il ſemble le dire (1. *Cor.* XV. 32.) & ſur ces

trois

trois points on prend le parti de la négative. Dans la XLIV. Observation, l'on explique par les Rites Sacrez des Hébreux, les paroles de St. Paul (*Galat.* III. 28.) qui font connoître que J. C. par la nouvelle alliance a détruit toutes les distinctions que la Loi Judaïque avoit établies parmi les hommes. On détermine dans la XLV. en quel sens J. C. livré pour nous, est appellé par S. Paul (*Ephes.* v. 2.) *un sacrifice de bonne odeur*, θυσία εἰς ὀσμὴν εὐωδίας : & dans la XLVI. quel est le vrai sens & la véritable ponctuation du fameux passage de cet Apôtre (1. *Tim.* III. 15.) où il dit que l'Eglise du Dieu vivant est *la colonne & la base de la Vérité*, στύλος καὶ ἑδραίωμα τῆς ἀληθείας. Dans la XLVII. on expose la raison pourquoi S. Pierre (1. *Epit.* III. 21.) définit le Baptême, *l'alliance de la bonne conscience avec Dieu*, συνειδήσεως ἀγαθῆς ἐπερώτημα εἰς Θεόν. Dans la XLVIII. on éclaircit par les cérémonies Judaïques, l'endroit de S. Paul (*Hebr.* III. 1. 2.) où J. C. est appellé *l'Apôtre & le souverain Pontife du Nouveau Testament*, Ἀπόστολον καὶ Ἀρχιερέα τῆς ὁμολογίας ἡμῶν. On réfute dans la XLIX. le sentiment des *Coccëiens*, qui se fondant sur le passage de Saint Paul (*Hebr.* VII. 22.) où J. C. est nommé ἔγγυος κρείττονος διαθήκης, soûtiennent que J. C. dans l'Ancien Testament, ne doit être regardé que comme simple *Répondant*, (Fidejussor,) & non *pas comme celui qui se charge d'une det-*

dette, (*Expromiſſor.*) Enfin, on recherche dans la L. & derniere Obſervation, ce qu'on doit entendre par ἀστὴρες πλανῆται, *Etoiles errantes*, dans l'Epître de Saint Jude (*V.* 13.)

Il ne nous reſte plus maintenant qu'à rapporter quelques exemples, qui puiſſent donner une idée de la Méthode que ſuit l'Auteur dans ces Obſervations.

II. OBSERVATION. Il s'agit ici de décider ſi Moïſe eſt Auteur du Pentateuque. M. Deyling commence par expoſer les divers ſentimens de ceux qui le nient. La *Peyrere*, dans ſon Traité des *Préadamites*, ſoûtient que le Pentateuque n'eſt qu'un Extrait de ce que Moïſe avoit écrit fort au long ſur l'Hiſtoire du peuple Juif. *Hobbes*, que *Selden* appelle *le plus hardi & le plus impudent de tous les Philoſophes de ſon ſiecle*, prétend que Moïſe n'eſt tout au plus que l'Auteur de cette partie du Deuteronome où la Loi eſt compriſe, & qui s'étend depuis le chapitre XI. juſqu'au XXVIII : Que tout le reſte du Pentateuque ne porte le nom de *Livres de Moïſe*, que parce qu'il y eſt parlé de ce Legiſlateur en pluſieurs endroits. *Spinoſa* ne reconnoît d'autre Ecrivain de tous les Livres Hiſtoriques de la Bible qui contiennent des évenemens anterieurs à Eſdras, qu'Eſdras même. Mr. *Simon*, que l'on traite ici de *Critique très-audacieux*, combat l'opinion de *Spinoſa*, pour

éta-

établir la ſienne, qui des cinq Livres attribuez à Moïſe, ne lui laiſſe que ce qui regarde les Loix & les Conſtitutions, & fait paſſer tout le reſte pour l'Ouvrage de certains Scribes publics, inſpirez de Dieu, chargez par Moïſe du ſoin d'écrire l'Hiſtoire Judaïque, & qui avoient la permiſſion d'abréger ces Livres hiſtoriques, & d'y faire des retranchemens ou des additions, ſelon qu'ils le jugeoient à propos, eu égard aux circonſtances des temps. Mr. *Simon* ſe perſuade ſur cette ſuppoſition, que nôtre Pentateuque n'eſt proprement qu'un Abrégé de ce que ces Scribes publics avoient écrit avec plus d'etenduë; & que cette compilation étant de différentes mains, il n'eſt pas ſurprenant qu'on y trouve tant de répétitions, & de tranſpoſitions. Les *Theologiens de Hollande*, qui ont attaqué l'hypothéſe de M. *Simon*, en ont imaginé une autre, par laquelle ils ſubſtituent aux Scribes publics & inſpirez, un certain Prêtre Samaritain, envoyé de Babylone pour inſtruire dans la Loi de Moïſe les nouveaux habitans de la Paleſtine; & qui dans cette vûë écrivit le Pentateuque.

M. Deyling, après avoir réfuté par ordre ces différentes opinions, établit la ſienne, qui eſt l'opinion commune; & il l'appuye ſur l'autorité de J. C. & des Apôtres, leſquels citant l'Ancien Teſtament, en ont ordinairement ſpecifié trois parties, ſçavoir la

Loi

Loi de Moïſe, les Prophétes, & les Pſeaumes ; diviſion, qui ſemble être reçûë de toute ancienneté parmi les Juifs. Pour confirmer cette vérité, l'Auteur préfere la preuve empruntée du Pentateuque Samaritain, par M. *du Pin*, dans ſes *Prolégomenes ſur la Bible*, à celle que M. *Huet* a employée dans ſa *Démonſtration Evangelique*, & qu'il tire des rapports qui ſe trouvent entre les Fables ou la Théologie du Paganiſme, & la plûpart des faits racontez dans les Livres de Moïſe. Quant aux dix-huit paſſages du Pentateuque ſur leſquels on inſiſte le plus, pour montrer que cet Ouvrage a ſouffert diverſes altérations, qu'on y a fait des additions après coup, en un mot qu'il ne nous vient pas d'une même main, l'Auteur renvoye ſur cet article à ce qu'y ont répondu MM. *Huet*, *Heidegger*, *Schomer*, *Kidder*, *Witſius*, & *Le Clerc*, qui ſoûtiennent que ces paſſages peuvent être preſque tous attribuez à Moïſe lui-même. Mr. *Witſius* en excepte quatre, qu'il abandonne en quelque maniére à M. *Le Clerc*; mais M. Deyling n'eſt pas de ſi bonne compoſition, & il ne deſeſpére pas de pouvoir les reſtituer tous à Moïſe, comme à leur véritable Auteur.

III. OBSERVATION. C'eſt l'opinion communément reçûë, que le verbe Hébreu בָּרָא *Bara*, dont ſe ſert Moïſe au commencement de la Genéſe, en parlant de la Création du Monde, ſignifie *produire* quelque

quelque choſe de rien. L'Auteur nous cite ſur cela M. *Gouſſet*, lequel, dans ſon *Commentaire ſur la Langue Hébraïque*, obſerve que des trois mots Hébreux qui répondent au mot François *faire*, le premier עשה *Haſah*, eſt un terme général qui s'attribuë à toutes ſortes d'agents, le ſecond פעל *Pahal* ne convient qu'aux agents raiſonnables, & le dernier ברא *Bara* ne ſe dit que de Dieu ſeul. Mr. *Le Clerc* ne tombe pas d'accord de ce dernier article, & il prétend que *Bara* déſigne également l'action de Dieu & celle des hommes ; ce qui eſt ſi vrai (ſelon lui) qu'Ezechiel applique ce terme *à la* Ville de Tyr dans le chap. XXVIII. ℣. 13. où il dit, en s'adreſſant à cette Ville: *L'ouvrage de tes tambours & de tes flutes a été préparé en toi dès le jour que tu fus créée,* (הבראך *Hibbaraaca*,) c'eſt-à-dire, *que tu fus bâtie.* L'Ecriture fournit encore quelques autres paſſages qui ſemblent confirmer ce ſentiment, lequel eſt auſſi celui de M. *Simon.* L'Auteur ſe tire d'affaire en répondant, 1. Que le verbe *Bara* ſe prend en un ſens métaphorique dans tous les paſſages alleguez par ces MM. 2. Qu'il n'y eſt employé que dans la Conjugaiſon appellée *Niphal* par les Grammairiens, & non pas dans celle qu'ils nomment *Kal*, où ce verbe conſerve toûjours ſa ſignification la plus naturelle. Mais comme il ſent bien que ces raiſons ne *ſeront pas* capables de fermer

la bouche à ceux qui cherchent dans le texte de l'Ecriture de quoi juſtifier leur penchant à douter que le Monde ait été tiré du néant; il a recours à d'autres preuves, & il montre que la Création du Monde priſe en ce ſens, implique ſi peu contradiction, qu'elle a été reconnuë & avoüée par les plus anciens Philoſophes du Paganiſme : ſur quoi il renvoye à M. *Huet* (dans ſes *Quæſtiones Alnetanæ*, *lib.* 2. *cap.* 5.) comme à celui qui a le mieux fait valoir cet argument, & qui l'a mis dans un plus grand jour.

VI. OBSERVATION. M. Deyling ſe met en devoir d'exécuter ici une partie de ce qu'il vient de nous promettre dans la II. Obſervation. Il eſt dit dans la Genéſe (XIV. 14.) qu'*Abraham pourſuivit*, *juſques à Dan*, *les ennemis* qui emmenoient Loth captif, après avoir pillé Sodome. Il eſt certain que la Ville de *Dan* n'a reçû ce nom que long-temps après la mort de Joſué, ayant été juſqu'alors appellée *Laïs*. Ce mot a donc été inſeré (dit-on) dans le texte de la Genéſe par un Ecrivain poſterieur à Moïſe. Pour réſoudre cette difficulté, Mr. *Huet* met en œuvre l'autorité de Joſeph, qui témoigne que le Jourdain ſe formoit du concours de deux ruiſſeaux appellez, l'un *Jor*, & l'autre *Dan*; d'où ce ſçavant Prélat conclut, que le *Dan* dont il s'agit, eſt juſtement ce dernier ruiſſeau, & nullement la Ville

Laïs. M. Deyling, qui, auſſi-bien *Witſius*, ne trouve pas cette ſolu- ipte d'inconveniens, répond qu'il e néceſſité de confondre le *Dan* t queſtion, avec celui qui s'appel- ſois *Laïs*; & il ſuppoſe ſans crain- puiſſe le convaincre du contrai- u temps de Moïſe, & même dès d'Abraham, il pouvoit y avoir aïs des Cananéens un lieu nommé i fût entierement diſtingué de la quelle on donna ce même nom ite.

OBSERVATION. L'Auteur con- éfendre ici *l'authenticité* du Texte ure. Il eſt raconté dans la Gené-) qu'Abimélech Roi de Gérare, plûtôt vû Sara, qu'il en devint ient amoureux. Il reſulte des cir- s qui précedent cette Hiſtoire, étoit alors âgée de quatre-vingt-dix il eſt difficile de comprendre, qu'u- e de cet âge fût en état d'inſpirer d'amour. De là (dit-on) il s'en- cette narration eſt hors de ſa pla- ui fortifie le ſoupçon des tranſpo- rivées aux feuilles qui compoſoient s Sacrez. Mr. Deyling n'a garde r à Mr. *Simon* cette conſéquence. d que cette Hiſtoire n'a point été , & pour en perſuader ſes Lecteurs, e que l'*étenduë ordinaire* de la vie

des

des femmes étant alors de cent-trente ans, au lieu qu'elle n'eſt à préſent que d'environ 80. Sara quoique *nonagenaire* ne devoit être guéres plus vieille que le ſeroit aujourd'hui une femme de quarante ans ; qu'il n'eſt pas rare d'en rencontrer parmi nous de cet âge, qui conſervent encore aſſez d'agrémens pour ſe faire aimer ; que Sara n'ayant point encore été juſqu'alors ni mere ni nourrice, avoit évité les deux principaux écueils de la beauté ; qu'enfin la pudeur & les autres bonnes qualitez de Sara, jointes au deſir qu'avoit Abimélech de ſe lier plus intimement avec Abraham, en épouſant celle qu'il prenoit pour la ſœur de cet étranger, avoient peut-être eu la meilleure part à l'attachement de ce Prince. Il ſeroit difficile de ne pas ſouſcrire à cette raiſon. Mais les partiſans de Mr. *Simon* pourront bien chicaner ici nôtre Auteur, ſur ce que 90. ans par rapport à 130. ne ſont point en même proportion que 40. par rapport à 80.

Pour ne point trop allonger cet Extrait, nous renvoyons au Suplément du Journal ce qui reſte à dire touchant quelques autres Obſervations, dont nous prétendons rendre compte *, ainſi que d'un Diſcours imprimé à la fin de ce volume, & dans lequel on recherche quel étoit le génie

* *On l'a fait au* Suplément du mois de Juin. p. 564.

nie des Iſraëlites, pendant leur ſéjour en Egypte.

JOANNIS BUXTORFII de Abbreviaturis Hebraïcis liber novus & copioſus; cui acceſſerunt operis Talmudici brevis recenſio, ejuſdemque librorum & capitum index: item Bibliotheca Rabbinica ordine alphabetico diſpoſita cum appendice eidem inſerta. Editione hac noviſſima omnia caſtigatiora, luculentis adnotationibus illuſtrata, & novis abbreviaturis librorumque titulis aucta. *Herbornæ Naſſaviæ, ſtanno & ſumptibus Joan. Nicolai Andreæ.* 1708. C'eſt-à-dire: *Les Abbréviations Hébraïques, l'Abrégé du Talmud, & la Bibliothèque des Rabbins; par* Jean Buxtorf. *Nouvelle Edition corrigée & augmentée.* A Herborn, de l'Imprimerie & aux dépens de Jean Nicolas André. 1708. in 8°. pagg. 304. pour les Abbrévations & l'Abregé du Talmud: pagg. 217. pour la Bibliothéque Rabbinique.

CET Ouvrage de Jean Buxtorf le pére fut imprimé pour la premiere fois à Bâle en 1613. ſous les yeux de l'Auteur. Jean *Buxtorf* ſon fils, 27. ans après, c'eſt-à-dire en 1640. en procura une ſeconde Edition enrichie de pluſieurs additions, tant de lui que de ſon pere, dans le corps de l'Ouvrage, & d'une *Appendice* à la Bibliotheque

Rabbinique. On a depuis imprimé ce même Livre à Franeker en aſſez mauvais caractéres ; & c'eſt ſur cette Edition-là, au défaut de celle de Bâle qui eſt devenuë rare, que celle-ci a été faite ; ainſi que nous l'apprennent ceux qui en ont pris ſoin, & qui ſont MM. *Jean Henri Schramm*, *Jean Adam Faber*, & *George Chrétien Bürcklin.* On peut dire qu'ils n'ont rien oublié pour rendre leur Edition complete. Ils ont fait aux *Abbréviations* & à la *Bibliotheque* diverſes additions, qui ſe diſtinguent du texte de l'Auteur par deux crochets qui les renferment ; & ils ont inſeré dans la *Bibliotheque* les articles de l'*Appendice*, chacun à ſa place. Ils ont mis à la tête du volume, les Epitres dédicatoires des deux Buxtorfs, telles qu'elles avoient paru dans les deux premieres Editions. Enfin ils ont fait enſorte que la beauté du papier & la netteté des caracteres répandiſſent ſur ce Livre un agrément qui lui avoit manqué juſqu'ici.

Ceux qui s'appliquent à la lecture des Rabbins, ſçavent combien il eſt difficile de les entendre, ſi l'on ne s'eſt fait une habitude de déchiffrer les Abbréviations qui leur ſont familieres. Ces Abbréviations, conſacrées aux noms propres, à certains mots & à certaines phraſes qui reviennent frequemment, reçoivent différentes formes. Quelquefois on ſe contente de retrancher *une ou* pluſieurs lettres de la fin d'un mot,

que

que l'on marque en ce cas d'une petite ligne qui tombe obliquement ſur le haut du dernier caractére. Mais le plus ſouvent lorſqu'on veut abréger pluſieurs mots, on prend la premiere lettre de chacun, puis on joint enſemble toutes ces lettres, dont l'aſſemblage qui eſt marqué de deux petites lignes tirées perpendiculairement ſur ſon milieu, forme un mot tout nouveau, par le moyen des points voyelles qu'on y ajoûte. Ainſi, par exemple, on abrege ce nom *Rabbi Moſchéh Ben Maïemon* de cette maniere רמבם que l'on prononce *RaMBaM*; l'abréviation de *Rabbi Schelomoh Jarhhi*, eſt רש"י *RaSCHI*; celle de *Rabbi Moſchéh Ben Nahhman* eſt רמבן *RaMBaN*; &c. Ce ſont donc toutes ces ſortes d'Abbréviations, que Buxtorf a raſſemblées dans ce Recueil, où elles ſont rangées par ordre alphabétique; & c'eſt un des fruits de l'étude particuliere qu'il avoit faite des Ecrits de preſque tous les Rabbins connus de ſon temps.

L'Abregé du Talmud vient enſuite. Il contient, 1. Une Analyſe très-ſuccincte du texte de ce Livre, dans laquelle non ſeulement on fait un dénombrement exact des différentes Parties, des Livres, & des Chapitres qui compoſent ce Texte, mais encore on indique les matieres traitées dans chaque Partie & dans chaque Livre: 2. deux Tables alphabétiques, l'une des ſoi-

xante-trois Livres, l'autre des cinq cens vingt-quatre Chapitres du Talmud ; dans leſquelles chaque Livre eſt déſigné par un titre qui a rapport au ſujet de ce même Livre, & chaque Chapitre, par les mots qui en font le commencement. Ces Tables ſont d'autant plus néceſſaires à ceux qui veulent s'engager dans le Rabbinage, qu'ordinairement les Rabbins en citant quelque Livre ou quelque Chapitre du Talmud, ne le font point par les nombres, mais ſeulement par les noms & les mots renfermez dans ces Tables. A la fin de cet Abregé du Talmud, on trouve une liſte des cinquante-quatre Sections ou *Paraſches* de la Loi, rangées ſelon l'ordre de l'alphabet.

La Bibliotheque Rabbinique dans laquelle Buxtorf a gardé le même ordre, comprend tous les Ouvrages des Rabbins, tant imprimez que manuſcrits, qui ſont venus à la connoiſſance de l'Auteur. La plûpart de ces Ouvrages lui ont paſſé par les mains. Il y en a quelques-uns qu'il n'a jamais vûs, & dont il ne nous donne que les titres. Au regard des premiers, après avoir marqué d'abord les noms de chacun, il ajoûte celui du Rabbin qui en eſt l'Auteur, le lieu & l'année de l'impreſſion, la forme du volume, & il ſpécifie en peu de mots ce qui en fait la matiere. Cette

Bi-

Bibliotheque eſt nombreuſe, & l'on eſt étonné de voir combien ces ſortes de Livres, quoiqu'à l'uſage de ſi peu de perſonnes, ſe ſont multipliez.

---

* VITI RIEDLINI Ulmenſis, olim Auguſtæ Vindel. nunc in Patria Phyſici & Academici curioſi, Curarum medicarum, in quibus, varii Caſus, Hiſtoriæ & Obſervationes, eoque ipſo multa, medicinam partim magis illuſtrantur, partim confirmantia & inprimis praxim Medicam exercentibus apprime utilia continentur, Millenarius. Quo ſimul & Ephemerides naturæ curioſorum quodammodo continuatur. 4°. *Ulmæ, ſumptibus Georgii Wilhelmi Kuhnii.* 1709.

* Lexicon Syriacum Concordantiale, omnes Novi Teſtamenti Syriaci, voces & ad harum illuſtrationem, multas alias Syriacas & Linguarum affinium dictiones complectens, cum neceſſariis indicibus, Syriaco & Latino; ut & Catalogo Nominum Propriorum ac Gentilium Nov. Teſt. Syr. indefeſſo labore elaboratum à CAROLO SCHAAF. 4°. *Lugd. Bat. typis Joh. Mulleri apud Cornelium Bouteſteyn & Samuëlem Luchtmans.* 1709.

XXVII.

JOURNAL DES SCAVANS,

Du Lundi 8. Juillet M. DCCIX.

Tractatus Hiſtorico-Chronologicus de Patriarchis Alexandrinis, in quo, præter primos Sanctos alioſque verè Catholicos Antiſtites, etiam Hæretici & Schiſmatici Copti, continua ſerie, ad noſtra uſque tempora deducuntur, immixtis Parergis ad res illius Eccleſiæ illuſtrandas accommodatis. Subjungitur Appendix de initiis, erroribus & inſtitutis Copto-Jacobiticis, Auctore JOANNE-BAPTISTA SOLLERIO, Societatis Jeſu Theologo. *Antverpiæ, apud Viduam Petri Jacobs.* 1708. C'eſt-à-dire : *Traité Hiſtorique & Chronologique touchant les Patriarches d'Alexandrie, dans lequel, outre les Patriarches Catholiques & reconnus pour Saints, on a rangé ſelon l'ordre des temps les Patriarches hèrè-*

hérétiques & ſchiſmatiques qui ont gouverné cette Egliſe juſqu'à préſent. On y a joint quelques digreſſions, inſerées en divers endroits, & qui ſervent à éclaircir l'Hiſtoire de cette même Egliſe; & une Appendice, *où l'on expoſe l'origine, les erreurs, & les coûtumes des Coptes-Jacobites. Par* Jean-Baptiſte du Sollier, *Theologien de la Compagnie de Jeſus.* A Anvers, chez la Veuve de Pierre Jacobs. 1708. fol. pagg. 156.

ON donne ici ſéparément, pour la commodité du Public, ce Traité, qui a déja paru avec les Actes des Saints, recueillis par les Jéſuites d'Anvers (*Tome V. du mois de Juin.*) Il y a pluſieurs années, que le Pere *Papebroch* avoit formé le deſſein de cet Ouvrage, à la ſollicitation de pluſieurs Sçavans, qui l'exhortoient à faire pour les Patriarches d'Alexandrie ce qu'il avoit fait pour ceux de Jeruſalem, dont il avoit publié l'ordre de la ſucceſſion à la tête du III. Tome des Saints du mois de Mai. Il avoit même raſſemblé pour cela divers materiaux; mais une indiſpoſition de cinq ans, jointe à d'autres occupations qui lui ſont ſurvenuës depuis ſa guériſon, ne lui ayant pas permis de mettre en œuvre ces materiaux, il a chargé de ce ſoin le P. du Sollier, l'un des trois qu'on lui avoit aſſociez, pour le ſoulager dans ſes grands travaux. Le Pere du Sollier *nous* rend compte, dans ſa

Préface, des difficultez qu'il lui a fallu surmonter pour l'exécution de ce projet, des secours que lui ont fournis les Pieces rassemblées par le P. *Papebroch*, & les Livres imprimez; en un mot, de l'ordre qu'il s'eſt preſcrit dans ce Traité.

Entre les Livres particuliers qu'il a conſultez, les principaux ſont 1. Un *Hagiologe* Ethiopien manuſcrit, communiqué par *Ludolf*, & qui contient des Hymnes compoſez par un Poëte Abyſſin vers l'an 1225. en l'honneur des Saints révérez en Ethiopie, parmi leſquels ſe rencontrent quelques-uns des Patriarches dont il eſt ici queſtion; 2. L'Hiſtoire des Patriarches Coptes, traduite en Latin par *Abraham Echellenſis*, & imprimée à Paris en 1651. à la fin de la Chronique Orientale; 3. L'Hiſtoire des Califes écrite par *Elmacin*, où les affaires des Chrétiens ſont déduites aſſez fidelement; 4. L'Hiſtoire de l'Egliſe d'Alexandrie du Pere *Vanſleb* Dominicain, imprimée à Paris en 1677. & tirée en partie d'un Hiſtorien Arabe nommé *Abulbaracat*, Moine Jacobite, dont le manuſcrit, unique en toute l'Egypte (s'il en faut croire le Pere *Vanſleb*) conduit la ſucceſſion des Patriarches d'Alexandrie juſqu'à l'an 1363. 5. Un Catalogue de ces mêmes Patriarches, continué juſqu'à l'année 1633. & communiqué par feu M. *de Peireſc* au P. *Kircher*, qui l'a inſeré dans le Suplément de ſon *Prodromus Coptus*. Le P.

du

llier, ſuivant en cela les vûës du P. *roch*, auroit fort ſouhaité pouvoir con- entre eux ces divers Ecrivains, de re, qu'il en reſultât une ſuite chro- ique des Patriarches d'Alexandrie, la- pût s'ajuſter avec les faits racontez s autres Hiſtoriens. Mais après une ſe application & pluſieurs tentatives & infructueuſes, il a jugé cette con- on abſolument impoſſible; & ces Au- Orientaux lui ont paru ſi peu exacts eu d'accord les uns avec les autres, 'eſt vû contraint d'avoir recours aux riens Grecs & Latins, pour l'établiſ- t d'un ordre Chronologique tout au. Il ne s'en eſt pas tellement rap- ſur ce point aux anciens, qu'il n'ait evoir profiter des lumieres de quel- nodernes, tels que le P. *Pagi* & Mr. *emont*, dont les découvertes ne lui as été inutiles. Il eût bien voulu nous r ici une ſuite non-interrompuë des ches orthodoxes, ou pour parler plus de ceux qui ſuivent le Concile de doine, & qui ſont appellez *Melchi-* eſt-à-dire *Royaliſtes* ou *Impériaux*: car ue nous en aſſure l'Auteur, ſur la foi Confrere le P. *du Bernat*, Supérieur ſuites Miſſionnaires établis en Egyp- n trouve encore aujourd'hui en ce un petit nombre de Chrétiens, unis mmunion *avec les* Grecs, & qui ont

à part leurs Egliſes & leur Patriarche. Mais le Pere du Sollier n'ayant pû juſqu'ici par l'entremiſe de ſon Confrere, tirer des *Melchites* les éclairciſſemens neceſſaires touchant la ſucceſſion de leurs Patriarches, il a été obligé de ſe renfermer dans le dénombrement des Patriarches hérétiques appellez *Jacobites*. On voit à la fin de la Préface une Table, par le moyen de laquelle on peut comparer le Calendrier Egyptien avec le Romain, & remarquer en quoi ils ſont différens l'un de l'autre.

L'Auteur, avant que d'entrer en matiere, commence par déterminer l'année du martyre de S. Marc, Apôtre de l'Egypte & premier Patriarche d'Alexandrie. Il regarde cette année comme l'Epoque ou le point fixe d'où doit dépendre la ſuite chronologique de tous les Patriarches qui ont ſuccedé à ce Saint. Si l'année de ſa mort eſt demeurée juſqu'à préſent fort incertaine, l'année de ſa venuë en Egypte ne l'eſt pas moins. Il eſt étonnant de voir combien les Hiſtoriens varient ſur ce fait, qu'ils placent ſous Tibere, ſous Caligula, ſous Claude, & même ſous Neron. Les Auteurs Egyptiens eux-mêmes, bien loin de répandre quelque lumiere ſur cet évenement, ne font que l'obſcurcir par le mêlange de pluſieurs fables mal-imaginées. Le P. du Sollier ne peut ſouſcrire à l'opinion du Pere *Henſchen* ſon Confrere, qui fixe le martyre de

e Saint Marc à l'année XIV. de Neron, la-
uelle eſt la 68. de J. C. en quoi ce Jéſuite
t contraire à Euſebe, à Saint Jerôme, à
éde, & à quelques autres; & n'a été ſui-
(continuë l'Auteur) que par le ſeul Mr.
Tillemont. Le Pere du Sollier s'efforce
onc de prouver que St. Marc vint en E-
ypte ſur la fin de l'Empire de Tibere, &
'il commença de prêcher à Alexandrie
ers la 40. année de Nôtre Seigneur, ſous
aligula. Il conjecture que St. Marc, 4.
nnées après, quitta l'Egypte pour ſe ren-
re à Rome auprès de S. Pierre; qu'il y
crivît ſon Evangile; qu'enſuite il revint à
lexandrie, l'an 49. de J. C. & qu'il y fut
artyriſé la huitiéme année de Neron, qui
ſt la 62. de Nôtre Seigneur, 22. ans après
n premier voyage en Egypte. Cette con-
ſture (ajoûte l'Auteur) eſt le plus ſûr
oyen de concilier Euſebe avec lui-même,
avec St. Epiphane; & elle ſe trouve de
s appuyée par la Chronique d'Alexan-
ou la Chronique Paſcale. Nous ren-
ons au Pere du Sollier pour le détail
preuves dont il fortifie ſon ſentiment,
u'il ſeroit ennuyeux d'expoſer ici plus
ng. Venons préſentement au corps de
vrage, partagé en 12. Chapitres.

premier Chapitre comprend l'Hiſtoi-
la Chronologie des dix premiers Pa-
es qui ont gouverné l'Egliſe d'Alex-
depuis l'*an 40. juſqu'à* l'an 179. de

N. S. & qui ſont tous au nombre des Saints. On ſçait peu de circonſtances de leur vie, ainſi qu'il eſt aiſé d'en juger par ce que nous en apprend le P. du Sollier, dont les recherches, dans ce Chapitre, roulent principalement ſur des diſcuſſions Chronologiques, deſtinées à découvrir l'année de la mort de ces Patriarches, & la durée de leur Epiſcopat.

L'Auteur dans le II. Chapitre, ſuit la ſucceſſion Patriarchale depuis l'an 179. juſqu'à l'an 311. c'eſt-à-dire juſqu'à la fin des perſecutions. Parmi les huit Patriarches qui rempliſſent cet intervalle, ſaint Démetrius s'eſt rendu célébre par la continence perpetuelle qu'il a gardée avec ſa femme; S. Denys Diſciple d'Origéne, par ſes Ecrits; S. Maxime, par ſon oppoſition aux erreurs de Paul de Samoſate & des Manichéens; & S. Pierre, par l'excommunication d'Arius, & par ſon martyre.

Le III. Chapitre nous informe de ce qui concerne les Patriarches qui ont combattu les Ariens juſqu'à Dioſcore, c'eſt-à-dire, depuis l'an 311. juſqu'à l'an 444. Ces Patriarches ſont au nombre de ſept, parmi leſquels ſe diſtinguent S. Athanaſe & St. Cyrille.

Le IV. Chapitre commence par une grande revolution arrivée dans l'Egliſe d'Alexandrie, & qui conſtituë une nouvelle Epoque pour l'Hiſtoire de cette même Egliſe.

gliſe. C'eſt le ſchiſme du Patriarche Dioſcore, qui ſoutenoit après l'Héréſiarque Eutychès, qu'il n'y avoit en J. C. qu'une ſeule nature, formée du mélange, & pour ainſi dire, de la confuſion des deux natures, divine & humaine. Cette héréſie foudroyée par le Concile de Chalcédoine, trouva un puiſſant appui en la perſonne d'un certain *Jaques* Syrien de nation, ſurnommé *Zanzale*, autrement *Baradée*, qui fut un des plus zelez partiſans de Dioſcore, & duquel les Heretiques de cette Secte ont emprunté leur nom de *Jacobites*. L'Auteur fait mention dans le reſte de ce Chapitre, des Patriarches tant Orthodoxes que Jacobites, qui ont ſuccedé à Dioſcore, & qui ont gouverné l'Egliſe d'Egypte depuis l'an 444. juſqu'à l'an 505.

Dans le V. Chapitre, il continuë à ſuivre l'ordre de cette ſucceſſion, par rapport aux deux partis, depuis 505. juſqu'en 621.

Le VI. Chapitre renferme l'Hiſtoire des Patriarches Jacobites, qui ont vêcu depuis 621. juſqu'en 743. c'eſt-à-dire, la plûpart ſous l'Empire des Sarraſins, qui conquirent l'Egypte ſous le Calife *Omar*, en 639.

L'Auteur dans le VII. Chapitre, fait une revûë des Patriarches d'Alexandrie, qui ont paru depuis l'an 743. juſqu'en 859. Ils ont tous été Jacobites, & perſecutez plus *ou moins par les* Sarraſins. Si les Chré-

tiens jouïrent de quelque tranquillité ſous le Calife *Méroüan*, ils en eurent l'obligation à leur Patriarche *Michel*, dont l'interceſſion empêcha *Cyprien* Roi de Nubie, d'envahir l'Egypte, que ce Prince étoit venu attaquer à la tête de cent mille chevaux. Mais la reconnoiſſance des Sarraſins pour un tel bienfait ne fut pas de longue durée, & la perſecution recommença peu de temps après.

Le VIII. Chapitre contient l'Hiſtoire d'un ſiecle entier; c'eſt-à-dire, qu'il conduit la ſucceſſion Patriarchale depuis l'an 859. juſqu'en 958. Cet intervale ne fournit preſque rien de remarquable quant aux faits hiſtoriques.

L'Hiſtoire des Patriarches qui ont vêcu pendant le reſte du X. ſiecle & pendant le XI. c'eſt-à-dire juſqu'à 1102. fait le ſujet du IX. Chapitre. Les évenemens les plus conſidérables rapportez dans ce Chapitre, ſont 1. la cruelle perſecution excitée contre les Chrétiens, & contre les Juifs par le Calife *Al-Hakem*, qui fit expoſer, quoiqu'inutilement, aux lions le Patriarche *Zacharie*: 2. Le Siege Patriarchal tranſporté d'Alexandrie au Caire, ſous le Patriarche *Chriſtodule*: 3. L'Ambaſſade du Patriarche *Michel IV.* en Ethiopie, de la part du Calife *Muſtanſir*, pour engager les Ethiopiens à lâcher les écluſes, par leſquelles ils empêchoient les eaux du Nil de ſe déborder ſuffiſam-

fiſamment en Egypte, ce qui faiſoit craindre une famine.

Le P. du Sollier parcourt dans les trois derniers Chapitres, la ſucceſſion des Patriarches juſqu'à l'année 1673. qui termine cette Chronologie.

Le cours de ce Traité eſt interrompu par quelques Digreſſions, qui ſervent à éclaircir pluſieurs faits concernans l'Hiſtoire de l'Egliſe d'Alexandrie.

On recherche dans la premiere Digreſſion, quels étoient les Rites obſervez dans l'élection & dans l'ordination des Patriarches d'Alexandrie. On traite dans la ſeconde, de l'origine & des différentes acceptions du titre de *Pape*, donné à ces mêmes Patriarches. On examine dans la troiſiéme l'Ere des Martyrs, célébre parmi les Egyptiens & les Arabes. Dans la quatriéme, on attaque le P. *de Montfaucon*, par rapport à la vie de S. Athanaſe, dont il eſt Auteur, & dans laquelle on prétend avoir découvert quelque anachroniſme. On tâche d'établir dans la cinquiéme, l'année de la conquête d'Egypte & de la priſe d'Alexandrie par les Sarraſins. On parle dans la ſixiéme, des différentes réünions de l'Egliſe Jacobite d'Alexandrie, ſoit avec les autres Patriarchats de l'Orient, ſoit avec l'Egliſe Romaine. Enfin la derniere de ces Pieces hors d'œuvre eſt une liſte des Patriarches d'Alexandrie Catholiques Romains, tirée

du

du *Dictionnaire de la Bible* de M. *Simon*, imprimé à Lyon en 1693. & suivie des noms de quelques Métropolitains d'Abyssinie, célébrez dans l'*Hagiologe* que nous avons allegué au commencement de cet Extrait.

Nous ne dirons rien ici de l'*Appendice* qui se trouve à la fin de ce volume. Nous nous reservons à en donner un détail dans le prochain Suplément.

Origines Ecclesiasticæ : or the Antiquities of the Christian Church, &c. C'est-à-dire : *Les Origines Ecclesiastiques ; ou les Antiquitez de l'Eglise Chrétienne. En deux Livres : dans le premier desquels on traite des Chrétiens en général, de leurs divers noms, de leurs distinctions, & des différens degrez de Catechumenes, de Laïques, & d'Ecclesiastiques. Dans le second on expose les Ordres & les Offices superieurs du Clergé dans la primitive Eglise. Par* JOSEPH BINGHAM, *Recteur de Headborn-Worthy proche de Winchester.* A Londres, chez Robert Knaplock. 1708. in 8°. pagg. 318. du Livre. pagg. xvi. de la Préface, & de la Table des Chapitres ; sans y comprendre l'Epître liminaire.

VOICI une petite partie, & comme l'essai d'un grand dessein que Mr. Bingham a formé. Car de même que quelques sçavans hommes ont travaillé sur les Anti-

Antiquitez Judaïques, ſur les Antiquitez Grecques, ou ſur les Romaines, Mr. Bingham ſe propoſe de travailler ſur les Antiquitez Chrétiennes. Son projet n'eſt pas d'écrire préciſément l'Hiſtoire Eccleſiaſtique, aſſez d'autres l'ont fait: mais ce qu'on n'a point encore fait de la maniere qu'il imagine, c'eſt ce qu'il entreprend ici: ſçavoir de réduire ſous de certains titres tout ce qui regarde l'Egliſe Chrétienne des quatre ou cinq premiers ſiecles. Baronius, les Centuriateurs, & ceux qui ont écrit ſur les premiers temps du Chriſtianiſme, ceux qui ont commenté quelques-uns des anciens Peres, ou des premiers Conciles, ont eu occaſion de traiter les Uſages anciens & les points de Diſcipline que M. Bingham doit faire entrer dans ſon Ouvrage: ils l'ont fait avec beaucoup d'érudition & d'étenduë, mais ce qu'ils ont dit ſur ces différens ſujets, eſt perdu dans de gros volumes, & mêlé avec le recit hiſtorique de tant d'évenemens, qu'on a de la peine à réünir toutes ces obſervations, & à les ranger dans un ordre méthodique, & ſous un même point de vûë: outre que tout le monde ne peut pas avoir ni cette grande quantité de volumes, ni aſſez de loiſir pour les lire tous. Pour remedier à cet inconvenient, l'Auteur ſe propoſe d'écrire en Anglois un corps entier d'Antiquitez Chrétiennes; il en donne le plan dans *ſa Préface*; & ce premier Ouvrage

vrage que nous avons ſous les yeux, eſt une eſpece d'échantillon, par où l'on peut juger de l'entrepriſe & de l'execution. Il eſt partagé en deux Livres, dont le premier eſt compoſé de cinq Chapitres, qui comprennent les différens noms que les premiers Chrétiens ont eus, & les raiſons qui les leur ont fait donner; ſoit que ces noms euſſent rapport à leur maniere de vie, ou à la ſainteté de leurs mœurs, ſoit que ces noms fuſſent des marques de l'averſion ou du mépris que les Juifs, les Gentils & les Heretiques avoient pour les vrais Chrétiens. On y voit auſſi une Notice des divers états ſous leſquels étoient rangez, tant les Laïques entre eux, que les Eccleſiaſtiques. De là l'Auteur paſſe au Livre ſecond, & traite dans vingt-deux Chapitres tout ce qui regarde les plus éminentes Perſonnes du Clergé, comme ſont les Evêques, les Prêtres, les Diacres, les Archidiacres, & les Diaconeſſes.

On remarque par-tout de l'ordre, de la préciſion, & un choix heureux des paſſages que l'Auteur employe à prouver ce qu'il avance. Chaque article eſt auſſi court que la matiere le permet: & les citations ſont en petit nombre. Nous ferons mieux connoître ſa méthode, en traduiſant un article entier, que ſi nous en abrégions pluſieurs; ce qui d'ailleurs ſeroit mal-aiſé par la grande brieveté qu'il s'eſt preſcrite. M. Bingham

après

oir parlé de pluſieurs noms que
tiens ont eus dans les premiers
e l'Egliſe, expoſe en peu de mots
i ils ſe ſont nommez Catholiques.
mme il traite ce ſujet.
ortunité des heretiques, dit-il, fut
e les Fideles ajouterent au nom de
le nom de Catholique. Ce nom
eux une eſpece de ſurnom, & un
propre qui ſervit à les ſeparer de
s Sectes, leſquelles quoique con-
les noms du parti qu'elles ſui-
ſe couvroient toutes ſous le nom
le Chrétiens. C'eſt ce que Pacien
rend dans ſon Epître à Sempro-
r celui ci lui ayant demandé pour-
Chrétiens ſe nommoient Catholi-
acien lui répond, que c'eſt pour
s confondus avec les heretiques,
heretiques qu'ils ſont, ne laiſſent
nommer Chrétiens. Chrétien eſt
m, dit Pacien, Catholique eſt mon
L'un eſt mon titre, l'autre eſt ce
à me diſtinguer. Pour l'ordinaire,
Auteur, l'hereſie ſe retranche dans
contrée à part, ou ſe renferme
petit nombre de perſonnes; ainſi
pas droit au nom de Catholique,
ſie univerſelle. L'Egliſe de J. C.
le porter ce nom, parce que, ſelon
que d'Optat, elle eſt répanduë dans
monde; & en ce ſens le nom de
Ca-

Catholique eſt auſſi ancien que l'Egliſe même. Il ſe lit en effet dans Euſebe, dans Clement Alexandrin, & dans les Epîtres de S. Ignace. On ne tenoit anciennement pour Chrétiens, que ceux qui ſe diſoient Chrétiens Catholiques ; temoin ce qui eſt rapporté dans les Actes du martyre de St. Pionius, citez par Baronius ſous l'année 254. On y voit que ce Martyr étant interrogé par le Juge Polemon, de quelle Egliſe il étoit, répondit : Je ſuis de l'Egliſe Catholique ; car J. C. n'a point d'autre Egliſe que celle-là.

Chaque article de ce Livre eſt traité en auſſi peu de mots, & avec la même clarté que celui-ci : & ſi le ſuccès encourage l'Auteur à continuer, il promet de remplir ſon deſſein dans toute l'étenduë neceſſaire. Il traitera donc des Ordinations, & de ceux qu'on ordonnoit : des privileges & des immunitez du Clergé, de ſes revenus, & des differentes loix ou des differens reglemens qu'on a faits au ſujet des fonctions Eccleſiaſtiques. Il y joindra des recherches ſur les anciens Aſcétiques, ſur les Moines, ſur les Vierges, & ſur les Veuves. Tout cela ſera ſuivi d'un Traité ſur les anciennes Egliſes, avec une deſcription des parties dont elles étoient compoſées, & de tout ce qui ſervoit à célebrer l'Office divin. L'Auteur parlera de la Conſécration des Egliſes, & de leurs privileges. Il dreſſera un

état

e l'ancienne diviſion de l'Egliſe en
nces, en Diocéſes, en Paroiſſes, &
era l'origine de cette diviſion. Il pro-
e donner enſuite dans un Traité tout
concerne le Service; en commen-
ar l'inſtruction des Catéchumenes. Il
era de la Pſalmodie, de la lecture des
Livres, de la Prédication, de la Meſ-
Catechumenes, de celle des Fidelles,
la célébration des ſaints Myſteres. Il
a dans le détail des jeûnes & des fê-
les mariages, des funerailles, &c. Il
era la maniere de convoquer les dif-
s Conciles, & de donner ce qu'on ap-
ittera formata. Il expliquera le Calen-
Puis prenant les hommes dans le
ier âge, il fera voir quelles étoient les
, quelles étoient les Bibliotheques, &
udes; en un mot quelle étoit l'édu-
n des perſonnes deſtinées à l'Etat Ec-
ſtique; ſans oublier les verſions de l'E-
e qui étoient alors en uſage. Il fera
ion de pluſieurs choſes encore, qui ne
ent être compriſes ſous les articles pré-
s, comme ſont la maniere de faire &
cevoir les ſermens, l'abſtinence du
l'uſage du ſigne de la Croix, les cha-
publiques, les honneurs rendus aux
yrs, avec un recit de leurs ſouffrances,
e deſcription des inſtrumens de leurs
yres.

el eſt le plan *ſur lequel* l'Auteur ſe pro-

poſe

poſe de travailler ; & c'eſt faire un excel lent uſage de ſon ſçavoir & de ſon temps car ſi l'on fait tant de cas des Antiquite profanes, on ne ſçauroit ſe diſpenſer d'eſti mer encore plus un Recueil qui ne contien dra que les Antiquitez Chrétiennes.

PETRI DANIELIS HUETII Epiſcop Abrincenſis Carmina. Quinta Editio *Pariſiis, apud Jacobum Etienne*, 1709 C'eſt-à-dire : *Les Poëſies de M.* Huet *Evê que d'Avranches. Cinquiéme Edition.* Paris chez Jacques Etienne, ruë S. Jac ques, à la Vertu. 1709. in 16. pagg. 130 ſans y comprendre l'Epître, les Préfaces ni la Table.

LA Poëſie Grecque ou Latine eſt un dé laſſement d'eſprit & un jeu pour les vé ritables Sçavans, quand ils ont ſçû, comm M. Huet, réünir toute la politeſſe des Let tres humaines, avec la plus vaſte & la plu profonde érudition. Le Pere Pétau, Scali ger, & Grotius ont fait des vers Grecs & des vers Latins. C'étoit un amuſemen pour eux : mais dans leurs petites pieces d Poëſie, qui étoient, pour ainſi dire, l fruit de leur oiſiveté, on retrouve le profi de leurs grandes études ; & plus on a d connoiſſances, plus on y découvre com bien ils en avoient. Ce ſont de petits ta bleaux, où la main du Maître n'eſt pa moin

moins ſenſible que dans les plus grandes compoſitions. Telles ſont les Poëſies de M. Huët, ſi célébre par ſes autres Ouvrages. Elles ont quelque choſe de plus gracieux encore & de plus riant, de plus vrai & de plus correct, que les Poëſies Latines des plus excellents Auteurs modernes.

La plupart des pieces dont ce petit volume eſt compoſé, ont paru ſéparément, dans le temps qu'elles ont échappé à leur Auteur, qui ne penſoit gueres à travailler pour le Public, lorſqu'après des recherches épineuſes, il cueilloit des fleurs ſur le Parnaſſe. Pluſieurs de ces Pieces ſont les jeux de ſa jeuneſſe, & d'un loiſir qu'il n'avoit pas encore conſacré à l'Egliſe. Comme on a grand peur que des morceaux ſi précieux ne ſe perdiſſent, on a ſouvent pris ſoin de les raſſembler, & ç'a toujours été ſans la participation de l'Auteur. Le Recueil en a été imprimé quatre fois. La premiere édition en fut faite à Deventer en 1665. par M. Hogerſius, qui tout Poëte qu'il étoit, eut aſſez de modeſtie, pour mettre les Poëſies de M. Huët à côté des ſiens, & dans le même volume. La ſeconde fut faite par Elzevir, en 1672. à Amſterdam, chez Elzevir. Les deux autres ont été faites par les ſoins de M. Grævius. En voici une cinquiéme Edition, plus complette, plus exacte & mieux digerée que les quatre autres. Le Libraire, qui à l'inſçû de l'Auteur,

teur, en a formé & executé le deſſein, lui dédie: & dans ſon Epître liminaire, q eſt écrite fort élegamment en Latin, il nit par dire, que ſi d'un côté il lui doit d excuſes, d'un autre côté il attend des r mercimens du Public. Il redonne ici Préface de M. Hogerſius, & celle de M Grævius, qui eſt & plus ample & plus c rieuſe: & dans l'Avertiſſement il regret de n'avoir pû recouvrer les Poëſies Franço ſes de M. Huët, qui ont, dit-il, fait l'a miration de ceux à qui M. Huët les a rec tées. M. Grævius avoit mis à la fin de collection, quelques notes de M. Huët ſu l'Anthologie, que ce ſçavant Homme l avoit communiquées, pour les joindre une nouvelle Edition de l'Anthologie, qu les Libraires d'Amſterdam avoient entrepri de donner: on n'a pas jugé à propos de le réimprimer ici: & l'on a mieux aimé at tendre que l'Auteur rende publiques le grandes richeſſes qu'il a en ce genre de lit terature.

Les Poëſies de M. Huet ſont diſtribuée en Eclogues, Idylles, Epîtres, Elégies, Epigrammes, Odes, & Pieces mêlées. Le Eclogues conſiſtent en cinq Métamorpho- ſes imaginées très-heureuſement.

La premiere eſt celle d'une Nymphe & d'un jeune Berger, que Bacchus piqué de jalouſie contre la Nymphe, (qui pendant ſon abſence, lorſqu'il étoit occupé à faire des

des conquêtes, avoit suivi de nouvelles a-
nours, & s'étoit engagée avec le jeune
erger) punît en les métamorphosant tous
eux; de sorte que de la Nymphe, qui se
ommoit *Vitis*, il en fit naître la vigne; &
Berger nommé *Ulmus*, il en fit naître
meau. Le changement de forme n'a
changé à leurs inclinations. La secon-
Eclogue est une fiction ingenieuse sur
gine de l'Iris ou de l'Arc-en-Ciel. Iris
aphe attachée à Junon, aime le Soleil
me elle en est aimée. Junon apprend
Mercure le mystere de leurs amours.
alousie & le dépit avoient porté Mer-
à réveler ce secret. La Reine des
, pour rompre une liaison qui des-
oit sa Cour, & pour châtier Iris, l'en-
dans des nuages sombres & obscurs,
t les prisons du Ciel. Elle défend
ne temps au Soleil d'approcher ja-
Iris, & ordonne que toute l'éten-
Ciel les separe éternellement. Cette
malheureuse, si-tôt qu'elle apper-
oleil, fait ses efforts pour aller re-
on amant; mais comme ses efforts
iles, elle tâche de lui montrer au
tête, encore environnée de fleurs,
le étoit autrefois, quand elle se
r lui plaire. Sa douleur la fait
larmes. Cette piece, qui a tous
s que peut avoir la Poësie quand
des sujets agréables, vient d'être

traduite en vers François par un homme de qualité, célebre par les graces de ſon eſprit : & la traduction qu'il en a faite eſt très-reſſemblante à l'original. L'Aiman eſt le ſujet de la troiſiéme Métamorphoſe. La voici en deux mots. Magnès grand Phyſicien, & parvenu à une connoiſſance exacte de toutes les parties qui compoſent l'Univers, s'égare au point de ne reconnoître plus de Dieu qui gouverne le monde, que la Nature même. Il débite cette Doctrine impie, & la fait paſſer dans l'eſprit des diſciples que l'admiration pour ſes découvertes lui avoit attachez. Jupiter, pour vanger le Ciel, change Magnès en une pierre: mais Magnès ſous la forme d'une pierre, conſervant toûjours le goût de ſes premieres Etudes, ſe tourne encore vers le Pole Arctique, dont on lui doit les premieres obſervations. Ses diſciples ſont changez en morceaux de fer, & tout fer qu'ils ſont leur inclination pour leur Maître les fait ſe tourner vers lui, dès qu'il paroît. On trouvera dans cette petite piece un ſçavoir immenſe. *Apariné* ſignifie en Grec une ſorte d'herbe qui s'attache aux habits, & que nous nommons en François, du *Glouteron*. Selon M. Huët, dans ſa quatriéme Eclogue, Apariné étoit une Nymphe dont l'excellente beauté avoit donné de l'admiration & de l'amour à Ganymede jeune Prince Troyen. *Il l'aimoit* éperduëment, & il en étoit é-

per-

uëment aimé. Apariné couchée ſur des
s, dormoit tranquillement, dans le
s que l'Aigle de Jupiter vint enlever
méde, qui n'étoit pas loin d'elle. A
éveil elle ne le trouva plus. Son dé-
r dont la grandeur l'avoit accablée d'a-
, la fit enſuite errer en divers lieux
chercher ſon amant. Elle le deman-
à tout le monde, & faiſoit retentir de
is tous les lieux où elle alloit. Mais
d elle ſe vit ſans eſpoir de le retrou-
ſon affliction n'eut plus de bornes :
s'adreſſa aux Dieux ; elle les pria de
iner ſa vie & ſes ennuis : les Dieux
hez exaucérent ſa priere : d'une Nym-
ls en firent une herbe ; & ſi cette her-
attache aux paſſans, & ſemble les vou-
arrêter, c'eſt Apariné qui les arrête
leur demander Ganyméde. La cin-
ne & derniere Eclogue contient dans
ſeule Fable, trois Métamorphoſes : cel-
Picus en Pivert : celle de *Pica* ſa fille
ie, & celle de *Niſus* en Epervier. On
nne, comme dans les autres, une ori-
Poëtique & fabuleuſe, à des proprie-
aturelles. Et c'eſt en cela que conſiſte
rite de toute Métamorphoſe. Telles
les cinq Pieces que M. Huët nomme
gues, ſuivant une acception de ce mot
générale que celle qui le reſtraint à ſi-
r des Poëſies Paſtorales.

eſt ainſi qu'il a intitulé Idylles les trois

Pieces qui ſuivent. La premiere, qui eſt adreſſée à M. Alexandre Morus, a pour titre *Epiphora*; ce mot Grec veut dire, une Fluxion ſur les yeux. C'eſt en effet la deſcription d'une fluxion ſur les yeux, que l'Auteur avoit gagnée au ſerein, & qui le fit extrêmement ſouffrir, & par elle-même, & par les remedes qu'il lui fallut faire pour en guérir. La nature du mal & les remedes ſont ici décrits en ſtyle de Lucrece, d'autant plus difficile à manier, qu'il ſemble avoir moins de difficulté. Car la plûpart des faiſeurs de vers Latins, croyent avoir imité Lucrece, quand ils ont affecté dans leurs vers une cadence raboteuſe & bizarre, & qu'ils ont entaſſé indifféremment de vieux mots Latins, qui n'étoient plus en uſage dans le temps qu'on parloit le mieux à Rome. M. Huët en uſe tout autrement: on croit lire Lucrece quand on lit ſa Piece: & ſi, à l'imitation de ce grand Poëte, il employe des mots antiques, il ſçait comme lui y mêler de beaux mots & des cadences très-heureuſes. C'eſt une muſique où les diſſonances ſont ſauvées d'une maniere très-adroite. La ſeconde Idylle eſt une piece qui tient pour le fonds à Lucrece, mais dont le ſtile reſſemble bien davantage au ſtile de Virgile. L'Auteur y traite du Sel. Il en explique la nature, les différences, & les proprietez: & s'il prend ſoin d'*enrichir ſa matiere* par une érudition ſolide, il

il ne ſonge pas moins à l'embellir de tous les ornemens que peut fournir la Poëſie. Par exemple, après avoir rapporté un effet phyſique du Sel, il en donne une cauſe tirée de la Fable, & préſente en même temps une image très-gracieuſe :

Ipſa Venus quippe orta ſalo eſt, emerſaque ſalſis
Fluctibus, aurata vehitur ſuper æquora concha.

La troiſieme Idylle de M. Huet, eſt le recit de ſon voyage en Suede. Le ſtile de cette Idylle reſſemble à celui d'Horace : & comme il y a une grande conformité pour les choſes mêmes qu'Horace & Mr. Huet racontent, l'un dans ſon voyage de Brindes, l'autre dans ſon voyage de Suede ; la comparaiſon de ces deux pieces peut ſervir aux jeunes gens, à s'inſtruire de la vraye maniere d'imiter. Cette piece eſt extrémement connuë, & nous n'en dirons rien de plus particulier.

Des trois Epîtres, celle qui eſt adreſſée à M. Ménage eſt la plus longue. L'Auteur y traite ce point de Morale, Que pourvû qu'on faſſe bien, on doit compter pour peu de choſe les jugemens des hommes. C'eſt ce que Mr. Huet établit par ſon expérience propre, & par le récit d'une Fable, que feu M. de la Fontaine, long-temps après lui, a miſe en vers François. La ſeconde Epître eſt adreſſée à M. Hallé fameux Poëte de Caën. L'Auteur

teur s'y défend de s'appliquer davantage à la Poëſie. La troiſiéme eſt un impromptu pour ſervir de réponſe à M. Morus.

Les Elégies ſont au nombre de quatre. La premiere, qui eſt à la loüange des Poëtes de Caën, reſſemble tout-à-fait aux belles Elégies de Properce. La ſeconde eſt une imitation des Heroïdes d'Ovide. C'eſt une Lettre de Cornelius Gallus à Lycoris. La troiſiéme eſt ſur le Thé : & la quatriéme piece, qui eſt une plainte en vers Grecs, ſur la mort d'un jeune Prince Alleman, reſſembleroit parfaitement aux Idylles de Bion & de Moſchus, ſi elle n'étoit pas en vers Elégiaques.

Il y a douze Epigrammes, dont la premiere eſt un portrait énigmatique d'un homme fort connu à Caën, nommé l'Abbé de Saint Martin ; celui qui pendant le jour étoit vêtu & coiffé d'une façon extraordinaire, & qui la nuit couchoit dans un four, qu'il avoit fait conſtruire exprès, & tapiſſer de peaux de lapin. Il faudroit avoir connu le perſonnage pour bien entendre cette énigme. Les autres Epigrammes ſont d'un goût exquis. Celle à Mademoiſelle du Pré (*Pratea*) eſt une des plus belles.

Les dix Odes qui ſuivent, ſont en leur genre, ce que les vers Elégiaques ou les vers Heroïques de Mr. Huet ſont dans le *leur.* L'Ode Sapphique qui a pour ſujet

Nô-

Nôtre-Dame de la Délivrande, & que l'on chante ſolemnellement lorſque de Caën on va en proceſſion à l'Egliſe qui porte ce titre, eſt un beau monument de la pieté de M. l'Evêque d'Avranches, & de ſon attachement à cette célébre dévotion de ſon pays. L'Ode à Sainte Genevieve, qui eſt ici la dixiéme, eſt une des dernieres pieces que l'Auteur ait faites: on y remarque toute la force & tout le ſublime du genre Lyrique. La ſeptiéme & la neuviéme ſont d'une meſure de vers fort difficile à bien mettre en œuvre. Horace n'en a qu'une piece, *Miſerarum eſt neque amori dare ludum*, &c. C'eſt une eſpece de vers compriſe ſous le genre qu'on nomme *Ionicum à minori*, ſur quoi on peut conſulter Hépheſtion & Terentianus Maurus. La premiere de ces deux Odes fut faite il n'y a gueres moins de trente ans. Elle donna occaſion à pluſieurs Poëtes amis de M. Huët, de travailler ſur la même meſure: & ils éprouverent l'extrême difficulté qui ſe rencontre à ſoûtenir l'élevation & la nobleſſe du genre Lyrique, dans l'aſſujettiſſement indiſpenſable de la meſure gênante des pieds dont cette ſorte de vers eſt compoſée. L'Ode à M. *de Segrais* convient parfaitement à la naïveté & à l'agrément qu'on admire dans les Pieces Paſtorales de ce Poëte. La quatriéme & la cinquiéme ſont pour le Roi; c'eſt ainſi *qu'Horace* compoſoit pour Auguſte.

Ce que H. Huët appelle ici *Miſcellanea*, conſiſte en une ſuite de vers de différentes meſures, ſur la mort & pour la pompe funebre de Saumaiſe; en une Piéce de vers Hendecaſyllabes à la maniere de Catulle; en une Paraphraſe du Pſeaume CXXIX. *De profundis*, &c. & en un fragment ſur les Digues de Hollande. Ces deux derniers morceaux ſont écrits en vers Heroïques.

Nous ſommes fâchez de quitter ce Recueil, ſans en avoir mis ſous les yeux du Lecteur quelques-uns des plus beaux endroits: mais comme nous mettons peu de Latin dans nos Journaux, nous ſommes contraints de renvoyer le Lecteur aux vers mêmes, qui perdroient trop de leur beauté dans une traduction en proſe. Nous finirons par un trait de l'Epître dédicatoire, qui donne à M. Huët tout à la fois l'eſprit d'Ovide, la fineſſe d'Horace, la ſageſſe & la correction de Virgile. On pouvoit ajouter la grandeur propre à la Poëſie Lyrique, & ce goût antique ſi précieux & ſi rare.

Remarques de FRANÇOIS POUPART *ſur une playe faite au ventre par un coup de corne.* A****

UN Valet de Boucher qui conduiſoit une *vache*, la traita ſi rudement à coups de bâ-

bâton, qu'elle ſe mit en défenſe, & le frapa d'un coup de corne qui paſſa d'un côté du ventre à l'autre; la vache porta l'homme à quinze ou vingt pas, & puis la corne rompit.

La corne paſſa ſi heureuſement entre le péritoine & les inteſtins, que les inteſtins ne furent point bleſſez. Le péritoine, tous les muſcles du ventre & la peau furent rompus; ce qui fit une playe d'environ un pied de long, par laquelle les inteſtins ſortirent. Le Malade n'ayant pas eu le moyen de ſe faire traiter chez lui, ſe fit porter à l'Hôtel Dieu de Paris le 4 Avril 1709.

Le Chirurgien fit d'abord une couture aux bords de la playe, mais il ſurvint tant de pourriture, que la couture rompit. Le Chirurgien coupa alors les lambeaux de la peau, ce qui fit une ſi grande ouverture au ventre qu'on voyoit preſque tous les inteſtins. Ils ſe recouvrirent peu à peu d'une maniere ſi admirable, que les plus grands Maîtres dans l'art de Chirurgie auroient de la peine à le croire. L'âcreté d'un pus délié & blanc, qui nageoit ſur la ſuperficie des inteſtins, les corroda, & en ouvrit les vaiſſeaux capillaires, qui ſuinterent une petite humeur ſanglante, laquelle fit une eſpece de végétation ſur les inteſtins. Elle commença par des grains charnus formez par de petites goutes de ſang, qui à meſure qu'elles tranſpiroient, ſe figeoient ſur les

inteſtins, ſoit par la fraîcheur de l'air, ſoit par le mêlange des acides qui ſont dans l'air, ou par tous les deux enſemble. Ces petits grains charnus augmenterent tous les jours en nombre, & formerent peu à peu une nouvelle chair qui couvrit les inteſtins, & ne fit plus qu'un corps avec eux. A meſure que les inteſtins étoient couverts, la peau croiſſoit de la circonference au centre, & ſe coloit à la nouvelle chair qui s'étoit formée, de ſorte que les inteſtins, la nouvelle chair, & la peau, ne faiſoient plus qu'un tout, & la playe fut parfaitement guérie en moins de deux mois.

Il reſte à conſiderer de quelle maniere l'expulſion des excremens ſe fait aujourd'hui dans cette même perſonne, puiſque tous les muſcles qui ſervoient à cette fonction ont été rompus au milieu par la corne, & conſommez dans un grand eſpace par la pourriture. C'eſt ici qu'il faut admirer les ſoins de la Nature. La partie des muſcles qui reſte, s'eſt collée par le bout autour de la nouvelle chair formée ſur les inteſtins; & parce que cette chair eſt plus haute que le point fixe des muſcles, chaque muſcle la tire en bas de ſon côté, & par ce moyen lui fait comprimer les inteſtins, à peu près comme faiſoient les muſcles entiers, de ſorte que *la perſonne* rend les excremens avec la mê-

même facilité qu'avant ſa bleſſure.

Il ne faut donc jamais deſeſperer des maladies les plus deſeſperées, puiſque la Nature y pourvoit par des inventions ſi imprévûes, & par une ſageſſe ſi admirable.

---

* BURCHERI DE VOLDER, Philoſophiæ & Matheſeos Profeſſoris Laudatio ab JACOBO GRONOVIO, peracta ex Decreto Rectoris Magnifici & Senatus Academici. a. d. VII. Calendas Majas. 4°. *Lugd. Batavorum apud Cornelium Bonteſtein.* 1709.

* ANDREÆ PETERMANNI Anatom. & Chirurg. Prof. Publ. & practici Lipſienſis Chymia, opus Poſthumum editum à filio BENJ. BENED. PETERMANNO Præfecturæ Lipſienſis phyſico. 8°. *Lipſiæ ſumptibus Friderici Lanckiſii.* 1708.

* JANI VINCENTII GRAVINÆ JC. & Anteceſſoris Romani, Origines Juris Civilis, quibus Ortus & progreſſus Juris Civilis, Jus naturale, Gentium & XII. Tabularum Legeſque ac SCta explicantur ad Clementem XI. P. M. 4°. *Lipſiæ apud Jo. Fridericum Gledityſch.* 1708.

XXVIII.

JOURNAL DES SCAVANS.

Du Lundi 15. Juillet M. DCCIX.

Lettres de M. de SAINTE-MARTHE *ſur divers ſujets de Pieté, de Morale, & de Conduite pour la vie Chrêtienne.* A Paris, chez Louïs Roulland, ruë S. Jacques. 1709. 2. voll. in 12. I. vol. 600. pagg. II. vol. 490. pagg.

IL a été parlé des Traitez de pieté de feu M. de Sainte-Marthe dans le ſeptiéme Journal de l'année 1703. pag. 172. lorſqu'ils parurent par les ſoins de Madame de Sainte-Marthe. On peut voir le jugement qui en a été porté dans ce Journal. Voici deux volumes de Lettres du même Auteur, nouvellement imprimez ſur le recueil qui en a été fait & communiqué par la *même Dame*, qui a une ſinguliere affection

tion pour la memoire de M. de Sainte-Marthe. Les Lettres ſont écrites dans le même eſprit & du même goût que les Traitez: mais on y trouvera plus de varieté & d'agrément: car encore que l'Auteur ait toujours eu principalement en vûë les veritez de la Religion, il y a dans ſes Lettres des faits dont le recit fait plaiſir, & des traits d'eſprit qui en rendent la lecture agreable. Quoiqu'elles ſoient écrites avec ſimplicité, elles ſont pleines de penſées vives & d'expreſſions nobles & polies. Tout y reſpire la pieté, mais c'eſt la pieté d'un honnête homme, qui connoît les devoirs de la vie civile, & les égards que l'on doit avoir pour les perſonnes auſquelles on écrit. On y voit pluſieurs points de Morale éclaircis, des inſtructions ſolides, des avis ſalutaires, & des regles utiles pour la conduite de la vie.

On a choiſi avec raiſon pour premiere Lettre, celle où l'Auteur parle de la maniere d'écrire des Lettres Chrétiennes. Voici comme il s'exprime. „ J'ai bien de la „ peine, ma Sœur, à faire réponſe à vôtre „ Lettre: quoiqu'elle ſoit très-longue, il „ n'y a pas une bonne parole; tout y eſt „ ſéculier: je croi que quand vous penſez „ à moi, vous oubliez que je ſuis Prêtre, „ & que vous êtes Religieuſe. O! ma „ Sœur, les Lettres des Saints ne ſont „ *point de ce ſtyle.* Ils ſe croyoient ſans

„ doute

„ doute auſſi obligez d'en rendre compte
„ à Dieu que de leurs paroles. Mais pour-
„ quoi après pluſieurs Lettres écrites de cet-
„ te maniere, me vient-il dans l'eſprit de me
„ plaindre de la derniere ? C'eſt que j'y penſe
„ à l'occaſion d'un Livre de dévotion, qui
„ en trente ſix Chapitres ne dit pas un mot
„ de Jeſus-Chriſt. Quelles dévotions &
„ quelles Lettres ! Outre cela je viens de
„ voir à la mort un Religieux d'une pieté
„ ſinguliere, qui parloit ſi ſouvent de J. C.
„ & de ſon Royaume, qu'il a voulu me
„ donner la benediction que lui-même
„ avoit reçuë quand il m'a ſouhaité d'avoir
„ toûjours J. C. dans le cœur. O que J. C.
„ nous prépare bien à la mort, quand il
„ habite dans nôtre cœur ! qu'il nous ap-
„ prend à déteſter nos pechez avec une
„ grande averſion ! il nous inſpire forte-
„ ment une ſainte crainte des jugemens de
„ Dieu. A voir ce bon Religieux dans les
„ mouvemens que cette crainte excitoit
„ en lui, on auroit cru, comme il le di-
„ ſoit, qu'il étoit le plus grand pécheur du
„ monde ; ſes larmes, ſes ſoupirs autori-
„ ſoient ſes paroles ; & tous ces ſignes ex-
„ terieurs découvroient parfaitement ſon
„ cœur, qui au milieu de ſes appréhen-
„ ſions conſervoit une paix & une tran-
„ quilité merveilleuſe. La memoire de ſes
„ pechez le conduiſoit au ſouvenir de la
„ *bonté* de ſon Sauveur : *Je ſuis un mau-*

vais

Maître ! Cette penſée eſſuyoit ſes
es, & faiſoit voir tant de douceur
on viſage parmi de très-cuiſantes
eurs, qu'il étoit aiſé de remarquer
ne pouvoit goûter que J. C. &
rès s'être rempli abondamment de
ertume de ſon calice, il en reſſen-
la douceur. J'ai eu aſſez de part
n affection & à ſa charité, pour
avec quelque ſorte de gloire, qu'il
egardoit comme un de ſes enfans;
c'eſt ma condamnation, comme
des Juifs à l'égard d'Abraham, *ſi*
imite pas les vertus d'un tel pere, &
ſuis ſans obéiſſance. Ayons donc
dans le cœur, en ſorte qu'il l'oc-
tout entier; ayons-le dans nos pa-
s, & n'en diſons jamais aucune qui
oit digne de lui; ayons-le dans les
ns, & que toutes nos actions ren-
témoignage que nous n'agiſſons
pour lui.

peut juger par cette Lettre du ca-
des autres; il n'y en a point qui
ntienne des inſtructions importantes
ıſieurs points de morale ou de pie-
n'eſt pas poſſible d'en faire le dé-
ns un Journal. Les titres de cha-
ettre, qui ſont dreſſez avec exacti-
font connoître les ſujets qui y ſont
. *Mais le* Public ne ſera point fâ-

ché

ché de voir ici une hiſtoire aſſez ſingulie-re, qui ſe trouve dans la Lettre LIX. pag. 421. du ſecond Tome. Elle regarde un nommé Beauchateau, „ qui a été Auteur „ dès ſon enfance, & dont on a des Poë-„ ſies imprimées en un vol. in 4°. lorſ-„ qu'il n'avoit pas encore l'âge de douze „ ans. Il étoit fils d'un Comedien de ré-„ putation, dont j'ai appris, dit l'Auteur „ de la Lettre, une grande action de cha-„ rité, qui fut ſuivie d'un évenement „ très-ſingulier pendant les guerres de Pa-„ ris.

„ Celui-ci après avoir un jour entendu „ la Meſſe à Nôtre-Dame, trouva en s'en „ retournant une femme deſolée auprès d'un „ pilier de l'Egliſe. Il s'approcha d'elle, „ & lui demanda le ſujet de ſes larmes. „ Elle le rebuta d'abord, & lui dit fiere-„ ment, qu'elle ne demandoit rien à per-„ ſonne, & qu'elle n'avoit beſoin de rien. „ Beauchateau continua à lui parler avec „ bonté ; il lui repreſenta qu'il ne falloit „ pas qu'elle s'abandonnât à ſa douleur, „ qu'il étoit prêt à la ſoulager, pourvû „ qu'elle le voulût bien ſouffrir. Il la „ preſſa de lui dire l'état où elle étoit ; „ & enfin il la perſuada de lui ouvrir ſon „ cœur. Elle lui déclara qu'elle étoit ve-„ nuë à Paris pour un Procès qui avoit „ duré beaucoup plus long-temps qu'elle „ n'avoit penſé, & que ne pouvant avoir

„ aus-

„ aucunes nouvelles de ſon pays à cauſe
„ de la guerre, elle s'étoit trouvée dans
„ la neceſſité d'emprunter quelque argent
„ de deux perſonnes de ſa connoiſſance;
„ que n'ayant pû le leur rendre dans le
„ terme qu'elle leur avoit promis, elle
„ n'avoit oſé les aller voir; que cepen-
„ dant toutes choſes lui manquoient, &
„ que ne pouvant ſe reſoudre à mandier
„ ni à retourner à la chambre qu'elle
„ avoit louée, parce qu'elle ne pouvoit
„ pas payer ſon terme, elle avoit pris la
„ reſolution de ſe laiſſer mourir de faim
„ auprès de ce pilier; qu'elle avoit paſſé
„ un jour ſans manger, & qu'elle eſpe-
„ roit que trois ou quatre autres d'une
„ pareille abſtinence la délivreroient de la
„ vie.

„ Beauchateau fut ſi touché de cette
„ narration, qu'il pria cette femme de
„ venir avec lui, l'aſſurant que rien ne
„ lui manqueroit. S'en étant laiſſé con-
„ vaincre, elle le ſuivit, & elle ne fut
„ pas plûtôt arrivée à ſa maiſon, qu'il la
„ traita avec toute l'honnêteté poſſible,
„ la fit manger à ſa table, lui donna une
„ chambre & un lit. Ce traitement ſi ex-
„ traordinaire obligea cette femme à ap-
„ prendre à ſon nouvel hôte qui elle é-
„ toit, ſon nom & ſa maiſon. Elle ſor-
„ toit d'une honnête famille; mais ſa me-
„ re étant devenuë veuve, avoit diſſipé

„ tout

„ tout ſon bien, & celui de ſes enfans; „ ce qui les avoit jetté dans la deſolation. „ Elle fit connoître que pour elle, elle „ étoit toujours demeurée avec un ſien „ frere, qui ſubſiſtoit par le moyen de „ ſon benefice; mais qu'elle avoit eu une „ ſœur qui étoit morte dans un Couvent „ dans les exercices d'une penitence très- „ auſtere, pour expier le malheur qu'el- „ le avoit eu de ſe laiſſer abuſer par un „ Préſident de qui elle avoit eu une fille „ dont elle n'avoit entendu aucunes nou- „ velles. Beauchateau fut bien ſurpris de „ ce diſcours; mais ſa femme en fut tel- „ lement remuée, que tout d'un coup ſes „ yeux furent remplis de larmes, & ſen- „ tant un reſpect mêlé de joye & de hon- „ te, elle ſe jetta aux pieds de cette per- „ ſonne, l'embraſſa & l'appella ſa chere „ tante, avec tout ce qui ſe peut ima- „ giner de tendreſſe.

„ Afin, Monſieur, que vous ne dou- „ tiez pas de cette hiſtoire, je vous dirai „ que je l'ai appriſe de perſonnes fidelles, „ qui la tenoient de cette femme même, „ qui ſe nommoit Beaulieu. Dès que la „ paix fut faite, elle fit un voyage à Lon- „ dres, Beauchateau lui fourniſſant tout „ ce qui étoit neceſſaire; & il l'a traitée „ depuis comme ſa propre tante juſqu'à „ la mort, la tenant dans ſa maiſon, & „ *lui fourniſſant* aſſez abondamment ſes

„ be-

», beſoins. Il ne faut pas que j'oublie une
», circonſtance de cette hiſtoire, qui eſt
», que Beauchateau & ſa femme ne par-
», loient que de pieté, qu'ils gémiſſoient
», du malheur de leur condition, qu'ils
», avouoient qu'elle étoit déteſtable; qu'ils
», aſſuroient qu'ils cherchoient les moyens
», d'en ſortir, & en effet je croi qu'ils l'ont
», quittée avant que de mourir, & qu'ils pre-
», noient un ſoin extraordinaire de l'éduca-
», tion d'un fils dont il faut encore vous parler.

„ Ce jeune homme étant arrivé à un
„ âge où l'on penſe à ſe choiſir un genre
„ de vie conforme à ſes inclinations, ſe
„ détermina à l'état Eccleſiaſtique; & com-
„ me il crut que la prédication ſeroit un
„ bon moyen pour s'avancer, & pour en-
„ trer avec réputation dans les bénefices,
„ il forma le deſſein d'être Prédicateur.
„ Quelqu'un lui dit que M. l'Abbé le Roi
„ le pourroit aider, & dans cette eſperan-
„ ce il l'alla trouver à Hautefontaine. Il y
„ fut reçu avec bonté; mais cet Abbé le
„ connoiſſant aſſez pour ſçavoir qu'il avoit
„ plus beſoin de faire penitence que de la prê-
„ cher aux autres, il tâcha de lui perſua-
„ der que la prédication étant l'office des
„ Apôtres, des Evêques & des Paſteurs,
„ il étoit très-dangereux de s'y ingerer
„ ſans vocation, & d'omettre cependant
„ à faire penitence autant qu'il eſt neceſ-
„ ſaire *au ſalut des* hommes, y étant tous

éga-

„ également appellez. Je ne ſçai ſi ce
„ jeune homme fut perſuadé par ce diſ-
„ cours, ou s'il feignit de l'être; mais
„ enfin il témoigna qu'il vouloit aller à
„ la Trape, & il en prit le chemin. Un
„ de mes amis le vit dans un lieu où il
„ paſſa; mais il a paru par la ſuite qu'il
„ jouoit la Comedie; car il ne fut pas
„ long-temps à la Trape, & l'on apprit
„ fort peu après, qu'il étoit paſſé à Lon-
„ dres, où pour ſe donner quelque cré-
„ dit parmi les Proteſtans, il prit un nom
„ d'importance, & s'appella Luſanci. Il
„ dit qu'il étoit frere de M. de Pompon-
„ ne, parce qu'il avoit appris qu'en effet
„ il y en avoit un qui portoit ce nom;
„ il aſſura de plus qu'il étoit Docteur de
„ Sorbonne, tâchant de ſe mettre en la
„ place d'un celebre Docteur qui portoit
„ auſſi le même nom; il ajouta que tra-
„ vaillant avec M. Arnauld ſon oncle au
„ Livre *De la Perpetuité*, & ayant recon-
„ nu que ce Docteur agiſſoit de mauvai-
„ ſe foi & contre ſa conſcience, il avoit
„ reſolu de ſe ſeparer d'une Egliſe qui
„ n'eſt ſoûtenuë que par le menſonge.
„ Comme il n'y a point de Fourbe qui
„ ne trouve des dupes, le nouveau Lu-
„ zanci réuſſit ſi bien, qu'on le pria d'ac-
„ cepter une Chanoinie, en attendant qu'
„ l'on pût récompenſer ſon mérite par
„ *quelque* Evêché. On ſçut bien-tôt
„ V

„ Paris qu'un Docteur Luzanci frere cou-
„ de Pomponne paroiſſoit à Londres. Ma-
„ vrais Luzancis en furent informez. Après
„ bien des recherches ils découvrirent qui
„ étoit cet Impoſteur, & MM. les Proteſ-
„ tans de leur part ne manquerent pas d'ê-
„ tre informez auſſi des artifices de leur
„ nouveau Proſelyte; mais ils excuſerent
„ ſon crime & louerent ſon adreſſe. Voi-
„ la, Monſieur, mon hiſtoire, qui eſt
„ une preuve que la ſcience & l'eſprit ſans
„ la pieté, ne ſervent qu'à donner de la
„ vanité, du faſte, de la préſomption &
„ de la hardieſſe, & à faire commettre
„ toutes ſortes d'excès.

R. D. CAROLI MUSITANI Philoſophiæ ac Med. Doctoris clariſſimi, de morbis mulierum Tractatus, cui quæſtiones duæ, altera de ſemine cum maſculeo tum fæmineo, altera de ſanguine menſtruo, utpote ad opus aptè facientes, ſunt præfixæ. Quæ ad earundem naturam mulierum, anatomen, conceptum, uteri geſtationem, fœtus animationem, & hominis ortum attinent, ubertim ſimul explanantur. Omnia juxta recentiorum Philoſophiæ principia & Medicorum experimenta ſedulo enucleata, cum indicibus capitum, rerum, & materiarum locupletiſſimis. *Coloniæ Allobrogum, ſumptibus Chouet*, G. de Tournes,

„ égale
„ je de M.
„ ée. 69

Perachon, Ritter, & S. de C'eſt-à-dire : *Traité des femmes, precedé de deux e ſur l'humeur ſpermatique l'autre ſexe, & l'autre ſur mmes. Ouvrage où l'on exregarde la ſtructure du corps de la femme, & tout ce qui concerne la conception, la groſſeſſe, l'infuſion de l'ame dans le fœtus, & la naiſſance de l'homme. Le tout expliqué ſuivant les principes des Philoſophes modernes, & les experiences des Medecins, & ſuivi de Tables très-amples des chapitres & des matieres. Par* Charles Muſitano *Docteur en Medecine.* A Genéve, aux dépens de Chouet, de G. de Tournes, de Cramer, de Perachon, de Ritter, & de S. de Tournes. 1709. vol. in 4°. pagg. 240.

EVE par ſa déſobéïſſance eſt cauſe que la femme a été condamnée à mille infirmitez. M. Muſitano avertit que ce ſont ces infirmitez qu'il va examiner ici. Il les réduit à dix-neuf principales, qui ſont la ſupreſſion des regles, leur trop grand écoulement, les fleurs blanches, la ſterilité, la *nymphomanie*, appellée par les Medecins *furor uterinus*; les pâles couleurs, la paſſion hyſterique, la chute de matrice, les ulceres de l'uterus, ceux du vagina, l'avortement, la mole, le fœtus mort, l'accou-

chement laborieux, les travaux des couches, la coagulation du lait, l'inflammation des mammelles, la maladie nommée le poil, les crevaſſes du mammelon.

Au regard des deux queſtions annoncées dans le titre, & qui précedent le Traité, la premiere, qui eſt de l'humeur ſpermatique renferme ſix points. 1. Ce que c'eſt que cette humeur. 2. De quelle ſubſtance elle eſt compoſée. 3. D'où elle vient. 4. Si elle eſt animée. 5. Si celle de la femme merite veritablement le nom de ſpermatique. 6. De quelle maniere la femme concourt à la géneration. La ſeconde en renferme ſix autres. 1. Ce que c'eſt que le ſang des regles. 2. Pourquoi il n'y a que les femmes qui ſoient ſujettes à ces ſortes d'évacuations. 3. En quel cas elles en ſont exemptes. 4. A quel âge elles commencent à y être ſujettes. 5. Quelle eſt la cauſe de cette évacuation periodique. 6. Si l'humeur qui ſe purge par cette évacuation, eſt quelque choſe de nuiſible ou non.

M. Muſitano obſerve dans ce Livre la même methode que dans les autres qu'il a donnez au public, & dont nous avons rendu compte dans nos Journaux. Il examine ſur tous les points qu'il propoſe, les differentes opinions des Philoſophes & des Medecins tant anciens que modernes, & approuve comme bon ce qui lui paroît conforme *à la Raiſon* & à l'Experience, &

re-

rejette comme mauvais ce qu'il croit y être contraire. La regle qu'il obſerve dans le Traité des maladies des femmes, eſt de décrire d'abord la maladie dont il s'agit, puis de rapporter les ſentimens des Anciens ſur les cauſes & ſur les ſignes de cette maladie, enſuite d'expoſer le ſien, qui eſt preſque toujours celui des modernes, & enfin de marquer comment il faut s'y prendre pour la cure du mal. Nous ne ſçaurions faire l'Extrait de tout ce que l'Auteur dit ſur tant de matieres differentes; nous nous bornerons à l'article où il demande d'où peut venir ce qui produit l'homme, & à celui où il recherche les cauſes de la ſterilité. Quant au premier, M. Muſitano panche fort pour le ſentiment d'Hippocrate, qui croit que c'eſt de toutes les parties du corps que ſe détache la matiere qui ſert à la propagation de l'eſpece; mais il n'approuve pas les raiſons qu'apportent les Sectateurs d'Hippocrate, dont l'une entre autres eſt la reſſemblance des enfans avec leurs peres. Il combat ce ſentiment, & prétend que ſi les enfans reſſemblent à une perſonne plûtôt qu'à une autre, cette reſſemblance ne vient que de l'imagination de la mere. Pour en convaincre ſes Lecteurs il raconte l'hiſtoire ſuivante, dont il dit qu'on n'a confié le ſecret qu'à lui. Une fille qui aimoit un jeune homme éperduëment, fut mariée par ſes parens à un autre qu'el-

le n'aimoit pas. Elle eut de ſon mari
s enfans qui reſſemblerent tous au
: homme qu'elle avoit aimé, & qu'el-
moit encore. Le mari ſur ces appa-
s refuſoit de les reconnoître pour ſes
is, & ne ceſſoit de les maltraiter eux
ur mere. Ces mauvais traitemens fi-
bien-tôt ſuccomber la mere qui ſe ſen-
nnocente, à la tentation de ne l'être
elle eut de ſon Amant un fils ſi reſ-
lant en tout à ſon mari, que le mari
crut le pere, & ſe reconcilia, de joye,
: ſa femme. M. Muſitano fait à ce ſu-
diverſes reflexions touchant ce que peut
agination des meres ſur le fœtus, & il
end que ſi un borgne ne fait pas un
ne, ni un aveugle un autre aveugle,
à l'imagination de la mere qu'il le
attribuer, parce que la mere a dans
idée l'image d'un enfant parfait.
lcmæon a cru que l'humeur qui ſert à
énération deſcendoit du cerveau: Pla-
qu'elle étoit fournie par la moëlle de
ne: Fernel, qu'elle venoit des parties
les Anciens nomment ſpermatiques:
enne, qu'elle tiroit ſon origine du cer-
, du cœur, & du foye; & Ariſtote,
lle n'avoit point d'autre ſource que les
eaux pampiniformes. L'Auteur refu-
ous ces differens ſentimens par un
d nombre de raiſons; après quoi il
oſe *le ſien*, que voici. Ce qui fait
m. XLV. D la

la génération de l'homme, dit-il, eſt
que choſe de ſpiritueux, qui renferm
dée de ce qui doit naître. Or les idé
pouvant s'imprimer que ſur la lumier
s'enſuit, dit-il, que ce qui produit l'
me eſt une choſe qui tient de la natur
la lumiere, & qui étant renfermée dans
ſubſtance groſſiere & ſenſible, s'en dé
pour la formation du fœtus. L'Aut
pour prouver ſa définition, employe
raiſons, dont les unes pour être exp
ici comme il faudroit, demanderoient
tre rapportées au long, & dont les au
quoique plus ſuſceptibles d'abregé,
roient bleſſer la bienſeance de nôtre
gue, beaucoup plus délicate ſur cert
matieres que la Langue Latine. Au
comme cet eſprit ſeminal tient de la n
de la lumiere, il n'a ſon ſiege, dit
teur, ni dans le cerveau, ni dans a
autre viſcere particulier, mais dans le
tre du corps, c'eſt-à-dire dans le diap
me, d'où il ſe répand comme une l
re dans toutes les autres parties. C
perſuade ici l'Auteur, c'eſt que l'eſpr
minal doit être dans l'endroit le plus
tiel du corps. Selon lui, cet endroit
le diaphragme, puiſque c'eſt de cette
tie, dit-il, que toutes les autres rele
témoins la veine cave, l'aorte, le
la rate, l'orifice ſuperieur du ventricul
mediaſtin, le ſternum, le cartilage xi

de, & toutes les autres qui compoſent le tronc, leſquelles dépendent ſi fort du centre nerveux du diaphragme, que pour peu que ce centre ſoit bleſſé, la mort s'enſuit à l'inſtant; ce qui n'arrive point par les playes du cœur ni du cerveau. Donc, ſelon ce Syſtême, que l'Auteur obſerve n'avoir été connu juſqu'ici à perſonne, il s'enſuit, dit-il, que les deux corps ovales qui ſont renfermez dans le ſcrotum, & où on croit que ſe forme la matiere qui doit ſervir à la génération, n'ont point l'uſage qu'on leur attribuë. Ce ſont, dit-il, des conduits qui ſervent à porter l'eſprit ſeminal, mais qui ne le travaillent pas.

M. Muſitano ne ſe contente pas de placer l'eſprit ſeminal dans le centre nerveux du diaphragme, il y place auſſi l'ame raiſonnable : ſentiment qu'il établit plus au long dans ſon Traité des fiévres, où comparant le corps à une horloge, il prétend que lorſqu'on regarde le cerveau comme le ſiege de l'ame, parce que les operations de l'ame s'y manifeſtent davantage; on fait comme celui qui croiroit que les reſſorts d'une horloge doivent être neceſſairement dans le cadran, parce que c'eſt là que le mouvement de l'aiguille marque les heures.

Pour ce qui regarde la ſterilité, l'Auteur la définit un obſtacle à la benediction que le *Seigneur a donnée* à l'homme & à la

femme, par ces paroles: *Croiſſez & multipliez.* Cet obſtacle vient quelquefois de l'homme, quelquefois de la femme, & quelquefois de tous les deux. Les Anciens, pour découvrir en ceci le myſtere, employoient divers moyens auſſi faux que ridicules; on les pourra voir dans le Livre de nôtre Auteur, où ils ſont rapportez aſſez au long. Le meilleur moyen pour juger ſi le défaut vient de la femme, c'eſt d'examiner ſi elle n'a point quelque vice de conformation, ou quelque maladie qui puiſſe empêcher la fécondité. C'eſt auſſi, dit M. Muſitano, de conſiderer ſi elle n'eſt point trop maigre, ou ſi elle n'a pas trop d'embonpoint; ſi elle n'eſt point d'un temperament trop prompt ou trop lent, &c.

Les ſignes de la ſterilité dans les hommes ſont quelquefois les mêmes que dans les femmes; mais il y en a de particuliers, que l'Auteur rapporte, & que nous paſſons à deſſein, pour nous tirer de l'embarras qu'il y auroit à les exprimer honnêtement en François. La ſterilité des hommes & des femmes peut quelquefois venir par des malefices, à ce qu'on prétend; la choſe eſt alors difficile à connoître, dit l'Auteur: il remarque cependant qu'on s'en peut défier, lorſque le mari & la femme ont l'un pour l'autre une haine dont ils ne ſçauroient rendre raiſon. Il y a certains *médicamens* auſquels on attribuë le pou-

voir

voir d'empêcher la conception, comme ſont le borax, le ſaule & le ſaphran. Quelques-uns diſent que la ſeule odeur du camphre eſt capable de rendre un homme impuiſſant; ce qui a donné lieu a ce vers:

Camphora per nares caſtrat odore mares.

Quant au ſaphran, la qualité qu'on lui donne n'eſt pas plus certaine que celle qu'on lui attribuoit autrefois de porter la fécondité dans les mariages, ce qui étoit cauſe qu'on en ſemoit dans les draps des nouveaux époux. Pour le camphre, M. Muſitano aſſure que loin de rendre ſterile, il produit un effet tout contraire.

Il n'y a fables qu'on n'ait inventées ſur cette matiere; & s'il faut ajoûter foi à certains Auteurs, l'os de cœur de cerf, l'émeraude & le ſaphir ſeulement portez ſur ſoi, rendent ſtérile. L'Auteur prend ici le parti qu'il faut prendre, & traite de chimere toutes ces obſervations, après quoi il examine ſi le défaut des regles eſt une cauſe de ſterilité: il ſoutient que non, parce qu'il y a en effet pluſieurs femmes qui ans avoir jamais été reglées n'ont pas laiſé d'avoir des enfans. Il demande en mêe temps quelle eſt donc dans les femmes matiere de la génération? Il répond que tte matiere chez elles, n'eſt autre qu'un f, qui eſt enſuite fécondé par l'eſprit ſenal du mâle; il entre à cette occaſion, *s la queſtion des* œufs; & après avoir

dit là-deſſus ce qui ſe dit communément, il vient à l'examen des remedes qui ſont propres à la ſterilité: mais comme la ſterilité vient de differentes cauſes, il deſcend ici dans des détails que nous ne ſçaurions rapporter ſans nous étendre au delà des bornes; d'ailleurs nous croyons en avoir aſſez dit pour faire voir quelle eſt la méthode de l'Auteur dans les matieres qu'il traite.

SAMUELIS L. B. PE PUFFENDORF, ſive antea Severini de Monzambano, de Statu Imperii Germanici liber unus, ex Autographo B. Auctoris recognitus, cum prioribus editionibus collatus, ac ſelectis variorum notis illuſtratus. Curante D. GOTTLIEB GERHARD TITIO. *Lipſiæ, apud Thomam Fritſch.* 1708. C'eſt-à-dire; *De l'état de l'Empire d'Allemagne, par* Samuël de Puffendorf, *autrefois Severin de Monzamban. Nouvelle Edition, vérifiée ſur le premier manuſcrit de l'Auteur, & comparée avec les Editions precedentes; on y a joint diverſes Notes. Par les ſoins de* Gottlieb Gerhard Titius. A Leipſic, chez Thomas Fritſch. 1708. in 8°. pagg. 492.

CE n'eſt ici qu'une nouvelle Edition d'un Livre déja ancien. Une Lettre *qui* eſt à la tête de cette nouvelle Edition, *& qui* paroît avoir été écrite dès l'année 1666.

56. nous apprend que l'Ouvrage fut en-
yé à Paris en ce temps-là à M. Meze-
, pour le faire imprimer, & l'on trou-
dans la même Lettre les raiſons qui dé-
rnerent M. Mezeray d'en demander la
miſſion, ou qui l'empêcherent peut-être
l'obtenir. Quoi qu'il en ſoit, ce Li-
, qui a été hazardé d'abord ſous le faux
m de Severin de Monzamban, pour ſon-
le goût du Public, a été rendu depuis
M. de Puffendorf ſon véritable Auteur,
eſt un des plus habiles de ceux qui ont
rit ſur les matieres de Droit public. Le
erite de cet Ouvrage en a fait renouvel-
en divers temps les Editions; & pour
nner plus d'utilité ou plus de cours à
le-ci, M. Gerhard Titius y a raſſemblé
ſerentes remarques des Commentateurs,
y en a joint quelques-unes auſſi de ſon
ef. Un autre avantage qu'a cette Edi-
n ſur les précedentes, c'eſt qu'elle a
faite, à ce qu'on nous aſſure, ſur le
nuſcrit original de l'Auteur, & qu'on y
uve d'ailleurs des choſes qui ne ſont pas
ns les autres. Les additions ſont mar-
ées par un caractere Italique qui les diſ-
gue. Voila ce que nous avons à dire
l'Edition, il faut parler préſentement du
rps de l'Ouvrage, qui jouït depuis plus
quarante ans de l'approbation publique,
dont neanmoins nous n'avons pas en-
re parlé *dans nos* Journaux.

Ce Livre eſt diviſé en huit Chapitres. Il eſt traité dans le premier de l'origine de l'Empire d'Allemagne. Dans le ſecond, des differens membres dont ce vaſte corps eſt compoſé. Dans le troiſiéme, de l'origine & du pouvoir des Etats de l'Empire. Dans le quatriéme, du Chef de l'Empire, de ſon Election, & des Electeurs; dans le cinquiéme, de la puiſſance de l'Empereur, & des bornes qui la reſtraignent. Dans le ſixiéme, de la forme de l'Empire. Dans le ſeptiéme, de ſes forces & de ſes maux. Dans le huitiéme, des cauſes qui l'ont mis ou qui le retiennent dans cet état.

L'Auteur paſſe legerement ſur l'origine de l'Empire d'Allemagne; il ne fait preſque que laiſſer entrevoir que cet Empire s'eſt formé de differens peuples, à qui de fréquentes irruptions découvrirent le païs, & firent naître l'envie de l'habiter. Les Gaulois leur donnerent le nom de *Germains*, parce qu'ils trouverent que cette Nation étoit dure à la fatigue, & propre à la guerre; & pour ôter la peine que pourroit faire à certains eſprits une origine tirée du débris des Etats voiſins, l'Auteur prend ſoin d'avertir que les Royaumes les plus puiſſans ne ſe ſont pas formez d'une autre maniere.

Les Membres de l'Empire d'Allemagne ſont ce qu'on appelle les Etats de l'Empire, & ces Etats ſont diviſez en trois claſ-

ſes:

ſes: celle des Electeurs, celle des Princes Eccleſiaſtiques & Seculiers, & celle des Villes Imperiales. Cette diviſion qui comprend les Etats Eccleſiaſtiques, donne occaſion à l'Auteur de ſe plaindre de ce que l'Egliſe poſſede des biens immenſes. C'eſt déja trop, ſelon lui, qu'on la laiſſe jouïr des dixmes & des autres revenus dont on a compoſé ſon patrimoine; il ne ſçauroit ſouffrir qu'on y ait ajouté des Terres titrées, des Comtez, des Marquiſats, des Duchez, des Souverainetez même. Il croit que ce qui a beaucoup augmenté les richeſſes des Evêques, c'eſt que par un motif de Religion, & pour avoir part aux prieres, les Grands reconnoiſſoient volontairement que leurs Terres relevoient de l'Egliſe: de ſorte que quand leur poſtérité venoit à s'éteindre, les Evêques à qui les biens de l'Egliſe étoient confiez, réüniſſoient de plein droit ces Fiefs à ſon domaine, & ſe faiſoient ainſi des titres de proprieté pour eux-mêmes, de ce qui n'étoit que de ſimples hommages de pieté pour l'Egliſe. Il ajoute que c'eſt de cette pieté mal entenduë que ſont venuës la plupart des exemptions dont les Eccleſiaſtiques jouïſſent. Tel eſt, par exemple, le privilege de n'être ſoumis qu'à la juriſdiction du Pape: comme ſi le Pape, dit-il, pouvoit mieux ſçavoir ce qui ſe paſſe ou ce

qui ſe pratique en Allemagne, que les Juges mêmes des lieux.

Dans la ſuite de cet Ouvrage il eſt parlé de l'Empereur & de ſon pouvoir; de l'autorité des Electeurs & des autres Princes de l'Empire; de la forme du gouvernement, & de l'adminiſtration de la Juſtice.

Les Politiques demandent ſi l'Empire eſt un Etat Monarchique ou un Etat Ariſtocratique ? M. Pufendorf eſtime qu'il tient de l'un & de l'autre. Ce qu'il y a de certain, c'eſt que l'Empereur eſt univerſellement reconnu pour Chef de l'Empire; mais cette qualité de Chef, qui lui attribuë un droit de préeminence & de ſuperiorité, ne lui donne pas une autorité auſſi abſoluë que celle des autres Souverains dans les Etats purement Monarchiques. Sa puiſſance eſt reſtrainte en pluſieurs chefs par la Bulle d'or, par les Conſtitutions Imperiales, & ſur-tout par la Capitulation, qui eſt une maniere de Concordat entre les Etats de l'Empire & l'Empereur, dont on lui fait jurer l'obſervation, à la cérémonie de ſon Couronnement. Aux termes de ce Concordat, il ne peut rien faire en bien des choſes qu'avec le conſentement des Electeurs; & en d'autres, qu'avec celui de tous les Etats de l'Empire. Quelque bornée neanmoins que ſoit ſa puiſſance, elle

ne

ne l'eſt point aſſez au gré de l'Auteur. Le Gouvernement purement Republicain eſt le ſeul qui ſoit de ſon goût.

Les Electeurs, les Princes, les Villes Imperiales, & tous les Etats qui relevent immédiatement de l'Empereur & de l'Empire, jouïſſent de pluſieurs droits de Souveraineté; mais ils n'en jouïſſent que ſous certaines conditions incompatibles avec la pleine indépendance. Ils font des Loix, il eſt vrai, mais ils n'en peuvent faire de contraires aux Conſtitutions Imperiales, qui ſont les Loix générales de l'Etat. Ils établiſſent des Juges, mais on reçoit en pluſieurs cas les appellations de leurs Juges; & l'Appellant les porte à ſon choix, ou à la Chambre Imperiale de Spire, ou au Conſeil Aulique, qui ſe tient auprès de la perſonne de l'Empereur. Ils peuvent faire des Alliances, declarer la guerre, conclure la paix; mais ce n'eſt que lorſque ces *Alliances*, ces guerres, ces Traitez de paix ne bleſſent en rien la tranquillité de l'Empire, ni la fidelité qu'ils doivent à l'Empereur. Ils ont droit de faire battre Monnoye; mais la Monnoye doit être de la valeur & du titre qui a cours dans l'Empire. Ils impoſent des ſubſides dans leurs Etats, mais ſi ces ſubſides intereſſent le Public, comme ſont les droits de Péage ſur les rivieres, & de paſſage ſur les ponts, les *entrées & ſorties* des denrées & des

marchandiſes, ils ne les peuvent impoſer que du conſentement de l'Empereur & des Etats de l'Empire. Ces limitations reciproques de l'autorité de l'Empereur & de celle des Electeurs & des Princes, ont établi, comme on a dit, dans l'Empire un certain Gouvernement mixte, qui n'étant ni purement Monarchique, ni purement Ariſtocratique, participe neanmoins beaucoup de l'un & de l'autre.

Les Allemands, dit l'Auteur, ſuivent le ſort de la condition humaine; ils ont leurs vertus & leurs vices. Ils ſont appliquez, laborieux, guerriers; mais ils donnent dans l'intemperance du vin, & négligent le commerce. On les exhorte ici à ſe corriger de leurs défauts, & ſur-tout à cultiver le commerce, qui eſt le ſoûtien des Etats. L'Auteur, après avoir ſemé en divers endroits de ſon Livre des traits de Satyre contre les Religieux, leur porte enfin le dernier coup, en preſcrivant comme une condition eſſentielle au Gouvernement parfait, la neceſſité de les chaſſer d'Allemagne.

Principes du Blaſon en quatorze Planches qui traitent, la premiere, Des Emaus. II. *Des Hachures.* III. *Des Partitions & des Pieces honorables.* IV. *Suite des Pieces honorables, avec les Pieces honorables diminuées.* V. *Des Pieces honorables multipliées.* VI. *Des differantes ſortes de* Crois. VII. *Des Pieces*

qu'on

qu'on ne nome point Pièces honorables. VIII. *Des Animaus à quatre piés.* IX. *Des Oiſeaus.* X. *Des Atributs des Pièces.* XI. *Des Pièces chargées.* XII. *Des Pièces accompagnées.* XIII. *Des Parties ſeparées du cors des animaus.* XIV. *Des Briſures & des Partitions qui ſervent à metre pluſieurs Armoiries dans le même Ecu. Chacune de ces Planches eſt accompagnée d'une explication.* A Paris, chez Jean Moreau, ruë S. Jâques, vis-à-vis S. Yves, à la Toiſon d'or. 1709. fol. pagg. 51.

L'AUTEUR de l'Ouvrage intitulé, *Geographie Hiſtorique*, a reſolu de faire entrer dans ſon deſſein, outre les Armoiries de tous les Souverains de l'Europe, celles des Maiſons les plus illuſtres; l'explication de ces Armoiries, avec les raiſons hiſtoriques des divers quartiers dont elles ſont compoſées. Dans cette vûë il a cru neceſſaire de donner auparavant au Public une inſtruction ſur les principes du Blazon; & c'eſt ce qu'il a executé dans ce volume, où la méthode, la brieveté, & la clarté ſont d'un plus grand prix encore que la matiere de l'Ouvrage. Tout y eſt diſpoſé dans un ordre naturel; & quant à ce qui a dépendu des Ouvriers, il ſemble que le Graveur & l'Imprimeur ayent travaillé à l'envi.

Quoique le but principal de l'Auteur ait

été de donner ſimplement les principes du Blazon, ſans les charger trop ni d'érudition, ni de queſtions difficiles qu'on trouve quelquefois dans les Livres écrits ſur cette matiere, il a pourtant laiſſé échaper quelques traits que nous avons trouvez aſſez remarquables pour les mettre ici. Voici, par exemple, ce qu'il dit ſur l'origine du mot de *Sable*, qui en terme de Blazon ſignifie noir.

„ Les Martes zibelines dont les plus noires ſont les plus bèles, ſe noment quelquefois en Latin, *Zabula*, on les nome encore en Aleman Zoble ou Zable: c'eſt de-là qu'eſt venu le nom de Sable, pour ſignifier le noir en termes d'Armoiries.“

Et ſur le nom de *Vair*, voici encore une remarque curieuſe.

„ Les Ecureuils, qui en ces pays-ci ſont de couleur rouſſe, ſont dans les pays du Nort moitié blans & moitié d'un gris qui aproche du bleu; c'eſt la fourure que nous apèlons comunemant *petit-gris*, cète diverſité de couleurs les a fait nomer par les Latins *Varii*, les Italiens les nomoient *Vaio*, & nos anciens François nomoient cète fourure du *Vair*, ou du *menu Vair*.

„ Come la partie griſe de ces fourures approche plus de la couleur bleuë, que des autres couleurs qui ſont employées *dans le Blazon*, on l'a peinte dans les Ar-

„ Armoiries avec du bleu, ou de l'azur, „ & on a fixé la figure des diferantes piè„ ces d'argent & d'azur de cète fourure à „ la maniere dont je l'ai fait graver, quoi „ qu'èle ne reponde pas exactemant à ce„ le du petit gris.

On trouve auſſi dans ce Livre des points d'Hiſtoire traitez avec exactitude : par exemple ce qu'on lit à la page 8. touchant l'Electeur Palatin Charle-Louïs pere de Madame. Ce Prince „ prit un Ecuſſon de „ gueules plein, qu'il acola avec les ècuſ„ ſons du Palatinat & de Baviere, en voi„ ci la raiſon. Ses ancêtres avoient eu un „ Electorat auquel eſt atachée la dignité „ d'*Archidapifer* ou de Grand-Maître de „ l'Empire ; & pour marque de leur digni„ té, ils portoient de gueules au Globe „ Imperial d'or. Cet Electorat fut ôté en „ 1623. à ſon pere Frederic V. par la Pais „ de Munſter : on crea pour Charle-Louïs „ un nouvel Electorat avec la dignité de „ Grand-Treſorier de l'Empire, en vertu „ de laquele il devoit porter de gueules à „ la Courone de Roi de Germanie : mais „ il ne voulut jamais porter cète Couro„ ne dans ſes Armes, & prit un ècu de „ gueules plein, avec ces mots autour : „ *Dominus providebit.*

L'Auteur explique de même (page 38.) ce qui regarde les Armoiries de la Maiſon de *Courcillon*, qui „ porte à la bande d'ar-

„ d'argent fuzelée de gueules acompa-
„ gnée au canton feneſtre d'un lionceau
„ d'azur marchant ſur la bande. Cète
„ Maiſon eut une branche cadète qui prit
„ pour briſure le lionceau d'azur, & qui
„ l'a gardé, quoi qu'èle ſoit devenuë l'aî-
„ née depuis que la branche des aînés eſt
„ tombée par fames dans la Maiſon des
„ Comtes de Sancêre. Cète branche ca-
„ dète devenuë aînée eſt cele du Mar-
„ quis de Dangeau Chevalier d'Honeur
„ de Madame la Ducheſſe de Bourgogne.

Tout ce qu'on voit à la page 46. &c. ſur les Armes de la branche de Bourbon, eſt très-curieux, & démêlé avec ce caracte-re de juſteſſe & de netteté que l'on remar-que dans ces *Principes du Blaſon*, & dans tout ce que l'Auteur écrit.

La Muſe Mouſquetaire, Oeuvres Poſthumes de M. le Chevalier de S. GILLES. A Paris, au Palais, chez Guillaume de Luynes, Auguſtin Hebert, la Veuve Fr. Mauger, la Veuve J. Charpentier. 1709. in 12. pagg. 280.

COMME la plupart des pieces contenuës dans ce volume ont eu un bon ſuccès en MSS. dans le Monde, l'Editeur a cru que le Recueil feroit plaiſir au Public. Il avertit cependant le Lecteur qu'on ne doit *pas s'attendre à ne trouver ici que des pie-*

ces

ces parfaites, & exemptes de tous défauts. M. de S. Gilles n'a jamais compoſé dans la vûë de faire imprimer. Il n'écrivoit que par amuſement, ou pour faire plaiſir à ſes amis. Il faiſoit même ſi peu de cas de ſes Ouvrages, qu'il ne s'eſt jamais donné la peine de les conſerver, & on en a eu beaucoup à rechercher les pieces dont ce Recueil eſt compoſé. Si cependant ce premier volume eſt bien reçu, on s'appliquera avec plus d'exactitude à retrouver ce qui a été égaré, pour en former un ſecond. Les principales pieces qui compoſent celui-ci, ſont des imitations du Mercure Galant, des Fables tournées en Rondeaux, des Contes en vers, des chanſons, & d'autres pieces de Poëſie. Nous allons rapporter une de ces Fables en Rondeaux, par laquelle le Lecteur pourra juger du mérite de ces Pieces.

LE LABOUREUR ET SON POTAGE.

FABLE.

Il y revient à ſon petit ménage
Le Vilageois ſortant du Labourage,
En arrivant il ſe met ſur ſon lit,
Puis il ſe leve avec bon appetit,
Etend la nappe, & dreſſe ſon potage.

Mangeant trop vîte, il ſe brûle, il enrage,
Au Diable ſoit, dit-il, le tripotage,

Mais

Mais cependant la ſoupe refroidit,
Il y revient.

Un pauvre Amant qu'une Infidelle engage
Voudroit ſortir de ſon triſte eſclavage,
Et fait ſouvent éclater ſon dépit;
Mais c'eſt en vain que le malheureux dit,
Non, je ne veux plus voir cette Volage;
Il y revient.

---

* Oſculum Theologiæ & Philologiæ ſe
futilium objectionum depulſio, in uſu
ſtudioſorum Theologiæ & Philologiæ
qui rectam concionandi methodum ſe
tari & veræ Orthographiæ ſe aſſueface
cupiunt, edita ab utriuſque Amatore. 4
Helmſtadii typis Georg. Wolfg. Hammii. 170

* GERARDI NOODT Juriſconſulti
Anteceſſoris de forma emendandi D
Mali in contrahendis negotiis admiſ
apud Veteres liber. 4°. *Lugd. Batav. ap*
Joannem vander Linden Juniorem. 1709.

* HERMANNI BOERHAAVE Oratio q
repurgatæ Medicinæ facilis aſſeritur ſin
plicitas. Habita XX. Marti. CIↃ IↃ CCI
quum Medicinæ & Botanices Profeſſi
nem ſuſciperet. 4°. *Lugd. Bat. apud Joa*
nem vander Linden. 1709.

XX

XXIX.

JOURNAL DES SCAVANS,

Du Lundi 22. Juillet M. DCCIX.

Hiſtoire de l'Academie Royale des Sciences. Année 1708. *Avec les Mémoires de Mathématique & de Phyſique pour la même Année, tirez des Regiſtres de cette Académie.* A Paris, chez Jean Boudot, 1709. in 4°. pagg. 154. pour l'Hiſtoire. pagg. 472. pour les Mémoires. Planches 17. Et à Amſterdam, chez Pierre de Coup, in 12.

LEs travaux de l'Academie Royale des Sciences ont été continuez avec tant de ferveur & de ſuccès, depuis le Réglement ordonné par Sa Majeſté en 1699. qu'ils ont fourni reguliérement chaque année de quoi remplir un volume digne de la curioſité & de l'approbation du Public; en ſorte que voici le dixiéme Tome de l'Hiſtoire

re & des Mémoires de cette fameuſe A-démie, publié depuis 1702. par les ſoins M. de Fontenelle ſon illuſtre Secretaire. ſemble même qu'entre les mains des ſça-ns Hommes qui compoſent cette Socie-, la Nature devienne un fond d'autant is riche, qu'ils s'appliquent davantage à puiſer par l'aſſiduité de leurs recherches, par la multitude de leurs découvertes. effet, on s'apperçoit depuis quelques nées, que les volumes de cette Hiſtoire, n de diminuer, groſſiſſent conſiderable-ent. Celui-ci en particulier, contient un grand nombre de Piéces curieuſes, & qui éritent que le Journal en rende compte, ie nous ne pourrons les renfermer toutes ns un ſeul Extrait. Ainſi nous ſerons oligez d'en renvoyer une partie au Supplé-ent du Journal.

La Phyſique générale, par où commen-toujours la partie hiſtorique de cet Ou-age, contient quatre Articles, ſans comp-r celui des *diverſes Obſervations*. Le pre-ier eſt *ſur le Tonnerre*, le ſecond, *ſur un uveau Barométre*, le troiſiéme, *ſur la di-tation de l'Air*, & le quatriéme, *ſur la dé-inaiſon de l'Aiman*.

1. La flame produite par le mélange de eux liqueurs parfaitement froides, telles u'une huile eſſentielle & un eſprit acide, t une découverte dûë en partie aux ex-ériences de M. Homberg, & dont on a

parlé

ré, pouvoit cauſer dans l'air une
inflammation. La ſeule difficulté
bloit s'oppoſer à l'établiſſement de
ypothéſe, c'eſt que les matieres
bles pour cette operation chimique
pas plûtôt enflammées par leur mé-
ju'elles ſe diſſipent entiérement; au
l paroît, par les éclairs réïterez qui
l'une même nuë, qu'elle renferme
laiſons capables de s'enflammer plu-
is de ſuite.
omberg fait évanouïr cette difficul-
ne ſolution d'autant plus ingénieu-
lle eſt appuyée de l'experience mê-
a fait naître ſa nouvelle conjecture.
nd donc que les liqueurs chimiques,
une fois par l'inflammation, s'é-
& ſe perdent par rapport à nous,
evant pour ſe mettre en équilibre

prit de nitre, qui verſé bruſquement ſur une huile eſſentielle, s'enflamme auſſi-tôt, & qui ne produit qu'une ſimple effervescence, en tombant goute à goute ſur cette même huile, forme avec elle, dans le ſecond cas, une réſine, d'où l'on tire par la diſtillation l'acide & l'huile, du mélange deſquels elle réſultoit, & qui étant réunis par un ſecond mélange, ſont en état de s'enflammer de nouveau, ou de produire une nouvelle réſine en ſouffrant une ſeconde efferveſcence: ce qui peut ſe réïterer autant de fois qu'on le juge à propos. On voit par là que la flame & le feu de la diſtillation procurent également la ſeparation de ces matieres, avec cette ſeule difference, qu'étant recueillies par le ſecond moyen, on peut les rejoindre enſemble, au lieu qu'elles ſont abſolument diſſipées par la flamme.

2. Depuis la premiere invention du Barométre, que l'on doit principalement au hazard, pluſieurs Académiciens ont travaillé à le perfectionner. M. Huygens, en le faiſant double, de ſimple qu'il étoit d'abord, s'efforça d'en augmenter la *ſenſibilité*, c'eſt-à-dire, de donner à la liqueur qui doit marquer les divers degrez de la peſanteur de l'Atmoſphere, un plus grand eſpace à parcourir. M. Amontons imagina depuis, divers expédiens pour le rectifier, & pour le rendre d'un uſage commode, même *ſur la Mer*. M. de la Hire propoſe ici

&c

e nouveaux moyens, qui tendent à en orriger tous les défauts. Ces moyens ſe éduiſent 1. A prolonger dans le Baromé-e double le petit tuyau qui contient l'eau conde ou l'huile de tartre, & qui en fait oute la ſenſibilité. 2. A mettre au bout e ce petit tuyau prolongé une troiſié-ne boëte terminée par un petit bout de uyau ouvert, & parfaitement égale aux eux autres boëtes, qui garniſſent les deux xtrêmitez du tuyau recourbé. 3. A rem-lir le reſte du petit tuyau & la moitié de a troiſiéme boete, d'huile de pétrole, qui e tient au-deſſus de la liqueur inferieure, ſans s'y mêler, & qui quoi que tant ſoit peu moins peſante que celle-ci, peut ſans rreur ſenſible, paſſer également pour être quatorze fois plus legere que le Mercure.

Par cette nouvelle conſtruction, l'on é-vite le grand inconvénient auquel eſt ſujet e Barométre double ordinaire, & qui con-ſiſte dans l'inégalité de preſſion cauſée ſur le Mercure du tuyau recourbé, par la pe-ſanteur inégale de la liqueur du petit tuyau, ſelon qu'en s'y élevant plus ou moins, elle forme une colonne plus ou moins haute: au lieu que dans le Barométre de M. de la Hire, cette colonne formée par les deux liqueurs qui rempliſſent en partie les deux derniéres boëtes & le tuyau de communication, étant toujours de même hauteur *quelque changement* qui arrive au

poids

poids de l'Atmoſphere, elle preſſe toûjours le Mercure avec une égale peſanteur. Il reſulte de la comparaiſon qu'on fait ici du Barométre de M. Huygens avec celui de M. de la Hire, 1. Qu'en gardant la même proportion des boëtes & du petit tuyau dans l'un & dans l'autre, ſi le premier a douze fois plus de ſenſibilité que ſon Barométre ſimple, le ſecond en a 225. fois davantage; c'eſt-à-dire que le Barométre de M. de la Hire eſt environ dix-ſept fois plus ſenſible que celui de M. Huygens; 2. Que ſi l'on ſe contente de ramener le Barométre de M. de la Hire par rapport à ſon Barométre ſimple, au même point de ſenſibilité qui s'obſerve dans celui de M. Huygens; on pourra diminuer le diamétre des boëtes de celui-là juſqu'à ne contenir que la neuviéme partie du Mercure neceſſaire pour remplir les boëtes de celui-ci; ce qui encore ne ſera pas d'un médiocre avantage. Nous ne pouvons ſur tout cela nous engager dans un plus grand détail; il nous ſuffit d'avoir indiqué en gros ce qui fait le ſujet de cet article. L'Extrait qu'en a donné le ſçavant Hiſtorien, eſt d'une préciſion à ne pouvoir gueres être abrégé, ſans perdre beaucoup de ſa clarté.

3. L'Article *ſur la dilatation de l'Air*, eſt tiré en partie d'un Mémoire de M. de la Hire imprimé à part, ainſi que le précédent; en partie de quelques Obſervations par-

particulieres de M. *Stancari*, ſçavant Mathématicien, Correſpondant de M. Caſſini à Bologne, & mort depuis peu; & en partie d'un Mémoire de M. Parent.

On avoit cru juſqu'ici, ſur la foi des expériences de M. Amontons, que la chaleur de l'eau bouillante augmentoit d'un tiers la force élaſtique d'un air exactement enfermé; & c'étoit là un des principes ſur quoi cet Académicien avoit établi la conſtruction de ſon Thermométre. On commence maintenant à revoquer en doute ce principe; ce qui donne occaſion à l'Hiſtorien de faire cette reflexion également fine & judicieuſe, „Qu'il n'y a guéres de choſes en Phyſique ſi bien décidées, qu'il n'y ait toujours lieu à la reviſion; & qu'il eſt difficile que la Nature, lors même que nous croyons la ſaiſir le mieux, ne nous échappe par quelque endroit.“ En effet, les diverſes expériences de MM. de la Hire & *Stancari* ont fait connoître depuis peu, que l'humidité augmente conſiderablement le reſſort de l'Air; c'eſt-à-dire, que plus l'Air eſt humide, plus il ſe rarefie, s'il a la liberté de s'étendre: d'où il s'enſuit, que la chaleur de l'eau bouillante ne ſera plus une regle fixe & univerſelle pour conſtruire des Thermométres, ſuivant la méthode de M. Amontons; la differente humidité de l'Air, par rapport aux temps & aux lieux, ſuffiſant pour ren-

dre cette épreuve ſujette à de grandes
riations. On auroit peine à croire juſqu'
va l'effet de cette humidité. Il paroît
une expérience de M. de la Hire, Qu'
ze grains d'eau attachez à la ſurface in
rieure d'une phiole, rend huit fois p
grande la dilatation de l'air qu'elle conti
& par une experience de M. *Stancari*, Q
la ſeule humidité de l'haleine fait ſoûte
à l'Air d'un tuyau, ſix pouces de Merc
de plus qu'il n'en devroit ſoûtenir.

Ces Phénoménes, joints à quelques
périences deſtinées à vérifier une regle
M. Mariotte, qui ſert de principe fon
mental à tout ce qui concerne la dilatat
de l'Air, & faites par M. Parent, ont d
né lieu à cet Académicien de ſoupçon
que l'Air pourroit bien n'avoir point
reſſort. C'eſt-à-dire, qu'il ſuppoſe, „ Q
„ les parties de l'Air ne ſont ni des lan
„ pliées qui s'ouvrent, ni des ſpires qui
„ déroulent, ni rien d'équivalent; mais
„ ſimples petites molécules flotantes d
„ la matiere étherée infiniment plus ſu
„ le, & toujours fort agitée.“ Plus
te matiere ſubtile, qui remplit les inter
les des molécules de l'Air, eſt abondan
& a de mouvement; plus elle écarte
molécules les unes des autres: ce qui
une véritable dilatation, & une appare
de reſſort, qui ont l'une & l'autre leur
croiſſement, juſqu'à ce que la matiere é

as la dilatation & l'apparence de
iminuent. Cette idée de M. Pa-
ouve juſtifiée par une experience
uliere. Il a mis ſur des charbons
lufieurs petites phioles rondes,
un pouce de diametre, & ſcel-
nétiquement; dont les unes étoient
'air, & les autres d'où l'on avoit
'air par la machine pneumatique,
enoient qu'une petite quantité de
telle que de l'eau, du vin, de
le vin, de l'huile de tartre, de
e pétrole, du Mercure. Celles de
les qui étoient remplies d'air, ſe
duës à l'endroit qui touchoit les
, & l'air eſt ſorti ſans bruit par
verture; pendant que les autres
qui étoient épuiſées d'air, & ne
ient qu'un peu de liqueur, ont ſau-

tiennent des réfléxions ſur la variation de l'Aiman, obſervée par M. *Houſſaye*, pendant un voyage fait aux Indes Orientales en 1704. & 1705; & ſur cette même variation, telle que M. Caſſini l'a pû recueillir de la relation d'un autre voyage fait dans la Mer du Sud, en 1706, 1707, & 1708. Les premieres de ces Obſervations vont à vérifier la Carte de M. *Halley*, & à confirmer ſon Syſtême ſur la déclinaiſon de l'Aiman. Les autres fourniſſent de quoi commencer un Supplément à ce qui manque dans cette même Carte.

Les diverſes obſervations de Phyſique générale ſont au nombre de neuf. Il y eſt parlé, 1. D'un morceau de rocher montré par feu M. de Tournefort, & renfermant pluſieurs coquillages dans des cavitez, la plupart deſquelles avoient l'entrée plus étroite que le fond; 2. De la force avec laquelle les rayons du Soleil, même réünis par le Miroir ardent, preſſent & pouſſent les corps qu'ils rencontrent; 3. De la propriété qu'a la glace de ſe fondre en été beaucoup plus vîte dans le vuide qu'à l'Air. 4. De la cauſe qui rend moins caſſans au feu & au Miroir ardent, les verres tendres, c'eſt-à-dire, les verres qui ont dans leur compoſition moins de ſable que de ſel; ou ceux qui ayant plus de ſable, ſont tres-minces. (On doit ces trois dernieres Obſervations à M. Homberg.) 5. D'une pâte

ne-d'Eſpagne & de colle de gant,
e au Soleil pendant les grandes cha-
ur un morceau de glace de miroir,
en ſe deſſechant & ſe recourbant
Soleil, enleva avec elle une feuille
glace, dont l'épaiſſeur n'excedoit
une demie-ligne, & qui formoit ſur
pâte une eſpece de vernis comme
fayance. (C'eſt une Obſervation com-
uée par M. Geoffroi. 6. D'un Maî-
lanſer d'Alais en Languedoc, guéri
élire furieux & muet par l'harmonie
lon, laquelle au bout d'un quart-
e procura au Malade un profond
eil accompagné d'une criſe qui le
guériſon qui rend moins ſurprenan-
autre de même genre qu'on racon-
s l'Hiſtoire de 1707. 7. De la nouvel-
qui s'eſt formée auprès de celle de
ni ou *Santorin*, & dont on fait ici
lation détaillée, tirée d'une Lettre
à M. *de Feriol* Ambaſſadeur de Fran-
Porte, par le Pere *Bourgnon* Jeſuite,
oculaire de tout ce Phénoméne ;
s Obſervations faites par Mr. *Jean*
s Scheuchzer Médecin à Zurich, ſur la
ur du Barométre, en différentes vil-

re de 1703, combien les lieux où elles ont été faites, ſont élevez ſur le niveau de la mer ; 9. De la maniere ſinguliere dont un petit Coquillage ſe nourrit de Moules, obſervée par M. de Reaumur. Ce Coquillage, dont la coquille eſt d'une ſeule piece, & tournée en ſpirale, & dont le poiſſon en ſort à demi quand il veut, s'attache à la coquille d'une Moule, & après l'avoir percée d'un trou aſſez exactement rond, d'environ une ligne de diamétre, il y introduit une eſpece de trompe ou de petit boyau cylindrique, long de cinq ou ſix lignes, qu'il tourne en ſpirale, & avec lequel il ſuce la Moule. Il n'eſt plus queſtion que de découvrir comment cet animal fait ſon trou. Ce ne peut certainement être avec ſa trompe, qui eſt trop molle pour percer une coquille fort dure. Ainſi M. de Reaumur n'ayant remarqué dans ce Coquillage aucune partie capable de produire un tel effet, l'attribuë à quelque goute de liqueur que cet animal jette ſur la Moule, & qui en perce la coquille, comme pourroit faire une eſpece d'eau-forte.

Ces Obſervations ſont ſuivies des Extraits de trois Diſſertations Latines, dont la premiere eſt dediée à l'Academie, & les deux autres lui ont été envoyées. La premiere compoſée par M. *Jean Scheuchzer* Medecin de Zurich, & frere de celui dont

nous

nons de parler, traite de *l'Origine* *tagnes* ou de la *Formation de la Ter-* ſeconde & la troiſiéme qui ſont *Jean Jacques Scheuchzer*, roulent, r l'*Origine du Cryſtal*, l'autre ſur les qui renferment des ſquelétes de . Cette derniere Diſſertation eſt : *Piſcium querela & vindicia*, *Plaintes Poiſſons*, &c. & nous en avons parle premier Journal de cette année, ous paſſons par deſſus ces trois Diſns, & nous ne diſons rien non Journal des Obſervations de Mr. lire pendant l'année 1707. pour ve- promptement à l'Anatomie. rouve ſous ce titre des recherches s, 1. *Sur la circulation du ſang entre & le fœtus*; c'eſt un morceau de ry: 2. *ſur les Cataractes des yeux*; ce ux Piéces, l'une de M. Mery, l'au- M. de la Hire le fils: 3. *ſur un ver ar le nez*; c'eſt une obſervation de M. 4. *ſur des guériſons faites par des brû-* ce ſont des Obſervations communiar M. Homberg: 5. *ſur la généra- Limaçons*; c'eſt l'Extrait d'un Mecompoſé par M. du Verney, & que idie de cet Académicien a empêché r dans ce volume.

e premier Memoire de Mr. Mery tant plus conſidérable, qu'il ſemider *abſolument* une queſtion juſ-

qu'ici fort débatuë entre les Anatomiſtes. Les uns ſoutiennent que le Fœtus ſe nourrit uniquement du ſang que lui apportent les arteres de la mere, & qu'il reçoit par la veine ombilicale qui fait partie du cordon; renvoyant au Placenta, & de là à la mere, le ſuperflu de ce ſang, par les arteres ombilicales; & c'eſt-là l'opinion commune. Les autres prétendent que le Fœtus ne ſe nourrit que du chyle qui lui eſt fourni par les glandes de la matrice; & rejettent ce commerce mutuel entre lui & ſa mere, par le moyen de la circulation.

Trois Obſervations de Mr. Mery ſembloient peu favorables à ce dernier ſentiment; l'une, Que la matrice n'a aucunes glandes; l'autre, Que la ſurface interieure de la matrice n'eſt point revétuë de membranes, non plus que la ſurface exterieure du Placenta, ce qui paroiſſoit fait exprès pour une communication immédiate des vaiſſeaux ſanguins; la derniere, Qu'on voyoit les embouchures de ces vaiſſeaux ſenſiblement ouvertes de part & d'autre. Mais un dernier fait acheve de confirmer l'ancienne opinion. Une femme prête d'acoucher tombe rudement, & meurt preſque ſur le champ de cette chute. On lui trouve ſept à huit pintes de ſang dans la cavité du ventre, & tous ſes vaiſſeaux *ſanguins* entierement vuides, ainſi que ceux

de

ſon enfant, mort ſans aucune apparen-
de bleſſure. Comment expliquer l'é-
chement de tout le ſang de ce Fœtus
s la cavité du ventre de ſa mere, ſi
n'admet une circulation reciproque
e l'un & l'autre, conformément au
ême commun?

. L'Article qui regarde les Cataractes,
encore une eſpece de déciſion ſur un
nt qui a fait naître de grandes conteſ-
ons entre les Oculiſtes; & dont le Pu-
eſt ſuffiſamment inſtruit, tant par les
itez particuliers des Antagoniſtes, que
l'Hiſtoire de l'Académie de 1706. &
1707. & par les autres Ouvrages pério-
ues. Il s'agiſſoit de ſçavoir, ſi l'on peut
r ſans Cryſtallin, & ſi dans un œil ma-
: il eſt auſſi aiſé qu'on ſe l'imagine de
inguer un Glaucoma d'avec une Cata-
e. L'Académie à ſur cela ſuſpendu ſon
ement, juſqu'à ce que des faits incon-
ables l'ayent déterminée à ſe déclarer.
: a vû un Cryſtallin tiré en préſence de
Mery, de l'œil d'un Prêtre, qui liſoit
uite du même œil de gros caracteres a-
une forte loupe. Elle a vû tirer par le
me M. Mery, de l'œil d'un homme mort
mois après l'opération prétenduë de la
aracte, qui lui avoit rendu l'uſage de
œil, un autre Cryſtallin glaucomatique,
atu au lieu d'une Cataracte. Elle ne
te donc plus qu'on ne puiſſe voir ſans

Cryſtallin, & qu'un verre fort convéxe ne puiſſe y ſuppléer. Elle eſt perſuadée auſſi que la diſtinction de la Cataracte & du Glaucoma en certains cas, eſt plus difficile qu'on ne penſe; & qu'on ne peut guéres s'aſſurer de ce qu'on a fait dans l'opération, que par les ſuites de l'operation même: c'eſt-à-dire, que ſi le Malade voit alors ſans loupe, comme il voyoit auparavant, on lui a certainement abbatu une Cataracte; au lieu que s'il ne peut voir diſtinctement ſans ce ſecours, on lui aura ſans doute abbatu le Cryſtallin, & peut-être l'un & l'autre en même temps.

3. L'Obſervation de M. Littre contient le recit d'une cure ſinguliére, operée en quelque ſorte par le hazard, & avérée très-exactement par cet habile Anatomiſte. Une femme âgée de quarante ans, & d'une bonne conſtitution, étoit tourmentée depuis quatre ans d'une douleur, qui n'occupant d'abord que le bas du front du côté droit & près du nez, avoit gagné peu-à-peu la temple du même côté; & qui d'intermittente qu'elle étoit les deux premieres années, étoit devenuë preſque continuë, accompagnée de convulſions & d'inſomnie, en un mot d'une violence à réduire deux ou trois fois la Malade aux dernieres extrémitez, & à déranger ſa Raiſon. Fatiguée de mille remedes, qu'elle *avoit tentez* juſqu'alors fort inutilement, &

retranchée uniquement à un bon régime & à l'uſage du Tabac en poudre, dont elle prenoit depuis un mois, elle fut fort étonnée de ſe trouver guérie un matin, après avoir éternué avec effort, & mouché un ver ramaſſé en un peloton, & ſuivi d'un peu de ſang, lequel continua pendant deux ou trois jours à couler de ſon nez, mais en petite quantité.

Ce ver, qui vécut dix-huit ou vingt heures après ſa ſortie, avoit ſix pouces de long, & ſeulement deux lorſqu'il ſe replioit en zigzag; deux lignes de largeur, & une ligne & demie d'épaiſſeur vers ſon milieu où il étoit le plus gros. Il étoit de couleur de caffé clair, convéxe par deſſus, plat par deſſous, couvert dans toute ſa longueur, à l'exception de ſa tête, d'écailles annullaires larges d'une ligne, & garni à droite & à gauche de 112. pattes longues d'une ligne, & groſſes comme des cheveux. Sa tête longue d'environ deux lignes, faiſoit voir deux yeux, deux cornes, une pince compoſée de deux branches, & une gueule entre ces deux branches. Sa queuë étoit armée de deux eſpeces d'aiguillons égaux, plus gros & plus longs que les pattes.

On ne peut douter que ce ver ne fut logé dans une cavité de deux pouces de long ſur huit à dix lignes de large, appellée *Sinus frontal*, creuſée dans l'os coronal ſous le *ſourcil*, & qui communique par un petit

tit trou avec la narine du même côté. L'œuf qui renfermoit cet inſecte en petit, a pû s'introduire dans cette cavité, ſoit qu'il y ait été entraîné par l'air dans le temps de la reſpiration, ſoit qu'il ait ſuivi pour y arriver la route de la circulation du ſang, après être entré par la bouche avec les alimens. Le ſçavant Anatomiſte explique ſans peine par la ſituation & la forme de ce ver, les accidens de la maladie qu'il cauſoit; & propoſe les moyens les plus ſûrs, pour ſoulager les malades qui ſe trouveroient en pareil cas.

4. M. Homberg, dans ſon Memoire, nous entretient ainſi que vient de faire M. Littre, de guériſons ſoudaines & imprévûës; ce qui fait dire agreablement à M. de Fontenelle, Que *c'eſt dommage que le Hazard ne ſe mêle plus ſouvent d'être Medecin.* La premiere de ces guériſons eſt celle d'une Dame de 35. ans, qui depuis trois ans étoit attaquée de maux de tête preſque continuels, dont le ſiege étoit principalement au devant de la tête & dans les yeux, & dont les redoublemens qui venoient regulierement tous les huit ou dix jours, & duroient dix ou douze heures, la rendoient tantôt comme hébétée, tantôt comme furieuſe, & ſe terminoient preſque toûjours par le vomiſſement. Un ſoir qu'elle attendoit ſon accès, la flamme d'une bougie mit *le feu à* ſa coëffure de nuit, qui lui brûla

tout

e front, & une partie du deſſus de la
avant qu'elle pût être ſecouruë. Cet-
lure traitée à l'ordinaire, a delivré
Dame de ſa douleur de tête, qui n'a-
edé juſqu'alors à aucune ſorte de re-
s, & qui depuis que cet heureux ac-
eſt arrivé, n'a point eu de retour.
e autre cure racontée à Mr. Homberg
n Medecin de Bruges, eſt celle d'une
e guérie d'une enflure conſidérable
mbes & aux cuiſſes par une brûlure;
s'étant pris par hazard à l'eau de vie
elle venoit de les frotter, pour ſe pro-
quelque ſoulagement. La nuit mê-
ui ſuivit cet accident, elle vuida par
ines les eaux qui gonfloient ſes jam-
ſes cuiſſes; & cela fit diſparoître l'en-
qui n'eſt point revenuë.
Homberg obſerve que les habitans de
de Java, où il eſt né, ſe guériſſent d'u-
rtaine colique ordinairement mortel-
n s'appliquant aux plantes des pieds
r chaud; & n'ont point de remede
efficace pour le Panaris, que de trem-

des canaux, par où ces humeurs abordoien
à la partie malade.

5. M. de Fontenelle dans l'excellent A
bregé qu'il nous donne ici du Mémoire d
M. du Verney touchant la génération d
Limaçons, ſe contente de nous expoſ
l'Hiſtoire naturelle de cette génération
c'eſt-à-dire, qu'il nous apprend ſur cela ſim
plement ce qui ſe fait, & non la manier
dont il ſe fait. „ Si on laiſſoit (dit-il) ce
„ te maniere à deviner aux plus habile
„ Phyſiciens, ce ſeroit aſſurément une E
„ nigme bien difficile. Elle eſt même en
„ core preſque impénétrable, quoi qu'o
„ ait toutes les piéces de cette Méchaniqu
„ entre les mains, quoi qu'on les voy
„ jouër ſous ſes yeux; & c'eſt un des plu
„ grands efforts de l'intelligence & de
„ ſagacité humaine, que d'en bien cor
„ prendre le jeu. “ C'eſt à regret q
nous ne pouvons nous étendre ſur un Mé
ceau ſi curieux. Mais le Public, loin
perdre, y gagnera, par l'empreſſement
cela doit lui faire naître de lire dans l'O
ginal un Extrait auſſi achevé.

Nous ſommes obligez de même à ne
dire des *diverſes Obſervations Anatomi*
qui ſont en petit nombre; & à renv
au Suplément du Journal, non-ſeule
la Chymie & la Botanique, mais encore
les Articles qui concernent les Mathé
ques.

OMÆ CRENII de Furibus Librariis
iſſertatio Epiſtolica, ad eximii & ſingu-
ris ingenii, doctrinæ, virtutis, &
egantiæ virum Fridericum Danie-
m Knochium, Mœno-Francofurta-
ım, elegantioribus ſtudiis operam na-
ıntem. *Lugduni Batavorum.* 1705. E-
ıdem Epiſtola ſecunda ad eundem. 1708.
'eſt-à-dire : *Diſſertation de Mr.* Crenius
r les Plagiaires, diviſée en deux Lettres.
Leiden. La premiere imprimée en
705. & l'autre en 1708. vol. in 12. pagg.
20. pour la premiere Lettre, & 77. pour
ſeconde.

Es deux Diſſertations ſont un Recueil
de divers paſſages d'Auteurs ſur ce qui
rde les Plagiaires. On trouve ici une
e de citations qui marquent dans Mr.
nius une lecture prodigieuſe; mais com-
ce n'eſt point un Livre d'une métho-
ıſceptible d'analyſe, nous n'en ſçaurions
: d'autre Extrait que d'en rapporter
lques morceaux, par leſquels les Lec-
rs puiſſent juger de la nature de l'Ou-
ge.

L'Auteur remarque à l'entrée de ſon Re-
il, que le Rabin Akiba étant dans les
, recommanda à ſon fils Simeon Jo-
ı cinq choſes principales, dont deux,
M. Crenius, meritent ſur-tout l'atten-
tion :

tion : l'une, C'eſt que ſi vous voulez
vôtre fils ſoit bien inſtruit dans la Loi
faut la lui faire étudier dans un bon L
de peur qu'ayant mal appris ce qu'il
ſçavoir, il ne ſoit enſuite obligé de le
apprendre. L'autre, c'eſt que vous d
vous garder d'employer à vôtre uſag
même utenſile dont vôtre ami s'eſt ſe
c'eſt-à-dire, ſelon l'interprétation de
Plantavitius Pauſanus, qu'il ne faut p
ſe faire honneur de ce qui ne vient pa
nous, ou autrement, qu'il ne faut p
faire ce qui déja a été fait par un autre
Etienne Forcatulus a compoſé ſur
matiere un Dialogue divertiſſant, q
pour titre *Promethée*, c'eſt-à-dire *le Ra*
l'eſprit, dans lequel il attaque viver
ceux qui volent les penſées d'autrui.
niel Georges Morhof dans le chapitre
du premier Livre de ſon Polyhiſtor in
mé à Lubec in 4°. en 1688. dit que les
vans ſont jaloux de leurs découvertes,
que quand on les leur vole, ils conſer
long-temps le ſouvenir du larcin : tén
l'Hiſtoire ſuivante.

Jules Scaliger ayant voulu pourſuivr
Juſtice une Servante qui lui avoit emp
trois cens écus, & n'ayant pû avoir ra
d'Atticus qui étoit le Juge de cette affa
écrivit contre lui des Lettres très-amer
qui furent imprimées à Hanover en 1
dans l'une deſquelles il reproche à ce

voir volé pluſieurs endroits de
. Rendez-moi, lui dit-il, mes
que vous m'avez priſes, rendez-
de penſées que vous avez été dé-
is mes Lettres. Vous ne favori-
qui volent, que parce que vous
voler vous-même. M. Crenius re-
ci que beaucoup de gens imitent
dans le vol que ce Dieu fit à A-
ais que peu le ſuivent dans la re-
nce qu'il eut de lui faire préſent
: c'eſt-à-dire qu'on prend volon-
ce qu'on peut d'un Auteur,
nſuite on ne ſe ſoucie guéres de
s loüanges, & de lui faire hon-
e que l'on tient de lui.
lant le ſilence fait en ceci tout le
omme l'aveu change tout en un
e honorable. Il faut, dit le ſça-
z, ſe faire un plaiſir de citer ceux
deſquels on a profité, & ſe ſou-
a remarque de Pline, qu'il vaut
ouër qu'on emprunte, que de
à paſſer pour un homme qui de-
out lorſque l'aveu de la dette fait
uſure ce qu'on emprunte. Au-
ourſuit Vivez, on étoit ſi exact
mmage aux Auteurs de ce qui
tenoit, qu'on n'auroit pas oſé
ſeulement un mot; maintenant
pas difficulté de voler des pages
& même des Ouvrages entiers.

Or enlever une penſée à un Auteur, c'eſt enlever un domeſtique à ſon maître, un enfant à ſon pere, &c.

On s'étonne que Virgile dans ſon Eneïde ne nomme point Homere, de qui il a emprunté tant de choſes, d'autant plus qu'il ne garde pas le même ſilence à l'égard de Muſée, de Theocrite, & d'Heſiode. Quelques Sçavans répondent que Virgile n'ayant pas achevé ſon Ouvrage, il n'eſt pas étonnant qu'il n'ait pas fait mention d'Homere. Mr. Crenius propoſe ici aux gens de Lettres l'exemple de Terence, qui cite Menandre, & celui de Ciceron qui reconnoît devoir pluſieurs choſes à Terence.

Après ces obſervations générales on nous donne une longue liſte d'Auteurs plagiaires, & c'eſt en cela que conſiſtent les deux Lettres. L'ancien Ecrivain Enée, au rapport de Caſaubon, a copié preſque mot à mot tout ce qu'Herodote a dit de Timoxene dans ſon huitiéme Livre. Ariſtote dans ſon ſecond Livre de la génération, dit qu'après Démocrite il ne ſçache perſonne qui ait traité à fond des changemens de la Nature : mais Sebaſtien Baſſo Docteur en Medecine demande dans la Préface de ſa Philoſophie naturelle, Si Hippocrate n'a pas traité à fond ces ſortes de matieres dans ſes Livres de Medecine? Il ajoute que *c'eſt* une grande ingratitude à Ariſtote d'avoir

nu ce langage, & que ce Philoſo-
parlé ainſi que parce qu'il eſpe-
ut-être que ce qu'avoit écrit Hip-
ſur la nature du corps animé, ne
it pas juſqu'à nous.

nius eſt fort mal-traité dans ce Li-
On cite ici Scaliger, qui dit que ſi
donnoit Baronius, il ne le refuſe-
s, mais qu'il ne ſe reſoudroit ja-
l'acheter; que cet Hiſtorien n'a fait
qu'ont fait tous ceux qui ont don-
centuries, & que cependant il eſt
s occupé à reprendre ces ſortes
urs, s'imaginant couvrir par là ſes

trouve ici que Perſe eſt en bien des
le Copiſte de Platon; que Pline a
Theophraſte, & Porphyre Plutarque.
res de l'Egliſe ne ſont pas épargnez
lus; & s'il en faut croire la liſte de
enius, les Ecrivains les plus fameux
t pas ceux qui méritent moins le
le Plagiaires. Le Livre eſt rempli
infinité de citations qui font paroî-
uvrage plus ſçavant, mais qui étant
dans le texte en rendent la lecture
nible par les longues parentheſes
trouve à tout moment.

o meditato e recitato del Padre
eſtro Fra TOMMAZO BORELLI
nenicano diſcorſi annuali fondati ſo-
pra

pra l'Evangelii Correnti e ſopra la dotta Spiegatione del *Pater noſter* & dell' *Ave Maria* del Dottor Angelico S. Tommaſo, da quali ſi comprende l'eccellenza della divozione del Santiſſimo Rozario & utile ſi ricava dalla ſeria meditatione de ſuoi divini Miſteri. Opera neceſſaria, non ſolo a' promottori di queſta ſanta divozione, ma anche à chi ha cura d'anime, per bene inſtruirle in ſimili orazioni, dedicato alla Beatiſſima Vergine, la quale come Miſtica Roza, e Madre, lo compoſe in Cielo, e per meſſe del ſuo prediletto Figlio Domenico Santo il dono alla terra. C'eſt-à-dire : *La maniere de méditer & de réciter le Roſaire, fondée ſur les Evangiles de toute l'année, & ſur l'explication que St. Thomas a faite du* Patér *& de l'*Ave. *On y explique l'excellence de la dévotion au Saint Roſaire, & l'utilité qu'on peut recevoir de la méditation des Myſteres qui le compoſent ; Ouvrage utile non-ſeulement à ceux qui veulent inſpirer cette devotion au Peuple, mais même à tous ceux qui ſont chargez de la conduite des Ames ; dedié à la S. Vierge, qui comme une Roſe myſtique l'a compoſé dans le Ciel, & l'a communiqué aux hommes par les mains de Saint Dominique ſon fils bien-aimé. Par le P.* Borelli *Dominiquain.* A Genes, chez Jean Baptiſte Franchelli. 1708. in 4°. *pagg.* 456.

vre contient deux Ouvrages différ-
t. On y trouve des sermons pour
Dimanches & pour toutes les Fê-
nnée, depuis le premier Diman-
vent jusqu'au Dimanche de l'Oc-
. Sacrement. Le P. Borelli prend
e de chaque sermon un Passage de
du jour. Il en tire une morale
ique à la devotion du Rosaire. Il
eaucoup sur les prérogatives de
otion dans tous ses sermons. Il
ir l'excellence & l'utilité, & ses
ont souvent appuyez sur des reve-
n sur des miracles. La seconde
compose ce Livre, consiste en
& en méditations sur les articles
on Dominicale & de la Salutation
e. Ces explications sont conçûës
me maniere que les sermons, c'est-
elles sont entremêlées de plusieurs
que le Pere Borelli a puisées dans
Auteurs. Il assure, par exemple,
nçois Nugnes, que les Devots
osaire seront toûjours avertis de
t cinquante jours ou du moins
heures avant qu'elle arrive, afin
nt le temps de se confesser.
les explications suivent quatre au-
ons, dont le premier est sur la Pu-
; le second, sur l'Assomption ; le
, *sur la Nativité* de la Vierge, &
le

le quatriéme, ſur l'excellence & les
gatives de la devotion au Roſaire.

L'Eſprit de GUY PATIN *tiré de ſes C*
ſations, de ſon Cabinet, de ſes Lettr
de ſes autres Ouvrages, avec ſon Portr
torique. A Amſterdam *, chez Henri
te. 1709. in 12. pagg. 380.

COMME les Ouvrages de Guy
ont eu un grand cours, l'Auteur
faire plaiſir au Public en compoſant
cueil des plus belles penſées de ce Sça
pour la commodité de ceux qui ne pe
point donner beaucoup de temps à
ture. Voici une de ſes penſées, par l
le le Lecteur pourra juger ſi l'Auteur
un bon choix. „ Il y a quelques mo
„ M. de C. Préſident des Comptes,
„ toit fils de L. D. qui a comman
„ C. D. H. mourut en cette Ville le t
„ me jour après avoir été taillé de l
„ re: on lui a fait cette Epitaphe.

EPITAPHE DU P. DE C

Cy gît qui fuyoit le repos,
Qui fut nourri dès la mamelle,
De tributs, de tailles, impôts,
De ſubſides & de gabelles;
Qui mêloit dans ſes alimens

* Ce Livre n'eſt point imprimé à Amſterda
Henri Schelte, quoi qu'on le diſe ſur le titre.
pas même imprimé en Hollande.

Du jus de dédommagemens,
De l'eſſence du ſol pour livre.
Paſſant, ſonge à te mieux nourrir:
Car ſi la taille l'a fait vivre,
La taille auſſi l'a fait mourir.

portrait hiſtorique que l'Auteur pro-
ans le titre, contient, 1. Quelques
teries que Patin dit à M. Renaudot,
que ce dernier eut perdu ſon Procès
la Faculté de Medecine de Paris.
eur prétend que Patin fit le Quatrain
t à ce ſujet.

Quand le grand Pan quittera l'écarlate,
Tyre venu du côté d'Aquilon,
Cuidera vaincre en bataille Eſculape;
Mais il ſera navré par le talon.

Tout ce que M. Patin a fait pour empê-
e progrès que l'Antimoine faiſoit de
emps. L'Éditeur juſtifie ſon Auteur
M. Axtius, qui a accuſé Patin dans
vre intitulé, *De Arboribus Coniferis*,
mé à Genéve en 1679. d'avoir donné
ntimoine à ſon fils, dans la vûë de
e mourir. 3. Une énumeration des
de M. Patin. 4. Les circonſtances les
emarquables de ſa vie, dans leſquelles
eur nous apprend que M. Patin fut é-
oyen de la Faculté de Medecine en
Profeſſeur Royal en 1655. & qu'il
ut en 1672. âgé de 70. ans.

XXX.

XXX.

JOURNAL DES SCAVANS

Du Lundi 29. Juillet M. DCCIX.

Hiſtoire Genealogique de la Maiſon d'Auvergne juſtifiée par Chartres, Titres, Hiſtoires anciennes, & autres Preuves authentiques. Par M. BALUZE. A Paris, chez Antoine Dezallier, &c.

LE Public à qui nous n'avons donné qu'une idée générale de cet Ouvrage dans le Journal du 24. Juin, pag. 509. s'eſt ſans doute attendu que nous le lui ferions connoître plus parfaitement ; & c'eſt pour ſatisfaire à cette attente que nous allons raſſembler une partie des traits d'Hiſtoire que nous croyons propres à lui faire plaiſir.

Geoffroy Maleterre a écrit que Philippe *I. Roi* de France après avoir repudié la Re-

e Berthe, avoit voulu épouſer Emme fil-
de Roger Comte de Sicile ; que cette
inceſſe lui fut refuſée, & qu'elle fut en-
ite mariée à un Comte de Clermont, que
ſtel croit être Robert II. Comte d'Auver-
ıe, qui, ſelon cet Auteur, épouſa Emme
ſecondes nôces. Mais Mr. Baluze fait
ir dans l'Hiſtoire de Robert II. qu'il n'y
pas d'apparence que Philippe ait reche-
é cette Princeſſe ; & il montre par des
ctes, que Geoffroi Maleterre s'eſt auſſi
ompé par rapport au temps du Divorce.
et Hiſtorien rapporte la recherche de la
inceſſe de Sicile à l'année 1086. & nean-
oins le divorce n'arriva qu'en 1092. Cet-
datte bien prouvée ici découvre l'erreur
quelques Ecrivains modernes, qui trom-
z apparemment par Geoffroy Maleterre,
ettent le divorce de Philippe avec Berthe
1085. A l'égard du Comte Robert il
oit en 1092. marié avec Judith de Mel-
ıeil, qui lui ſurvéquit long-temps. Ainſi
conjecture de Juſtel n'a rien de ſolide ;
ſi la Princeſſe Emme épouſa un Comte
Clermont, ce ne fut pas celui d'Auver-
ıe.

La maniere dont la Comté de Boulogne
ıtra dans la Maiſon d'Auvergne, eſt un
s points les plus importans de l'Hiſtoire
cette Maiſon. Mathieu d'Alſace, &
larie Comteſſe de Boulogne ſa femme eu-
nt deux filles, ſçavoir, Ide, qui fut ma-

riée à Renaud Comte de Damm
Mahault qui le fut à Henri I. Du
bant. Par une Tranſaction qui ſe
non en 1204, Henri ceda à Re
ſes heritiers la Comté de Boulo
naud eut une fille appellée Mah
mourut ſans enfans, & la Comt
logne revint aux enfans de Ma
cheſſe de Brabant. Il y en avoi
Alix Comteſſe d'Auvergne en ét
„ eſt bien évident, dit M. Baluz
„ n'avoit pas plus droit que ſe
„ que ſes ſœurs à la Comté de
„ mais d'autant qu'outre ſes p
„ naturelles, elle exerçoit encore
„ d'Henri III. Duc de Brabant ſ
„ lequel par accumulation de
„ donataire de ceux de l'Impe
„ tante, ſœur de la Comteſſe d'
„ & les avoit cedez avec les fi
„ couſin Robert V. Comte d'A
„ moyennant la ſomme de quar
„ liv. l'affaire fut terminée en f
„ en ſorte que la Comté de B
„ toûjours demeuré depuis en
„ d'Auvergne, juſques à ce q
„ Louïs XI. l'acquit de Bertranc
„ de la Tour VII. du nom Co
„ vergne.

Nôtre Auteur s'étonne de la
des Hiſtoriens du temps de S. L
n'ont rien laiſſé par écrit de ce q

à Montpellier & à Clermont, à l'occaſion du mariage de Philippe le Hardi avec Iſabeau fille de Jacques I. Roi d'Arragon. Ce mariage qui avoit été projetté dès l'an 1257. & accordé en 1258. comme il paroît par des Actes authentiques, fut ſur le point d'être rompu. Saint Louïs s'étoit avancé juſqu'à Montpellier pour le célébrer, comme on en étoit convenu. Là il apprit que le Roi d'Arragon venoit de marier ſon fils aîné avec la fille de Mainfroi Roi de Sicile, ennemi declaré de l'Egliſe; & choqué de cet incident, il declara qu'il ne vouloit avoir aucune alliance ni par lui ni par les ſiens avec des Excommuniez. „ Le Traité fut „ donc interrompu, dit M. Baluſe, & le „ Roi reprit le chemin de Paris par l'Au„ vergne, qui eſt le chemin le plus court. „ Les raiſons d'Etat l'emportant neanmoins ſur la délicateſſe de Saint Louïs, „ le mariage fut enfin célébré à Clermont. Preſque toute la Nobleſſe de France y aſſiſta.

Ce qu'on rapporte d'Iſabeau de Flandres Dame de Brios, Religieuſe du Monaſtere du Moncel, eſt aſſez ſingulier. Elle ſouhaita ne pouvoir être élevée malgré elle à la dignité d'Abbeſſe, ou à quelque autre Charge de l'Ordre; & Clement VI. lui accorda cette grace par Bulle expediée en Avignon l'an 1344. On raconte dans la Vie de *Guy d'Auvergne*, ſi connu dans l'Hiſtoire

toire ſous le nom de Cardinal de Boulogne, un évenement remarquable. L'an 1347, le Peuple de Rome ennuyé de la longue abſence des Papes, oſa ſe choiſir un Chef. Ce fut un nommé Nicolas fils d'un Laurent Cabaretier, ſelon quelques-uns, ou Meûnier, ſelon d'autres. Il prenoit les qualitez de Chevalier ſevere & clement, d'Amateur de l'Italie & de Rome, & celle de Tribun auguſte. Il commit tant de cruautez, principalement contre les Colonnes, qu'il ſe rendit haïſſable, & qu'il fut obligé de ſe cacher pendant quelque temps au Château S. Ange, & enſuite de s'enfuir. Il ſe retira d'abord chez le Roi d'Hongrie, puis chez l'Empereur Charles IV. qui le fit mettre en priſon. De ſa priſon il écrivit une belle Lettre au Cardinal de Boulogne, où en le priant de travailler à ſa délivrance, il l'aſſuroit qu'il vouloit faire penitence le reſte de ſes jours. L'Empereur l'envoya au Pape, qui le retint long-temps priſonnier à Avignon. Mais ce malheureux Chevalier fut enfin renvoyé à Rome ſous le Pontificat d'Innocent VI. & il y fut tué par le Peuple. Le Cardinal de Boulogne mourut en 1373. après avoir rendu à l'Egliſe des ſervices ſignalez, & en très-grand nombre. Ce fut lui qui parla pour le Roi Jean & en ſa préſence à Charles II. Roi de Navarre, lorſque ſa grace lui fut accordée. *Il avoit* fait aſſaſſiner Charles d'Eſpagne Com-

Connêtable de France. Froiſſart nous a conſervé la reprimende que le Cardinal fit à ce Prince criminel, qui peut-être ſe vangea dans la ſuite ; au moins après la mort du Prélat le bruit courut que le Roi de Navarre l'avoit fait empoiſonner.

Jean II. du nom Comte d'Auvergne & de Boulogne fut empoiſonné à Avignon en 1584. & Raymond de Turenne ſon beaufrere fut accuſé d'avoir fait ce crime. Le poiſon fut ſi violent, que les cheveux & les ongles tomberent au Malade, & qu'il eut le cerveau fort affoibli. On aſſembla vingt-ſept Medecins, tant de Montpellier que d'Avignon, pour remedier à ce fâcheux accident. Ils firent ſortir le poiſon ; mais le Comte d'Auvergne demeura fort incommodé tout le reſte de ſa vie.

En parlant du Dauphin d'Auvergne, M. Baluze remarque qu'il aimoit les bons Poëtes Provençaux, & qu'il les attiroit à ſon ſervice. Il y attira entre autres „ Perdigon „ Poëte Comique, qui ſçavoit la muſique, „ & jouoit bien des inſtrumens de corde „ & de vent... Dauphin le fit paſſer Che„ valier, & lui donna de grandes Terres „ & poſſeſſions de grand revenu. Mais „ quand il fut decedé, Perdigon ne ſe put „ entretenir avec le nouveau Dauphin ſon „ fils, parce qu'il étoit jeune, ne ſçachant „ le bien & la felicité qu'on reçoit de la „ *Poëſie. C'eſt* ainſi que Jean de Nôtre-

Dame, ajoute Mr. Baluze, raconte cette Hiſtoire; mais il ſe trompe en ce qu'il écrit que le Dauphin étoit jeune lorſqu'il ſucceda à ſon pere Dauphin. Ce Comte aimoit encore ſi déméſurément Pierre d'Auvergne autre Poëte, „ que s'étant apperçu „ qu'il étoit amoureux de la Dame de „ Mercueur ſa ſœur, il incitoit ſa ſœur de „ l'aimer & de le careſſer. Mais il faut „ obſerver en tout ceci, que c'étoient des „ amours ſans vilainie, & que les plus „ grandes Dames ſe faiſoient alors hon„ neur d'aimer les Poëtes, & d'en être „ aimées. "

La mort tragique de Guy Dauphin, Chevalier du Temple, eſt ici bien circonſtanciée. Il fut arrêté à Paris en l'année 1307. par ordre du Roi Philippe le Bel, qui avec le Pape Clement V. travailloit au Procès des Templiers. Il reconnut à Poitiers, en préſence du Pape & du Roi, qui lui promit de lui ſauver la vie, que les *vilains cas* qu'on impoſoit à ſon Ordre, & qu'il avoit déja avouëz dans un premier interrogatoire, étoient veritables. „ Mais il s'en dé„ dit depuis en l'année 1313. devant les „ Legats du Pape, & dit, ſuivant que le „ rapporte le Continuateur de Nangis, qu'il „ avoit dépoſé fauſſement contre ſon Or„ dre, lequel étoit très-ſaint; qu'il ſe dédi„ ſoit de ce qu'il avoit dit à Poitiers, & „ que ce qu'il en avoit fait avoit été à la ſollici-

„ ſollicitation du Pape & du Roi ; qu'il é-
„ toit prêt de mourir pour ſoutenir cette
„ verité. Auſſi fut-il brûlé à petit feu le
„ même jour qu'il avoit tenu ce diſcours,
„ c'eſt-à-dire le 13. Mai, en l'Iſle du Palais
„ à Paris, & ſouffrit ce rude ſupplice avec
„ une conſtance admirable, qui étonna
„ tous les aſſiſtans, leſquels le regardoient
„ comme un Martyr. Son corps & ſes oſ-
„ ſemens, que Jean Villana honore du
„ nom de ſaintes Reliques, furent ramaſſez
„ devotement, comme dit Saint Antonin,
„ par de bons Religieux, & mis en terre
„ ſainte.

Dans l'article de Beraud I. du nom Comte de Clermont, nôtre Auteur rapporte un fait conſidérable, dont pas un Hiſtorien ne fait mention ; le fait eſt tel, dit-il. En l'année 1295. Eric Roi de Norwege ayant envoyé en France un Ambaſſadeur pour traiter & conclurre une ligue entre ce Roi & Philippe le Bel Roi de France, contre l'Empereur & le Roi d'Angleterre, elle fut concluë au mois de Juin. Par ce Traité l'Ambaſſadeur de Norwege promit au nom du Roi ſon maître de fournir au Roi de France deux cens *Galées* & cent grands navires équippez d'armes & de victuailles, avec cinquante mille hommes de guerre, pour quatre mois par chacun an, tant que la guerre d'Angleterre dureroit. Et le Roi de *France promit* de payer à ce Roi trente mil

ſterlins à certains temps marquez. La preuve de ce fait eſt au Treſor des Chartres de France.

On voit, page 205. la repréſentation du tombeau de Louïs II. du nom Duc de Bourbonnois ; on lui remarque une friſe ornée de ceintures entrelaſſées, ſur leſquelles on lit le mot *Eſperance*. C'étoit la Deviſe de ce Prince. Lorſqu'il épouſa Anne Dauphine d'Auvergne, il inſtitua l'Ordre des Chevaliers de Nôtre-Dame, dit autrement du Chardon, & le compoſa de vingt-ſix Chevaliers ſans reproche, & renommez „ en nobleſſe & vaillance, & fit lui & ſes „ ſucceſſeurs Ducs de Bourbon Chefs & „ Souverains d'icelui. Ils portoient la „ ceinture de velours bleu celeſte doublée „ de ſatin rouge, brodée d'or, & ſur icelle „ en même broderie ce mot *Eſperance*. El„ le fermoit à boucle & ardillon de fin „ or, ébarbillonnez & déchiquetez avec „ l'émail de verd, comme la tête d'un „ chardon.

L'Hiſtoire de Jean Gouge rapportée page 222. eſt tout-à-fait curieuſe. C'étoit un habitant de Sens, qui ſe porta à un ſi grand excès de temerité ou plûtôt de folie, qu'il ſe fit proclamer Roi de France, déclarant un Gentilhomme Anglois nommé Jean de Vernay, ſon Lieutenant Général par tout le Royaume. Ce Roi imaginaire & ſon Lieutenant ayant fait quelque amas de gens

gens armez, comme il n'étoit pas mal-aiſé d'en faire en ce temps-là, ſe tranſporterent en Provence, où leur folle entrepriſe échoüa. Jean Gouge fut pris, & mis en priſon par le Sénéchal de Provence; & ſon Lieutenant fut auſſi fait priſonnier, près d'Avignon, dans un lieu nommé Codolet où les gens du Roi l'avoient aſſiegé. Cela arriva en 1361.

En 1475. Beraud Dauphin IV. du nom, Seigneur de Combronde, qui commandoit l'Armée envoyée par Louïs XI. contre Charles Duc de Bourgogne, remporta une victoire, dont M. Baluſe donne un détail qu'on chercheroit en vain ailleurs. Antoine de Luxembourg Comte de Rouſſi, Général des Bourguignons, fut fait priſonnier par Gui de Sandeville, qui le vendit au Dauphin la ſomme de mil écus d'or. Le Dauphin le fit conduire à ſon Château de Cuſſy en Auvergne, d'où il fut transferé à Moulins en Bourbonnois par l'ordre du Duc de Bourbon Connêtable de France, qui vouloit avoir ſa part de la rançon. Mais le Roi qui étoit à Tours l'ayant demandé, & ayant donné à Beraud vingt-deux mil écus d'or pour l'avoir, il fut amené au Roi. Louïs XI. le condamna à payer quarante mil écus de rançon, & après l'avoir gardé long-temps en diverſes priſons du Royaume, il le donna à Philippe de Crevecœur, qui lui *rendit la* liberté moyennant une

penſion viagere de douze cens livres.

M. Baluze nous apprend une circonſtance de la Bataille d'Azincourt, qui eſt d'autant plus remarquable, qu'elle a été oubliée juſqu'à préſent dans l'Hiſtoire. „ J'ai „ trouvé, dit-il, dans un ancien cahier é„ crit en ce temps-là, contenant une rela„ tion de ce qui s'étoit paſſé au ſujet de „ la priſon des Seigneurs de Gaucour & „ d'Eſtouteville faits priſonniers du Roi „ d'Angleterre en l'année 1415. lorſqu'ils lui „ rendirent la Ville d'Harfleur qu'il avoit „ aſſiegée, que le Seigneur de Gaucourt „ ayant obtenu de lui la permiſſion de re„ tourner en France pour pourchaſſer ſa „ délivrance & celle des autres priſonniers „ François; le Roi lui dit entre autres cho„ ſes, qu'il avoit perdu pluſieurs de ſes „ joyaux à la Bataille d'Azincourt, & que „ s'il pouvoit trouver maniere de les re„ couvrer, il le reconnoîtroit grandement „ au fait de la délivrance des priſonniers „ François. Que ledit de Gaucourt étant „ de retour en France fit diligence de re„ couvrer leſdits joyaux, qui étoient déjà „ diſperſez en pluſieurs mains, & fit tant „ qu'il mit en ſûreté de recouvrer la Cou„ ronne du Roi d'Angleterre, qui étoit en „ ſes coffres, & une Croix d'or & de pier„ reries bien riche, en laquelle il y avoit „ de la vraye Croix de demi pied de long „ & la croiſure de meſure d'un grand pou

le large, l'habillement de quoi on fa-
it le Roi d'Angleterre, & pluſieurs
es choſes qu'il avoit grand deſir de
ouvrer; & qu'il recouvra encore les
aux de ſa Chancellerie. Toutes leſ-
illes choſes lui furent renduës à Lon-
s par ledit Seigneur de Gaucourt.

peut voir, page 284. & ſuivantes, la
logie de la Maiſon de Ventadour,
comme on le ſçait, eſt très-ancienne
-illuſtre. Nous voudrions bien pou-
n extraire quelque choſe; mais il faut
s ſortes de morceaux tout de ſuite.
luze croit que la Cordeliere qui en-
ie les Ecuſſons des Veuves, doit ſon
e à Louiſe de la Tour, Dame de
he. Il y a en effet autour de ſon E-
on voit en broderie ſur de riches or-
s, qu'elle donna à l'Egliſe des Car-
e Chalon, après la mort de ſon ma-
ie Cordeliere, avec cette inſcription,
corps délié; d'où l'on a fait, dit M.
, le mot *Cordeliere*. Elle mourut en
ce qui prouve que ceux-là ſe ſont
ez qui ont fait Anne de Bretagne in-
ce des Cordelieres, puiſqu'elles étoient
ées avant qu'elle vînt au monde. On
e dans le chapitre où il eſt parlé de
le la Tour, Seigneur d'Oliergue,
ans les anciens Actes, & même dans
ies Hiſtoriens, l'expreſſion de Fils
l, & la ſuppreſſion de l'épithete Le-

 gitime,

gitime, ne marquent pas toûjours que l'enfant dont il eſt queſtion ſoit bâtard. Nous pourrions joindre quantité de traits à ceux que nous venons de recueillir; mais il nous ſuffit d'avoir excité la curioſité des Lecteurs, qui trouveront aiſément dans l'Ouvrage même de quoi la contenter.

*Methode ſimple & facile pour guérir quelques maladies, tant internes, qu'externes. Par M*** D. M.*

Principiis obſta: ſero Medicina paratur,
Cum mala per longas invaluere moras.

A Geneve, chez Fabri & Barillot. 1708. brochure in 12. pagg. 68.

COMME nous ne voulons porter aucun jugement de ce Livret, nous nous contenterons d'expoſer ce que l'Auteur en dit lui-même. Voici comme il s'explique. „ Depuis quelques années, dit-il, l'on a „ donné au Public un aſſez grand nombre „ de Livres de Medecine en François; mais „ qu'on prenne la peine de les examiner de„ puis le premier juſqu'au dernier, on re„ connoîtra très-aiſement qu'ils ſont la plû„ part défectueux, & qu'on ne ſçauroit en „ tirer que très-peu d'uſage pour le domeſ„ tique. Les uns abondent trop en raiſon„ nemens, ce qui n'a jamais guéri de ma„ lade, & n'indiquent que des remedes

ſou

„ fort généraux pour la maladie dont il s'a-
„ git. Les autres renferment au contraire
„ un fatras de compoſitions quelquefois
„ très-inutiles, & aſſez difficiles à faire,
„ dans le choix deſquelles on eſt ſouvent
„ embarraſſé, & laiſſent la maladie incon-
„ nuë ; en ne faiſant aucune mention de
„ ſes ſignes, & des accidens qui l'accom-
„ pagnent. Il n'arriveroit cependant au-
„ cun mal de la défectuoſité de ces Livres,
„ ſi tout le monde ne ſe mêloit pas de les
„ lire, & de mettre en uſage les remedes
„ qui y ſont indiquez. Mais qui ne ſçait
„ que c'eſt la mode aujourd'hui de ſe paſ-
„ ſer de Médecin en une infinité de mala-
„ dies; d'épargner le plus qu'il ſe peut en
„ fait de remedes, & de préparer dans les
„ maiſons la plus grande partie de ceux
„ dont on a beſoin ? Ces raiſons ſont en
„ partie cauſe qu'on a fait imprimer ce pe-
„ tit Traité. Les ſignes des maladies dont
„ il fait mention y ſont rapportez très-ſoi-
„ gneuſement, afin qu'il n'arrive pas de
„ prendre l'une pour l'autre. Les remedes
„ ſont bien choiſis & fort ſimples, & la ma-
„ niere de les prendre & de les appliquer y
„ eſt marquée avec exactitude : on y re-
„ marque toute la brieveté poſſible, ſans
„ avoir omis neanmoins quoi que ce ſoit
„ de ce qui peut être eſſentiel; & à l'égard
„ du regime de vivre, l'on a eu grand ſoin
„ de *marquer* celui que le Malade doit gar-

„ der pendant tout le cours de la maladie „ perſuadé qu'il eſt abſolument neceſſaire „ non-ſeulement pour la guériſon des ma- „ ladies internes, mais même des externes, „ comme des ulceres & des humeurs. On „ ſe flate que ce petit Livre ſera d'autant „ mieux goûté, qu'il ne contient autre „ choſe que la pratique de quelques célé- „ bres Medecins, & qu'il eſt à la portée de „ tout le monde.

Voilà ce que l'Auteur dit de ſon Ouvrage : Voici à préſent la liſte des maladies dont il parle. Du cancer, des opilations de l'œdeme, du cholera-morbus, des abſcès, des débilitez d'eſtomach, de l'ereſipele, de la dyſſenterie, du ſquirre, de la rougeole, des écroüelles, de la fiévre quarte, des dartres, de la calloſité de certains ulceres, de l'étiſie des enfans, du clou ou froncle. Nous voudrions bien finir ici cet article ; mais nous ne ſçaurions guéres nous diſpenſer de rapporter au moins un exemple par lequel les Lecteurs puiſſent juger des remedes de ce Livre.

„ De la fiévre quarte. Pour guérir la fié- „ vre quarte ou double quarte d'Automne, „ je purge le jour qui précede l'accès avec „ le bolus purgatif ſuivant. Prenez douze „ grains de Mercure doux, dix grains de „ cloportes, autant de ſel d'abſynthe, huit „ grains de diagrede préparé avec le ſoul- „ *phre*, & vingt grains de rhubarbe en

„ pou-

„ poudre, on fera un ou deux bolus de
„ tout cela, avec un peu de ſyrop d'abſyn-
„ the, qu'on avalera le matin, & ſur le-
„ quel on boira une heure après un bouil-
„ lon ordinaire. On aura ſoin de diminuer
„ la doſe à proportion de l'âge & des for-
„ ces. Le lendemain une heure ou une
„ demie heure avant l'accès, le Malade
„ prendra dans le lit, étant bien couvert,
„ le remede ſuivant. Prenez de l'eau de
„ fenoüil, de chardon bénit, de chacune
„ deux onces, de la vieille thériaque un
„ gros, de l'eſprit de ſel armoniac ſimple
„ trente goutes, du ſyrop de limon demi on-
„ ce; on mêlera le tout, & on l'avalera,
„ comme il a été dit ci-deſſus. Que ſi ce re-
„ mede pour la premiere fois n'emportoit
„ pas la fiévre, ou qu'il ne fit que retarder
„ l'accès, ou en diminuer la violence, ce
„ qui arrive aſſez ſouvent, on le réïterera le
„ jour d'un autre accès, il ne manquera
„ pas de faire ſon effet, pourvû qu'on gar-
„ de un regime de vivre fort exact, d'un
„ accès à l'autre, c'eſt-à-dire durant deux
„ jours.

L'Auteur, pour recommander ce reme-de, dit qu'il eſt excellent, & qu'il lui a été communiqué par une perſonne qui ſe vantoit d'avoir une infinité de ſe-crets.

Vita

Vita interna cum Deo, ſeu Doctrina Aſcetica, quomodo Religioſus debeat ſibi & mundo mori, ut uni vivat Deo. Auctore P. ANSELMO FISCHER, Ordin. S. Benedicti, in Monaſterio S. Georgii in Oelenhauſen, è Congregatione S. Joſephi in Suevia. *Auguſtæ, Typis Joannis Michaelis Labhart.* 1708. in 12. C'eſt-à-dire: *La vie interieure avec Dieu, ou Traité de ce que doit pratiquer un Religieux qui veut mourir au monde & à lui-même, pour ne vivre que pour Dieu. Par le Pere* Anſelme Fiſcher, *Religieux Benedictin de la Congregation de S. Joſeph en Suabe.* A Ausbourg, de l'Imprimerie de Jean Michel Labhart. 1708. in 12. pagg. 562. ſans les Préfaces & les Tables.

LE Pere Fiſcher publia en 1706. un Traité aſcétique ſur les trois vœux de Religion, & nous en avons rendu compte dans le Journal du 3. Septembre de l'année 1708. pag. 426. Aujourd'hui il ſe propoſe d'apprendre aux Religieux ce qu'ils doivent pratiquer pour parvenir à cet état de perfection où l'on ne vit plus que pour Dieu ſeul. Ces obligations ſe réduiſent à trois, dont le Pere Fiſcher a fait les trois parties de cet Ouvrage.

Dans la premiere l'Auteur traite de la mortification. C'eſt la baſe & le fondement de

de la perfection, dit-il. Tous les Solitaires qui veulent devenir parfaits, doivent se mortifier ; & tous ceux qui négligent cette vertu, n'arriveront jamais à la fin qu'ils se proposent, ou qu'ils doivent se proposer. Le P. Fischer avouë que cette vertu est enveloppée de difficultez qui effrayent & qui rebutent d'abord : mais il assure que ce ne sont que des peines apparentes. La pratique les fait disparoître, & fait bien-tôt succeder une douceur & une tranquillité semblable à celle que le premier homme goûtoit dans le Paradis terrestre avant son peché. Sur ce principe il exhorte ceux pour qui il a composé son Ouvrage, à embrasser la mortification, à se roidir contre les premieres peines dont elle est toûjours accompagnée dans les commencemens, & à la pratiquer dans les moindres choses, pour s'en rendre l'usage plus familier. Après cela il distingue la mortification en deux especes, dont il appelle l'une, interieure, & l'autre exterieure, & il donne à la premiere l'avantage sur la seconde. Il convient que ce n'est pas être animé de l'esprit de Saint Benoît, que de negliger la mortification exterieure ; cependant il ne veut pas qu'on la mette en usage sans précaution.

Le Pere Fischer s'étend beaucoup sur le jeûne, & il en fait un grand éloge. Il conseille de l'observer même dans les grands repas,

repas, & il enſeigne la maniere de
re. De là il paſſe aux différentes m
dont les Solitaires ſe ſont autrefoi
pour mortifier leur corps, & il ap
l'uſage de la diſcipline. Cette mani
ſe mortifier a toûjours été pratiquée
Monaſtere du Mont Caſſin, depuis
Damien, qui en introduiſit l'uſage
lui; & il rapporte à cette occaſion
toire d'un Religieux de cette Maiſo
quel fut frappé de mort ſubite pou
raillé de ce ſaint inſtrument de pen
Il dit que ce Religieux s'appelloit E
& qu'il étoit Cardinal. Cette punitio
dit la diſcipline reſpectable dans l'O
Saint Benoît, & ne contribua pas p
établir l'uſage dans les autres Mon
Le P. Fiſcher ajoute que la diſciplin
autrefois en uſage chez les Chanoin
guliers; & il le prouve par Hugues
Victor, qui apparut, dit-il, après
à un de ſes Confreres, & lui dit q
en Purgatoire, il n'y avoit preſque
eu de Diable dont il n'eût reçu un c
fouët, parce qu'il avoit refuſé de ſe
la diſcipline pendant ſa vie.

Dans la ſeconde Partie le P. Fiſc
couvre le ſecond écueil qu'il faut
pour parvenir à la vie interieure ave
& il fait conſiſter cet écueil dans l'
ras des affaires du Siecle. Pour ne
ſuccomber à cette tentation, il veu

Solitaire rompe tout commerce avec le monde; qu'il ne ſe mêle point de nouvelles; qu'il aime la retraite, & le ſilence ſurtout. Le ſilence, dit-il, étoit ſi régulierement obſervé par les anciens Solitaires de Cluni, qu'ils ne vouloient pas même entendre le bruit que fait une plume en écrivant, ni le murmure qui s'éleve des roſeaux lorſque le vent les agite. Un autre moyen contre la diſſipation, ſelon le Pere Fiſcher, c'eſt de garder ſa cellule. Il prétend que c'eſt le vrai remede contre la tiedeur. Pour éviter cependant le dégoût qu'une trop longue retraite pourroit cauſer, il permet aux Religieux de s'appliquer à l'étude; & à ceux qui ſçavent quelque métier, de travailler des mains. Il conſent que les Religieux prennent ſoin de la conduite des Ames, pourvû que ce ſoin n'apporte aucun préjudice à l'eſprit de retraite, qui doit être la principale vertu d'un Religieux.

Dans la troiſiéme Partie, le Pere Fiſcher enſeigne les moyens de tenir ſon eſprit attaché à Dieu. Il les fait conſiſter dans l'exercice de la préſence de Dieu, dans les Oraiſons jaculatoires, dans l'aſſiduité à adorer le S. Sacrement, dans la pureté d'intention; & à cette occaſion il explique les qualitez qui doivent accompagner l'intention pour la rendre bonne, & découvre les *défauts qui la* corrompent. Enfin il

traite

traite du culte des Saints, qu'il do
core pour un moyen dont on doit
pour ſe détacher de la terre, & po
intimement à Dieu.

D. GOTHOFREDI BARTHII J
Lipſ. Diſſertationum juridicaru
decas. 1. De Teſtamento Com
to. 2. De Marito uſufructuario
co. 3. De Jure paſcendi. 4. D
tro navis. 5. De Juriſdictione q
ſonæ illuſtres & nobiles per offi
ercere ſolent. *Francofurti & Lip*
C'eſt-à-dire: *Cinq Diſſertations*
par Godefroy Barthius *Juriſco*
Leipſic. La premiere eſt du Teſtam
riſé par le Prince. La ſeconde, de
que les Loix de Saxe donnent au
les biens de la femme. La troiſi
droit de Paturage. La quatriéme
tre de Navire. La cinquiéme, de
diction que les Seigneurs exercent p
niſtere de leurs Officiers. A Franc
Leipſic. 1708. in 4°. pagg. 252.

ON apprend déja par le titre
le nombre & le ſujet des Di
qui le compoſent. Il ne faut plus
ner une idée générale de chacune

La premiere concerne les Teſta
le n'embraſſe pas neanmoins tou
duë de cette matiere. Il ne s'agi

ens que la ſeule autorité du Prince
oir, malgré les défauts de formali-
Auteur établit d'abord par les Loix
ces ſortes de diſpoſitions ; & pour
remarque deux choſes : l'une, que
oir de teſter eſt de Droit Public, &
ut ce qui a rapport au Droit Public
de la volonté du Prince ; l'autre,
s Teſtamens ſe faiſoient autrefois
s aſſemblées publiques, *Calatis Comi-*
que le Prince réuniſſant aujourd'hui
perſonne toute l'autorité de ces aſ-
es ſolennelles, donne par là le mê-
t aux diſpoſitions teſtamentaires qu'il

ulierement il n'y a que les Princes
ains qui puiſſent ſupléer les formali-
manquent dans un Acte, parce qu'il
u'eux qui étant au-deſſus des Loix
droit d'en diſpenſer qui il leur plaît.
dant comme les grands Seigneurs ont
étenduë de leurs Terres une autorité
préſente celle du Prince, ils peuvent
ſelon nôtre Auteur, donner à des
tions informes un caractere qui les
ne. Mais les femmes de ces Sei-
auront-elles le même privilege, à
le l'union conjugale qui ſemble ren-
droits communs? Il répond que les
perſonnes qui peuvent faire des loix,
les auſſi le pouvoir d'en exemter,
ainſi les femmes ne ſçauroient autori-
ſer

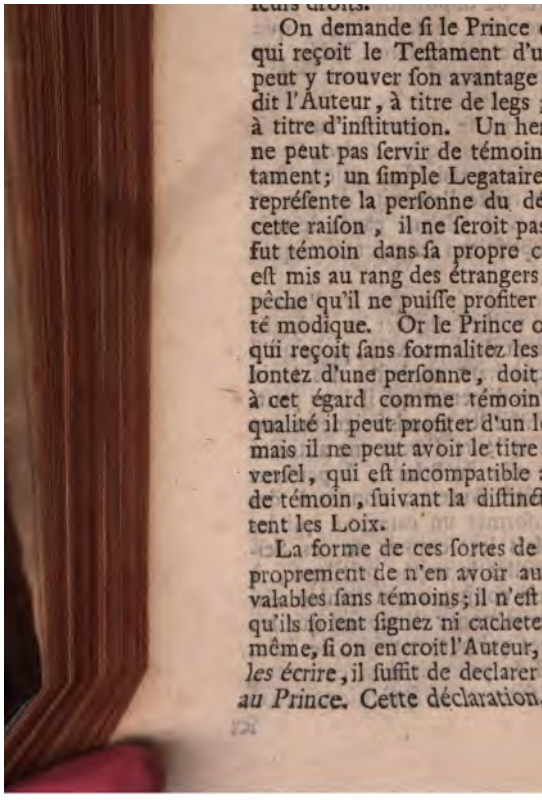

leurs droits.

On demande ſi le Prince c
qui reçoit le Teſtament d'u
peut y trouver ſon avantage
dit l'Auteur, à titre de legs ;
à titre d'inſtitution. Un her
ne peut pas ſervir de témoin
tament ; un ſimple Legataire
repréſente la perſonne du dé
cette raiſon, il ne ſeroit pas
fut témoin dans ſa propre ca
eſt mis au rang des étrangers,
pêche qu'il ne puiſſe profiter
té modique. Or le Prince o
qui reçoit ſans formalitez les
lontez d'une perſonne, doit
à cet égard comme témoin
qualité il peut profiter d'un le
mais il ne peut avoir le titre
verſel, qui eſt incompatible a
de témoin, ſuivant la diſtinct
tent les Loix.

La forme de ces ſortes de
proprement de n'en avoir auc
valables ſans témoins ; il n'eſt
qu'ils ſoient ſignez ni cachetez
même, ſi on en croit l'Auteur,
les écrire, il ſuffit de declarer
au Prince. Cette déclaration,

le ſoit reçûë, vaut autant que les Actes les plus ſolennels. Mais ce privilege ne regarde que la forme de diſpoſer, & ne change point le fond des diſpoſitions, il faut toujours qu'elles ſoient conformes aux Loix & aux Coûtumes.

La ſeconde Diſſertation eſt ſur l'uſufruit que la Loi du païs de Saxe donne aux maris dans les biens de leurs femmes. Le Droit Civil diſtingue les biens *dotaux* d'avec les biens *paraphernaux*. Il accorde aux maris la pleine adminiſtration des premiers, & laiſſe les femmes maîtreſſes des autres. On appelle communément bien *dotal* celui qui eſt donné dans la vûë du mariage, & pour en ſoutenir les charges ; c'eſt de ce bien-là que le mari a de plein droit l'adminiſtration. Le bien *paraphernal* eſt celui qui n'a rien de commun avec la dot, & qui a été donné à la femme à condition que ce ſeroit elle, & non le mari qui en jouïroit. Le Droit Civil laiſſe entierement à la femme la jouïſſance de cette eſpece de bien. Le Droit de Saxe plus favorable aux maris, veut qu'ils en jouïſſent comme du bien dotal, à moins que le contraire n'ait été expreſſément ſtipulé par le Contract de mariage : car alors il eſt juſte d'executer la condition que les Parties & les Parens ſe ſont impoſée dans un temps libre, & ſans laquelle le mariage n'auroit peut-être pas été fait ; *mais il paroît* dur qu'un mari qui

a tout le poids des ſoins & des d
meſtiques, ne jouïſſe pas des
viennent à ſa femme pendant l
& outre que cela bleſſe les loix
ordination, & même celles de l'
eſt à craindre d'ailleurs qu'une f
buſe de ſon opulence pour ſe
paſſions, & mépriſer ſon mari.
quoi le Droit commun du païs
jouïr le mari indiſtinctement de
qui eſt échû à la femme pendan
riage, & ne laiſſe à la femme
dont elle s'eſt expreſſément reſer
ſance en ſe mariant. L'Auteur
ſi en abandonnant ainſi tout ſon
diſcretion de ſon mari, elle
moins la liberté d'exiger qu'il
tion; & il répond avec la Loi,
fort étrange qu'elle ne voulut
ſon bien à celui à qui elle s'eſt d
même. Il propoſe, en finiſſant
tiere, une autre queſtion, qui
voir à qui appartiendroit un tre
mari auroit trouvé dans une mai
ſoit partie du bien paraphernal
me? Il décide qu'un tréſor n'
regardé comme le fruit du fond
trouve, appartient à la femme,
prietaire, & non pas au mari,
qu'uſufruitier.

La troiſiéme Diſſertation eſt
de paturage. La liberté d'uſer

dans le fonds d'autrui eſt une ſervitude de la campagne qui s'établit par un Titre, ou par une poſſeſſion de trente ans, qui tient lieu de Titre. Toute cette Diſſertation ne contient que des reflexions aſſez communes ſur l'utilité des paturages publics. Il y a encore deux autres Diſſertations à la fin de cet Ouvrage, ſi toutefois on peut appeller ainſi, d'un côté la ſimple énumeration des principaux ſoins qui regardent les Maîtres de Navires; & de l'autre, l'explication des engagemens du Juge prépoſé par un Seigneur pour l'adminiſtration de la Juſtice dans l'étenduë de ſes terres.

Ichnographia municipalis, ſive, Tractatus de Juriſdictione & Jure municipiorum Juridico Politicus, omnia ea quæ civitatibus municipalibus mediate ſubjectis, ſive quod vulgo dicunt ſuperiorem recognoſcentibus de Jure ſcripto competunt, vel competere poſſunt, compendioſe ac remiſſive utcumque, ita tamen demonſtrans, ut univerſalis loco Politiæ municipalis poſſit ſervire. Auctore BALTHAZARE CONRADO ZAHNIO Marco Weſtphalo J.U.D. cum Summariis, & duplici indice capitum, & materiarum locupletiſſimis. Editio quarta, ab Auctore recognita, & ad alterum penè tantum aucta. *Coloniæ Agrippinæ, apud* Franciſcum *Metternich Bibliopolam.* 1709. C'eſt-à-dire

Traité de Jurisprudence & de Politique, touchant le droit municipal, contenant tout ce qui est de la competence des Villes inferieures, pour l'observation de la Police ; en sorte neanmoins qu'au défaut d'une Police particuliere pour chacune, on puisse s'en tenir à la Police générale des Etats. Par Balthazar Conrad Zahnius, *&c. avec des Sommaires & deux Tables, l'une des Chapitres, & l'autre des Matieres. Quatriéme Edition revûë par l'Auteur, & augmentée presque de moitié.* A Cologne, chez François Metternich Libraire. 1709. pagg. 260.

IL y a des regles pour le gouvernement des Etats en général ; il y en a pour la police des Villes en particulier ; c'est à ce second objet que se rapporte l'Ouvrage dont nous avons à parler. L'Auteur s'engage d'abord dans une définition fort étenduë de son sujet. Il explique ce que c'est que Cité, la différence qu'il y a entre les Villes Impériales, les Villes Libres, & les Villes Anséatiques. Il passe ensuite à quelques maximes générales pour le bon ordre des Villes. Il ne veut pas qu'on y souffre publiquement des lieux de débauche. Il s'emporte contre l'opinion indécente de certains Docteurs qui donnent aux femmes déréglées le droit de demander en Justice la récompense de leur crime. Tout ce qu'il leur permet, c'est de recevoir cette récom-

pen-

penſe quand elle leur eſt offerte. Il ne déclame pas moins contre les joüeurs de profeſſion. Rien, dit-il, n'eſt plus innocent dans ſon origine que le jeu. La néceſſité du délaſſement l'a introduit pour la ſanté du corps; mais l'avarice en a abuſé pour la ruïne des familles. Il produit l'animoſité, les querelles, les juremens; & en égalant toutes les conditions, & rapprochant tous les états, il expoſe ſouvent l'inferieur à manquer de reſpect à ſon maître. L'exemple de Caſimir II. Roi de Pologne eſt rapporté à ce ſujet. Ce Prince ayant engagé un de ſes Officiers à joüer avec lui, le jeu s'échauffa. L'Officier fut aſſez imprudent pour hazarder tout ſon bien, & aſſez malheureux pour le perdre. Dans la fureur de ſon deſeſpoir il inſulta le Roi, & l'inſulte fut pouſſée aux derniers excès. On accourt au bruit, l'Officier s'échape à la faveur des ténébres; mais le lendemain on le prend & on l'amene devant le Prince, pour ſçavoir ſes volontez ſur la punition. Mes amis, dit-il, à ſes Courtiſans, cet homme eſt moins coupable que moi. Les premiers mouvemens ne ſont pas à nous, c'eſt la paſſion qui entraîne, je dois me reprocher d'avoir donné lieu à cet emportement. Et en s'adreſſant au Coupable, il lui dit: Non-ſeulement je vous pardonne vôtre faute, mais je la regarde comme une leçon utile, qui m'*apprendra* à ne rien faire contre la

gravité & les bienſéances de mon ran
Après avoir recommandé le ſoin de
nir les crimes, & d'en ôter, autant qu'
peut, les occaſions, on parle du choix
Magiſtrats prépoſez à cette fonction.
il plus convenable pour le bien public
laiſſer toûjours les mêmes en place,
de les changer en certains temps? Il pa
d'abord aſſez triſte, remarque l'Aute
de ſe voir enlever par la ſeule révolu
des années, un Officier dont on connoi
probité & les lumieres, & de couri
riſque d'un ſucceſſeur qui peut-être ne
reſſemblera pas. Mais il y a encore
d'inconveniens, ajoûte-t-il, à être toûj
ſous la conduite des mêmes Officiers,
ce qu'un homme qui eſt fixé pour ſa
dans un certain poſte, s'obſerve moins
l'exactitude de ſes engagemens, que c
qui ſçait qu'il doit le quitter, & qu'alo
ſera blâmé & mépriſé du Public, s'il
a pas merité l'eſtime par ſes ſervices. D
leurs les fréquens changemens d'Offi
excitent & entretiennent l'émulation
Citoyens. Chacun s'éleve par là inſenſi
ment dans la ſcience des Loix de ſa
trie, & dans un deſir loüable de lui être u

* *Amuſemens ſérieux & Comiques, cinqui*
édition augmentée. 12. A Amſterdam
dépens d'Etienne Roger. 1709.

SUPLEMENT DU JOURNAL DES SCAVANS,

Du dernier de Juillet M. DCCIX.

Hiſtoire Eccleſiaſtique par Mr. l'Abbé FLEURY, *ci-devant ſous-Précepteur du Roi d'Eſpagne, de Monſeigneur le Duc de Bourgogne, & de Monſeigneur le Duc de Berry. Tome quatorziéme, depuis l'an* 1099. *juſques à l'an* 1153. A Paris chez Pierre Emery, Quai des Auguſtins, à l'Ecu de France, 1709. in 4°. pagg. 734.

CE volume renferme cinq Livres de l'Hiſtoire Eccleſiaſtique de M. l'Abbé Fleury, ſçavoir le 65. le 66. le 67. le 68. & le 69.

L'élevation de Paſcal II. à la Papauté, la mort de Godefroy de Boüillon, les diſſenſions qui s'éleverent entre Henri I. Roi

d'Angleterre & S. Anſelme Arche
Cantorberi, au ſujet des Inveſtit
Fondation de Fontevraud, ſont
nemens remarquables traitez dans
vre. Paſcal ne conſentit à ſon
qu'après avoir témoigné beaucou
pugnance. L'Auteur remarque,
vêtit ce Pontife de la Chape d'éca
ge, qui étoit alors, dit-il, un
particulier du Pape, les Cardinau
tant encore que le violet.

La mort de Godefroy de Boi
fatale aux Croiſez, qui s'étoien
maîtres de la Paleſtine; & ſon fi
douïn qui lui ſucceda, fut cour
Daimbert Patriarche de Jeruſalem
temps qu'il y avoit plus lieu de
qu'ils ne ſe brouillaſſent enſemble.
lat prétendoit que le Roi Godefr
rendu ſon Vaſſal; que la Ville
lem & toutes ſes dépendances
noient à l'Egliſe du Saint Sepulcr
la Tour de David & la Ville de
toient à lui: mais nonobſtant ce
tions incommodes, Baudouïn ne
de le ménager. Henri Roi d'A
parut d'abord vouloir auſſi ména
Anſelme, qui avoit déja ſouffer
tion ſous Guillaume le Roux; &
Archevêque ne le ſervit pas peu à
ſon mariage avec Mathilde fille d
me Roi d'Ecoſſe. Comme elle

élevée dans un Monaſtere, & qu'elle y avoit porté le voile, pluſieurs croyoient qu'elle étoit effectivement Religieuſe. La Princeſſe alla trouver Anſelme, & lui dit: „ Il eſt vrai que j'ai porté quelque temps „ ſur ma tête un voile noir, mais c'étoit „ ma tante dont je dépendois qui m'y o„ bligeoit malgré moi, pour me mettre „ à couvert des inſultes des Normans. „ Quand j'étois hors de ſa préſence, je „ jettois à terre ce voile, & le foulois „ aux pieds; & le Roi mon pere me „ l'ayant vû ſur ma tête, me l'arracha en „ colere, maudiſſant qui me l'avoit mis. Anſelme, pourſuit M. Fleury, connoiſſant l'importance de l'affaire, aſſembla des Evêques, des Abbez & des Seigneurs, à Lambet au Diocéſe de Rocheſter; où pluſieurs témoins dignes de foi aſſurerent que la Princeſſe avoit dit la pure verité. La même choſe fut confirmée par deux Archidiacres qu'Anſelme avoit envoyez s'en informer au Monaſtere, où elle avoit été élevée. Tout le Concile de Lambet jugea que Mathilde étoit libre; & rapporta un Jugement ſemblable de l'Archevêque Lanfranc en faveur de pluſieurs filles, qui s'étoient voilées de même pour mettre leur honneur à couvert de l'inſolence des Normans. Avant la cérémonie des épouſailles Anſelme dénonça publiquement, que ſi *quelqu'un ſçavoit* quelque empêchement le.

legitime il eut à le déclarer ; & ainſi,
près avoir pris toutes les précautions po
ſibles, il permit le mariage entre Her
& Mathilde ; & toutefois il fut calomn
ſur ce ſujet, comme ayant eu trop de cor
plaiſance pour le Roi.

Robert d'Arbriſſelles jetta les fondeme
de la célébre Abbaye de Fontevraud l'
1106. Ce qui l'obligea à fixer dans
Deſert les grandes troupes d'hommes
de femmes qui le ſuivoient par tout,
furent ou les avertiſſemens de ſes amis
ou les invectives de ſes ennemis. On v
ici des Extraits de deux Lettres, dont l'
ne eſt attribuée à Geoffroy Abbé de Ve
dôme, & l'autre à Marbode Evêque
Rennes. Ils étoient amis de Robert ; m
quelques Auteurs modernes prétenden
que ces Lettres ne ſont point d'eux,
qu'elles ſont au contraire l'ouvrage d'
des adverſaires de ce ſaint Homme. Ge
froy l'accuſe d'indiſcretion dans la tr
grande familiarité avec les femmes q
gouvernoit. Le bruit court, dit-il, q
vous leur parlez ſouvent en particulie
& que la nuit vous ne faites pas de di
culté de dormir entr'elles, prétend
mieux combattre ainſi les tentations.
vous le faites, c'eſt un genre de mart
nouveau & infructueux, & vous ne dev
jamais avoir tant de confiance en vô
vertu, que vous penſiez ne pouvoir to

ber. Marbode joint à cette accuſation un reproche ſur l'exterieur ſingulier de Robert, ſur ſa barbe, ſes pieds nuds, ſon habit pauvre & déchiré, qui ne convenoit ni à ſa profeſſion de Chanoine, ni à la Prêtriſe dont il étoit honoré. Cet habit, dit-il, n'eſt pas ſi propre à vous donner autorité parmi les ſimples, comme vous prétendez, qu'à vous faire ſoupçonner de folie par les gens ſages. Il l'accuſe encore de declamer contre les Prêtres & les Superieurs Eccleſiaſtiques, & de recevoir trop facilement à la Profeſſion Religieuſe ceux qui paroiſſoient ſe convertir à ſes Sermons: il l'exhorte enfin à regler ſon zele avec plus de diſcretion. „ Quoi qu'il en ſoit de ces „ Lettres, & des reproches qu'elles con„ tiennent, remarque M. Fleury, il eſt cer„ tain que Robert reconnut lui-même l'in„ convenient de la vie errante des grandes „ troupes qui le ſuivoient de l'un & de „ l'autre ſexe, & qu'il réſolut de chercher „ quelque deſert où ils puſſent vivre ſans „ donner aucun prétexte de ſcandale. Il „ en trouva un à l'extrémité du Diocéſe „ de Poitiers, à deux lieuës de Cande en „ Touraine. Ce lieu, nommé Fontevraud, „ étoit inculte, couvert d'épines & des ron„ ces; & Robert l'ayant obtenu des Pro„ prietaires, y établit la nouvelle famille „ que Dieu lui avoit donnée.

L'irruption du Roi Henri V. en Italie

commence le 66. Livre. Ce Prince s'
para de Rome & du Pape Paſcal, qu'il
relâcha qu'après que ce Pontife lui eut
cordé les Inveſtitures. En Orient les
gomiles répandoient leurs erreurs. L'
teur s'étend ſur la maniere dont l'Empe
Alexis Comnene découvrit & arrêta
progrès de cette Secte. C'étoit une b
che des Pauliciens. Ils avoient pour C
un Medecin nommé Baſiles, qui étoit
vi par tout de douze diſciples, qu'il ap
loit ſes Apôtres. L'Empereur le fit ſi
chercher, dit M. Fleury, qu'on le trou
& il lui fut préſenté. C'étoit un vieil
de grande taille, le viſage mortifié, la
be claire, vétu en Moine. L'Empereu
leva de ſon ſiege pour le recevoir, le
aſſeoir & même manger à ſa table, feig
de vouloir être ſon diſciple lui & ſon f
Iſaac Comnene. Baſiles très-exercé à
ſimuler reſiſta d'abord, mais enfin il ſe
ſa ſurprendre aux flateries des deux P
ces, qui joüoient enſemble cette come
Il commença donc à expliquer ſa doctr
& à répondre à leurs queſtions. Un
cretaire caché derriere un rideau éc
tout ce que dit le vieillard, qui bien
de ſe déconcerter après que l'Empereu
enſuite levé le maſque, declara que
ſoûtenir ſa doctrine, il étoit prêt à ſou
le feu, & la mort. Une des erreurs
Bogomiles étoit, qu'ils ne ſouffriro

point dans les tourmens, & que les Anges les délivreroient même du feu. L'Empereur fit arrêter un grand nombre de Bogomiles; mais comme parmi les priſonniers il y en avoit qui nioient qu'ils fuſſent de cette Secte, il s'aviſa d'un ſtratageme pour diſcerner les Catholiques d'avec les autres. Il s'aſſit ſur ſon trône en public, accompagné du Senat, du Clergé, & des Moines les plus eſtimez; puis il fit amener tous ceux que l'on accuſoit d'être Bogomiles, & dit: Il faut allumer aujourd'hui deux fournaiſes, devant l'une on plantera une Croix, & celle-là ſera pour ceux qui ſe prétendent Catholiques; car il vaut mieux qu'ils meurent innocens, que de vivre avec la réputation d'heretiques, & cauſer du ſcandale. L'autre fournaiſe ſera pour ceux qui ſe confeſſent Bogomiles: allez donc chacun à la vôtre. L'Empereur parloit ainſi, parce qu'il ſçavoit que les Bogomiles avoient la Croix en horreur. Les deux fournaiſes furent allumées, & il accourut un grand peuple à ce ſpectacle. Les accuſez croyant qu'il n'y avoit pas moyen d'échaper, prirent chacun leur parti; & le peuple murmuroit contre l'Empereur, dont il ne connoiſſoit pas l'intention. Mais on arrêta par ſon ordre tous ceux qui ſe préſentoient à la fournaiſe de la Croix, & il les renvoya avec beaucoup de loüanges. Les autres furent mis en priſon pour y être inſtruits.

Baſiles ſeul, comme Hereſiarq
nitent, fut jugé digne du feu.
ſuadé que les Anges le ſauvero
quand il ſe vit près du buche
commença à ſentir la chaleur,
pluſieurs fois en arriere, battit
& ſe frappa la cuiſſe, comme
perdu. Il regardoit tantôt la f
les aſſiſtans, ſans avancer ni
ſembloit avoir perdu le ſens. Il
ça pourtant à ſe vanter qu'il
feu ſain & ſauve ; & les bourr
jetté au milieu des flâmes, il f
conſumé, que l'on ne ſentit au
& on ne vit point de fumée
non comme un petit trait. On
ce même Livre une partie de
Bernard, & le commencemen
S. Norbert.

L'Hiſtoire de ces deux Sai
dans les deux Livres ſuivans,
ne les perd preſque point de
qu'ils eurent part aux princi
mens de ces temps-là. Il obſ
premiers Ecrits de Saint Bern
Traité des dégrez de l'Hum
Traité de l'Amour de Dieu
donne une juſte analyſe de c
vrages. La converſion de G
d'Aquitaine eſt un point m
l'Hiſtoire du douziéme ſiecle
l'Abbé Fleury inſtruit doubler

teurs. Il l'a fait repréſenter à la tête de ce volume dans une vignette où l'on pourra voir entr'autres choſes comment le Duc Guillaume & les gens de ſa Cour étoient habillez. Il l'a auſſi décrit avec ſoin. Guillaume favoriſoit le parti de l'Antipape Anaclet, & Saint Bernard avoit tenté inutilement de le reconcilier, & avec le Pape Innocent, & avec les Evêques Catholiques. Comme la négociation tiroit en longueur, dit M. l'Abbé Fleury, Saint Bernard eut recours à des armes plus puiſſantes, & s'approcha de l'Autel pour offrir le Saint Sacrifice. Ceux qui pouvoient y aſſiſter, c'eſt-à-dire les Catholiques, entrerent dans l'Egliſe: le Duc, comme étant d'une autre Communion, attendoit à la porte. La Conſecration étant faite, & la Paix donnée au peuple, Bernard pouſſé d'un mouvement plus qu'humain, mit le Corps de Nôtre Seigneur ſur la Patene, le prit avec lui, & ayant le viſage enflâmé & les yeux étincellans, il ſortit dehors non plus en ſuppliant, mais en menaçant, & adreſſa au Duc ces paroles terribles: „ Nous vous avons prié, & vous nous a„ vez mépriſé; voici le Fils de la Vierge „ qui vient à vous, le Chef & le Seigneur „ de l'Egliſe que vous perſecutez; voici „ vôtre Juge au nom duquel tout genou „ fléchit au Ciel, ſur la Terre & aux En„ fers; vôtre Juge entre les mains duquel

„ vôtre ame viendra. Le mépriſerez-vous „ auſſi comme vous avez mépriſé ſes ſervi„ teurs"? A ces mots, continuë l'Auteur, tous les Aſſiſtans fondoient en larmes, & priant avec ferveur attendoient l'évenement de cette action, dans l'eſperance de voir quelque coup du Ciel. Le Duc voyant l'Abbé s'avancer tranſporté de zele, & portant à ſes mains le Corps de Nôtre Seigneur, fut épouvanté; & tremblant de tout ſon corps, il tomba à terre comme hors de lui. Ses Gentilshommes l'ayant relevé, il retomba ſur le viſage. Il ne parloit à perſonne, ne regardoit perſonne : ſa ſalive couloit ſur ſa barbe, il jettoit de profonds ſoupirs, & ſembloit frappé d'épilepſie. Alors le Serviteur de Dieu s'approcha plus près de lui, & le pouſſant du pied lui commanda de ſe lever, de ſe tenir debout, & d'écoûter le Jugement de Dieu : „ Voi„ là, dit-il, l'Evêque de Poitiers que vous „ avez chaſſé de ſon Egliſe ; allez vous „ reconcilier avec lui, donnez-lui le baiſer „ de paix, & le ramenez vous-même à ſon „ Siege : rétabliſſez l'union dans tout vôtre „ Etat, & vous ſoumettez au Pape Inno„ cent comme fait toute l'Egliſe. Le Duc „ n'oſa répondre, &c.

Dans le 69. Livre l'Auteur fait l'Hiſtoire de la ſeconde Croiſade, qui eut un ſuccès très-malheureux. Il fait auſſi l'analyſe *des Livres* de la Conſidération, compoſez par

par S. Bernard, & il ne manque pas dans l'analyſe du ſecond Livre, de rapporter une partie de l'Apologie de ce Saint. On lui imputoit le mauvais ſuccès de la Croiſade, parce que c'étoit lui principalement qui l'avoit prêchée. Sa prédication avoit été ſoûtenuë par des miracles, & il en fit encore un pour ſa juſtification. Quand la premiere nouvelle de la défaite de l'Armée Chrétienne vint en France, un pere le pria de rendre la vûë à ſon fils qui étoit aveugle. Après beaucoup de réſiſtance le Saint Abbé impoſant les mains à l'enfant, pria Dieu que s'il étoit l'Auteur de cette Prédication, & ſi ſon eſprit l'avoit aſſiſté en la faiſant, il lui plût de le montrer en guériſſant cet aveugle. Et comme après ſa priere il en attendoit l'effet : Que feraije, dit l'enfant, je vois clair. Il s'éleva auſſi-tôt un grand cri des aſſiſtans, qui étoient en grand nombre, &c. Saint Bernard mourut en 1153. & c'eſt par le recit des circonſtances de ſa mort que ſe termine ce volume.

JOANNIS CRUGERI Philoſophiæ & Medicinæ Doctoris illuſtr. Dn. S. R. I. Comitis Schonburg. Ponicenſis & Glauchavienſis Archiatri. Caſus tres Medici, quorum agit primus de Febri petechiali. Secundus de fœmina phthiſi hereditaria laborante. Tertius de virgine in incendio

dio Spembergenſi à fumo &
ſi mortua. Adjectis in fine
excellentiſſ. Medicorum quo
ponſoriis ad epiſtolas quaſda
tionibus : num venæ ſectio
focatis à fumo & vapore jur
cô gaudeat an non ? Num ſ
Philoſoph. actu an potentia
refrigeret, & Auctorum alleg
ce. *Budiſſæ ſumptu Johannis*
bliopolæ literis Bichterianis. 17
dire : *Trois cas de Medecine ;*
la fiévre pourprée ; le ſecond ,
attaquée d'une phthiſie heredi
troiſiéme , d'une fille preſque
la fumée d'un incendie ; avec
tres à la fin , où l'on examine
gnée convient dans ce dernier
prit de vitriol eſt acide actuelle
tuellement , & s'il rafraîchit.
aux frais de Jean Wiliſch ,
primerie de Richter , 1708
pagg. 76.

MR. CRUGER traite d'abo
vre pourprée. Il comme
l'Hiſtoire d'une Dame, qui ap
fortement attaquée de cette m
guérit enfin par les ſecours qu'
Puis il explique ce que l'on d
par le mot de Fiévre en gén
que c'eſt en particulier que la

prée ; il la définit une Fiévre maligne & contagieuſe, où la peau ſe couvre de taches rouges ſemblables à des morſures de puces, laquelle provient d'un levain coagulant qui corrompt le ſang. Ces ſortes de taches couvrent particulierement les lombes, le dos, le cou, la poitrine, les cuiſſes & les bras; elles reſſemblent d'ordinaire à des morſures de puces, ſi ce n'eſt qu'on n'y voit pas dans le milieu un petit point rouge. Les taches pourprées différent les unes des autres par la grandeur, par la couleur, & par la figure; il y en a de veritablement rouges, d'autres qui ſont livides, & d'autres qui tirent ſur le noir. On paſſera ici ce que l'Auteur remarque du ſujet de cette maladie; on ſe contentera ſeulement de dire, qu'il explique ce que c'eſt que le ſujet *ut quod*, & le ſujet *ut quo*, & ce que c'eſt encore que le ſujet que l'on appelle *primarium*, & celui qu'on nomme *ſecundarium* dans les Ecoles. Delà il paſſe à la recherche de la cauſe, qu'il fait conſiſter dans une pourriture produite par la fermentation des particules ſulphureuſes ſalines du ſang les plus volatiles. Ce qui fait la coagulation & la diſſolution tout enſemble, c'eſt-à-dire la pourriture. Une raiſon qui le porte à croire que le pourpre vient de la fermentation violente des ſoulphres & des particules ſalines volatiles du ſang, c'eſt que les Praticiens employent avec ſuccès

con-

contre cette maladie les rem
comme par exemple l'eſprit d
remarque lui-même qu'il l'e
heureuſement dans la maladie
me dont il parle au commen
acides, dit-il, diſſolvent le
eſt coagulé, & le coagulent
diſſout. Il n'oublie pas ici le
gnées ou non naturelles, c
appelle dans l'Ecole, & il tro
dans les alimens, dans le ſ
veille, dans les paſſions de l'a
ample matiere à ſes reflexio
cauſes il vient aux ſignes diag
gnoſtics. Cette Fiévre étan
d'abord difficile à connoître.
mencement, & ſouvent n
cours du mal, la Fiévre ſe d
que le malade ſent à peine ſ
pouls eſt ordinairement petit
quelquefois fort élevé, ma
auſſi il imite ſi fort le pouls
moins d'une grande attentio
y peut être trompé. La ch
perée, mais les forces ſont p
très-abbattuës. Souvent les m
gnent de maux d'eſtomach
vomir, quelquefois c'eſt une
dinaire qui les tourmente,
ils n'en ont aucune, quoique
ſeche & brulée, & qu'ils ſen
le corps une chaleur dévora

quelquefois des douleurs de tête, des insomnies, des délires, & quelquefois des sommeils létargiques; l'urine paroît tantôt belle, & tantôt trouble.

Quant aux prognostics qu'on peut faire touchant les suites de la maladie, c'est sur la qualité des symptomes qu'il faut se regler. Lorsqu'on voit, par exemple, dans une Fiévre, des accidens violens qui ne sont pas ordinaires, ou quand la fiévre, quoique très-petite, est accompagnée de symptomes considérables, lorsque les délires ou les affections saporeuses sont excessives, lorsque l'abbattement des forces est infiniment plus grand que les apparences exterieures de la fiévre ne comportent, on doit tout craindre. Les diarrhées qu'on ne peut arrêter, la soif qu'on ne peut éteindre, sont dans cette maladie des signes presque certains d'une mort prochaine: mais ce qui doit inspirer encore plus de crainte, c'est lorsque la soif passe d'elle-même, sans que la fiévre soit diminuée, ou que le malade ait rien pris qui ait été capable de l'éteindre. Le traitement de la maladie est ce qu'il y a ici de plus difficile; les uns veulent que l'on saigne, les autres que l'on purge, les autres qu'on ne fasse ni l'un ni l'autre, mais qu'on se borne uniquement aux cordiaux. Nôtre Auteur tient ici un juste milieu. Il veut que l'on *saigne quand la* fiévre est violente, & que

les

les forces ne ſont point trop ab
Pour ce qui eſt des purgatifs, il ne
damne ni ne les approuve ; il veu
y recoure ou qu'on les laiſſe ſel
particulier du malade, n'y ayant
regle générale. Quant aux cordia
recommande, & on trouvera ici
nombre de formules ſur ce ſujet.
en diſant, que les prieres du Me
ſont pas moins neceſſaires au ma
l'uſage des remedes; & là-deſſus il
tous les Medecins une formule
qu'ils pourront voir dans le Livre.

Le ſecond cas eſt ſur la Phthiſie
ger traitoit une Dame de qual
quée d'une Phthiſie hereditaire.
de mourut nonobſtant tous les
qu'on lui donna. L'Auteur pre
ſion de là de parler de la Phth
Phthiſie ſoit hereditaire ou non,
fiévre lente accompagnée ordin
d'ulceres dans les poulmons, d'un
difficulté de reſpirer, d'une doul
dans la poitrine, d'une toux tantôt
tantôt humide, & d'une maigreu
ſelle de tout le corps; en ſorte q
lade ſemble fondre peu à peu, ſa
cune nourriture lui puiſſe profite
cette maladie l'ulcere des poulm
cauſe, ſelon l'Auteur, dans un
acide bilieux, qui ronge la ſubſta
& ſpongieuſe des poulmons. C

ſont comme les reſervoirs d'une matiere acre qui ſe mêle continuellement au ſang, & en détruit tout le tiſſu ; de ſorte que les humeurs perdant la qualité douce & balſamique qui les rendoit propres à la nourriture des parties, il faut neceſſairement que le corps tombe dans le deſſechement.

La Dame que l'Auteur traita avoit peine, dans les commencemens, à ſe tenir couchée ſur le côté gauche, à cauſe d'une douleur violente qu'elle y ſentoit ; cette douleur ſe communiqua depuis au côté droit, en ſorte que la malade ne pouvoit ſe tourner ni ſur l'un ni ſur l'autre, ce qui donne lieu de croire que les deux poulmons étoient ulcerez. L'Auteur examine ici les cauſes éloignées de la Phthiſie, qui ſont ou internes ou externes ; *internes*, comme la mauvaiſe conſtitution du corps, contractée par un vice hereditaire ou autrement, un tempérament *pléthorique* & *cholerique*, un ſang retenu qui avoit coûtume de s'évacuer, &c. *externes*, comme des alimens trop ſalez & trop vinaigrez, de mauvaiſes boiſſons qu'on ſubſtituë au vin, qui eſt la meilleure de toutes, étant pris avec modération, & que Pline, ſelon la remarque de l'Auteur, appelle le ſang de la terre, & la joye de l'eſprit & du corps ; trop dormir ou trop veiller, le premier retardant la circulation du ſang, & le

ſecond

ſecond diſſipant les eſprits : faire trop
ercice, ou vivre dans un trop grand r
le trop de mouvement pouvant faire
pre quelques vaiſſeaux dans les poulm
& le trop de repos faiſant un amas de
vais ſucs très-propres à ulcerer ces pa
&c.

On trouve ici diverſes reflexions
crachement de ſang qui a coûtume
compagner cette maladie, ſur la tou
la douleur de poitrine, ſur la fiévre l
ſur la maigreur, ſur les défaillances,
pouls, & ſur les urines, après quoi
Cruger vient aux prognoſtics. La Ph
peut guérir quand elle n'eſt encore
dans ſon commencement, que les
ſont entieres, que l'âge eſt dans ſa vig
que les ongles paroiſſent rouges, p
toutefois que le mal ne ſoit point h
taire, car alors il ne faut rien eſperer.
Phthiſiques meurent ſur-tout au Print
& à la chûte des feuilles.

L'Auteur examine ici le traitemen
convient à la Phthiſie ; il remarque
ſelon pluſieurs Medecins, il faudroit
mettre du ſang dans le corps des Ph
ques, que d'en tirer, ſur-tout quand l
eſt hereditaire ; mais que cependant
il y a plethore, & que la douleur de
eſt grande, comme elle étoit dans l
lade que l'Auteur traita, la ſaigné
plus de bien que de mal. Quant au

de la Pharmacie, il conſeille ici les
retiques, comme la teinture de be-
l'antimoine diaphoretique, &c. mais
tit d'éviter les ſudorifiques, parce
peuvent cauſer des fontes dangereu-
s des corps qui ne ſont déja que trop
ez: mais il ne conſeille pas plus les
ifs, il les regarde comme capables
orter le peu qui reſte de bons ſucs,
cauſer des diarrhées, qui ſont ſouvent
craindre dans la Phthiſie. Les cor-
ne conviennent pas mieux ſelon lui,
qu'ils irritent les poulmons par de
tes ſecouſſes. Il raconte là-deſſus
ire d'un homme attaqué de phthiſie,
nant de prendre un vomitif, mourut
champ, quoiqu'il eût pû vivre enco-
ieurs années. Mr. Cruger conſeille
u de fraiſe, l'eau de veronique &
feuil, les quatre ſemences froides ma-
, les émulſions: mais il condamne
x vitrioliques, les eaux ſalines & ni-
s, parce qu'elles picotent les poul-
Les remedes adouciſſans ſont les
ropres, comme la regliſſe, la ſcor-
e, la grande conſoude, le tuſſilage,
monaire, la veronique, les fleurs de
licot, les jujubes, le ſaphran, &c.
trouvera ici pluſieurs formules de re-
pour calmer la chaleur de la fiévre
ue, & rétablir les eſprits; on les
voir dans le Livre même. Pluſieurs
Mede-

Medecins ordonnent le lait aux Phthi
l'Auteur approuve cette pratique, & i
ſeille ſur-tout le lait de chévre.

Il faut bien ſe garder de faire p
aux malades aucunes huiles. M. Crug
avoir connu un homme qui ayan
d'huile d'anis par le conſeil de qu
bonnes femmes, qui lui firent entendr
cela le guériroit, en fut la victime au
de quelques jours.

Pour ce qui eſt du dernier cas de c
vre, il s'y agit d'une jeune fille qui fut
que étouffée par la fumée d'un inc
Elle avoit les dents ſerrées, le viſage
& livide, le corps ſans mouvement, c
lui ſentoit point de pouls; on tenta
des ſecours inutilement, mais enfin
lui avoir ouvert la bouche de force,
Cruger lui fit avaler trois goutes d'eſp
vitriol toutes pures, elles ne firent
pour cette premiere fois; il réitera,
lors la malade jetta quelques eaux p
bouche, le Medecin encouragé par ce
lui en redonna une troiſiéme fois,
malade commença à ouvrir l'œil droi
ménagea tous les momens, & elle r
enfin ſi bien à elle, que ſans avoir pri
de neuf goutes de cet eſprit, elle guéri
faitement.

L'Auteur à cette occaſion vante
juſtice les proprietez de l'eſprit de v
Ce remede, dit-il, étant pris interi

ment, inciſe les humeurs viſqueuſes, leve les obſtructions, ouvre les pores de la peau, & les conduits de l'urine, & chaſſe dehors les matieres ſuperfluës. Il porte du rafraîchiſſement par tout le corps, il éteint la ſoif, il empêche la corruption par ſa vertu balſamique, il rétablit le reſſort du cœur & des poulmons par ſon aſtriction, il excite l'appetit par ſon agréable acidité, & aide à la digeſtion, &c. mais ce qui fait plus ſon éloge que tout ce qu'on pourroit dire, c'eſt, pourſuit l'Auteur, l'exemple de cette fille, qui fut guérie ſi promptement.

Les Lettres qui ſont à la fin ne contiennent que deux mots; on y voit, 1. que la ſaignée convient à ceux que la fumée a preſque étouffez, & cela parce qu'en diminuant le volume du ſang, elle donne plus de liberté à la maſſe de circuler; 2. que le vitriol rafraîchit par lui-même, & non par accident, tous les acides étant froids par eux-mêmes comparez avec la chaleur de nôtre corps, parce qu'ils arrêtent l'action des ſoulphres, & que c'eſt dans les ſoulphres que conſiſte la chaleur du ſang. Nous pourrions étendre plus loin cet Extrait, mais nous le croyons aſſez long pour le Livre qui eſt fort court.

Les Oeuvres de M. DENIS LE
vocat au Parlement ; Tome I. co
Traité des Succeſſions ; Tome II.
Traité de la Communauté ent
femme, avec un Traité des Co
& Societez tacites. A Paris rue
chez Michel Guignard, vis à v
Plaſtre à l'Image St. Jean, 1
pagg. 738. II. vol. pagg. 735.

LEs deux volumes qui com
jourd'hui les Oeuvres de M
n'ont pas paru à beaucoup p
même temps. Le premier vo
eſt le Traité des ſucceſſions, a é
dès l'année 1692. on en a fait
édition en 1700. c'eſt celle qu
jointe au Traité de la Commu
donne préſentement au Public
miere fois. M. le Brun étoit
célébre du Parlement de Pari
acquis par un long exercice, &
des recherches, la connoiſſance
y a de plus épineux & de plus
la Juriſprudence Françoiſe. Il
appliqué à la plaidoirie, parce
pas les talens naturels de la par
ſans cela l'eſprit & l'érudition
comme inutiles pour ce genre
avoit connu à quoi il étoit pro
s'y étoit renfermé. Le travail

l'occupoit uniquement ; il n'affectoit pas dans ſes Conſultations la ſechereſſe ni l'ambiguité des Oracles. Il ſçavoit qu'un Plaideur qui conſultoit, cherchoit moins la déciſion d'un homme, que celle de la Loi ; & dans ce principe il appuyoit toûjours ſon ſentiment de l'autorité des textes. Mais ce que nous devons le plus louër ici, comme ce qu'il y a peut-être de plus rare, c'eſt qu'au milieu des emplois journaliers du Palais, il a ſçû ſe ménager le temps de travailler à des Ouvrages ſuivis. Le Traité des Succeſſions, & le Traité de la Communauté font voir qu'il a choiſi les matieres les plus importantes & les plus difficiles ; il eſt parlé du Traité des Succeſſions dans le vingt-troiſiéme Journal de l'année 1692. p. 406. nous n'avons à rendre compte préſentement que du Traité de la Communauté.

Cet Ouvrage, ſi on en croit la voix publique, a abregé les jours de l'Auteur, & par là il coûte cher au Barreau. Tâchons du moins par reconnoiſſance d'en donner l'idée qu'il merite. La Communauté de biens eſt une eſpece de Societé compoſée de tout ce que le mari & la femme ont de meubles au temps du mariage, & de ce qu'ils acquierent enſemble depuis, à moins que par le Contrat de Mariage il ne ſoit dit, qu'une partie des meubles tiendra lieu de *propres*. Cette Communauté étoit in-

inconnuë chez les Romains, & n'eſt pas même reçûë à préſent dans les Païs de Droit Ecrit, ſi elle n'eſt expreſſément ſtipulée. Les Coûtumes regardant parmi nous le mariage comme un Sacrement, ont crû que l'union qu'il produiſoit ne pouvoit être trop intime ni trop générale, & qu'elle devoit s'étendre ſur les biens; c'eſt dans l'étenduë & la perfection de l'union conjugale qu'on trouve l'origine & le motif du droit de Communauté. Ce Droit eſt particulier aux François, parce que le genie de la Nation, dit l'Auteur, eſt que les deux ſexes s'entretiennent dans un certain commerce d'honneur & de reſpect, dont dépend en partie la gloire de la police publique.

Le Traité de la Communauté eſt diviſé en trois Livres, & chaque Livre en pluſieurs Chapitres. On examine dans le premier Livre de quelle maniere la Communauté ſe forme; dans le ſecond, comment elle ſe regit; & dans le troiſiéme, quand elle finit.

En examinant comment ſe forme la Communauté de biens, on demande quel eſt l'uſage le plus juſte; ou celui des Païs Coûtumiers, qui admet la Communauté de plein droit; ou celui des Païs de Droit Ecrit, qui ne l'admet pas ſans ſtipulation. Les raiſons pour exclure la Communauté *ſont*, que le mari porte le poids de toutes

les

les charges domeſtiques ; qu'il eſt ſeul capable de l'induſtrie & des travaux qui font la fortune d'une famille, ou qui l'augmentent ; & qu'il n'eſt pas naturel qu'en s'épuiſant de fatigues, il acquiere autant de biens pour une femme oiſive, qu'il en acquiert pour lui-même. D'ailleurs l'uſage qui donne au mari ſeul la proprieté de ce qu'il gagne par ſon travail, eſt plus favorable à la puiſſance maritale. „ Comme le „ mari, dit l'Auteur, eſt le maître du „ Vaiſſeau, que c'eſt à lui à éviter les é„ cueils, à étudier le vent de la bonne ou „ de la mauvaiſe fortune, à s'aſſurer enfin „ une heureuſe navigation ; c'eſt auſſi pour „ lui que la barque échapée à tant de perils „ qui la menaçoient, doit apporter l'abon„ dance d'un heureux commerce : & com„ me la femme ne contribué qu'à en re„ gler l'uſage, elle n'en doit avoir auſſi que „ le ſimple uſage pendant que le mariage „ ſubſiſte". Ceux qui donnent la préférence ſur ce point aux diſpoſitions des Coûtumes, ſoûtiennent que Dieu ayant donné une femme à l'homme pour être la dépoſitaire de ſes penſées, la compagne de ſes travaux, l'ornement de ſa maiſon, ſon ſoulagement dans les ſoins domeſtiques, & ſa conſolation dans les embarras du dehors, il eſt juſte qu'une liaiſon ſi naturelle & ſi intime produiſe une communication réelle *de la bonne* & de la mauvaiſe fortune ; afin

qu'une femme ſe trouvant elle-même intereſſée dans les fruits du travail du mari, ſoit plus diſpoſée à en uſer modérément, & à ménager par une prudente œconomie ce qu'il a amaſſé par ſon induſtrie & par ſes peines. Il n'eſt pas difficile de prévoir de quel côté l'Auteur ſe range entre ces deux opinions; il prend le parti du Droit de Communauté, par cette raiſon générale, que tout ce qui va à une égalité de fortune, & à une augmentation d'union dans le mariage, doit être favorablement embraſſé.

Après cette queſtion préliminaire l'Auteur entre en matiere, & commence par expoſer la diverſité des Coûtumes touchant la Communauté de biens; quelques-unes l'admettent de plein droit ſans ſtipulation, d'autres n'en parlent point; il y en a qui la défendent expreſſément. Quoi que la Coûtume admette la Communauté, on peut neanmoins convenir, qu'il n'y en aura point, tout comme on peut ſtipuler qu'il y en aura une dans les Païs dont la Coûtume n'en parle point. Les Contrats de Mariage ſont ſuſceptibles de toutes les clauſes qui n'intereſſent point les bonnes mœurs. Mais ſi la Coûtume défend la Communauté, il n'eſt pas permis de l'admettre par une convention contraire. Mr. le Brun croit *neanmoins*, qu'il faut apporter ſur cela une *diſtinction*. Quand ceux qui veulent contracter

tracter mariage ont leur domicile dans le reſſort d'une Coûtume qui défend la Communauté, ils ne peuvent pas en ſtipuler une, parce qu'ils ne ſçauroient déroger à une Coûtume, à laquelle ils ſont l'un & l'autre perſonnellement ſoumis, & qui forme un Droit public à leur égard; ſi au contraire ils demeurent tous deux hors du reſſort de la Coûtume qui ne permet pas la Communauté, ou même s'il y en a un des deux qui n'y ſoit pas domicilié, la ſtipulation de Communauté eſt valable en ce cas-là, quand ils y viendroient demeurer dans la ſuite, & qu'ils y feroient des acquiſitions.

Dès qu'une fois la Communauté eſt contractée, toutes les acquiſitions du mari y entrent, quoi que ces acquiſitions ſe faſſent dans l'étenduë d'une Coûtume *prohibitive*. La Communauté eſt un Droit perſonnel, qui fait participer la femme à tout ce que le mari acquiert, quelque part que ſoient ces acquiſitions. Par la Coûtume de Paris la Communauté commence du jour de la benediction nuptiale. Par la Coûtume du Maine, & par celle d'Anjou, elle ne commence qu'une année après: ces différentes diſpoſitions produiſent différens effets; car dans la Coûtume de Paris, & dans celles qui ont la même diſpoſition ſur ce point, ſi la femme mouroit ſubitement *le jour même de la* célébration du mariage,

& avant qu'il eût été consommé, le mari auroit la moitié de tout ce que la femme auroit apporté dans la Communauté, quand même il n'y auroit rien mis du sien: au lieu que dans la Coûtume du Maine, & dans d'autres Coûtumes semblables, il seroit obligé de rendre toute la dot de sa femme, quoi qu'elle fût en argent comptant, & qu'elle n'eût pas été stipulée propre. Regulierement un Contrat de Mariage doit être parfait avant la célébration, mais si l'impatience du Curé, ou d'autres contre-temps imprévûs empêchent de le signer auparavant, seroit-il nul pour n'avoir été signé qu'après? Cela dépend, selon M. le Brun, de la datte qu'on donne au Contrat; s'il est datté avant midi, il doit avoir son effet; il n'en a aucun, s'il est datté après midi. On suppose dans le premier cas, qu'il a été fait au temps de la célébration; on ne suppose pas la même chose dans le second cas, à moins [illegible] la probité des [illegible] dessus la [illegible]

& les fatigues de l'un portent le bien dans une famille, l'œconomie & les attentions de l'autre l'y entretiennent & l'y augmentent. Tous les meubles entrent de plein droit dans la Communauté, s'il n'y a une convention contraire. Il en eſt de même des fruits des immeubles, parce que du moment que ces fruits ſont perçûs, ils deviennent meubles, & ſuivent la nature de cette ſorte de biens. Une queſtion plus difficile à réſoudre, eſt celle de ſçavoir, ſi un don purement gratuit fait au mari ou à la femme par une affection perſonnelle, tombe dans la Communauté. Il ſemble d'abord que la Communauté n'étant compoſée naturellement que de ce qu'ils acquierent enſemble par leur induſtrie, exclud tout ce qu'une liberalité étrangere donne à l'un des deux en particulier. Cependant comme le don eſt un effet de la bonne fortune, & qu'il eſt des regles que le mari & la femme ſe rendent mutuellement leur bonne fortune commune, il a paru à propos de faire entrer dans la Communauté toutes les donations faites à l'un ou à l'autre durant le mariage, à moins que les choſes n'euſſent été données ſous la condition expreſſe de demeurer propres au donataire. Il faut neanmoins reſtraindre cette déciſion aux donations faites par des étrangers ou des parens collateraux; car ſi elles ſont *faites en ligne* directe, elles demeu-

rent propres au donataire, & n'enti
point dans la Communauté, parce que
donataire eſt heritier préſomptif du dc
teur, & que les donations en ligne dir
ſont regardées comme des avantages
en avancement de ſucceſſion, & ſuje
rapports.

Nous ne pouvons pas dans une mat
auſſi immenſe que celle-ci, ſuivre pie
pied les différentes queſtions que l'Aut
a examinées. Nous dirons ſeulement, q
a obſervé dans cet examen la methode
dinaire, qui eſt d'expoſer le fondement
différentes opinions des Docteurs, afin
mieux faire juger du mérite de celle p
laquelle il ſe détermine. Il explique
le ſecond Livre de ſon Traité, le p
voir du mari ſur les effets de la Com
nauté ; la liberté qu'il a d'en diſpoſer c
me il lui plaît, pourvû que ce ne ſoit
à ſon profit particulier, ni au profit de
heritiers préſomptifs ; car en ce cas-l
doit ſur ſes propres, ou ſur ſa part dan
Communauté, une récompenſe à ſa f
me, à cauſe du préjudice qu'il lui a fait
ſa fraude. Il eſt parlé auſſi dans le m
Livre, de l'impuiſſance où ſont les f
mes de paſſer des Actes, ou de pourſu
leurs droits ſans être autoriſées des m
L'Auteur demande, s'il eſt beſoin d'
autoriſation formelle, ou ſi un ſimple c
ſentement ſuffit. Il répond, que dans

Coûtumes qui demandent l'autorité du mari pour la ſolidité d'un Acte, le mot d'*autoriſation* eſt abſolument neceſſaire, parce que celui de conſentement ne regarde que l'interêt du mari, & ne rend pas une femme capable de contracter: *Auctoritas perſonam habilitat ad contrahendum, conſenſus mariti intereſſe reſpicit.* Ce ſont les paroles de M. Dargentré ſur l'Art. 427. de l'ancienne Coûtume de Bretagne. On traite auſſi dans le ſecond Livre, des dettes que contractent le mari & la femme durant la Communauté, de celles qu'ils avoient contractées avant le mariage, & enfin de celles dont les ſucceſſions qui leur ſont échûës pendant le mariage, ſe trouvent chargées. On explique à cette occaſion la clauſe qui eſt inſerée aujourd'hui dans la plûpart des Contrats de Mariage: *Que chacun payera ſéparément les dettes qu'il aura contractées avant le mariage.*

Dans le troiſiéme Livre on découvre les différens évenemens qui font ceſſer la Communauté, les actions que peuvent intenter dans ce cas-là le mari & la femme, le droit qu'ils ont de demander le remploi ou remplacement des propres alienez. On traite de l'indemnité des dettes auſquelles la femme s'eſt obligée pendant le mariage, de la faculté qu'elle a de renoncer à la Communauté, des différentes clauſes de *reprise introduites* en ſa faveur, & des

cauſes qui peuvent la priver de tous ces avantages. On parle enſuite du partage & de la continuation de Communauté ; de ce qui entre dans l'un & dans l'autre, & des charges qui y ſont attachées. L'Auteur a pris ſoin de raſſembler & d'approfondir toutes les queſtions qui concernent cette matiere. Il les examine d'abord par les principes ; après cela il cite les Arrêts qui y ont rapport, il tâche d'en concilier les circonſtances & les motifs avec les regles ; & quand il ne peut pas en venir à bout, il s'en tient plûtôt au principe qu'aux préjugez. En expoſant ſon ſentiment il ne diſſimule point les raiſons qui le combattent. Le pour & le contre ſont également mis dans tout leur jour. Une methode ſi inſtructive & ſi profonde peut rendre utile la lecture de ce Traité aux perſonnes mêmes qui auront lû ceux qu'on a faits juſqu'à préſent ſur le même ſujet. Il y a à la fin une courte explication des Societez Tacites, c'eſt-à-dire, de celles qui ſe contractent hors le mariage entre parens ou entre amis par la vie, la demeure & la dépenſe communes. C'eſt une matiere peu uſitée, & on retrouve dans ce petit Ouvrage la ſolidité & l'érudition qui paroiſſent dans les autres Livres de l'Auteur.

Mr-

Memoires pour ſervir à l'Hiſtoire Eccleſiaſtique des ſix premiers ſiecles, juſtifiez par les citations des Auteurs originaux. Avec des Notes pour éclaircir les difficultez des faits & de la Chronologie. Tome quatorziéme, qui comprend les Hiſtoires de Saint Paulin, de Saint Celeſtin Pape, de Caſſien, de Saint Cyrille d'Alexandrie, & du Neſtorianiſme, &c. Par Mr. LE NAIN DE TILLEMONT. A Paris chez Charles Robuſtel, ruë S. Iacques, au Palmier, 1709. in 4°. pagg. 830. du Livre, pagg. XXXII. de la Table des Articles & de celle des Notes.

LEs Ouvrages de feu Mr. de Tillemont ſont recommandables par le grand nombre & par l'exactitude des citations dont ils ſont remplis, & parce qu'ils ont toute l'étenduë qu'on ſe permet en écrivant des Memoires. Voici le quatorziéme volume, & nous n'en ſommes pas encore à la moitié du cinquiéme ſiecle de l'Hiſtoire Eccleſiaſtique.

Les deux principaux points de ce volume, ſont la Vie de Saint Paulin, & celle de S. Cyrille Patriarche d'Alexandrie. On remarque d'abord, que „ celui qui eſt au„ jourd'hui ſi célébre ſous le nom de St. „ Paulin, a auſſi été nommé Ponce dans „ l'*antiquité*. Les Manuſcrits l'appellent

„ encore aſſez ſouvent Merope, auſſi-bien „ que les imprimez.

Il étoit de Bordeaux, & parmi pluſieurs Paulins qui ont vécu dans le même-temps; „ il étoit d'une famille fort illuſtre, deſ- „ cendu de Senateurs du côté de ſon pere „ & de ſa mere, & de la maniere dont les „ Anciens en parlent, il eſt indubitable que „ c'étoit de Senateurs Romains..... Quel- „ ques-uns croyent qu'il appelle ſa patrie le „ lieu nommé Ebromague, auprès de Bor- „ deaux: mais cela n'eſt pas clair". On peut voir la Note de M. de Tillemont *ſur le lieu d'Ebromague.* St. Paulin nâquit l'an 353. ou 354. „ Il eût pour Maître dans „ les Lettres profanes le célébre Auſone, „ qui après avoir profeſſé long-temps la „ Grammaire & la Rhetorique à Bordeaux, „ eut le ſoin de l'éducation de l'Empereur „ Gratien....., On voit par les vers d'Au- „ ſone qu'il étoit Chrétien..... mais une „ partie de ſes Poëſies, & les efforts qu'il „ fit pour détourner St. Paulin, lorſqu'il „ voulut ſe donner à Dieu, ſont plus di- „ gnes d'un Payen que d'un Chrétien. On voit dans l'Article XI. ce qui ſe paſſa entre Auſone & Saint Paulin, au ſujet de la retraite de celui ci.

On trouve dans l'Article quatorziéme, que Saint Paulin étant allé à Rome, y fut mal reçû du Pape Sirice: qu'*il ſe hâta de quitter la Ville de Babylone*; expreſſion que l'on

l'on ſera peut-être étonné de voir ici, quoi qu'elle ſoit tirée d'une Epître de Saint Paulin.

Selon M. de Tillemont Saint Paulin fut fait Evêque de Nole ſur la fin de l'année 409. ou au commencement de 410. Saint Gregoire, dans ſes Dialogues, rapporte que S. Paulin déja Evêque, ſe fit volontairement eſclave en Afrique, pour être échangé contre le fils d'une pauvre femme, qui y étoit captif; & ſur ce ſujet voici comme M. de Tillemont s'exprime: „Nous „ ſommes obligez d'avoüer, dit-il, que „ ce n'eſt pas ce qu'il y a de plus aſſuré „ dans la vie de S. Paulin, ni ſur quoi il „ faut fonder ſes éloges. Il en faut au „ moins abandonner quelques circonſtan„ ces, & dire que la choſe n'arriva pas en „ Afrique, mais en Eſpagne. Le fond mê„ me reçoit de grandes difficultez". Voilà toute la modeſtie dont on peut accompagner une critique.

S. Paulin mourut le lundi 22. Juin 431. celui même auquel le Concile d'Epheſe dépoſa Neſtorius.

L'Article où l'Auteur traite *des Ouvrages de Saint Paulin qui ſe ſont perdus, de la Lettre à Celantie, de l'Hiſtoire de S. Genès, & de quelques autres Pièces qu'on lui attribuë*, eſt curieux, & nous voudrions pouvoir le tranſcrire ici tout entier.

La Vie de Saint Cyrille Patriarche d'Alexan-

lexandrie, remplit près de la moitié du Livre; & cette grande longueur vient ſurtout, de ce qu'il a falu neceſſairement y joindre toute l'Hiſtoire de Neſtorius & du Neſtorianiſme, auſſi-bien que pluſieurs affaires très-importantes à quoi Saint Cyrille a eu part.

Voici une partie du portrait que l'Auteur fait de Neſtorius. „ Ayant été élevé „ à l'Etat Eccleſiaſtique dans Antioche, il „ y fut fait Diacre & Prêtre..... Sa vie „ étoit très-exemplaire, & ſa pureté le faiſoit eſtimer d'un grand nombre de perſonnes. Son habit étoit fort brun, ſon „ air modeſte & recueilli : il évitoit les „ lieux de trouble & d'aſſemblée : la pâleur de ſon viſage & de ſon corps étoit „ une marque de ſa ſobrieté : il étoit preſque toûjours chez lui appliqué à la lecture, & renfermé en lui-même dans le „ repos & dans le ſilence ". Voici quelle fut ſon hereſie.

„ Il prétendoit tellement que Dieu & „ l'homme fuſſent deux natures en Jeſus-„ Chriſt, qu'il vouloit que Jeſus-Chriſt ne „ fut veritablement qu'un pur homme, „ uni au Verbe, & rempli de la vertu di„ vine beaucoup plus que tous les Saints : „ d'où il s'enſuivoit que le Verbe s'étoit „ bien uni à l'homme, mais ne s'étoit pas „ fait homme, n'étoit point né de la Vier„ ge, & n'étoit point mort, & que la

Vierge

„ Vierge n'étoit point mere de Dieu, mais
„ mere de l'homme, ou comme il l'appel-
„ loit, mere de Chriſt, voulant que ce
„ mot de Chriſt marquât non un homme
„ Dieu, mais un homme uni à Dieu.. .....
„ Le fond de ſon erreur étoit, que le Fils
„ de Dieu s'étoit uni au Fils de l'homme,
„ mais ne s'étoit pas fait Fils de l'homme.
„ S. Gregoire paroît lui avoir attribué cet-
„ te parole impie: Je ne porte point envie
„ à Jeſus-Chriſt, de ce qu'il eſt devenu
„ Dieu, puiſque je le puis devenir moi-
„ même, ſi je le veux.

L'Article d'Hypacie contient des choſes ſingulieres. Elle étoit fille de Theon Philoſophe & Mathematicien célébre du temps de Valens. „ Elle étoit habile en Aſtrolo-
„ gie & en Geometrie, & l'on prétend
„ qu'elle ſurpaſſoit tous les Philoſophes de
„ ſon temps. Elle parloit fort bien, rai-
„ ſonnoit fort juſte. Elle tint même l'E-
„ cole de la Philoſophie de Platon établie
„ à Alexandrie..... & inſtruiſoit tous
„ ceux qui le vouloient dans les autres par-
„ ties de la Philoſophie, de ſorte que l'on
„ accouroit de toutes parts à ſon Ecole.
„ Elle ne rougiſſoit point de paroître en
„ public avec le manteau des Philoſophes.
„ Elle a auſſi compoſé quelques Ouvra-
„ ges..... Nous avons encore pluſieurs
„ Lettres que Syneſe lui écrivit, où l'on
„ *voit qu'il la reſpectoit* comme ſa maîtreſ-

„ ſe".

„ ſe ". La fin de cette fille fut très-in
reuſe : car le Peuple d'Alexandrie , p
tachement pour Saint Cyrille , s'étan
levé contre elle , la maſſacra. Suid
rapporte une raiſon , qui ne ſeroit
vantageuſe à la memoire de Saint C
On peut voir à la page 274. de quel
niere elle s'y prit , pour éteindre da
de ſes diſciples la paſſion que ſa beau
avoit inſpirée. Car toute payenne
la croit, on aſſure qu'elle demeura

Dans l'Article de Saint Celeſtin P
on trouve un endroit remarquable ſu
billement des Eccleſiaſtiques. „ Qu
„ Evêques de France introduiſoient
„ (dit l'Auteur page 151.) un nouve
„ ge, de porter des manteaux & des
„ tures à l'imitation des Moines.....
„ me toute nouveauté a quelque cho
„ dangereux, & peut ouvrir la porte
„ ſuperſtitions inutiles , Celeſtin re
„ celle-ci avec beaucoup de vehemen
„ Nous devons, dit-il aux Evêques,
„ diſcerner du peuple & des autres

„ tions ſacrées du miniſtere ; à quoi Denys
„ le Petit veut rapporter cet endroit. Et
„ cela revient toûjours à la même choſe.
„ Car le Pere Sirmond ſoûtient, que les
„ Eccleſiaſtiques n'avoient point d'autres
„ habits dans l'Egliſe, que dans leur uſage
„ ordinaire, ſinon que ceux qu'ils por-
„ toient à l'Autel étoient plus riches, ou
„ au moins plus propres. Mais les habits
„ ordinaires, tant des Eccleſiaſtiques que
„ du peuple, s'étant changez peu à peu,
„ les habits plus riches qui étoient pour
„ l'Autel, & qui ne s'uſoient pas auſſi vîte
„ que les autres, parce qu'on les conſervoit
„ avec ſoin, ſe ſont trouvez inſenſiblement
„ fort différens des habits communs. Et
„ quand il en a falu faire de neufs, on n'a
„ pas voulu en avoir qui fuſſent tout-à-fait
„ différens de ceux auſquels on étoit accoû-
„ tumé. C'eſt de même que l'Egliſe a con-
„ ſervé dans ſon Office la Langue Latine
„ qui étoit autrefois celle du Peuple dans
„ l'Empire d'Occident.

On peut juger par ces obſervations, que dans les Livres de Mr. de Tillemont, outre le recit des faits connus, on trouve des choſes qui ne ſont pas ſçûës de tout le monde.

Hiſtoire de l'Academie Royale des Sciences. Année 1708. *Avec les Memoires de* Mathématique *&* de Phyſique *pour la même* année.

Tirez.

Tirez des Regiſtres de cette Academie. A Paris, chez Jean Boudot, 1709. in 4°. pagg. 154. pour l'Hiſtoire, pagg. 472. pour les Memoires; Planches 17. Et à Amſterdam chez Pierre de Coup, in 12.

DANS le Journal du 22. Juillet dernier, pag. 91. où nous avons commencé à rendre compte de cet Ouvrage, nous en ſommes demeurez à la Chimie. Cette partie contient ici ſept articles. Il y en a deux de M. Lemery, l'un *ſur la Cire*, l'autre *ſur la Manne*; & un de Mr. Boulduc, *ſur l'Aloës*. Le quatriéme tiré des Memoires de divers Academiciens, & principalement de ceux de M. Chomel, renferme des Obſervations *ſur pluſieurs Eaux Minerales de France*. Le cinquiéme, *ſur la nature du Fer*, eſt de M. Lemery le fils. Le ſixiéme, qui eſt de M. Geoffroi, roule *ſur les Analyſes du Corail, & de quelques autres Plantes pierreuſes, faites par M. le Comte Marſigli*. Le dernier eſt un Eclairciſſement de M. Homberg, *ſur la nature des Acides & des Alcali*. Les quatre premiers Articles, où il n'eſt queſtion que d'Analyſes Chimiques, ne paroiſſent ici que dans l'Hiſtoire; les deux derniers ne ſe liſent que dans les Memoires; le cinquiéme ſe trouve, & dans l'Hiſtoire & parmi les Memoires.

1. A juger de la nature de la Cire par la ſolidité qu'on y remarque, on ne devine

roit jamais qu'elle fut ſans aucun mélange de matiere terreſtre. On ſoupçonneroit encore moins, que plus on en tire de liqueur par le moyen du feu, plus ce qui en reſte ſoit liquide, & que la partie inflammable d'un Mixte ſi combuſtible n'en faſſe pas le quart. C'eſt pourtant ce que nous apprend l'Analyſe chimique. Elle réſout la Cire en un eſprit ou un phlegme chargé de quelques acides, & en une huile, qui à meſure que l'eſprit s'en ſépare, devient de plus en plus claire & coulante; mais de huit onces de Cire, on ne peut tirer qu'une once & ſix gros de cette huile. Cela étant, on pourroit dire, comme l'obſerve l'Hiſtorien, que quand de la Cire ſe conſume, ce n'eſt preſque que de l'eau qui brûle.

2. Il réſulte des expériences que M. Lemery a faites ſur la Manne, Qu'on en tire une liqueur vineuſe ou une eſpece d'Hydromel, qui donne par la diſtillation un eſprit ardent, inflammable comme l'eſprit de vin, & ſudorifique: Que le réſidu de cette diſtillation, gardé un an & demi dans un lieu chaud, s'aigrit, & dépoſe au fond du vaiſſeau un ſel eſſentiel, blanc, dur, caſſant, formé en aiguilles, d'un goût acide tirant ſur le doux, & légérement purgatif: Que de ce réſidu il s'éleve par une ſeconde diſtillation, un eſprit rougeâtre, brun, d'une odeur *de feu, d'un* goût acre, & mêlé

de

de quelques gouttes d'huile n
reſte dans la cornuë un charbo
ſipide, qui bouillonne avec l'
niere de la chaux, & dans lequ
un peu de fer.

3. L'examen de l'Aloës par
eſt une des Pieces qui doive
ſon *Traité des Purgatifs*, anno
ſieurs fois dans les volumes p
n'a employé ſur ce Purgatif,
ſur tous les autres, que l'Anal
tion, par laquelle il a reconnu
deux eſpeces d'Aloës dont c
Médecine, le *Succotrin* contie
moitié moins de Réſine ou de
phureuſe, & environ un tiers
tiere ſaline, que l'Aloës *Hépa*
vient que celui-ci, comme pl
& par conſéquent plus balſamiq
férable à l'autre pour l'uſage
c'eſt-à-dire, pour les playes ;
la premiere eſpece étant plus f
vient mieux pour la purgation.
me les ſels en ſont très-actifs,
de corroder les extrémitez des
de cauſer des hémorragies ; N
eſtime, Que bien loin de dé
loës de ce qu'il contient de réſi
me l'on a fait juſqu'ici dans la
préparations de ce Purgatif, c
tôt travailler à unir intimeme
la partie ſaline & la réſineuſe p

d'un Alcali, tel que le ſel de Tartre. Surquoi M. de Fontenelle remarque finement, que ſi *l'on aide la nature dans les malades par les remedes, il la faut aider auſſi dans les remedes même.*

4. L'Analyſe des Eaux Minérales de France tranſportées à Paris, eſt un des premiers objets que l'Academie ſe ſoit propoſez; & Mr. du Clos, qui en avoit eu la principale direction, publia un Traité ſur cette matiere, imprimé au Louvre en 1675. Depuis ce temps-là divers Academiciens ont eu ſur Mr. du Clos l'avantage d'examiner ces Eaux ſur les lieux & à leurs ſources.

MM. Dodart & Morin ayant fait en 1696. un voyage à *Forges*, eurent occaſion d'en étudier les Eaux. Ils découvrirent par l'épreuve de la noix de Galle, qui ne noircit ces eaux qu'au bout d'une demie heure, qu'elles ſont impregnées d'un eſprit vitriolique ou ferrugineux, qui s'en dégage en quatre ou cinq jours, & qu'il eſt faux qu'elles contiennent du vitriol, auquel cas la noix de Galle les noirciroit ſur le champ. Sans nous arrêter aux vertus de ces Eaux, qu'il eſt aiſé d'inférer de ce qu'on vient de dire touchant leur nature; nous remarquerons ſeulement, que M. Dodart qui les prit & s'en trouva bien, dormoit impunément tous les jours après dîné, malgré la tradition effrayante répanduë en ce pais-là, de

de morts arrivées après un ſemblable ſommeil. „ Il falloit (dit Mr. de Fontenelle) „ être habile Medecin, & de plus coura„ geux, pour oſer dormir dans ces circonſ„ tances; & peut-être aura-t-on encore „ beſoin de courage pour dormir après „ lui".

M. Chomel, depuis quelques années, en parcourant l'Auvergne & le Bourbonnois pour herboriſer, s'eſt appliqué à l'examen des Eaux minérales de ces deux Provinces; & il les a miſes à toutes les épreuves que la Chimie peut fournir pour une telle recherche. Il paroît, par ce qu'on rapporte ici de ces Analyſes Chimiques, qu'à quelques différences près, elles conviennent aſſez avec celles que M. du Clos avoit faites à Paris, pour découvrir la nature de ces mêmes Eaux; & qu'elles confirment ce que MM. Geoffroy & Burlet nous ont appris touchant les Eaux de Bourbon & celles de Vichy, dans l'Hiſtoire de 1702. & dans les Memoires de 1707.

5. La conteſtation ſurvenuë entre MM. Geoffroy & Lemery le fils, touchant la production artificielle du Fer, a fait le ſujet de diverſes Pieces de l'un & de l'autre, leſquelles ont paru dans les Volumes précedens. Celle qui remplit ici le cinquiéme Article, eſt une Réponſe de M. Lemery le fils aux objections de M. Geoffroy. Celui-*ci ſoûtenoit*, que de ce qu'on tire de l'Argile

gile beaucoup plus de fer, après l'avoir mêlée avec l'huile de lin, il s'enſuivoit que ce mélange produiſoit du fer. Mr. Lemery nie la conſéquence, & prétend, que l'huile de Lin ne fait autre choſe, que développer dans l'Argile les particules de Fer qui s'y tenoient cachées, & les rendre ſuſceptibles des impreſſions de l'Aiman : ce qu'il tache de prouver par diverſes experiences. Un acide verſé ſur la limaille de Fer, lui ôte la proprieté d'être attirée par l'Aiman. Si l'on y ajoûte de l'huile de Lin, un feu mediocre ſuffit pour lui rendre cette proprieté : autrement il faut un feu de fonte des plus violens. L'huile de Lin eſt donc capable de développer des particules de Fer, en les dégageant de ce qui les empêchoit de ſe manifeſter ; ſans compter qu'elle fournit auſſi du fer de ſon propre fond, comme on l'a fait voir ailleurs. Il y a plus. M. Lemery a de la mine de Fer qui donne par la fonte beaucoup de ce métal ; quoi qu'étant expoſée aux épreuves de l'Aiman, elle paroiſſe beaucoup moins chargée de Fer, que d'autres Mines qui ſont effectivement très-pauvres. Il n'eſt donc plus permis de douter, que le Fer, quoi que contenu en grande quantité dans une matiere, n'y puiſſe être tellement enveloppé, qu'il ſoit impoſſible de l'y découvrir ſans le ſecours des opérations. M. Lemery *fait valoir* les mêmes preuves contre

le mélange d'huile de Vitriol & d
Térébenthine, dont M. Geoffroy a
tiré du Fer. Ainſi puiſque le Fe
roît pas toûjours où il eſt, que l
eſt pleine, & qu'il monte très-f
dans les Plantes, comme l'a mo
Lemery; on ſera toûjours en droit
çonner que le Fer tiré de que
tiere que ce ſoit, y étoit actuelle
tenu, & que toute la manœuvre
loin de l'y produire, n'a fait que
lopper.

M. Geoffroy avoit objecté, q
vrai que le Fer monte ſous la forn
triol dans les Plantes, on devro
cevoir au goût & à l'œil dans l
les huiles qu'on tire de ces Plant
qu'un grain de Vitriol, qui conti
ne ſa quatriéme partie de Fer, éta
dans douze pintes d'eau, c'eſt-à-
parcelle de Fer mêlée avec 88473
les d'eau qui lui ſont égales, leu
nique une legere ſaveur, & une f
ture rouge, lorſqu'on y mêle de l
de noix de galle. M. Lemery
que ſi le Fer & le Vitriol ne
pas toûjours ſenſibles dans les ſuc
tes, c'eſt qu'ils s'y trouvent embar
quantité d'autres particules ſalin
tres & huileuſes ; ce qui eſt ſi v
noix de galle ne cauſe nul effet
tion de Vitriol, quand on a ver

ſolution ou de l'eau forte, ou de l'eſprit de ſel, ou de l'eſprit de vitriol. Il obſerve que le Fer tiré des Plantes ou du Vitriol, eſt toûjours moins malleable, parce qu'il eſt dénué d'une partie de ſes ſoufres ; mais qu'il ne s'enſuit pas delà que ce ne ſoit plus du Fer, ni qu'on le reproduiſe lorſqu'on en augmente la malleabilité par l'addition de quelque ſoufre. On ne doit pas non plus s'imaginer avoir fait du Fer, lorſqu'en délivrant une matiere des molécules étrangeres qui en bouchoient les pores, on lui reſtituë la proprieté d'être attirée par l'Aiman. „ Ainſi (ajoûte Mr. de Fontenelle) „ le Fer que l'on pourroit ſe flatter d'avoir „ produit en quelques occaſions, n'eſt „ qu'un Fer légerement déguiſé que l'on „ fait reparoître ; & il n'eſt pas encore „ temps de concevoir l'agreable eſpérance „ de la production artificielle des Métaux.

6. L'Analyſe du Corail & de quelques autres Plantes marines & pierreuſes, faites par M. le Comte *Marſigli*, & dont il eſt queſtion dans le Memoire de M. Geoffroy, avoit été promiſe dès l'année 1707. dans deux Lettres écrites par ce Comte à Mr. l'Abbé Bignon, & imprimées dans le Suplément du Journal de cette même année (*Mois de Février, p.* 349. *& de Mai, p.* 302.) Les Plantes pierreuſes qui ont été *analyſées*, & dont nous ne rapporterons point les noms, ſont au nombre de neuf, ſans y compren-

dre le Corail rouge & ſon écorce. Elles ont toutes donné du phlegme, de l'eſprit volatile urineux ſentant la marine, de l'huile rouge ou noire épaiſſe & puante, & un peu de ſel fixe lixiviel. La différence des Analyſes ne conſiſte que dans la quantité plus ou moins grande de ces ſubſtances. L'Analyſe du Corail de nos boutiques, faite par M. Geoffroy, & comparée avec celle du Comte, y paroît aſſez conforme en tout, à l'exception du ſel fixe. M. Geoffroy conclud de ces Analyſes, que le Corail renfermant un ſel volatile & une huile, ne doit pas être conſideré en Medecine comme un ſimple abſorbant; & que, ſelon qu'il eſt pêché nouvellement ou depuis long-temps, il peût avoir des proprietez différentes.

7. Le Morceau de M. Homberg ſur la nature des Acides & des Alcali, eſt un ſuplément à l'article *du Sel principe*, imprimé dans les Memoires de 1702. L'Auteur commence par définir les termes. Il appelle *Acide* manifeſte, tout ce qui imprime un goût aigre ſur la langue; & *Alcali* manifeſte tout ce qui reçoit les Acides avec ébullition & efferveſcence, & ſe cryſtalliſe enſuite en une ſubſtance ſaline. Il prétend que le Sel principe, qui (ſelon lui) eſt un pur Acide qu'accompagne toûjours quelque matiere ſulphureuſe, ne devient jamais *ſenſible*, qu'après s'être engagé, ou naturelle-

rellement dans quelque matiere terreuſe avec laquelle il forme un ſel cryſtalliſé, tel que le nitre, le vitriol, &c. ou artificiellement dans une matiere aqueuſe, auquel cas il paroît ſous la forme d'un eſprit acide. C'eſt ainſi que ſe produiſent tous les ſels que nous connoiſſons; en ſorte que les ſels foſſiles & ceux qui ſont tirez des Plantes & des Animaux, n'ont entr'eux d'autres différences, que celles qui dépendent de l'union plus ou moins intime des Acides avec les autres Principes, & de la diverſe proportion de leurs mêlanges. Les Sels Alcali mêmes, ſoit fixes ſoit volatiles, dans le Syſtême de M. Homberg, ne ſont que des Acides, ou fortement enclavez dans quelques-uns des pores de la partie terreuſe qui reſte après la calcination des Plantes, ou intimement mêlez avec l'huile fétide qui s'éleve dans la diſtillation, ſoit des Plantes, ſoit des Animaux.

Les Sels Alcali fixes ſont très-ſpongieux, parce que la violence du feu a chaſſé de leurs pores la plus grande partie des Acides qui les rempliſſoient, & n'y en a laiſſé qu'autant qu'il en faut pour rendre la ſubſtance terreuſe, en quoi ces Alcali abondent, capable de ſe diſſoudre exactement dans l'eau, mais non pas de s'y cryſtalliſer. De cette multitude de pores à remplir dans les Alcali fixes, vient leur proprieté d'abſorber *quelque Acide* qui ſe préſente, & de former

avec lui un ſel de nature à ſe cryſtalliſer. Cette même proprieté qui s'obſerve dans les Alcali volatiles, eſt dûë principalement aux parties huileuſes qui les accompagnent; toutes les huiles diſtillées ſe chargeant d'Acides avec beaucoup de facilité. On conçoit ſans peine en quoi conſiſte cette vertu abſorbante dans les matieres Alcalines, telles que la Chaux, les yeux d'Ecreviſſes, les Perles, le Corail, &c.

Il ne s'agit plus que de rendre raiſon pourquoi tous ces différens Alcali en s'uniſſant aux Acides, bouillonnent & s'échauffent; & pourquoi un Alcali, qui s'eſt raſſaſié, pour ainſi dire, d'une ſorte d'Acide, ſe trouve en état d'en abſorber encore quelque petite quantité d'une autre eſpece. M. Homberg explique la chaleur ou l'effervescence qu'on remarque en cette occaſion, par l'action de la matiere de la lumiere qui pouſſe avec rapidité les particules Acides dans les pores des particules Alcalines, & par le frottement mutuel des unes & des autres. Il attribuë le bouillonnement aux molécules d'air qui occupoient les pores des Alcali, & qui en ſont chaſſées par les pointes Acides introduites à leur place. Quant aux nouveaux Acides qui s'inſinuënt dans certains Alcali déja raſſaſiez d'Acides d'une autre eſpece, il croit que la peſanteur & la ſolidité de ceux qui ſe préſentent de nouveau, leur ſuffit pour pénétrer

trer au travers des premiers, que leur tiſſure moins compacte rend ſuſceptibles de compreſſion. Nous ne pouvons ſuivre M. Homberg dans tout ce qu'il nous étale de curieux ſur cette matiere. Nôtre Extrait groſſit inſenſiblement, & il nous reſte encore pluſieurs Articles, dont nous ne ſçaurions nous diſpenſer de tracer une idée.

Aux diverſes Obſervations de Chimie, qui ſe réduiſent à trois ſeulement, & ſur leſquelles nous ne nous arrêterons pas, ſuccede la Botanique, qui ne nous offre que trois Articles; le premier de M. de la Hire, *ſur la perpendicularité des tiges des Plantes par rapport à l'horiſon*; le ſecond de M. Reneaume, *ſur la maniere de conſerver les Grains*; & le troiſiéme de M. Geoffroy le jeune, *ſur le Noſtoch*. Les deux derniers Articles ont été renvoyez entierement aux Memoires.

1. La ſituation perpendiculaire à l'horiſon que les tiges des Plantes ſemblent affecter, eſt un Phénomene qui avoit déja frappé feu M. Dodart, & ſur lequel ce ſçavant Academicien donna ſes reflexions dans l'Hiſtoire de 1700. & de 1702. M. de la Hire nous fait ici part des ſiennes, qu'il ne voulut point alors mettre au jour, par déférence pour ſon illuſtre Confrere. Il ſuppoſe que la racine des Plantes ſe nourrit d'un ſuc plus groſſier & plus peſant, & la *tige au contraire* d'un ſuc plus ſubtil & plus

leger; & en conſéquence, que les pores de la racine ſont plus grands que ceux de la tige; même dans la petite Plante inviſible que contient la graine. Sur ce principe il eſt aiſé de concevoir, que la petite Plante, quoi que renverſée dans la terre, s'y redreſſera d'elle-même, parce que les ſucs les plus peſans & les plus groſſiers s'inſinuant dans la racine, & la faiſant croître, la rendront plus peſante & l'abaiſſeront inſenſiblement vers la terre, pendant que la ſéve la plus volatile s'élançant dans la tige, l'élevera peu à peu juſqu'à ce qu'elle devienne perpendiculaire à l'horiſon. M. de la Hire imagine le point de partage entre la racine & la tige de la petite Plante, comme le point fixe d'un levier, dont la racine & la tige ſont les deux bras; en ſorte que la racine croiſſant la premiere, & devenant par conſéquent le plus long bras du levier, doit en s'abaiſſant élever la tige qui tient lieu du bras le plus court.

2. Du Bled conſervé depuis près de 130. ans dans le magazin de la Citadelle de Metz, & qui au bout d'un temps ſi conſidérable ſe trouve encore propre à faire du pain, a donné occaſion à Mr. Reneaume qui en a vû un échantillon, de communiquer à l'Academie ſes Remarques ſur la maniere de conſerver les Grains. Il entre ſur cela dans un détail très-circonſtancié, & *qui devient* d'autant plus intereſſant, qu'ou-

tre qu'il eſt plus généralement ignoré des Sçavans, il roule ſur une de ces veritez pratiques, dont on ſacrifie ſouvent l'examen à des découvertes plus brillantes, quoi que beaucoup moins utiles. M. Reneaume étend ſes Obſervations ſur les circonſtances qui favoriſent la moiſſon des Bleds, ſur la ſituation & la conſtruction des Greniers deſtinez à les ſerrer, ſur les différentes manieres d'entaſſer le bled dans ces Greniers & de l'y travailler, c'eſt-à-dire de l'y remuer; en un mot, rien ne lui échappe ſur cette matiere. On comprend aiſément que le principal écueil à éviter dans tout cela, c'eſt l'humidité, ſoit du terroir où croit le bled, ſoit du temps pendant lequel on s'occupe à le moiſſonner, à le ſerrer, & à le remuer, ſoit des lieux où on le renferme.

M. Reneaume fait voir que la longue conſervation du Bled de Metz eſt dûë, & à à l'expoſition avantageuſe du Magazin où il eſt, & à la bonté du Terroir qui l'a produit, & aux précautions qu'on a priſes en le ſerrant. Ce Bled fait un tas de dix toiſes de long ſur cinq ou ſix de large, & d'environ deux pieds de haut. Ce tas eſt couvert d'une croûte, formée de la pouſſiere & des grains extérieurs liez enſemble par l'humidité de l'air, & qui eſt ſi dure, qu'on peut ſe promener deſſus ſans qu'elle obéiſſe. Il y a encore d'autres manieres d'en-

taſſer le Bled pour le conſerver, dont l'Auteur fait mention. Elles conſiſtent à l'enfermer dans des carrieres de ſable, dans des caveaux de pierre, dans des foſſes planchayées, que l'on recouvre enſuite de paille & de terre; ou bien à le mettre dans des greniers & à lui procurer une croûte artificielle, en le ſaupoudrant de chaux vive juſqu'à la hauteur de trois pouces, & humectant cette chaux avec des arroſoirs. Ce dernier moyen paroît préférable aux autres, en ce qu'il préſerve le Grain de toute ſorte d'inſectes, ce que ne fait pas la croûte naturelle; outre qu'il n'engage point, lors que le tas eſt entamé, à conſumer promptement ce grain, ou à le travailler de nouveau, de crainte qu'il ne ſe gâte, ainſi qu'on eſt contraint d'en uſer par rapport au grain enfouï. Nous omettons, pour abreger, tout ce que nous dit M. Reneaume ſur la végétation des grains, ſur les principes de cette végétation, & ſur la vertu du germe qui ſe conſerve dans les ſemences, non ſeulement juſqu'à dix ans, comme l'aſſure *Moriſon*, mais juſqu'à pluſieurs ſiecles, au ſentiment de l'Auteur, pourvû que ces ſemences ayent été parfaitement garanties des atteintes de l'humidité & de l'air.

3. On trouve ſouvent dans les prez & dans les terres ſablonneuſes, après les pluyes du Printemps & de l'Eté, une eſpece de gelée, quelquefois claire, quelquefois verdâtre,

dâtre, tremblante lorſqu'elle eſt fraîche, & qui ſe deſſechant très-vîte au ſoleil, ne laiſſe que des membranes de couleur brune. Il a plû aux Alchimiſtes d'appeller *Noſtoch*, *cœli folium*, *cœli flos*, cette production, que M. Magnol, dans ſon *Botanicum Monſpelienſe*, nomme avec plus de raiſon, *Muſcus fugax membranaceus pinguis*. En effet, c'eſt une veritable Plante qui tient à la terre par une ou pluſieurs racines fort déliées, & dont l'embryon, qui n'eſt d'abord qu'un petit tubercule d'un vert brun, charnu, mollaſſe, & garni de petites inégalitez, prend dans la ſuite une couleur moins foncée, & s'epanouït en forme de membrane, qui ſe développe entierement ſur la terre, où elle imprime quelquefois ſa figure. Mr. Geoffroy le jeune, qui a ſuivi avec attention les divers progrès de cette Mouſſe, en a fait une exacte Analyſe, dans laquelle il s'eſt preſque toûjours rencontré avec MM. du Clos & Bourdelin, qui avoient auſſi examiné cette Plante. Parmi les vertus qu'on lui attribuë, celle de calmer les douleurs ne ſeroit pas la moindre, ſi elle étoit bien averée. Mais M. Geoffroy ne nous rapporte ces différentes vertus que ſur la foi d'autrui.

Une Obſervation de M. de la Hire ſur une eſpece de Manne, qui dans le Printemps tombe des feuilles des Orangers & des Citronniers en forme de roſée très-fine,

quelques Deſcriptions de Plantes données par M. Marchand, & que l'on ſe contente d'indiquer; & le précis d'un Livre de Mr. *Jean Scheuchzer*, envoyé à l'Academie, & qui a pour titre, *Agroſtographia Helvetica Prodromus* : *Eſſai d'une Hiſtoire des différentes eſpeces de* Gramen *ou de Chien-dent qui croiſſent en Suiſſe*; ſont trois petits Articles qui terminent ici la Botanique.

A la ſuite de la Botanique viennent les Sciences abſtraites, c'eſt-à-dire, les différentes parties des Mathématiques, ſur leſquelles nous ſerons obligez de paſſer légérement pour ne point trop allonger cet Extrait. L'Arithmetique & l'Algebre ne fourniſſent qu'un Article chacune. Celui de l'Arithmetique regarde *les Quarrez Magiques*; & celui de l'Algebre eſt un Morceau de M. Rolle, *ſur la conſtruction des égalitez.*

Pour conſtruire une Equation déterminée d'un degré quelconque, on avoit ſuivi juſqu'ici avec aſſez de ſécurité, une Régle imaginée par *Deſcartes*, & qui conſiſte à prendre deux Equations indéterminées d'un dégré inferieur, dont chacune exprime un lieu, & dont l'une ſe conclud de l'autre qu'on ſuppoſe donnée ou choiſie arbitrairement; puis à tracer ces deux lieux, qui par leurs interſections déterminent les points d'où il faut tirer ſur un Axe commun des Appliquées qui repréſenteront les *Racines* de l'Equation déterminée. Cependant

dant M. Rolle démontre, par un grand nombre d'exemples, que cette Regle ſi ſûre en apparence, eſt ſujette à toute ſorte d'inconvéniens. Il ſe peut faire que les deux Lieux ayent plus ou moins d'interſections, que l'Equation à conſtruire ne contient de Racines réelles; qu'ils ne ſe coupent en aucun endroit, quoi qu'il y ait des Racines réelles; qu'ils ſe coupent au contraire, quoi que toutes les Racines ſoient imaginaires; qu'ils ſe coupent & donnent des Appliquées qui ne ſoient point les Racines de l'Equation. Mais bien plus, il eſt très-poſſible (ſelon Mr. Rolle) que l'un des deux Lieux ſoit purement imaginaire, ou qu'étant réel, il n'exprime aucune ligne. Quelqu'avantage qu'il y ait pour ceux qui ſont prévenus en faveur de cette Regle de Deſcartes, à en être deſabuſez ſi elle eſt fauſſe, l'Academicien fait encore pour eux quelque choſe de plus, puiſqu'il ne les en détrompe que pour la leur conſerver, en la reſſerrant dans ſes veritables bornes. Pour en tirer toute l'utilité qu'on peut en attendre, il faut que le lieu que l'on prend d'abord, bien loin d'être entierement arbitraire, ſoit revêtu de certaines conditions; & il faut de plus ſçavoir démêler ſi un lieu qu'on regardoit comme toûjours réel, n'eſt point imaginaire, & en cas qu'il ſoit réel, s'il exprime quelque ligne.

La Géometrie nous préſente ici cinq

Articles. Le 1. *ſur les Conchoïdes en général*, & le dernier qui contient une *Méthode de décrire de grands arcs de Sections Coniques*, ſont tous deux de M. de la Hire; le 2. *ſur la rectification des Roulettes, dont la Génératrice eſt un Cercle, & la Baſe un autre Cercle quelconque*, eſt de M. Nicole, & c'eſt une dépendance de ſa Théorie générale ſur les Roulettes, rapportée dans l'Hiſtoire de 1707. le 3. *ſur les Courbes à l'infini produites par le mouvement d'une ligne droite, qui paſſe toûjours par un point fixe, & parcourt par une de ſes extrémitez, une ligne quelconque*, eſt de M. de Reaumur; le 4. *ſur une nouvelle propriété de la Cycloïde*, eſt de M. Parent. Nous ne nous arrêterons que ſur le premier & le quatriéme Article.

1. La Conchoïde de Nicoméde eſt une Courbe ſuffiſamment connuë, dont M. de la Hire s'eſt étudié à rendre la formation plus générale. Dans cette vûë ne retenant que l'égalité perpetuelle des lignes tirées de la baſe à la Conchoïde vulgaire, dont il néglige toutes les autres conditions, non ſeulement il prend pour baſe une Courbe quelconque, mais il permet encore que la ligne tirée du pole à la baſe, & celle qui va de la baſe à la Conchoïde, ne ſoient point une même ligne droite, & que le pole ſoit pris ſur la baſe même, quand cette baſe eſt une Courbe qui rentre en elle-même, comme un Cercle ou une Ellipſe. Après cela

il

il propoſe des Méthodes générales pour trouver les Tangentes, les eſpaces, & les longueurs des Conchoïdes ainſi formées.

Cette nouvelle Théorie conduit à découvrir par quelle ſorte de mouvement ſe décrit un arc infiniment petit de la Conchoïde; & pour nous faire mieux entrer dans ce que cette découverte offre de plus ingénieux, le ſçavant Hiſtorien nous l'explique dans la plus ſimple de toutes les Conchoïdes, qui eſt celle de Nicoméde. Il faut concevoir qu'un arc infiniment petit de cette Conchoïde eſt décrit par le double mouvement d'une meſure, qui paſſe d'un point de la baſe ſur un autre infiniment proche, & qui devient en même-temps plus inclinée ſur cette baſe; en ſorte que cet arc Conchoïdal infiniment petit eſt la ſoûtendante d'un angle formé par une ligne infiniment petite tirée de l'extrémité ſuperieure de la meſure parallelement à la baſe, & par un arc circulaire infiniment petit qui a pour centre le point de la baſe ſur lequel la meſure s'eſt avancée, & pour rayon cette même meſure. En ſuppoſant la baſe diviſée en parties infiniment petites toutes égales, il paroît que le petit arc Conchoïdal varie perpétuellement, puiſque des deux Elemens dont il eſt formé, l'Element droit parallele à la baſe, étant toûjours égal, le circulaire qui répond à un angle de plus en plus aigu, va *toûjours en* décroiſſant depuis l'origi-

ne

ne de la Courbe juſqu'à ſon extrémité infiniment éloignée, où il devient nul, c'eſt-à-dire, un infiniment petit du ſecond genre. Une ſeconde raiſon du décroiſſement continuel de l'arc Conchoïdal, c'eſt celui de l'angle des deux Elemens, dont il eſt la ſoutendante, & qui étant de 180. dégrez à l'origine de la Courbe, n'eſt plus que de 90. à ſon extrémité. On voit par là que la Conchoïde, à ſon extrémité, ſe confond avec ſa baſe, qui en devient la Tangente; & que par conſéquent, devenant convexe du côté de la baſe, de concave qu'elle étoit à ſon origine, elle doit avoir un point d'*inflexion* ou de *recourbement*.

La Théorie de la Conchoïde de Nicoméde bien entenduë, donne de grandes ouvertures pour d'autres Conchoïdes; par exemple, pour celle dont la baſe ſeroit une parabole, & le pole le foyer de cette Parabole, ou pour celle dont la baſe ſeroit un Cercle, & le pole l'extrémité d'un de ſes diamétres. M. de la Hire obſerve, que ces Conchoïdes n'ont pas toutes des points d'inflexion, comme celle de Nicoméde; & que ce point, dans celles qui en ont un, étant trouvé par les methodes générales, ſert toûjours à trouver la longueur de la meſure employée à former la Conchoïde. Il remarque outre cela, que plus la meſure d'une Conchoïde de Nicomede eſt petite, *plus la* Conchoïde devient convexe près de

ſon

ſon origine; & que la regle & la meſure étant poſées directement, & les baſes étant Géométriques, les Conchoïdes le ſont toûjours.

2. La Cycloïde eſt une Courbe féconde en proprietez ſingulieres. De ce nombre eſt celle dont on doit la découverte à Mr. Parent, ſçavoir, *Qu'un Corps qui décrit ou qui ſuit une Cycloïde, en tombant librement & par ſon propre mouvement, la preſſe toûjours également dans chacun de ſes points.* On auroit pû ſe figurer d'abord, que ce Problême n'étoit point différent d'un autre réſolu par feu M. le Marquis de l'Hôpital, & qui conſiſte à *trouver dans un plan vertical une ligne Courbe, telle qu'un Corps qui la décriroit deſcendant librement & par ſon propre poids, la preſſât toûjours dans chacun de ſes points, avec une force égale à ſa peſanteur abſoluë.* Mais la ſagacité de Mr. Saurin n'a pas permis qu'on prît le change ſur ce point; & quelque délicate que ſoit la différence qui ſe trouve entre ces deux Problêmes, il a ſçû la démêler & la faire ſentir très-diſtinctement. Il obſerve que *preſſer également* un Corps, & le *preſſer avec une force égale*, ſont deux choſes fort différentes. *Preſſer également* un Corps, c'eſt y faire actuellement une égale *impreſſion*. *Preſſer* un Corps *avec une force égale*, c'eſt conſerver toûjours une même *force* en le preſſant. La *force avec laquelle* un Corps peſant preſſe

une

une Courbure concave qu'il parcourt, r
ſulte & de la *peſanteur* abſoluë de ce mêm
Corps, & de ſa *force centrifuge*. L'*Impreſſi*
que fait un Corps peſant ſur cette mêm
Courbure en la parcourant, réſulte & de
force totale de ce Corps, & de la *viteſſe* d
ſon mouvement.

Le Corps qui ſe meut ſuivant la Cour
de M. de l'Hôpital, la preſſe dans tous
points avec une force égale; ou, ce qui r
vient au même, conſerve en la parcoura
la même force, c'eſt-à-dire, que la ſomm
de ſa peſanteur relative, & de ſa force ce
trifuge, eſt toûjours la même, quoi q
l'une & l'autre varient à chaque point. C
pendant la vîteſſe du Corps mû croiſſa
toujours de plus en plus, l'impreſſion qu
fait ſur la Courbe diminuë inceſſamment
parce qu'un Corps en mouvement pre
un plan d'autant moins qu'il ſe meut pl
vîte. Le contraire arrive dans la Cour
de M. Parent, qui eſt la Cycloïde. Qu
que la vîteſſe du Corps qui la parcourt s'a
croiſſe continuellement, l'impreſſion qu
y fait eſt toûjours la même; parce que
ſomme de ſa peſanteur & de ſa force ce
trifuge augmente en même proportion q
s'accroît la vîteſſe; en ſorte que la force
l'impreſſion regagne d'un côté ce qu'elle
perdu de l'autre.

L'impreſſion faite ſur l'extrémité de
Cycloïde par le Corps qui la parcourt,

une impreſſion finie; & par conſéquent cette impreſſion devant être par tout égale, il faut neceſſairement qu'elle ſoit finie à l'origine de la Cycloïde. Néanmoins la force centrifuge & l'action de la peſanteur étant infiniment petites à cette origine, quelle apparence qu'une force infiniment petite puiſſe faire une impreſſion finie? On réſout ce paradoxe en montrant, que ſi une force finie avec une viteſſe infinie, ne fait qu'une impreſſion infiniment petite ſur un plan, comme on ne peut en douter; une force infiniment petite, avec une viteſſe infiniment petite, fera une impreſſion finie. En appliquant au Cercle les principes qui déterminent les impreſſions faites ſur la Cycloïde, M. Saurin a démontré, que ſi l'impreſſion faite ſur cette Courbe eſt par tout la même, elle doit toûjours croître dans le Cercle.

L'Aſtronomie, abondante à ſon ordinaire, fournit juſqu'à treize Articles. Il y en a ſept qui ſont abſolument renvoyez aux Memoires. Les ſix autres, dont il eſt parlé dans l'Hiſtoire, roulent, 1. *ſur le retour d'une tache de Jupiter*; 2. *ſur un Globe celeſte conſtruit par rapport au mouvement des Etoiles fixes*; 3. *ſur la Comete de* 1707. *& ſur les Cometes en général*; 4. *ſur les trois Eclipſes de* 1708. 5. *ſur les Réfractions*; 6. *ſur des taches du Soleil.* Cela eſt ſuivi de quelques *Obſervations* celeſtes, & de la deſcription d'un

d'un fragment de marbre, trouvé à R
en 1705. dont Mr. Bianchini a envoy
deſſein à l'Academie, & où l'on voit
reſte de Planiſphére celeſte Egyptie
Grec, gravé ſur la pierre. Nous ne p
rons que des trois premiers Articles.

1. On eſt informé que le mouver
d'une Tache aſſez remarquable, obſe
pour la premiere fois en 1665. par M.
ſini, ſur le diſque de Jupiter, lui ſer
déterminer que la révolution de cette
nete ſur ſon axe s'accompliſſoit en 10.
res moins quelques minutes. Cette T
après avoir diſparu au bout de deux
s'eſt laiſſé revoir depuis ce temps-là
verſes repriſes; mais ſans qu'on ait app
rien de periodique dans toutes ces ap
tions. La ſeule regularité qu'elle ait ſe
affecter, c'eſt de reparoître préciſémer
même endroit de Jupiter où la révol
de dix heures devroit le ramener, ſi
ſé qu'elle fût permanente; & c'eſt à
près en ce même endroit que M. M
l'a revûë au mois d'Avril de 1708. O
en peine de découvrir ſi ce Phénome
quelque rapport, ſoit de reſſemblance
de dépendance, avec quelqu'autre Ph
méne obſervé dans l'Univers.

On pourroit dire que cette tache a
que reſſemblance avec les taches du S
non pas en durée, celles qu'on a
ſur cet Aſtre depuis 40. ans n'ayant y

fait plus de trois révolutions, au lieu que celle de Jupiter en a fait pendant trois ans plus de 2500. mais en ce qu'elle paroît toûjours dans l'hémiſphere méridional de cette Planete, & adhérente à une de ſes bandes; de même que la plûpart des taches du Soleil ſont dans ſa partie méridionale. D'un autre côté M. Maraldi croit pouvoir décider, conformément à une ſuite d'Obſervations de 43. ans, que les retours de cette Tache n'ont aucun rapport aux différentes diſtances de Jupiter au Soleil; & d'ailleurs l'axe de la révolution journaliere de Jupiter étant preſque perpendiculaire à ſon orbite, & l'Equinoxe y étant perpetuel, la Tache ne peut dépendre de quelque ſaiſon de cette Planete, comme les Néges, qui en couvrant ſur la Terre de grands Païs, pourroient de loin en changer l'apparence, dépendent de la ſaiſon de l'hyver.

La ſeule dépendance qu'on pourroit attribuer à cette Tache, ſeroit celle de la Bande à laquelle on la voit adhérente; car quoi que la Bande ait ſouvent paru ſans être accompagnée de la Tache, on n'a jamais vû celle-ci ſans la Bande. „ Ainſi (remarque M. de Fontenelle) ſi ces Bandes „ ont quelque rapport à des Mers qui couvriroient & découvriroient alternativement de grands Païs, tantôt ſe joindroient, *tantôt ſe ſépareroient*, la Tache

eſt

„ eſt un Golphe peut-être auſſi grand que „ nôtre Ocean, & ce Golphe immenſe eſt „ quelquefois plein, & quelquefois à ſec. „ Mais (continuë-t-il) n'eſt-il point trop „ téméraire de vouloir deviner de ſi loin? „ C'eſt un aſſez grande gloire pour l'induſ- „ trie humaine, d'appercevoir ſeulement „ quelque choſe à cette énorme diſtance."

2. Le mouvement des Etoiles fixes d'Occident en Orient ſur les poles de l'Ecliptique, a été déterminé à un degré en 70 ans par M. Caſſini, qui a pris pour cela un milieu entre toutes les Obſervations & tous les Calculs; en ſorte que la révolution entiere eſt de 25200. ans. Ce mouvement, qui n'eſt qu'une apparence dans le Syſtême de Copernic, s'y explique en ſuppoſant que l'Axe de l'Equateur terreſtre ſe meut circulairement autour de l'Axe de ſon Ecliptique, leur angle demeurant le même, & décrit en 25200. ans par ſes deux poles autour des poles de l'Ecliptique, un cercle dont le rayon eſt de 23. degrez $\frac{1}{2}$. La ſeule difficulté qu'on pourroit former contre cette ſuppoſition, c'eſt que l'Axe de l'Equateur terreſtre, dans cette prétenduë revolution, ceſſeroit d'être parallele à lui-même, contre ce qu'exige le Syſtême de Copernic. Mais un défaut de paralléliſme, qui par l'extrême lenteur de ce mouvement ne va qu'à 51. ſecondes par an, doit être cenſé *pour* nul phyſiquement & par rapport aux *effets.*

On

On comprend aiſément que cette révolution des Etoiles fixes empêche qu'un Globe celeſte conſtruit à l'ordinaire ne puiſſe être d'un uſage perpetuel, les Conſtellations changeant de ſituation, en s'éloignant ou s'approchant continuellement du pole de l'Equateur. C'eſt à quoi M. Caſſini a voulu remedier par la conſtruction ſinguliere d'un Globe, qui peut tourner également & ſur l'axe de l'Equateur, & ſur celui de l'Ecliptique, de l'un des poles duquel, comme d'un centre, eſt décrit le cercle de 23. degrez ½ de rayon ; de maniere qu'après avoir placé le pole de l'Equateur ſur ce cercle au point qu'il faut pour une certaine Epoque, on l'y arrête fixement, & le Globe ne tourne plus que l'axe de l'Equateur pour les opérations ordinaires. C'eſt au ſujet de ce nouveau Globe, que M. de Fontenelle nous expoſe ici toute la Théorie du mouvement des Etoiles fixes, avec une netteté digne de lui.

3. A l'occaſion de la Comete de 1707. dont on explique ici les irrégularitez ſuivant le Syſtême de M. Caſſini, l'Hiſtorien emprunte de cet Aſtronome pluſieurs faits concernant l'Hiſtoire des Cometes en général, & qu'il accompagne de ſes propres reflexions, qui tendent à faire ſentir les principales difficultez qu'on auroit à vaincre pour établir ſur cela un Syſtême Phyſique. Il obſerve *que le* cours des Cometes qui ne ſui-

ſuivent pas le mouvement du Tourb
du Soleil, s'y oppoſe diverſement, les
allant d'Orient en Occident, les autre
Midi au Septentrion, ou du Septentrio
Midi ; ſans compter celles dont le mo
ment participe des deux. Il compare
premieres à un Nageur qui remontero
ne Riviere; les ſecondes, à un Nageur
la traverſeroit ; & les troiſiémes , à
Nageur qui remonteroit une Riviere e
traverſant. Il remarque outre cela ,
eſt rare qu'on leur voye parcourir la
tié d'un Cercle; & que bien qu'elles n'a
ordinairement que très-peu ou poin
parallaxe, ce qui fait juger qu'elles ne
roient être moins éloignées que Mars
pendant la ſeconde qui parut en 1702. a
13. minutes de parallaxe, & celle que
vit en 1472. en avoit (dit-on) juſqu'
degrez; ce qui ne donneroit à la prem
que cinq fois plus d'éloignement que
à la Lune par rapport à la Terre, & n
troit la ſeconde ſix fois plus proche d
Terre que n'eſt la Lune.

De tout cela il eſt aiſé de conclure ,
les Cometes, bien loin d'être des feux
s'allument ſubitement, ſont des corps
anciens que le monde, ou des Planetes
n'ont qu'une certaine partie de leurs c
à la portée de nôtre vûë. Mais où pl
ces nouvelles Planetes ? Sera-ce au-d
de Saturne, dans une région où l'on i
gine

gineroit, comme a fait Mr. *Villemot*, des courans irréguliers d'une infinité de directions différentes ? On voit bien que la Comete de 1472. & la seconde de 1702. ne pourroient entrer dans ce Systême. Les concevra-t-on suspenduës dans un vuide parfait ainsi que toutes les autres Planetes ? Ce moyen de retrancher tous les embarras qui naissent des différentes directions de mouvemens, pourroit être sujet lui-même à de très-grandes difficultez.

Des conjectures sur la position de l'Isle de Méroë, font le seul Article de Geographie qui paroisse dans ces Memoires. Cette Piece composée par M. Delisle est d'autant plus curieuse, qu'elle nous conduit à retrouver un grand Païs fort connu & fort célébré des Anciens, & dont l'ignorance ou le peu d'exactitude de nos Geographes modernes avoit rendu la situation si incertaine, que quelques Auteurs commençoient à douter si cette Isle n'avoit point disparu par le dessechement de quelqu'une des Rivieres qui servoient à la former, ou si on ne la devoit point ranger parmi les païs fabuleux. M. Delisle, pour mettre sa découverte dans un plus grand jour, établit d'abord la véritable situation de l'Isle de Méroë, conformément aux témoignages des Anciens qui en ont fait mention. Cette Isle étoit certainement sur le Nil, au-dessus des cataractes de ce Fleuve, qui la terminoit

vers l'Occident. Elle étoit bornée de
autres côtez par l'*Aſtape* & l'*Aſtaboras*,
Rivieres qui ſe jettoient dans le Nil d
té de l'Orient ; ce qui montre que ce
toit proprement qu'une Preſqu'Iſle.
avoit 120. lieuës de long ſur 40. de la
& approchoit de la figure d'un bouclie
le étoit fertile & peuplée. Sa Capitale
pellée auſſi Méroë, étoit ſituée au m
du premier climat, à 7. degrez de la
de Syéne en Egypte, c'eſt-à-dire à 15. o
degrez de l'Equateur.

Il n'eſt plus queſtion que de découvr
Païs qui rempliſſe toutes ces conditi
& M. Deliſle croit l'avoir trouvé dans
grande Preſqu'Iſle de Nubie formée p
Nil à l'Occident, & par les deux Riv
de Tacaze & de Dender, qui ſe décha
dans le Nil du côté de l'Orient. Da
Tacaze, qui porte auſſi le nom d'
ra, il reconnoît l'*Aſtaboras* des Anci
après quoi il ne doute preſque plus q
Dender ne ſoit l'*Aſtape*. Nous ne no
tendrons pas ſur toutes les convenance
Mr. Deliſle nous fait remarquer ent
Preſqu'Iſle & l'ancienne Méroë ; il
pour les appercevoir d'examiner la
qu'il en a fait graver d'après celle des
Lobo & *Almeyda*, & ſur les Memoir
M. *du Roule* Envoyé du Roi en Ethi
Ce qui a jetté les Modernes dans l'e
ſur ce point de Geographie, c'eſt qu'a

de chercher dans la Nubie l'Iſle de Méroë, ils l'ont tous cherchée dans l'Abyſſinie, & l'ont confonduë mal à propos avec le Roiaume de *Gojame*, & avec une Preſqu'Iſle de ce Païs-là formée par la Riviere de *Mareb*.

Ce qu'on trouve dans ce volume ſous le titre de Dioptrique, ſe reduit à quelques reflexions de M. de Fontenelle ſur les Verres ardens des Anciens. Il paroît par un endroit des Nuées d'Ariſtophane (*Act.* 2. *Scene* 1.) par l'explication qu'y donne le Scholiaſte Grec, & par deux paſſages, l'un de Pline & l'autre de Lactance, que l'uſage de ces Verres a été connu dans l'Antiquité. Mais ſi l'on a ſçu alors que les Verres convexes euſſent la proprieté de brûler, on a ignoré qu'ils euſſent celle de groſſir les objets. En effet, on convient que l'uſage des Lunettes à mettre ſur le nez n'a commencé que vers la fin du XIII. ſiecle; & quelques paſſages de Plaute qui ſembleroient prouver le contraire, ne ſont rien moins que déciſifs ſur ce point. Mr. de Fontenelle rejette ſur diverſes cauſes l'ignorance des Anciens à cet égard. La premiere de ces cauſes doit ſe rapporter aux fauſſes idées qu'avoient les Philoſophes ſur la maniere dont ſe fait la viſion. Ils ne connoiſſoient ni nos pinceaux optiques, ni nos foyers, & par conſéquent ne pouvoient *imaginer aucune* reſſemblance entre un

verre qui brûle & un verre qui groſſit les objets. Une autre cauſe, c'eſt que vraiſemblablement leurs verres ardens n'étoient que des boules de verre, ou ſolides, ou pleines d'eau ; & comme il eſt démontré en Dioptrique que le foyer d'une Sphere de verre n'en eſt éloigné que du quart de ſon diametre, ces boules ne pouvant avoir de diametre tout au plus qu'un demi-pied, il falloit qu'un objet pour être groſſi, n'en fût qu'à un pouce & demi de diſtance ; or il y a beaucoup d'apparence que les objets qu'on a regardez au travers de ces boules, en étoient beaucoup plus éloignez, & qu'ainſi ſans paroître plus grands, ils ont paru ſeulement défigurez & confus. On ſçait d'ailleurs que l'augmentation nette des objets demande ou de très-grandes Spheres, ce qui eſt impraticable, ou de très-petites portions de très-grandes Spheres, & c'eſt à quoi il eſt difficile que le hazard ou le raiſonnement conduiſent. Ajoûtez à cela, que les Anciens ignoroient peut-être l'Art de tailler le Verre, ne ſçachant que le ſouffler & en faire des Vaſes. „ Il n'eſt donc pas étonnant (ajoûte Mr. de Fontenelle) que la „ connoiſſance des Verres brûlans ne les „ ait pas menez plus loin : il l'eſt beaucoup „ davantage que depuis les Lunettes à mettre ſur le nez juſqu'aux Teleſcopes, il ſe „ ſoit paſſé 300. ans. Tout eſt aſſez lent par-

„ parmi nous, & peut-être ſommes-nous à „ l'heure qu'il eſt ſur le bord de quelque „ découverte importante, où l'on ſera „ ſurpris un jour que nous ne ſoyons pas „ arrivez. "

La Méchanique ne donne dans la Partie hiſtorique de cet Ouvrage, que deux Articles; l'un *ſur la réſiſtance des Poutres*, d'après un Morceau de M. Parent; l'autre *ſur la réſiſtance des Milieux au Mouvement*; & c'eſt un précis de cinq Memoires la plûpart fort étendus, & compoſez par Mr. Varignon. Une Analyſe exacte de ces deux Articles nous meneroit trop loin; ainſi nous nous contenterons de les effleurer.

I. La Théorie que propoſe ici Mr. Parent ſur la réſiſtance des Poutres qu'on employe dans les Bâtimens, n'eſt qu'un cas particulier de la Théorie générale donnée par M. Varignon en 1702. ſur la réſiſtance des Solides. Elle a cette commodité, qu'elle ſe trouve entierement dégagée de tout Syſtême Phyſique, par rapport à la différente maniere dont on peut ſuppoſer que s'étendent & ſe caſſent les fibres d'un corps qui vient à ſe rompre. M. Parent démontre donc, que la réſiſtance totale que fait une Poutre, dont la baſe ou l'extrémité eſt par exemple un parallelogramme, ou une Ellipſe, contre une puiſſance qui tend à la rompre, n'eſt autre que le produit de ſa baſe *par* ſa hauteur; & qu'ainſi l'on aura

le rapport des réſiſtances de deux Poutres de même bois & de grandeur inégale, dans le rapport des produits de leurs baſes multipliées par les hauteurs. En effet les réſiſtances inégales de ces Poutres réſultant non ſeulement du nombre, de la groſſeur & de la tenſion de leurs fibres, mais encore du levier par lequel ces fibres agiſſent ; il eſt manifeſte que le nombre des fibres, leur groſſeur, & le levier par lequel elles agiſſent dans chaque Poutre, ſont repréſentez par la hauteur de ſa baſe ; & que la tenſion de ces fibres eſt la même dans les deux Poutres qu'on ſuppoſe de même bois.

Voici quelques-unes des conſéquences qu'on peut tirer de cette Théorie.

1. Les réſiſtances de deux Poutres d'une même longueur, dont les baſes ſont égales, quoi que les hauteurs & les largeurs en ſoient inégales, ſeront comme ces hauteurs ſeules ; d'où il s'enſuit, qu'une même Poutre poſée de *chan*, c'eſt-à-dire, ſur le plus petit côté de ſa baſe, réſiſtera plus que poſée ſur le plat.

2. Deux Poutres d'un poids égal, c'eſt-à-dire, dont les longueurs & les baſes ſont égales, peuvent avoir des réſiſtances différentes à l'infini, par la différence de leurs hauteurs.

3. Si l'on poſe de *chan* deux Poutres d'*égale lon*gueur, dont les baſes ſoient inéga-

les,

les, & que l'on ſuppoſe égalité dans les ſommes des côtez de leurs baſes, par exemple, que les côtez étant 12 & 12, 11 & 13, 10 & 14, & ainſi de ſuite, faſſent toûjours la ſomme de 24; on trouvera que *la* premiere qui a 12 & 12, & qui eſt quarrée, aura par rapport à ſa peſanteur près de deux fois moins de force pour reſiſter à une charge, que la derniere qui a 1 & 23. ce qui donne lieu à cette remarque importante pour la pratique, Que les Poutres quarrées qui ont plus de maſſe, & que les Marchands vendent plus cher, ont moins de réſiſtance; c'eſt-à-dire, qu'elles coûtent davantage, & valent moins pour les Bâtimens. Mr. Parent a pris delà occaſion de rechercher quelles dimenſions doit avoir la baſe d'une Poutre que l'on tirera d'un arbre propoſé, pour être de la plus grande réſiſtance qu'il ſe puiſſe, & il a trouvé que les côtez de cette baſe ſont, à très-peu de choſe près comme 7 & 5, ce qui s'accorde avec la pratique des Architectes.

4. Si les Poutres ſont de longueur inégale, alors les baſes réſiſteront d'autant moins, que les Poutres ſeront plus longues.

Maintenant pour ſçavoir quelles doivent être les dimenſions d'une Poutre qui ſoûtiendra une certaine charge, ou quelle charge peut ſoûtenir une Poutre donnée, Mr. Parent a *fait ſur* les bois employez le plus ordi-

ordinairement, les expériences rapport
dans les Memoires de 1707. De là, com
d'un point fondamental, il parvient à
Equation générale qui lui donne les dim
ſions qu'il cherche, & dont l'Inverſe
indique la charge que peut ſoûtenir
Poutre ; & cela, dans quelque hypoth
que ce ſoit.

II. La réſiſtance des Milieux au Mou
ment, traitée déja fort au long dans l'H
toire & les Memoires de 1707. eſt une
tiere ſi vaſte, & par la diverſité des M
vemens qui ſont dans la Nature, & par l
certitude de l'hypotheſe qu'on doit ſui
pour la réſiſtance, qu'il eſt difficile de
puiſer. M. Varignon, après avoir conſi
ré juſqu'ici les Mouvemens primitivem
uniformes que la réſiſtance du Milieu r
variez, traite à préſent des Mouvem
primitivement variez, que cette réſiſta
rend encore autrement variez. Il prend
pour hypothéſe ſur la réſiſtance, celle
eſt la plus ſimple, c'eſt à-dire, où la
ſiſtance de chaque inſtant ſe regle ſur
viteſſe de cet inſtant. Il commence
les plus connus d'entre les Mouvem
primitivement variez, qui ſont ceux
Corps peſans ; & il ſuppoſe qu'ils ſuiv
le Syſtême de *Galilée*. De là il paſſe
Mouvemens des Corps jettez de haut
bas avec une viteſſe quelconque ; & c
la 2. eſpece des Mouvemens primiti

ment accelerez. Il fait voir que toutes les proprietez de ces Mouvemens ſont exprimées geométriquement par les proprietez d'une ligne Logarithmique; & qu'on peut employer auſſi l'Hyperbole au même uſage; la Formule générale qu'il a trouvée, lui en laiſſant le choix libre, & lui ouvrant en même temps toutes les routes.

Il examine enſuite les Mouvemens primitivement retardez, que retarderoit encore la réſiſtance du Milieu; tel que le mouvement d'une pierre jettée verticalement de bas en haut; & la Logarithmique ſe préſente encore ici. Après cela viennent les Mouvemens des Corps jettez obliquement à l'horiſon, ſoit de bas en haut, ſoit de haut en bas, dont les vîteſſes ſont auſſi repréſentées par les Ordonnées d'une Logarithmique. Cette ligne ſert non ſeulement à trouver les vîteſſes des Corps mûs dans des Milieux qui réſiſtent, mais encore à déterminer les Courbes décrites par ces mêmes Corps jettez obliquement, & elle devient elle-même, dans un certain cas, la Courbe qu'ils décrivent. MM. *Newton* & *Huygens*, en ſuivant l'hypothéſe préſente, ont auſſi donné la maniere de décrire par points la Courbe de projection; le premier en employant pour cela l'Hyperbole; & le ſecond, la Logarithmique, mais ni l'un ni l'autre n'ont donné une Equation qui en *exprimât la nature*. Les deux tours qu'ils

ont pris comparez l'un à l'autre, & ave
celui de M. Varignon, paroiſſent fort di
férens. Cependant le ſçavant Academicie
prouve que les trois arrivent préciſémer
au même but: Ce qui fait dire à M. de For
tenelle: „ Qu'après avoir marché par diffé
„ rens chemins pour aller à un même lie
„ quelque ſûr que l'on ſoit de ne s'être
„ garé dans aucun des voyages, on l'e
„ encore plus quand on reconnoît ce lie
„ pour le même; & s'il ſe pouvoit fai
„ qu'il parût fort différent, la certitude ſ
„ roit ébranlée.

Nous ne pourrions nous étendre dava
tage ſur le ſujet de cet Article ſans no
jetter dans une exceſſive longueur; ai
nous paſſons aux *Machines ou Inventions a*
prouvées par l'Academie en 1708. C'eſt
Claveſſin de M. *Cuiſinié*, nouveau pour
conſtruction, quoi qu'en effet ce ne ſo
qu'une Vielle très-ingenieuſement perfe
tionnée: Ce ſont des Machines de M.
Guet, pour l'augmentation de l'Ouïe: C'
une invention de M. *Daleſme* Academicie
pour arrêter des Chevaux de caroſſe q
ſe ſeroient emportez, laquelle conſiſte
une maniere fort ſimple de diſpoſer de
Cordons, qui étant tirez de dedans le C
roſſe, feroient coucher tout d'un coup
les yeux des Chevaux, les deux pieces
cuir, qui ſont à côté; de ſorte que les Ch
vaux ceſſeroient auſſi-tôt de voir, &

conſéquent s'arrêteroient tout court.

L'Eloge de M. de Tournefort, lû & admiré dans la derniere Aſſemblée publique de l'Academie, termine la partie Hiſtorique de ce Volume. Ce fameux Botaniſte étoit né à Aix en Provence, d'une famille Noble, le 5. Juin 1656. Il vint à Paris en 1683, & dans la même année il remplit la place de Profeſſeur en Botanique au Jardin Royal. En 1691. il fut reçû dans l'Academie des Sciences, & en 1694. il publia ſon premier Ouvrage, ou ſes *Elemens de Botanique*, imprimez au Louvre en trois voll. *in* 8°. Il ſe fit recevoir Docteur en Medecine de la Faculté de Paris en 1696. & il donna en 1698. un Livre intitulé, *Hiſtoire des Plantes qui naiſſent aux environs de Paris, avec leur uſage dans la Medecine, in* 12. Il fit imprimer en 1700. une traduction Latine de ſes Elemens de Botanique, ſous le titre de *Inſtitutiones Rei Herbariæ*, en 3. voll. *in* 4°. Il partit la même année pour ſon voyage du Levant; d'où il revint en 1702. Son *Corollarium Inſtitutionum Rei Herbariæ*, l'un des fruits de ſon voyage, parut en 1703. Le Roi lui donna en 1707. une Chaire de Profeſſeur Royal en Medecine. Il mourut le 28. Decembre 1708. après une longue maladie. Il travailloit alors à une édition de la Relation de ſon voyage, en 2. voll. *in* 4°. dont le premier étoit déja imprimé au Louvre *quand il mourut.* Nous nous contentons

d'indiquer ici en général ces principal
poques de la Vie de cet illuſtre Aca
cien, & nous renvoyons ſur les autr
conſtances au détail exact qu'en fait
Fontenelle; détail intereſſant par l
me, & qui le devient encore davanta
tous les traits dont cet ingénieux Hi
a ſçû l'embellir.

Extrait des Lettres écrites aux Jour
ſur les nouvelles de Litterature.

DE SICILE.

ON a publié à Palerme l'Ouvrag
vant: *Joannis Ambroſii Priaroggia*
normitis Tabellionibus, faſciculus florum
marum voluntatum Theorice & Practice
ſum publicorum notariorum congeſtus loc
dice rerum memoriæ dignarum adnexo
Panormi pagg. 409.

DE NAPLES.

L'ordre qu'on a reçû ici de ſeq
tous les revenus & les penſions des
ciers qui ne réſident pas, a produit q
d'Ecrits. Un des plus conſidérab
celui de M. Conſtantin Grimaldi
cat: *Conſiderationi Theologico-politiche*
alle rendite Eccleſiaſtiche del Regno di N
1709. 4°. 2. voll.

On a publié une réponſe au Liv

tulé, *De Beneficiis & Penſionibus Eccleſiaſticis Neapolitanis extra regnum non conferendis*, compoſé par M. Riccardi, comme nous l'avons dit dans les Nouvelles Litteraires du mois de Novembre 1708. p. 399. La Réponſe porte pour titre : *Regni Neapolitani erga Petri Cathedram religio adverſus calumnias anonymi vindicata. Neapoli in* 4°. Cette Réponſe eſt ſi fort au goût de la Cour de Rome, que le Card. Albani Neveu de Sa Sainteté la fait réimprimer dans cette Ville.

DE ROME.

On vient d'imprimer le ſecond Tome de la Theologie du P. Maſſoulié Dominiquain, mort depuis deux ans : *D. Thomas ſui interpres de divina motione in ordine ſupernaturali, ſeu de divinis auxiliis. Opus dicatum Innocentio XII. Pont. Op. Max. in laudem gloriæ gratiæ Dei, Auctore Fr. Antonio Maſſoulié Ord. Prædic. Romæ* 1709. *pagg.* 410. Ce ſecond Tome a donné occaſion au Libraire de réimprimer le premier, en ſorte que l'on pourra avoir tout l'Ouvrage de la même édition.

On a publié une nouvelle Piece Latine contre le Pere Germon, au ſujet de la Diplomatique du P. Mabillon : *Scipionis Marantæ Meſſanenſis Expoſtulatio in Bartholomæum Germonium pro antiquis Diplomatibus & Codicibus manuſcriptis. Meſſanæ*, 1709. in 8.

Il paroît un nouvel Ouvrage de Droit

intitulé : *Fatinelli de Fatinellis Camera Apoſtolica Clerici votanti gratia & correctoris Sacra Pœnitentiatus de tranſlatione penſionis & reris, fol. Rom.* 1708. *pagg.* 319. E autre de M. Martirello.

Lettioni famigliari ſopra l'Hiſtoria Concilii generali d'Oriente eſpoſte tolo e clero della Penna de Monſig lerio Martirello Veſcovo di Montef no 1705. Ce Livre a été imprim

DE FLORENC

De tinctura Sardiniaca. C'eſt u tation de M. l'Abbé Paul Nurra ne de l'Egliſe Cathedrale de C Sardaigne. Elle eſt remplie de d'érudition. L'Auteur prétend qu'on trouvoit autrefois ſur les Sardaigne des Huitres dont on teinture de pourpre auſſi belle q Tyr. Cette Diſſertation n'eſt que me d'un plus gros Ouvrage que l propoſe de publier inceſſammen Tomes in fol. Il aura pour titre *ſacra & profana.*

DE HOLLAND

La nouvelle édition des Lettr ſaubons eſt ſortie de deſſous la p on ſe prépare à réimprimer les V Chevalier Chardin. Cette nouvel

* A Rotterdam chez C. Fritſch & M.

ſera beaucoup plus ample que la premiere ; car on compte qu'elle ſera 3. voll. in 4°. enrichies de pluſieurs Planches.

D'EXCETER.

M. Reynolds fait réimprimer les Livres de Pomponius Mela, & de Solinus, avec de nouveaux Commentaires qui ſeront accompagnez de vingt ſix Cartes gravées ſuivant les deſcriptions de cet ancien Geographe.

D'OXFORD.

M. Hal vient de publier un Traité que Leland Bibliothequaire du Roi Henri VIII. avoit laiſſé MSS. touchant la Vie des Hiſtoriens d'Angleterre: *Commentarii de Scriptoribus Britannicis auctore Joanne Lelando Londinate. Ex Autographo Lelandino nunc primùm edidit Antonius Hall A. M. Coll. Reg. Oxon. Socius. in* 8. 2. *voll.* Leland a laiſſé pluſieurs MSS. & celui que M. Hal donne aujourd'hui au Public eſt le plus achevé & le plus eſtimé. Cet Editeur a mis à la tête de l'Ouvrage la vie de Leland, dans laquelle les Lecteurs trouveront des choſes très-curieuſes.

M. le Docteur Smith a fait imprimer une nouvelle Edition des Lettres de Saint Ignace, avec des Notes de ſa façon : *S. Ignatii Epiſtolæ genuinæ juxta exemplar Mediceum denuo recenſitæ una cum veteri latina*

verſione : annotationibus D. Joannis Pearſoni nuper Epiſcopi Ceſtrienſis, & Thomæ Smithi S. T. P. illuſtratæ. Accedunt acta genuina Martyrii S. Ignatii ; Epiſtolæ S. Polycarpi ad Philippenſes : & Smyrnenſis Eccleſiæ Epiſtola de S. Polycarpi Martyrio : cum veteribus Latinis verſionibus & annotationibus Th. Smithi, in 4.

M. Hearne vient de nous donner la Vie du Roi Alfred écrite en Anglois par le Chevalier Jean Spelman. Cet Editeur s'eſt ſervi du MS. même du Chevalier Spelman ; ainſi cette Edition eſt fort correcte : outre cela elle eſt de beaucoup augmentée. M. Hearne y a fait pluſieurs additions tirées de MSS. peu connus.

M. le Docteur Potter Profeſſeur Royal en Theologie dans cette Univerſité, promet une nouvelle édition des Oeuvres de S. Clement d'Alexandrie, plus correcte que celles qui ont paru ci-devant. 1. Une partie du texte Grec ſera exactement revûë ſur les MSS. qui ſe trouvent ici. 2. Les Traitez de ce Pere, leſquels ont paru depuis les meilleures éditions ſeront inſerez dans celle-ci, & le tout ſera diviſé par Chapitres & par Sections pour la commodité du Lecteur. 3. On donnera une nouvelle Verſion Latine de pluſieurs Pieces, & on corrigera l'ancienne avec beaucoup de ſoin. 4. Les Notes de Sylburge, de Heinſius & des autres Commentateurs qui ont été renvoyées à la fin de l'Ouvrage dans les au-

tres Editions, ſeront placées au bas des pages dans celle-ci, avec les diverſes Leçons, les Corrections & les Remarques de l'Editeur. 5. Le Commentaire de Gentian Hervet ſera placé à la fin avec des Indices Grecs & Latins. 6. M. Potter y ajoûtera une Préface dans laquelle il fera l'Hiſtoire de ſon Auteur & de ſes Ouvrages, & il y expoſera les ſentimens de S. Clement ſur la Religion. On dit que le tout fera deux voll. in fol. qui contiendront 350. feuilles les deux; & on reçoit des ſouſcriptions, 46. Shelins pour le petit papier, & 3. Guinées pour le Grand.

DE LONDRES.

Comme l'Edition qu'on a faite ici des Oeuvres de M. de S. Evremond a été enlevée preſque auſſi-tôt qu'elle a paru, le Libraire travaille à en imprimer une nouvelle, qui ſera diviſée en trois volumes. M. Des Maizeaux y joindra la Vie de l'Auteur qu'on a déja imprimée deux fois en Hollande : mais celle-ci ſera de beaucoup plus ample & plus correcte.

Un Poëte François qui a déja publié pluſieurs Pieces de Vers qui ont été fort goûtées du public, doit faire imprimer un Poëme d'environ 400. Vers à la gloire de Mr. Bayle, qui y ſera dépeint ſous le nom d'Eudoxe ; il ſera intitulé : *La memoire du Philoſophe de Rotterdam vangée de la calomnie*, &c.

&c. Les ennemis de M. Bayle
fort mal-traitez ; mais le Po
particulierement à M. Jurieu,
comme le premier & le ſeul d
Heros. Ce Poëme ſera acc
Remarques tirées de différens
quelles ſerviront à prouver &
faits ſur leſquels tout l'Ouvrag

D'ANVERS.

Les Jeſuites continuent à
grand Recueil des Actes des S
verra bien-tôt paroître le cinq
du mois de Juin. Ce volum
les Saints que l'Egliſe honore
derniers jours de ce mois, de
finit le 4. Tome juſqu'au 1. J
mond Lulle étant regardé con
dans l'Iſle de Majorque où il
tabli depuis plus de trois cens
Sollier a crû devoir inſerer au
les Actes de la Vie de Raymo
a même tiré ſéparément que
plaires de cette Piece pour con
votion des Majorquains & d
qui l'ont demandé.

---

* *Academie Galante, contenant*
tes Hiſtoires très-curieuſes. S
12. A Amſterdam chez Eti
1709.

XXXI.

JOURNAL DES SCAVANS,

Du Lundi 5. Août M. DCCIX.

Glorias de el Señor Don Phelipe V. Rey de las Eſpañas, y Emperador del nuevo Mundo; que ſe oſtentan en una Epiſtola dedicatoria, y en un ſermon de feſtivas gracias à Dios por el logro feliz de ſu Real deſpoſorio. Y fatales conſequencias que manifieſta futuras la ſegunda parte de la Epiſtola, en el capitulo ſegundo; y preſagioſamente anuncia que han de ſuceder a nueſtra Monarquia Eſpañola, a la Santa Igleſia, y Fé Catholica, ſi auxiliado el Señor Archiduque de los Hereges arroja con la violenta fuerça de las armas, de ſu ſolio al Señor Don Phelipe V. y ſe introduce ſu Alteza a la poſſeſſion de la Monarchica grandeza de Eſpaña. *Predicado* por el Padre FR. ANTONIO

TONIO CABRERA, Lector de
da Theologia, indigno hijo de la
ſanta Provincia de San Juan Bauti
los Franciſcos Deſcalços del Rey
Valencia; en la alegre fieſta que c
en ſu Parroquial a dicho aſſum
muy leal, noble, y real villa de
gente de dicho Reyno, el dia
Febrero del año del Señor de
C'eſt-à-dire: *Les avantages de Phi*
Roi d'Eſpagne, & Empereur du n
Monde, repréſentez dans une Epître
toire, & dans un Sermon. On préd
la Lettre les malheurs qui arriver
la Monarchie Eſpagnole & à la
Catholique, ſi l'Archiduc détrônoit
V. Le Sermon a été prêché dans l'Eg
roiſſiale de Carcagente, ville du R
de Valence, le 18. de Février de 1
l'occaſion des épouſailles de Philippe
le Pere Antoine Cabrera *Franciſc*
chauſſé de la Province de S. Jean-
au Royaume de Valence, Profeſſeur
logie, &c. A Madrid, chez Franç
toine de Villa-Diego, en 1708.
pagg. 416.

LE P. Antoine Cabrera eſt un
qui ſe ſont le plus diſtinguez
fidelité & par leur zele pour Phil
Ayant prêché le ſermon dont on
parler dans le titre, il eut ordre d

re imprimer, & il crut devoir le dedier au Prince même à la gloire de qui il l'avoit compoſé. Mais comme dès ce temps-là il y avoit déja un commencement de revolte dans le Royaume de Valence, ſon amour pour Philippe V. ne lui permit pas de ne mettre dans ſon Epître dédicatoire que de ſimples complimens. Il ſe propoſa de la faire ſervir à ramener les eſprits, & à reprimer les diſcours ſéditieux que les Autrichiens répandoient; & dans cette vûë il y inſera tout ce qui pouvoit le plus contribuer à faire admirer & honorer Philippe. Son deſſein n'eut pas tout le ſuccès qu'il s'en étoit promis. Les Revoltez ſe ſaiſirent de l'original de ſa Lettre, & le brûlerent, il eut lui-même bien de la peine à ſe ſauver avec une copie. Après une perſecution de cinq mois, il ſe tranſporta à Madrid par l'ordre de ſon Général. Il n'y fut pas long-temps en ſureté; & les approches de l'Armée Portugaiſe qui vint s'emparer de cette Capitale, l'obligerent de prendre la fuite. Les Portugais, à l'inſtigation des Revoltez de Valence, le chercherent par-tout; mais tandis qu'ils ſe donnoient inutilement ce ſoin à Madrid, le P. Cabrera s'occupoit ailleurs à mettre la derniere main à ſon Ouvrage, afin de le faire imprimer.

L'Epître eſt diviſée en trois parties. Il *conſidére dans la* premiere les graces ſingulieres

gulieres que Dieu a faites à la Franc
l'Eſpagne; dans la ſeconde, la fidelité
tante de ces deux grands Royaumes
gard de la Religion Catholique; & d
troiſiéme, leur dignité éminente: gr
fidelité, dignité, qui ſe trouvent heu
ment réünies dans la perſonne de I
pe V.

Dans le ſecond Chapitre de la ſe
partie l'Auteur prétend qu'avant les
bles, le Ciel a évidemment menacé le
vinces qui dans la ſuite ont favoriſé
chiduc; & il fait une expoſition fort
ſible de l'état funeſte où l'Eſpagne ſe
duite, s'il arrive que ce Prince pren
deſſus.

A l'égard des prodiges qui ont ann
les maux que l'obſtination des Eſpa
Autrichiens devoit attirer ſur leur Pa
il aſſure qu'il y en a eu un grand nom
mais il ne s'attache ici qu'à ceux dont
été témoin, & qu'il a examinez pa
même. Un peu avant la mort de C
U, il ſe forma du côté d'Alcañiz un

ſolidité des cailloux, il y en avoit qui peſoient juſqu'à quatre onces; ils reſſembloient pour la couleur à la craſſe de fer, hors qu'ils tiroient un peu ſur la couleur du cuivre. J'en ai eu, dit le Pere Cabrera, quelques-uns entre les mains.

Il parut quelque temps après en Catalogne un autre ſigne du moins auſſi effrayant. L'eau de l'Ebre devint noire comme de l'encre, & cette merveille dura trois jours & trois nuits. La teinture ne venoit d'aucun mélange, il n'en paroiſſoit nulle cauſe; quand on mettoit de cette eau noire dans un verre, on n'y remarquoit ni ſaletez, ni corps étrangers; & après l'avoir laiſſé repoſer, on ne trouvoit au fond du verre aucun ſediment. Nôtre Auteur demanda à Don Thomas Euter Severo Evêque de Tortoſe, ce qu'il penſoit de ce prodige: Je croi qu'il marque, lui répondit ce Prélat, que le Roi mourra bien-tôt; que nous en aurons un qui ne plaira pas à la France, & que la France irritée ravagera la Catalogne, & la réduira à rien. Charles mourut en effet; mais Philippe ayant pris tranquillement poſſeſſion du Royaume, il ſembla à l'Auteur que la Catalogne n'avoit rien à craindre. Un nouveau prodige le détrompa.

On vit au-deſſus de Barcelone une nuée noire qui fit trembler tous les habitans par les horribles coups de tonnerre & les éclairs *qui en ſortirent*. Tandis qu'ils s'attendoient

tendoient à être foudroyez, ils ouïrent
part & d'autre de la nuë le bruit d'une b
taille ſanglante. D'abord on ſe canona d
deux côtez; & après le canon la mouſqu
terie ſe fit entendre comme dans un co
bat reglé. Perſonne ne doute que cet
trange évenement ne fût un préjugé d
guerres cruelles qui devoient déſoler la Pr
vince.

Un pareil nuage ſe montra à la Ville
Valence; mais le tonnerre & les éclairs f
rent ſuivis d'un effet plus extraordinaire e
core que celui dont on vient de parler.
ſe détacha du nuage une infinité de pet
corps blancs & déliez, comme des mo
ceaux de linge, qui tombant en guiſe
neige couvrirent toute la ville & les en
rons. Ils étoient de différentes grandeu
dit le Pere Cabrera; on m'en envoya d
une Lettre un qui avoit deux doigts
large, & un peu plus de long. Pour la c
leur il reſſembloit à du linge ſale & u
mais on s'appercevoit aiſément que ce
étoit point. Quand on le tiroit, il pr
comme du cotton; & dès qu'on ceſſo
tirer, il ſe remettoit dans ſa premiere
me, à peu près comme fait le drap.
n'y découvroit nulle tiſſure, quoi qu
entrevît je ne ſçai quoi de ſemblabl
toile d'araignée. Venons à la dernier
veille.

Les Revoltez de Denia en étan

au commencement de Decembre de 1705. ſe préſenterent à la porte d'Alcira. Cette Ville eſt ſituée ſur le bord du Xucar, & il faut neceſſairement la traverſer pour aller de Denia à Valence, n'y ayant point ailleurs de pont; c'eſt pourquoi on la regarde comme la clef du Royaume, & elle a auſſi une clef pour Armes. Les habitans, au lieu de défendre cette place, qui étoit en bon état, & qui d'ailleurs ne devoit être attaquée que par une poignée de gens très-mal armez, reçûrent les Rebelles à bras ouverts. Dans ce temps-là même le P. Cabrera qui étoit en ſon Couvent de Carcagente, & qui liſoit dans ſa cellule, ſentit deux fois trembler la terre. Fort effrayé il courut à l'Egliſe; mais le Gardien & d'autres Religieux qui en ſortoient de peur que la voûte ne tombât ſur eux, l'arrêterent. Alors Alcira lui vint dans l'eſprit, & il commença à ſe douter de quelque trahiſon. Au bout d'une demie heure il apprit le crime de cette Ville infidelle, & il demeura perſuadé que la colere de Dieu avoit éclaté.

Les malheurs que l'Eſpagne doit craindre ſi l'Archiduc monte ſur le trône, ſont fondez ſur les différentes vûës de ceux qui s'efforcent de l'y mettre. Ils diſent tous qu'ils ne ſe ſont unis que pour travailler de concert au bien de la Monarchie Eſpagnole, pour en mettre les Sujets en liberté, pour procurer à l'Europe une Paix durable.

L'Auteur ſouhaite que Dieu leur donne une récompenſe proportionnée à la droiture de leur intention; & il s'étonne qu'il y ait des Eſpagnols aſſez crédules pour ajoûter foi à des menſonges ſi groſſiers. Ceux-là, dit-il, ſont bien voir qu'ils deſcendent en droite ligne de ces bonnes gens qui furent autrefois les duppes des Romains. Les Alliez de la Maiſon d'Autriche conſidérent, ſelon lui, la Monarchie d'Eſpagne comme un beau manteau, & veulent en avoir chacun une piece. Le Duc de Savoye prendroit la ſienne dans l'Etat de Milan; il conviendroit fort à Dom Pedre Roi de Portugal d'élargir un peu ſon Royaume par le ſecours des Hollandois, qui lui ont fait ſouffrir de ſi grandes pertes dans l'Orient. Les Hollandois qui ne craignent pas moins que lui d'être remis ſous l'obéïſſance de l'Eſpagne, s'étendroient volontiers en Flandres. Les Anglois paroiſſent moins intereſſez, mais leur deſſein n'eſt pas moins préjudiciable à la Religion Catholique, puiſqu'ils prétendent empêcher qu'Elle ne remonte ſur le trône avec leur Roi legitime. Que pourroit refuſer l'Archiduc à des Alliez qui lui auroient mis la Couronne ſur la tête, & qui la lui ôteroient plûtôt que de ſe retirer mécontens?

L'Auteur prévoit de plus, que l'Archiduc ne regnant que par eux, ne gouverneroit auſſi que ſuivant leurs lumieres, ce qu'ils

qu'ils auroient la bonté de lui laiſſer du Royaume. Il voit déja les Eſpagnols chaſſez des poſtes conſidérables, & des Miniſtres Anglois ou Hollandois qui les occupent. Un Prince ne peut & ne doit jamais ſe fier à une nation qu'il s'eſt aſſujettie malgré elle; l'Archiduc auroit tout à craindre, ſi les Etrangers qui l'auroient fait Roi, ne devenoient enſuite ſes confidens, & ne ſoûtenoient ſon autorité au milieu d'un Peuple qui n'auroit pour lui que du mépris & de l'averſion. Ce n'eſt qu'à Philippe V. ajoute le P. Cabrera, qu'il eſt permis de s'abandonner avec une confiance pleine & entiere à la nation Eſpagnole qui l'a appellé, ce n'eſt que ſous lui que les Eſpagnols peuvent ſe promettre les premiers emplois.

Mais dès que les Anglois & les Hollandois gouverneront l'Eſpagne, que deviendra la Religion Catholique? Si n'étant entrez que comme en paſſant, & en qualité de ſimples Alliez en Portugal, ils ont bien ſçû obliger Dom Pedre à lier les mains à l'Inquiſition, & à leur permettre par-tout l'exercice libre & public de leur Religion, que ne feront-ils point en Eſpagne, lorſqu'ils en ſeront les maîtres, & qu'elle aura un Roi ſoumis à toutes leurs volontez? On en peut juger par la conduite qu'ils ont gardée juſqu'à préſent dans les lieux dont ils ſe ſont emparez. Ils les ont tous profanez, *en y répandant* les erreurs de Luther

s'étendoit dans un Royaume appellé C
lique par excellence, on y verroit b
la revolution la plus funeſte, & la pl
gique qui fut jamais. „ Quel pr
„ pouvons-nous faire, dit le P. Cal
„ en nous repréſentant le nouvea
„ environné de Miniſtres Heretique
„ de Confidens également ennemis
„ tre Nation & de nôtre ſainte Reli
„ Voici, continuë-t-il, ce que l'o
„ pronoſtiquer là-deſſus. D'un côté
„ pagnols verront leur Loi tranſgreſſé
„ honneur foulé aux pieds, le ſang
„ mêlé indignement avec le ſang inf
„ mais ils verront tout cela avec de
„ de Phinées. A ſon exemple, ils
„ ront leur honneur & leur Religio
„ ſe jettant comme des lions furie
„ les coupables, de quelque qualité

„ tias; & avec un zele pareil au ſien, ils „ égorgeront & les Heretiques ſeducteurs, „ & les Eſpagnols ſeduits; & après avoir „ ſaccagé leurs Temples, & renverſé leurs „ Auteurs, ils ſe retireront dans les mon„ tagnes, pour y vivre parmi les bêtes fe„ roces.

Cet Extrait deviendroit trop long, ſi nous voulions ſuivre l'Auteur dans toutes les routes où ſon zele le guide. Il eſt bon neanmoins que nous faſſions remarquer, qu'il n'avance rien qu'il ne ſoutienne par un grand nombre de traits d'Hiſtoire bien choiſis & bien appliquez, & par des reflexions fondées ſur le génie, ſur le caractere, & ſur les préjugez de ſa Nation. Son Sermon eſt partagé en deux parties. Il prend pour texte ces paroles de l'Apocalypſe: *Réjouiſſons-nous, faiſons éclater nôtre joye, & rendons-lui gloire; parce que les nôces de l'Agneau ſont venuës, & que ſon Epouſe s'y eſt préparée.* L'Epouſe fournit divers ſujets de joye dans la premiere partie, & l'Epoux dans la ſeconde. La piece finit par des prieres & des acclamations.

Grammaire Françoiſe ſur un Plan nouveau, pour en rendre les principes plus clairs & la pratique plus aiſée. Contenant divers Traitez ſur la nature de la Grammaire en général; ſur l'uſage; ſur la beauté des Langues, & ſur la maniere de les apprendre; ſur le

 ſtyle,

en a fait une Analyſe exacte. Pour en rendre compte au Public nous ne ſçaurions mieux faire que d'employer ſes propres termes. „ Cet Ouvrage eſt diviſé en trois „ parties : la premiere contient les fondemens ou les principes ſur quoi eſt appuyé „ l'Art de la Grammaire : La ſeconde contient une pratique de Grammaire : & la „ troiſiéme, des additions à la Grammaire... J'avouë... que cette premiere partie eſt plus curieuſe pour former l'eſprit „ par rapport à la Grammaire, que neceſſaire pour en acquérir la pratique : c'eſt „ pourquoi ceux qui ne cherchent qu'à „ apprendre le François, peuvent paſſer „ tout d'un coup à la ſeconde partie.

„ Celle-ci contient une Grammaire pratique : je me ſuis attaché autant qu'il m'a „ été poſſible à la ſuite des matieres que „ traitent communément les Grammairiens. Les endroits les plus importans, „ tels que les articles des noms & la conjugaiſon des verbes, y ſont expoſez dans „ une méthode qui abregera beaucoup, „ comme j'eſpere, la peine qu'on a d'ordinaire à les étudier. En ſorte que nôtre „ Langue, qui de ce côté-là a paſſé pour „ être ſi difficile & ſi bizarre, ſe trouvera „ l'être en effet incomparablement moins „ qu'on ne ſe l'eſt imaginé.

„ Je donne à la troiſiéme Partie le nom „ d'additions ; parce que les choſes dont

„ je

je l'ai remplie, quelque utiles qu'elles ſoient, peuvent être cenſées de ſurerogation dans une ſimple Grammaire. J'ai mis d'abord en ces additions ce qui regarde le ſtyle. C'eſt le précis de ce que je voudrois expoſer quand j'aurois à faire un Traité complet ſur cette matiere. J'ai mis enſuite ce qui regarde la prononciation & l'ortographe, avec des Traitez ſur divers ſujets qui y peuvent avoir rapport; on n'a pas daigné les éclaircir juſqu'à préſent; & ils ſont neanmoins d'un très-grand uſage. Je mets à la fin pluſieurs remarques ſur divers endroits de nôtre Grammaire qui pourroient arrêter ou embaraſſer davantage les Etrangers. C'eſt à ceux-ci particulierement que j'ai eu en vûë d'être utile, &c.

Le Pere Buffier, pour faire ſentir davange la neceſſité où il croit être d'abandoner les routes marquées par les Grammaiens qui l'ont précedé, s'attache à critiuer quelques-unes de leurs définitions. Il taque nommément Gerard Jean Voſſius, u'il appelle avec raiſon *la lumiere de ſon mps.* Il explique enſuite quelle doit être perfection d'une Grammaire. „ Un vrai & juſte plan de Grammaire eſt donc uniquement celui qui ſuppoſant une Langue introduite par l'uſage, ſans prétendre y vouloir rien changer ni alterer, fournit *ſeulement des* reflexions appellées regles,

le maître de l'uſage : car il n'eſt pas de
qui après Socrate dans le Cratyle de
ton , „ ſe figurent la Grammaire co
„ un Art ou une Science qui a ſes p
„ pes , ſa forme & ſa nature avant t
„ les Langues, " & que c'eſt à ces La
„ de s'y ajuſter. Tout au contraire,
„ c'eſt eſſentiellement à la Grammai
„ s'ajuſter aux Langues pour leſquelle
„ eſt faite ; & dont elle n'eſt pour ai
„ re que le témoin ou l'analyſe. "
qu'eſt-ce que l'uſage , quel eſt le m
uſage, & celui qu'on doit ſuivre ? „
„ les Langues mortes, dit l'Auteur,
„ 16.) ce qui en fait la mode & le b
„ ſage ſont les Livres des meilleurs A
„ qui ayent écrit en cette Langue : E
„ ce qu'on pourroit diſputer encore
„ ſont les meilleurs , on convient d

„ crit environ cinquante ans devant ou cin-
„ quante ans après le regne de l'Empereur
„ Auguſte. Si l'on avoit attaché l'idée de
„ la perfection du Latin au temps qui ſui-
„ vit Auguſte d'environ un ſiecle, il fau-
„ droit ſe ſervir des expreſſions employées
„ par Pline le jeune, & par Quintilien. On
„ peut appliquer ceci aux divers temps que
„ cette Langue ou quelque autre que ce
„ ſoit a été en uſage.

Il s'enſuit de là que les plus belles Langues n'ont aucune beauté réelle, & que ceux-là ſe trompent qui croyent remarquer dans le Latin de Ciceron, & dans celui de Pline le jeune une différence très-ſolide & très-réelle, qui donneroit la préférence à Ciceron quand il auroit vécu quatre cens ans après cet Auteur.

Quant au bon uſage de nôtre Langue, M. de Vaugelas l'a défini, *la façon de parler de la plus ſaine partie de la Cour, conformément à la façon d'écrire de la plus ſaine partie des Auteurs du temps.* „ Peut-être, dit le P.
„ Buffier, feroit-on mieux de ſubſtituer
„ dans la définition de M. de Vaugelas, le
„ terme de *plus grand nombre*, à celui de
„ *la plus ſaine partie de la Cour*: car enfin,
„ ajoûte-t-il, là où le plus grand nombre
„ des perſonnes de la Cour s'accorderont
„ à parler, comme le plus grand nombre
„ des Ecrivains de réputation, on pourra
„ aiſément diſcerner quel eſt l'uſage. La

us nombreuſe partie eſt quelque choſe de
lpable & de fixe ; au lieu que *la plus*
ine partie peut ſouvent devenir inſenſi-
e ou arbitraire.

n traite ici de l'uſage conſtant & de
ge partagé : on examine en quoi conſiſ-
perfection d'une Langue, & ſi la nô-
s'eſt perfectionnée depuis cent ans. On
que les bornes qu'il faut ſe preſcrire
une Grammaire, & quelle eſt la meil-
e maniere d'apprendre le François, &
lque autre Langue que ce ſoit. Tout
remplit la premiere ſection de la pre-
re partie. La ſeconde ſection contient
parties dont la Grammaire eſt compo-

C'eſt un détail où nous n'entrerons
nt, non plus que dans ce qui concerne
thographe, dont nous avons parlé aſſez
nd quand nous avons rendu compte au
lic de l'excellente Grammaire Françoiſe
npoſée par M. l'Abbé Regnier des Ma-
Secretaire perpetuel de l'Académie
nçoiſe.

La Grammaire pratique remplit la ſecon-
partie. Cette pratique de la Grammai-
conſiſte à bien employer chacune des
is parties du langage, qui ſont, comme
uteur l'a dit plus haut, les noms, les
bes, & les modificatifs. L'Auteur fait
autant de ſections : mais comme, outre
r emploi particulier, on trouve de la
ficulté à les joindre les uns avec les au-

tres,

tres, il a ajoûté une quatriéme ſection, où il traite de la Syntaxe, c'eſt-à-dire, de la conſtruction de ces trois différentes parties unies enſemble.

Dans la troiſiéme partie le Pere Buffier traite des principales qualitez que la Grammaire exige dans le ſtyle, & qui ſont : 1. La clarté, 2. La facilité, 3. La vivacité, 4. Le nombre, 5. La douceur : & après avoir parlé aſſez au long de la pratique de la prononciation & de l'orthographe, il fait quelques *remarques ſur des bizarreries d'uſage qui ſe rencontrent dans les différentes parties de la Grammaire Françoiſe*, & ſur les *uſages de pluſieurs particules, qui ayant un grand nombre de divers emplois, cauſent le plus de difficulté, & ſont les plus importantes à ſçavoir dans la Langue Françoiſe.*

L'Auteur dans ſa Préface ſemble prévoir que tout le monde ne ſera pas d'accord avec lui ſur ſon nouveau plan ; & ſa modeſtie le porte à croire qu'il peut lui être échappé quelque faute. „ Je ne dois pas, „ dit-il, préſumer qu'il ne me ſoit point „ encore échappé de faute : mais afin de „ les reparer, & de faire au moins dans la „ ſuite une Grammaire Françoiſe la moins „ imparfaite qui ſe puiſſe ; je ferai moi-même imprimer toutes celles qui ſe découvriront dans mon Ouvrage : ſoit qu'on „ m'en avertiſſe en particulier, ou par des „ *écrits publics.* J'invite donc à me don-

„ profiterai pas moins de tout ce
„ pourra m'inſtruire, & être utile au
„ blic.

Du reſte cette Grammaire eſt écrite
beaucoup d'ordre & de netteté, & l'on
vera que l'Auteur a ſuivi les regles
donne pour le ſtyle.

Specimen Philologiæ Numiſmatico-L
primum, quod è nummis Roman
veterum imprimis in ſplendidiſſimo
ſauro Arnſtadio-Schwartzburgico c
conſignavit, aliiſque monumentis, G
maticorumque placitis illuſtratum ded
CHRISTIANUS FRIDERICUS
HE Arnſtadienſis C'eſt à-dire: *Premier*
Philologique ſur les Medailles Latines,
cipalement ſur celles qui ſe trouvent
le Cabinet de Mr. le Comte de Schw

gera aiſément de ſes obſervations par celles qu'il fait ſur les deux premieres Lettres. La lettre A a quelquefois cette figure ᴬ dans les anciennes Inſcriptions, & quelquefois celle-ci ᴧ. Dans quelques Médailles cette lettre eſt peinte en cette maniere $\overline{A}$, & dans quelques autres Médailles elle a cette figure $\overline{\text{A}}$. L'Auteur remarque que l'A ſe change en E, *Sacro*, *Conſecro* : mais que plus ſouvent l'E ſe change en A. Au lieu de SERAPIS, on voit SARAPIS ſur pluſieurs Médailles ; *reor*, *ratus* ; *fero*, *latus*, &c. La lettre B dans les anciens monumens a la même figure que dans les nouveaux. On la mettoit ſouvent à la place de la lettre V. L'Auteur voit ſur une Médaille de Gallien, IVBENTVS, & ſur une Médaille de Salonine, BENERI, pour *Juventus* & *Veneri*. Les Inſcriptions de Gruter, de Reineſius, & des autres, ſont remplies de pareils exemples ; rien n'eſt plus ordinaire que d'y trouver ABE, ABITA, ALBEI, ATABIS, &c. pour AVE, AVITA, ALVEI, ATAVIS. On remarque que la lettre B a ſuccedé à deux lettres dans certains mots, ſçavoir à la ſyllabe DV ; & que *duellum*, *duis*, *Duillius*, ont été changez en *bellum*, *bis*, *Bellius*. Le ſecond chapitre parle du *Digamma*. On ſçait que l'Empereur Claude tâcha d'introduire trois nouveaux caracteres dans l'Alphabet Latin. On en connoit deux, ſçavoir l'*Antiſigma*, qui

qui étoit compoſé de deux *Sigma* adoſſez ↄc & qui avoit le ſon du ϕ des Grecs; & le *Digamma*. Cette lettre, comme le montrent quelques Médailles & d'autres monumens, avoit cette forme ⅎ, qui renferme deux *Gamma* renverſez. Dans la prononciation elle faiſoit l'effet de l'v conſone, & elle paroiſſoit neceſſaire dans les mots où ſe trouve cette lettre jointe à l'u voyelle, comme dans *vulgus ſervus*, &c. On n'en fit pas pourtant grand uſage après la mort de Claude. L'Auteur rapporte une partie des monumens où le *Digamma* eſt reſté. Dans le troiſiéme Chapitre il fait voir comment on marquoit anciennement les longues & les breves chez les Romains. La voyelle écrite deux fois apprenoit que la ſyllabe étoit longue. Il y a ici quantité d'exemples tirez de Médailles & d'Inſcriptions, dans leſquelles on remarque ces ſortes de répétitions de voyelles: *Martiaalis*, *Feelix*, *Mariinus*, *ageonalia*, *Lvvcia*. Les Diphtongues ſont le ſujet du dernier chapitre. Au commencement les Romains avoient beaucoup de Diphtongues, qu'ils ſupprimerent dans la ſuite, à meſure qu'ils polirent leur Langue. Ce ſoin ne les occupa gueres pendant le temps de la Republique. Non-ſeulement ils faiſoient alors uſage des diphtongues *ai*, *au*, *ei*, *eu*, *oe*, *oi*, & *ou*, mais auſſi ils ſubſtituoient ſouvent des diphtongues aux voyelles ſimples. On

regarde

regarde ici Jules César comme le principal reformateur de cet abus, & comme celui qui dans ses Livres de l'Analogie, contribua le plus à décharger la Langue de l'embarras désagréable qu'y causoient tant de diphtongues, dont le son ne pouvoit être que fort déplaisant. *Ai* fut changée en *ae*; *au* qui étoit la plus recente, fut retenuë, ou même substituée à l'*o* simple : car il paroît qu'on écrivoit anciennement *Fostulus*, & *Clodius*, & non *Faustulus*, & *Claudius*. *Ei* s'est conservée même dans les meilleurs temps, mais elle a été enfin changée en *i*, & au lieu de *leibertas*, *eidus*, *Deidius*, on a écrit *libertas*, *idus*, *Didius*. *Eu* s'est maintenuë; *oe* est demeurée dans certains mots; par exemple, dans *poena*, *poenitet*, mais dans d'autres on a mis l'u à sa place, comme on le voit dans *murus*, *curare*, *punire*, mots qui ont succedé à *moerus*, *coerare*, *poenire*. *Oe* tient lieu de l'ancienne diphtongue *oi* qu'on voyoit dans *Coilius* & dans quelques autres mots. A l'égard de la diphtongue *ou*, on la rencontre dans plusieurs Inscriptions où l'on voit *Fourius*, *Foulvius*, *Joudex*, &c. & elle a fait place à l'*u* long.

Specimen Philologiæ Numismatico-Latinæ secundum, &c. pagg. 58.

DANS le premier Chapitre de ce second *Essai* l'Auteur examine l'orthographe de cer-

dans Pline & dans Ptolom
adlocutio, *adquiro*, *adſertor*
lieu d'*Allocutio*, *acquiro*, *aſſ*
ſeroit inutile de faire un l
ce petit Dictionnaire Orth
remarquera ſeulement qu'il
tre dangereux de reforme
ordinaire des meilleurs Aut
tit nombre de Médailles.
ignorans peuvent y avoir n
leurs fautes ſeroient de mau
ſuivre. On obſerve dans le
tre, que les Anciens mêloi
des lettres Grecques dans les
tines, & des lettres Latine
gendes Grecques. Quelque
étrangeres à la legende, étoi
ge: par exemple, ſur une M

& eſt accompagnée de deux petites figures armées, ΔΙΚΤΤΝΝΑ ΚΡΗΤ. Telles auſſi ſont diverſes Médailles dont les legendes ſont en partie Latines, & en partie Puniques. A l'occaſion de ces antiques, l'Auteur fait mention de quelques Médailles modernes dont les legendes ſont en plus d'une Langue. Il en parut une de la Reine de Suede en 1665. où d'un côté on voyoit la tête de cette Reine avec un caſque, à peu près comme les Anciens repréſentoient Rome ou Minerve, & autour CHRISTINA REGINA. Au revers paroiſſoit un Phenix ſur ſon bucher, avec ce mot ΜΑΚΕΛΩΣ. Ce mot fut aſſez long-temps un Enigme pour tous les Sçavans; ils ſe rappellerent en vain toutes leurs lectures. En vain les Dictionnaires furent conſultez. A la fin on découvrit que le mot étoit Suédois, & qu'il ſignifioit *incomparable*. Le dernier Chapitre de ce petit Ouvrage renferme des exemples de legendes que l'Auteur nomme équivoques, parce qu'elles ſouffrent pluſieurs explications. Un bon nombre de ces legendes ſont équivoques, même par rapport aux plus Sçavans. On ne ſçait, par exemple, ſi dans une Médaille d'Antoine le Triumvir, où l'on trouve ANT. AVG. il faut lire ANT. AVGVSTVS, ou s'il ne vaut pas mieux lire ANT. AVGVR. Si le mot VALENTIA ſur quelques *Médailles qui repréſentent une femme*, déſigne

ſigne une Déeſſe, ou s'il ſignifie R
cauſe du Grec Ρωμη. Mais parmi c
des il y en a beaucoup qui ne ſon
ques qu'à l'égard des ignorans, q
dent des conjectures mal fondées
par là s'attirent des contradictions.

Reflexions des Saints Peres ſur la Sain
riſtie, appliquées aux Evangiles de
ches, & aux Fêtes des Saints, po
de ceux qui y veulent communier.
chez Charles Robuſtel. 1708. in
383.

QUOIQUE l'Auteur de ces R
convienne qu'il vaut mieux
dans la dépendance de l'Eſprit de
qu'on s'approche de la Communi
d'emprunter des penſées & des
étrangeres ; „ cela n'empêche p
„ fois, dit-il, que pour l'utilité d
„ nes foibles, qui ſont preſque
„ de former aucune penſée ou a
„ role d'elles-mêmes, on ne ſe

Ces reflexions ſont rangées ſelon l'ordre des Dimanches & des Fêtes. Elles ſont tirées ou de l'Evangile du jour, ou de quelques circonſtances de la vie du Saint que l'Egliſe honore. L'Auteur dit qu'il les a toutes puiſées dans les Ecrits des Peres ; mais il ne cite ni les noms de ceux qui les lui ont fournis, ni l'endroit de leurs Ouvrages où il les a priſes. Cela n'empêche pas qu'elles ne ſoient juſtes & remplies d'onction.

Comme c'eſt au St. Sacrifice de la Meſſe que s'accomplit l'adorable Myſtere dont parle l'Auteur, il explique toutes les parties de ce Sacrifice ; & l'explication qu'il en fait eſt tirée des Saints Peres. Il condamne après S. Chryſoſtome, ceux qui recherchent une trop grande ſomptuoſité dans les ornemens & dans les vaſes ſacrez, & il reprend ceux qui s'ennuient de la longueur des Offices.

Après les reflexions ſuit un petit Traité intitulé : *Reflexion importante ſur ce Livre, où il eſt parlé de la Communion de toutes les ſemaines, des pechez veniels, & des tiedeurs qui peuvent y apporter des obſtacles.* L'Auteur prétend que c'eſt une temerité de permettre à toutes ſortes de perſonnes de communier toutes les ſemaines. Il veut, après Saint Bonaventure, dont il rapporte les paroles, qu'une Communion ſi fréquente ſoit la *récompenſe* de la vertu la plus parfai-

te.

te. Il joint à cette autorité celle de Saint François de Sales, qui appelle Communion fréquente celle qui ſe fait tous les 8. jours; & qui ne voulut point permettre à une jeune fille élevée dans la pieté par une mere ſage, de communier plus ſouvent que tous les mois, ſi avec une grande ardeur de s'approcher de la ſainte Table, elle ne s'appliquoit avec grand ſoin à mortifier les petites imperfections de la jeuneſſe.

Selon l'Auteur des Reflexions, la raiſon qui obligeoit ces Saints Docteurs à parler ainſi, c'eſt qu'ils étoient perſuadez que les pechez veniels empêchent qu'on ne reçoive tout le fruit qu'on devroit retirer de la fréquente Communion. L'Auteur ne dit pas que les pechez doivent en éloigner, mais il prétend qu'une ſi fréquente Communion que celle qui ſe fait toutes les ſemaines, demande une grande application à les corriger & à les expier. Il ajoute, que ſi le peché veniel n'eſt pas un empêchement à la Communion fréquente, du moins n'a-t-on jamais revoqué en doute que l'affection à ce peché n'y apportât un grand obſtacle. C'étoit, ſelon l'Auteur, le ſentiment de S. Auguſtin, de S. François de Sales, & de Gennadius.

---

* *Les Chevaliers Errans & le Genie familier par Madame la Comteſſe D***.* 12. A Amſterdam chez Etienne Roget. 1709.

XXXII.

JOURNAL DES SCAVANS.

Du Lundi 12. Août M. DCCIX.

ERN. SAL. CYPRIANI Selecta Programmata. Acceſſit Diſſertatio de Regibus ſubditiis. C'eſt-à-dire : *Programmes choiſis, avec une Diſſertation ſur les Princes ſuppoſez. Par M.* Cyprien. A Cobourg, chez Paul Ganther Pfotenhaver. in 8°. pagg. 136.

QUOIQUE ce Titre ne promette qu'une Diſſertation, il y en a pourtant trois à la fin de ce volume, ſçavoir celle qui traite des Princes ſuppoſez, une ſur la mort de Marie Stuart, & une troiſiéme ſur ce que les Anciens appelloient *Ver ſacrum*.

Les Programmes de M. Cyprien ſont au nombre de treize. Dans le premier il parle

le des habits ornez de Palme.
s'étend ſur les proprietez de la
ſur la ſignification qu'on attribu
bre ou à ſes branches, lorſqu'on
trer dans les deviſes. La figure
me ornoit quelques-uns des habi
mains. L'Auteur montre que c
ſeulement la tunique, mais auſſ
Il demande ſi *Toga picta* chez les
& *Toga palmata* étoit la même
quoi il répond, que les robes de
re eſpece étoient *peintes* ou *brod*
rité, puiſqu'on y voyoit des Pal
qu'en général les robes *peintes*
nées de pluſieurs autres ſortes
Tarquin le Vieux fut le premier
ſa victoire ſur les Toſcans introd
Rome l'uſage des robes peintes,
niques enrichies de palmes. Au
cement on n'accordoit cette eſp
billemens qu'à ceux qui triomph
Conſuls eurent dans la ſuite le
d'en porter; ce privilege s'éten
juſqu'aux Princes alliez, à qui l
que ou les Empereurs en faiſ
ſent. Gordien le vieux fut le pr
ticulier Romain qui oſa ſe ſervi
parure. Dans le ſecond Progra
teur invite les Sçavans à ſe tro
conférence qui ſe tiendra chez
Samedis, à cinq heures du ſoir
mencer le vingt-neuf Janvier

reflexions qui compoſent ce Programme roulent ſur l'utilité des Etudes nocturnes, & des veilles, & ſur les grands fruits que produiſent les aſſemblées d'habiles gens. Ceux qui ſe trouverent chez M. Cyprien à la premiere conférence, s'entretinrent des Epitaphes des bêtes, & on y lut des vers de quelques Sçavans ſur la mort du Perroquet de Mademoiſelle de Scuderi. Le troiſiéme Programme traite de Vegece, de Frontin, d'Enée, de Modeſte, d'Elien, & de Polybe, qui nous ont laiſſé des Traitez particuliers qui concernent l'Art militaire. L'Auteur joint à ces Anciens, Juſte Lipſe, du Choul, Wallhauſen, & quelques autres. Il rétablit, en paſſant, un endroit de Vegece. On lit dans tous les imprimez, liv. 1. chap. 5. *Proceritatem tyronum à Conſule Mario ſcio ſemper exactam*; mais dans un ancien Manuſcrit dont parle Gilbert Burnet dans ſon Voyage d'Italie, on ne voit point ces paroles, *à Mario Conſule*, qui embaraſſent tous les Interpretes, & on trouve à la place III. C. ce qui rend Vegece intelligible. *Je ſçai*, dit-il, *qu'on a toûjours exigé que ceux qu'on enrôlloit euſſent trois coudées de haut.* Proceritatem tyronum III. C. (C'eſt-à-dire : *Trium cubitorum*) *ſcio ſemper exactam.* Mr. Cyprien examine dans le quatriéme Programme pourquoi on a vû de tous temps dans les Egliſes l'image de la colombe; & il ne dit rien de ſingulier ſur

ce ſujet, non plus que ſur la ſainte Ampoule, qu'une colombe apporta du Ciel, lorſque S. Remi baptiſa le Roi Clovis. Il excite dans le cinquiéme Programme tous les Chrétiens, de quelque parti qu'ils ſoient, à faire du bien à leurs freres, ſuivant la pratique de l'ancienne Egliſe. Les ornemens des Livres font la matiere du ſixiéme Programme. Les deux bouts des cylindres autour deſquels les anciens rouloient leurs volumes, étoient quelquefois enrichis de pierreries; ſouvent ces volumes étoient écrits en lettres d'or. Les Chrétiens dès les premiers ſiecles eurent grand ſoin d'orner les ſaints Livres, & ſur-tout les Evangiles. A cette occaſion l'Auteur parle d'un Breviaire où l'on voit des mignatures exquiſes, & qui, ſelon lui, a appartenu à Ferdinand Roi d'Eſpagne, ou à Iſabelle ſa femme. La pieté des anciens Chrétiens eſt le ſujet du ſeptiéme Programme; & les images ou repréſentations des Anges, le ſont du huitiéme. Après avoir remarqué qu'il n'eſt poſſible ni aux Peintres, ni aux Sculpteurs de repréſenter veritablement les Anges, il declare pourquoi les Ouvriers leur attribuent la figure humaine, une jeuneſſe ou tendre ou floriſſante, & pourquoi ils leur donnent des habillemens éclatans, & des aîles. Il tâche auſſi de rendre raiſon de la forme épouventable ſous laquelle on fait paroître les Démons. En parlant de leurs cornes

il dit après un autre Auteur, qu'un Chevalier Suédois fort bon Chrétien, allant à l'Egliſe une veille de Noël, paſſa par un bois, & y vit des Sorcieres qui danſoient. Elles diſparurent toutes à ſon approche, & il ne reſta ſur le lieu que le Diable Préſident de l'aſſemblée, lequel avoit la figure d'un bouc ou d'un ſatyre. Le bon Chevalier ſe battit contre lui, ils lutterent très-long-temps, & enfin le Diable fut terraſſé; & ſon robuſte Antagoniſte lui arracha une de ſes cornes. Le peuple informé de cette grande merveille, donna au Suédois le ſurnom de *Trolle*, (*Diable*) que ſes deſcendans ont toûjours conſervé. Pour lui, après avoir mis dans ſes Armes la figure de la corne qu'il avoit conquiſe, il dépoſa l'original *in Suecica Gaza*, où on le montre encore. C'eſt une corne noire & recourbée. Le neuviéme Programme qui a pour titre, *du Baptême diabolique*, contient diverſes petites remarques ſur les ablutions, principalement ſur celles de la Religion Payenne, & ſur le prétendu Baptême que le Diable confere aux Sorciers, ſuivant les Auteurs qui ont écrit ſur cette matiere. Mr. Cyprien fait voir dans le dixiéme Programme, que les Evêques, & principalement le Pape, célébroient autrefois avec beaucoup de ſolemnité le jour de leur conſécration.

Bernard Connor Auteur de l'*Evangile du Medecin*, ſoutient dans ce Livre une opi-

nion fort extraordinaire touchant les corps des hommes après la reſurrection. Ces corps, ſelon lui, ſeront déchargez non-ſeulement de toute la matiere étrangere qui s'y eſt jointe depuis leur formation, mais auſſi de tous les organes qui ſeroient inutiles dans leur nouvelle vie. Ils ſeront reduits à un ſi petit volume, qu'ils ne ſeront peut-être pas plus gros que des mouches, ce qui fera qu'ils renaîtront avec une legereté, une agilité, une vivacité admirables. L'Auteur refute cette opinion, qui n'eſt fondée ni ſur l'Ecriture, ni ſur la Tradition, ni ſur la Raiſon. Il traite de l'Ange Gardien dans le douziéme Programme. Il avouë que dans l'Egliſe des premiers ſiécles on étoit aſſez perſuadé que chaque perſonne avoit un Ange Gardien; mais il aime mieux croire avec Calvin, que tous les Anges ont ſoin de tous les hommes indifféremment. En ſuppoſant après cela que les Papiſtes adorent les Anges, il avertit ſoigneuſement ceux qu'il inſtruit, de ne pas imiter les Papiſtes. Le titre du dernier Programme eſt de la beauté du Corps de Jeſus-Chriſt. L'Auteur nous y apprend qu'il ne ſçait ſi Jeſus-Chriſt étoit beau, s'il n'étoit ni beau ni laid, ou s'il étoit laid. Clotzius & Jean Fecht qu'il cite, prennent le premier parti; Vavaſſor & Arndius embraſſent le ſecond; Rigault & Saumaiſe ſont du troiſiéme.

Les

Les principaux Princes ſuppoſez dont M. Cyprien nous entretient dans ſa premiere Diſſertation, ſont, le Mage Oroſpaſtes, qui prit la place de Smerdis ſur le tróne de Perſe; le faux Druſus, qui ſe fit paſſer pour le veritable fils de Germanicus; le faux Baudouïn que Jeanne Comteſſe de Flandre fille du veritable Baudouïn, fit mourir; le prétendu Dom Sebaſtien de Portugal, qui parut en 1598. Simnel, qu'on reconnut pour Roi ſous le nom d'Edouard VI. en Irlande; Thilon Kolup, lequel ſe diſoit Frideric II. & le faux Demetrius de Moſcovie, dont on voit l'Hiſtoire dans le Voyage d'Olearius. On demande ici comment il en faut uſer à l'égard d'un Roi ſuppoſé. Si l'on n'a ſur cela que des conjectures, il faut lui obéïr, dit l'Auteur: mais s'il eſt évidemment ſuppoſé, il faut le traiter comme un ennemi, ſur-tout s'il n'eſt pas encore établi; car s'il l'étoit, & qu'il y eût de grands troubles à craindre, il ne ſeroit pas permis aux Sujets de l'attaquer.

La Diſſertation ſur la mort de Marie Stuart comprend un abregé de la vie de cette Reine. Tout ce que ſes ennemis ont publié contre elle y eſt rapporté, & neanmoins l'Auteur condamne hautement l'action d'Eliſabeth.

C'étoit un uſage non-ſeulement chez les Romains, mais auſſi chez les autres peuples, *lorſqu'ils ſe* trouvoient trop nombreux,

Dieu auquel ils étoient c
s'appelloit à Rome, *facere*
rémonie dont nôtre Aute
princi pales circonſtances da
Diſſertation.

Oeconomia temporum Ve
ti, exhibens gubernation
mundo condito uſque ad
tum, per omnes antiqui
Libros, ſecundum ſeriem
ſimilitudinem rerum. O
dam illuſtrandamque univ
ram S. utile atque neceſſa
logiæ cultoribus. Aucto
HENRICO MAJO, SS. I
feſſ. P. in Academia Ludc
Giſſæ Haſſorum eſt. *Fra*

comprendre les Tables, l'Epître, la Préface, ni le Programme de Luther.

MR. MAIUS après avoir enſeigné longtemps l'Ecriture Sainte, & en avoir par conſéquent expliqué pluſieurs Livres, ſoit en particulier, ſoit en public, dans les Chaires qu'il a remplies en divers lieux, s'eſt mis enfin à travailler ſur le corps entier de la Bible. Il remarque après Flacc us Illyricus, que pluſieurs Ecrivains ont publié de ſçavans Commentaires ſur pluſieurs des Livres qui compoſent l'Ancien Teſtament : mais qu'il y en a très-peu qui en ayent comparé enſemble juſqu'aux moindres parties, pour les éclaircir les unes par les autres, & en former une harmonie & un corps entier. A peine en trouve-t-on un ou deux, ajoûte-t-il, qui ayent fait une bonne introduction à l'Etude de l'Ecriture Sainte; bien loin d'en expliquer avec force & préciſion tous les Livres, & d'illuſtrer la ſuite des temps depuis le commencement juſqu'à la fin.

Guillaume Momma dans ſon Livre *De varia conditione & ſtatu Eccleſiæ Dei*, &c. a traité, dit M. Maius, cette matiere avec aſſez de ſuccès ; mais n'ayant point touché aux Propheties que Jeſus-Chriſt a faites, & qui ſont rapportées par les Evangeliſtes, ni à celles que Saint Jean a faites dans l'Apocalypſe, n'ayant pas même parlé des Pro-

pheties beaucoup plus anciennes que celles-là, il n'a pas expliqué la conduite de Dieu sur son Eglise jusqu'à la fin des siecles.

Abraham Gulichius a donné un abregé des grands volumes de Cocceïus, sous lequel il avoit étudié, aussi-bien que Momma. Son Livre qui parut à Amsterdam en 1675. a pour titre *Theologia Prophetica de rebus Veteris Testamenti.*

Vander-Meulen en 1693. alla encore plus loin. Il publia un Ouvrage sous le titre de, *Signa temporum semper sibi similia, &c.* Son but est de montrer que dans les saints Livres tout est plein de mysteres, & que tout y est disposé de sorte que les évenemens arrivez dans le Nouveau Testament répondent juste aux évenemens de l'Ancien: la création de l'Univers a été, selon lui, un type de la création mystique. M. Maius (page 28.) dit son sentiment sur ce Ouvrage.

En 1702. Mr. Nicolas Gürtlerus Professeur en Theologie à Deventer, publia son *Systema Theologiæ Propheticæ*, où suivant la méthode de Gulichius, il expose les Propheties selon l'ordre des temps qu'elles ont été accomplies, & traite de celles qui n'ont pas eu encore leur accomplissement. Mr. Maius avouë que s'il avoit eu plûtôt connoissance de cet Ouvrage, qu'il n'a vû qu'en 1705. & dont il a profité en quelques endroits, il auroit pû se dispenser de compo-

compoſer celui-ci, qui ne lui a cependant coûté qu'un peu plus de deux ans de travail. Il prétend avoir été aux ſources, & avoir évité le défaut de ceux qui ne font que compiler les Commentaires d'autrui.

Après avoir diſcouru ſur la création de l'Univers, il vient à la création de l'homme, qu'il appelle Microcoſme, d'un mot Grec compoſé, qui ſignifie le petit monde, par oppoſition à macrocoſme, qu'il employe pour ſignifier le monde entier. Il examine l'état du monde après le peché d'Adam; la Religion des Patriarches; & ſuivant les Juifs dans tous les états, & dans toutes les différentes ſortes de gouvernemens où ils ſe ſont trouvez, il prend ſoin d'expliquer à ſa maniere les paſſages qui y ont rapport, & s'attache à faire voir les convenances du Nouveau Teſtament avec l'Ancien.

Voilà tout ce que nous pouvons dire ici ſur un Livre dont la matiere a été traitée tant de fois & ſi doctement, ſi non tout enſemble, du moins par parties, & dans les Ouvrages d'un très-grand nombre de ſçavans Hommes.

Nova Repetitio ad Textum in Cap. Inter cæteras 4. de Reſcript. in Decretalibus, Auctore illuſtriſſimo DD. Emmanuele Gonzalez & Virtus in Pintiana Academia publico Profeſſore Collegii majoris

majoris Sanctæ Crucis, ejuſdem Academiæ purpurea toga condecorato, Vicario generali bis Mindonienſis Diœceſis Burgenſis idem munus & judicis Metropolitani gerente, electo nunc Epiſcopo, Cordubenſi Provinciæ Tucumanenſis in Regno Peruano. C'eſt-à-dire : *Nouveau Commentaire ſur le texte du Chapitre* 4. Inter cæteras, *au titre des Reſcrits, dans les Decretales. Par* Emmanuel Gonzalez, *&c.* in 4°. pagg. 418.

QUOIQUE le titre de cet Ouvrage n'apprenne ni le temps ni le lieu de l'impreſſion, on peut juger par les approbations qu'on voit à la tête, & qui ſont dattées de 1708. que c'eſt du moins un Ouvrage aſſez nouveau pour avoir place dans le Journal.

Un Reſcrit du Pape Alexandre III. ſur une queſtion propoſée par l'Archevêque d'Evora au ſujet des conditions disjonctives ou conjonctives, eſt le ſujet de la Diſſertation. Ce Reſcrit eſt dans le premier Livre des Decretales, & fait le troiſiéme Chapitre du titre premier. On s'étoit adreſſé au Pape pour ſçavoir ſi un enfant illegitime pouvoit poſſeder un benefice ; & le Pape avoit répondu, que ſi c'étoit l'enfant d'un Prêtre ; qu'il fût né depuis la Prêtriſe, & qu'il poſſedât le même benefice que ſon pere tenoit immediatement avant lui, ou qu'il ſe le fût procuré par de mauvaiſes

voyes,

voyes, il falloit le lui ôter solennellement. On voit que dans ce Rescrit les premieres conditions sont jointes ensemble, & par là on croiroit d'abord qu'il faudroit qu'elles se rencontrassent toutes en même temps : c'est-à-dire que l'Ecclesiastique fût fils d'un Prêtre ; que ce Prêtre eût eu le caractere de Prêtrise lorsqu'il lui avoit donné la naissance, & que le pere eût précedé le fils immédiatement dans la possession du même benefice.

Il semble que de la maniere dont le Rescrit est conçû, il faille le concours des trois circonstances pour exclure l'Ecclesiastique du benefice, parce que la même particule les lie, & que dans les regles générales, lorsque plusieurs conditions sont exprimées tout d'une suite par une *conjonctive*, il faut qu'elles soient toutes accomplies pour produire l'effet qui y est attaché ; & c'est en quoi elles sont différentes des conditions alternatives, qui ne demandent que l'évenement de l'une ou de l'autre.

On pourroit même dire, observe l'Auteur, que si l'on examine les trois circonstances marquées dans le Rescrit, on ne trouve point qu'il y en ait aucune qui puisse produire séparément une incapacité essentielle pour les benefices. Etre né d'un commerce illegitime, c'est un malheur auquel l'enfant n'a nulle part. Avoir un Prêtre pour pere, c'est une augmentation de

crime dans le pere, dont on ne peut de même rien imputer à l'enfant. Enfin ſucceder au benefice que le pere poſſedoit; c'eſt un droit que la Nature établit, & que l'Egliſe ne défend pas. Ainſi comme nulle de ces trois circonſtances ne ſuffit ſeule pour fermer l'entrée aux benefices, c'eſt beaucoup faire que de leur attribuer ce pouvoir, quand elles ſe trouvent réünies.

Pour fortifier cette objection l'Auteur affecte de prendre le parti des bâtards. C'eſt un état, ſelon lui, qui eſt comme ennobli par le rang & le mérite de ceux qui y ſont nez. On en trouve, dit-il, des exemples parmi les Princes, & même parmi les Papes. Il n'y a que la conduite qui puiſſe honorer ou déshonorer un homme avec fondement, parce qu'elle dépend de lui. La naiſſance qui n'en dépend pas, ne ſçauroit produire ni une véritable gloire, ni une véritable infamie. L'Antiquité, ſelon l'Auteur, ne mettoit aucune différence entre les enfans legitimes, & ceux qui ne l'étoient pas. Il cite pour preuve un endroit de l'Iliade d'Homere, où ce Poëte loüant un jeune homme ſur ſes bonnes qualitez, confond indifféremment celle de bâtard avec les autres. L'Auteur ajoûte à cette remarque quelques paſſages de l'Ecriture, pour faire voir l'injuſtice qu'il y auroit de faire porter aux enfans la peine de l'incontinence de leurs peres; & de toutes ces circonſtan

conſtances qu'il fait entrer dans ſon objection, il conclut que puiſqu'Alexandre III. a mis à la ſuite l'un de l'autre les trois cas exprimez par le Reſcrit, ſans les ſéparer par une particule disjonctive, & que d'ailleurs nul de ces trois cas n'eſt ſuffiſant pour la privation d'un benefice, il eſt évident que l'intention du Pape a été de n'appliquer la rigueur de ſa déciſion, que ſuppoſé qu'ils ſe rencontrent tous trois dans la même eſpece.

L'Auteur après avoir fait valoir cette objection le mieux qu'il a pû, ſe détermine pour le ſentiment contraire. Et c'eſt auſſi la diſpoſition du Chapitre *Inter cæteras.* Il eſt vrai que regulierement ce n'eſt que dans les conditions alternatives qu'il ſuffit d'en accomplir une pour ſatisfaire à la Loi; celles qui ſont exprimées conjointement, c'eſt-à-dire avec la particule *&*, ou du moins ſans la particule *ou*, doivent être également remplies, parce qu'il ne faut pas ſéparer dans l'execution, ce qui n'a pas été ſéparé dans la penſée du Legiſlateur, laquelle ſe découvre par ſes paroles. Mais comme dans les matieres civiles il y a des occaſions où l'on donne en faveur des enfans le même pouvoir aux clauſes conjonctives qu'aux disjonctives, c'eſt-à-dire où l'évenement de l'une des conditions marquées par la Loi produit autant d'effet que ſi elles étoient *toutes* arrivées; de même dans les ma-

matieres beneficiales où il s'agit de l'interé
de l'Egliſe, l'énumeration des défauts qu
privent un Beneficier de ſon benefice, doi
être priſe ſéparément, en ſorte qu'un ſeu
des obſtacles qui ſont exprimez par la Loi
produit la même incapacité que s'ils ſe ren
controient tous enſemble dans le même ſu
jet. Il ſuffit donc qu'un Beneficier ſoit n
d'un Prêtre, pour mériter de perdre ſo
benefice, quand même le pere ne l'auroi
pas poſſedé avant lui. Toutes les raiſon
de cette déciſion ſe réüniſſent à un ſeu
point, qui eſt le bien de l'Egliſe, & la ne
ceſſité de ne rien ſouffrir d'impur dans l
Sanctuaire: Car quoique les enfans illegiti
mes ne ſoient pas perſonnellement coupa
bles du vice de leur naiſſance, il n'arriv
que trop neanmoins, dit l'Auteur, que le
impreſſions du ſang leur donnent les mœur
de leurs peres, & les expoſent à deshono
rer l'Egliſe. Voilà le ſujet de la Diſſerta
tion, & les principales raiſons qui y en
trent.

L'Auteur propoſe ici une queſtion, qu
eſt de ſçavoir ſi pour remplir les Charge
publiques d'une Ville il faut être né d'u
legitime mariage. Il avouë d'abord que l
vice de la naiſſance eſt plûtôt la honte de
parens que celle des enfans, & que pa
cette raiſon on ne devroit pas faire porte
à ceux-ci la peine de l'incontinence des au
tres. Il décide neanmoins que comme il

a une eſpece d'infamie attachée à l'état des enfans illegitimes, & que ſouvent ils retracent dans leurs mœurs l'impureté de leur origine, il eſt à propos, pour prévenir ſur cela toute crainte ou tout ſoupçon, de les exclurre de l'entrée des Charges.

Quoique la pauvreté ne ſoit pas non plus un obſtacle en pareil cas, on conſeille ici cependant, quand le mérite eſt égal, de préferer le riche au pauvre, dans le choix des Officiers, ſoit parce que les richeſſes ont une eſpece d'autorité qui impoſe aux peuples, ſoit parce qu'elles mettent au deſſus des tentations de l'interêt. A l'égard de l'âge, l'Auteur veut qu'il ne ſoit ni trop foible ni trop avancé, parce que les deux extrémitez ſont ſujettes aux mêmes perils. On trouve à la ſuite de ces remarques une longue énumeration des qualitez d'un bon Juge; ce ſont des choſes trop rebatuës pour les rappeller dans cet Extrait.

La Vie du Vénérable Pere Bernard, natif de Bourgogne, Prêtre du Dioceſe de Paris, enterré à l'Hôpital de la Charité, au Fauxbourg St. Germain. Compoſée par le Pere LEMPEREUR *Jéſuite.* A Paris, chez Nicolas Pepie. 1708. in 12. pagg. 411.

LEs honneurs qu'on a autrefois rendus à celui dont on écrit la vie, & les efforts qu'on a faits pour obtenir du Saint Siege

que

que ce vénérable Prêtre fût honoré comm
un Saint, ſont les deux motifs qui ont d
terminé le Pere Lempereur à tirer le Pe
Bernard de l'oubli où il ſembloit être to
bé depuis près de quarante ans. „ Dans
„ deſſein, dit-il, je ne me ſuis pas conte
„ té de lire tout ce qu'on a écrit à ſa loua
„ ge. J'ai conſulté les perſonnes qui o
„ eu la conſolation de le voir. J'ai profi
„ des Memoires que Monſieur le Lieut
„ nant Général de Chalons ſon frere a la
„ ſez ſur ſon ſujet, & j'en ai compoſé l'Hi
„ toire que je donne au Public.

La famille du Pere Bernard eſt originai de Bourgogne. Son pere exerça différe emplois dans le Parlement de Dijon. L Duc de Mayenne, au parti duquel il s' toit attaché, le fit pourvoir de la Char de Garde des Sceaux au Parlement Bourgogne, & lui procura celle de Pré dent de la Chambre de Juſtice établie Marſeille. Mais Mr. Bernard voyant qu cette Ville étoit ſur le point de paſſer ent les mains des Etrangers, il ſe déclara po le bon parti, & la conſerva au Roi Hen IV. qui lui donna pour recompenſe Charge de Lieutenant Général au Bailliag de Chalons ſur Saone. Etienne Berna eut treize enfans de ſa femme Marguer Paradin; & celui dont on écrit la vie éto le ſecond.

Claude Bernard naquit à Dijon le 26. D
cemb

cembre 1588. Son pere lui choisit de bons Maîtres dès qu'il fut en âge d'apprendre. Il l'envoya ensuite étudier au College des Jésuites de Dole, & de là à Toulouse, pour apprendre le Droit. Mais la mort de son pere qui arriva le 23. Mars 1609. l'obligea de revenir à Dijon avant qu'il eût achevé ses Etudes.

L'Auteur remarque que Claude Bernard avoit l'imagination si vive & si plaisante, qu'il sçavoit contrefaire le ton de voix, le geste & les manieres de ceux qu'il avoit vû une seule fois; mais il avertit en même temps, qu'il n'auroit point relevé cette qualité de Mr. Bernard, si elle n'avoit donné lieu, dit-il, aux premiers mouvemens de sa conversion. „ M. l'Evêque „ du Bellay, dit l'Auteur, étoit à Dijon „ en 1615. pour les affaires de son Diocé„ se: & comme ses Juges n'y travailloient „ pas avec tant de diligence qu'ils ne lui „ donnassent le loisir de faire briller quel„ quefois cette éloquence naturelle qui le „ faisoit regarder comme un des meilleurs „ Prédicateurs de son temps; M. Bernard „ eut souvent le plaisir de l'entendre, & „ celui de le faire écouter aux autres: Car „ il le contrefaisoit sans peine, & d'une „ maniere si ressemblante, qu'on auroit „ pû se tromper si on l'avoit entendu sans „ le voir. M. du Bellay en fut surpris lui„ même. " Ce Prélat fit tous ses efforts pour

pour l'attirer dans l'Etat Eccleſiaſtique
mais l'heure que la Providence avoit ma
quée pour la converſion de M. Bernard n'
tant pas encore arrivée, le Prélat ſe co
tenta de la demander à Dieu, & il a co
tinué cette priere pendant ſept années,
nous en croyons le P. Lempereur.

M. Bernard s'attacha au Duc de Bell
garde, qui étoit alors Gouverneur de
Province de Bourgogne, & il le ſuivit
Paris. Un jour pluſieurs de ſes amis, q
connoiſſoient la facilité que M. Bernard
voit à parler en public ſans être préparé
l'engagerent à aller entendre un Abbé q
devoit, diſoient-ils, prêcher ſon premi
ſermon aux Urſulines. Ces amis de M
Bernard avoient fait avertir les Religieuſ
de faire ſonner le ſermon à l'heure ordina
re, & il leur avoit fait dire en mêm
temps qu'ils leur meneroient un habile Pr
dicateur. Le ſermon ſonné, M. Berna
arrive avec ſes amis, qui le conduiſent à
chambre du Prédicateur, & lui déclare
que c'eſt lui qui doit prêcher. „ M. Be
„ nard parut d'abord offenſé de l'affro
„ auquel il ſembloit qu'on vouloit l'exp
„ ſer; mais craignant encore un plus gra
„ affront de la part de cette jeuneſſe fo
„ tre, s'il refuſoit de prêcher, dit l'Aute
„ il demande une ſoutane & un ſurplis,
„ après avoir penſé quelques momens à
„ qu'il devoit dire, il prend le chemin

Chapelle. Comme il y alloit entrer, pere qui étoit mort il y avoit dix ans, lui apparut avec cet air ſe- e qu'il avoit toujours eu pendant ſa ; & de ce ton dont il avoit ſçû ſi bien efois ſe faire obéïr : *Où vas-tu ?* lui il, *Que vas-tu faire ?* Tout autre Pré- teur, continuë le Pere Lempereur, oit été déconcerté ſans doute d'une ille viſion. M. Bernard, dont l'i- gination s'étoit échauffée dans le peu temps qu'il avoit eu pour penſer à ſon ion, ne s'effraya point, il mépriſa ne cette eſpece de prodige, & pour- it ſon chemin.

P. Lempereur remarque encore que rnard avoit une grace & une legereté illeuſe pour la danſe. La réputation étoit acquiſe de bon danſeur lui fit er un défi à la danſe contre des E- s. Le jour pris, les Etrangers ſe nt à l'Hôtel de Bellegarde, & font ient admirer leur force & leur adreſ- rnard alloit entrer en lice, lorſque re lui apparut pour la ſeconde fois ; n ton plus ſevere que le premier : *Où* , lui dit-il, *me deshonorer ? Retire-toi.* premiere viſion avoit fait faire quel- geres reflexions à M. Bernard ; mais ut tenir contre la ſeconde, dit l'Au- & tout ce qu'il put faire, fût de er *dans ſa* chambre, où il forma

les

les premiers deſſeins de ſa converſion.

Comme M. le Duc de Bellegarde venoit de faire donner l'Abbaïe de Saint Sulpice à M. Bernard, ce benefice l'engagea à prendre l'habit Eccleſiaſtique, & à ſe mettre ſous la direction du P. Marnat. Ce Pere perſuada à M. Bernard d'entrer dans l'Etat Eccleſiaſtique, & de s'y dévouër au ſervice des Pauvres. Mr. Bernard reçût cet avis avec ſoumiſſion ; & pour commencer à ſe rendre digne de ſa vocation, il vendit tout ſon patrimoine, & en diſtribua l'argent aux Pauvres. Il ſe démit même de ſon Abbaïe, & ne ſe reſerva qu'une penſion très-modique, qu'il partagea encore avec les Pauvres.

Depuis que M. Bernard eut embraſſé l'Etat Eccleſiaſtique, ſa vie ſe trouva partagée entre le ſervice qu'il rendoit aux pauvres malades & aux pauvres priſonniers. Cela a donné lieu au P. Lempereur de s'étendre fort au long ſur la charité & les autres vertus du P. Bernard. Il rapporte enſuite ſes revelations ; mais il avertit en même temps qu'il auroit bien voulu paſſer par-deſſus ces revelations. „ Et j'avouë, dit-il, qu'elles „ ont quelques circonſtances qui m'éton„ nent ; mais j'ai dû prendre garde de ne „ point donner dans les préventions dont „ on accuſe nôtre Nation contre les choſes miraculeuſes : car le mélange des He„ retiques pourroit bien nous avoir un pe-

Ba

gâtez là-deſſus." Nous voudrions bien ſi paſſer toutes ces prédictions ſous ſi-nce. Mais comme le Lecteur n'auroit s lieu d'être content de nous, ſi nous en rapportions quelqu'une, nous allons anſcrire celle de M. Keriolet.

„ Un jour prêchant à la Charité (c'eſt l P. Bernard que l'Auteur parle) „ pouſ-ſé d'un eſprit prophetique, il laiſſa la ma-tiere du diſcours qu'il avoit commencé, & dit à ſes Auditeurs : *Préparez-vous, mes enfans, à voir un grand Serviteur de Dieu : c'eſt le plus grand exemple de conver-ſion qui nous ait été propoſé en ce ſiecle ; il n'eſt pas loin, vous le verrez bien-tôt, il approche, je le ſçai de bonne part, il eſt près d'ici.* Perſonne ne ſçavoit de qui il vouloit parler, & il n'en ſçavoit rien lui-même. Son exhortation finie on le vint prier d'aller aſſiſter un malade dans la ruë d'Enfer : il y va. Comme il re-tournoit à ſa maiſon, des Dames qui l'a-voient ouï, & qui alloient prendre l'air, l'appercevant, firent arrêter leur caroſſe, pour ſçavoir de lui quel étoit cet hom-me qu'il leur avoit annoncé. A ces mots l'eſprit prophetique s'emparant encore une fois de ſon eſprit : *Vous l'allez voir*, leur dit-il, *il n'eſt pas loin.* En ce moment un homme à pied qui arrivoit à Paris, le voyant parler à ces Dames, diſoit en lui-même : *N'eſt-ce point là le Pere Ber-*

nard ?

„ *nard, que je ſouhaite ſi fort de*
„ *braſſer* ? Il negligea neanmoi
„ ſée, & paſſa outre. Le P. B
„ lant auſſi pourſuivre ſon che
„ ces Dames lui cria : *Pere Ber*
„ *Bernard , encore un mot.* A
„ Voyageur revint ſur ſes pas ,
„ embraſſer le pauvre Prêtre : I
„ lui dit-il , *le Pere Bernard* ?
„ *êtes M. de Kerielet*, lui répon
„ de Dieu, & puis s'adreſſant a
„ Ne vous avois-je pas bien di
„ proche ? Le voila ce Confe
„ tagne que les Diables ont co

Après les prédictions, ſuit u
circonſtances de la mort du Pe
L'Auteur a pris un grand ſoin
les dernieres paroles de ce Prêt
rut le 23. Mars 1641.

On trouve enſuite la vie du
qui a ſervi le P. Bernard. L'
joint une relation des miracles
operez par l'interceſſion du P. B
un recit des informations &
mens que la Cour s'eſt donnée
re canoniſer.

Theſaurus Secretorum curioſoru
curioſa non ſolum ad omnes
mani cùm internos , tum ext
bos curandos, ſed etiam ad c
aliarumque partium ornatum

nitorem,& elegantiam conciliandos continentur ſecreta. Quibus inſuper quam plurima varii generis non minus curioſa quam utilia addita ſunt ſecreta. Cum indice partium, capitum & materiarum quæ in toto opere continentur. *Coloniæ Allobrogum, ſumptibus Societatis.* 1709. C'eſt-à-dire: *Treſor de Secrets curieux, dans lequel on trouve non-ſeulement des receptes contre toutes ſortes de maladies, tant internes qu'externes, mais encore divers moyens pour l'embelliſſement du viſage & de la peau, avec pluſieurs autres ſecrets de divers genres.* A Geneve, aux dépens de la Societé des Libraires. 1709. in 4°. pagg. 668.

CE Recueil eſt précedé d'un petit avis, où le Libraire avertit que pluſieurs perſonnes ayant ſouhaité qu'on pût trouver dans un ſeul volume tous les ſecrets qui ſont répandus dans les Livres de divers Auteurs, il s'eſt donné lui-même la peine de les ramaſſer ici. Sur quoi il prie les Lecteurs de lui ſçavoir gré de ſon travail. Il ſeroit à ſouhaiter que cette compilation eût été faite avec un peu plus de choix, & qu'elle ne renfermât pas indifféremment tout ce que les Auteurs nous ont donné ſous le nom de ſecrets.

On trouve ici le ſecret de faire paroître des hommes avec trois têtes, & ſans tête, ſi l'on veut; d'en faire reſſembler d'autres

à des ânes. De faire une lampe qui étant allumée dans une chambre endormira ſi profondément ceux qui ſeront dans la chambre, qu'ils ne pourront ſe réveiller juſqu'à ce que la lampe ſoit éteinte. D'empêcher un cheval de paſſer dans un chemin, ſans que perſonne en puiſſe découvrir la cauſe. De rendre deux perſonnes inſéparables. De mettre l'union entre un mari & une femme. De ſe défaire d'une attache amoureuſe, &c. Il y a ici une infinité de ſecrets de cette nature ; & quoiqu'on voye aiſément ce qu'il en faut penſer, nous ne laiſſerons pas d'en rapporter un ou deux. Celui de rendre deux perſonnes inſéparables conſiſte à mettre deux anneaux dans le nid d'un paſſereau ou d'une hyrondelle, & de les y laiſſer quelque temps, puis de donner un de ces anneaux à une perſonne, & l'autre à une autre, elles s'aimeront d'un amour indiſſoluble.

Pour ce qui eſt du moyen d'entretenir l'union entre le mari & la femme, il faut, dit-on, que le mari porte ſur ſoi une petite corne de cerf, ſa femme l'aimera conſtamment. Tous les ſecrets de ce Livre ne ſont pas de cette ſorte, mais les bons ſe trouvent mêlez avec les mauvais ; & parmi d'aſſez bonnes receptes ſur la préparation de certains remedes, on trouve par exemple divers moyens pour faire le prétendu or *potable*. Ce Recueil ne laiſſe pas d'être

très-utile; mais ce ne peut être qu'entre les mains des Medecins. Ils y verront presque tout ce que les Auteurs ont écrit sur les remedes des maladies. Il faudroit en même temps qu'ils pussent trouver les noms des Auteurs d'où est tiré ce qu'on rapporte, & c'est à quoi le Compilateur auroit pû pourvoir sans beaucoup de peine.

Le Recueil est divisé en 22. parties. Les vingt premieres contiennent un grand nombre de remedes pour les fiévres, pour les maladies du cerveau & de la tête; pour celles du col & de la poitrine; pour celles de l'estomach, des intestins, des reins, des ureteres & de la vessie. Pour celles de la ratte; pour l'hydropisie, de quelque espece qu'elle soit. Pour les maladies des femmes; pour la goute; pour les playes, les abscès, les cancers, les schirres, les fistules, les tumeurs. Pour les maux veneriens, pour les hernies; pour toutes sortes d'excrescences, soit loupes, poireaux, glandes endurcies, ou autres. Pour la galle, & toutes sortes de maladies de la peau, avec les instructions necessaires pour plusieurs préparations tant galeniques que chymiques.

La vingt-uniéme partie contient divers secrets pour la beauté du visage, pour celle des mains, &c. On y trouve des cosmetiques de toutes les façons; plusieurs moyens pour embellir les dents; pour rendre les *lévres belles*, &c. La vingt-deuxiéme

me renferme pluſieurs ſecrets divertiſſans, & dont un grand nombre concernent les couleurs & la peinture.

Theſes Medicæ de Dentibus, quas divina favente gratia ſub Præſidio viri nobiliſſimi Dn. Joh. Sigiſmundi Henningeri Med. Doct. & Prof. Pub. Ordin. h. t. Facult. Decani, placido eruditorum examini ſubmittit JOH. GEORGIUS THENN. Argent. ad diem menſ. Aprilis. 1708. *Argenterati, literis Johannis Welperi.* C'eſt-à-dire : *Theſes de Medecine ſur les dents, &c.* A Strasbourg, chez Jean Welper. 1708. broch. in 4°. pagg. 16.

CEs Theſes conſiſtent en trente propoſitions détachées, qui ſont toutes ſur le ſujet des dents. Chacun ſçait que les dents ſont de trois ſortes, huit de devant, qu'on appelle inciſives, & qui ſervent principalement à emporter le morceau que l'on veut manger ; quatre œilleres ou canines, qui ſervent à le déchirer ; & vingt machelieres qui ſervent à l'écraſer. Ces dents n'attendent pas à ſe produire, que l'homme ſoit né, elles ſont déja formées dans le Fœtus; mais elles y ſont cachées dans leurs alveoles, où elles n'ont encore que la conſiſtance d'une eſpece de gelée. Le temps n'eſt pas déterminé pour la ſortie des dents ; il y a des enfans à qui elles ſortent dès le ventre

a mere, & d'autres en qui elles ne
nt qu'à un an ou deux ; mais en
e temps que ce ſoit, elles ne ſortent
tout à la fois, ce ſont les inciſives
nachoire ſuperieure qui percent les
res, ce qui vient de ce qu'étant plus
, & ayant leurs tablettes tranchantes,
nt plûtôt coupé la gencive. Les in-
de la machoire inferieure paroiſſent
, puis les canines, & enfin les mo-
Le nombre des dents n'eſt pas ab-
nt fixé, cependant on en a ordinai-
t trente-deux. Pline écrit que les
s en ont moins que les hommes,
'eſt une erreur. Quelques Auteurs
û que c'étoit une marque d'un tem-
ent foible, de n'avoir pas trente-deux
ce qui eſt une autre erreur.
ſque les dents ont de la peine à ſor-
faut ouvrir les gencives avec la lan-
cette inciſion appaiſe tout d'un coup
leur que ſouffrent les enfans, & faci-
ſortie des dents. Les autres propo-
de cette Theſe ſont auſſi connuës ;
ous ne croyons pas qu'il ſoit neceſ-
'en rapporter davantage.

---

egé de l'Hiſtoire d'Eſpagne & de France
Demandes & Réponſes, par le R. P. D***.
M. D***. *Seconde Edition*, 12. A Bru-
s chez Antoine Claudinot. 1708.

XXXIII.

JOURNAL DES SCAVANS,

Du Lundi 19. Août M. DCCIX.

AUGUSTI VARENII SS. Theologiæ Doctoris, Sereniſſ. Ducum Meckleb. Conſiſtorii Provincialis Adſeſſoris, & in Univerſitate Roſtochienſi Profeſſoris Theologi Commentarius in Prophetam Iſaïam, in tres Partes diſtributus ; quibus tota Prophetia Iſaïana ſic illuſtratur, ut ſenſus literalis ex conſilio fontium oſtendatur & vindicetur, quidquid illius veritati obſtrepit, confutetur, & de variis argumentis Theologicè & Criticè contra Judæos, Hæreticos, & exorbitantes Criticos diſſeratur. Editio ſecunda, in qua capita atque verſiculi non fronti tantum quarumlibet pagellarum, ſed lateribus quoque adpoſiti ſunt, ut nullo nunc negotio deſiderata inveniri poſſint. Cum Præfatio-

ne Johannis Fechtii, SS. Theol. D. & in Acad. Roſtoch. P. P. Conſiſt. Ducal. Adſeſſoris, Diſtrict. Roſtoch. Superintendentis, & Facult. Theol. Senioris, recenſente vitam, famam & ſcripta Varenii. Acceſſere Indices curatiores pariter atque univerſaliores. *Roſtochii & Lipſiæ, ſumptibus Johannis Heinrici Ruſſwormii.* 1708. C'eſt à-dire: *Commentaire ſur le Prophete Iſaïe, diviſé en trois Parties, &c. Par* Auguſte Varenius, *&c. Seconde Edition, &c. Avec une Préface de* Jean Fechtius, *&c. où il eſt traité de la vie, de la réputation & des écrits de Varenius.* A Roſtoch & à Leipſic, aux dépens de Jean Henri Ruſſworm. 1708. Deux volumes in 4°. I. vol. 1. Partie, pagg. 320. ſans y comprendre la Préface, ni la liſte des Ouvrages de Varenius. II. vol. 2. Partie, pagg. 586. 3. Partie, pagg. 400. ſans y comprendre trois différens *Index.*

MR. Varenius célébre parmi les Theologiens d'Allemagne, & diſtingué ſur-tout par ſa parfaite connoiſſance de la Langue Hébraïque, naquit dans le Duché de Lunebourg le 20. de Septembre de l'année 1620. & eſt mort en 1684. Il avoit de ſi heureuſes diſpoſitions pour les Sciences, & fit un ſi bon uſage de ces heureuſes diſpoſitions, que David Scultet, qui a *continué le Livre de* feu M. Baillet, intitulé,

Des enfans devenus célébres par leurs études; lui a donné une place honorable dans ſon Ouvrage. Il avoit, dit-on, plus d'inclination & plus de facilité à parler Hébreu, qu'à parler ſa propre Langue: & l'on ſoûtient que c'eſt à lui qu'eſt dûë la parfaite connoiſſance des accens Hébraïques; enfin on le regarde comme celui de tous les Lutheriens qui a porté le plus loin l'étude & la Science de l'Hébreu. Il avoit une memoire prodigieuſe, dont il avoit principalement fait uſage pour apprendre par cœur tout le texte Hébreu. On raconte ici qu'un Juif l'étant venu voir, lui récita en Hébreu le premier Pſeaume: Varenius y répondit en récitant le ſecond. Là-deſſus le Juif ayant dit le troiſiéme, Varenius recita ſans changer un ïota, le quatriéme, le cinquiéme, & le ſixiéme, & en demeura là, parce que le Juif ſe rendit. On apporte ici quelques autres preuves pour montrer que Varenius étoit doüé d'une memoire très-vaſte & très-ſûre; mais on ne louë pas moins en lui le jugement que la memoire.

Jean Henri Ruſworm Libraire de Roſtoch, a entrepris d'imprimer tous les Ouvrages de Varenius, & de rendre publics ceux qui n'ont point encore paru. Il a commencé par cette nouvelle Edition du Commentaire ſur Iſaïe: ſur quoi l'Auteur de la Préface prend occaſion de recom-

[redacted]

mander aux Lutheriens la lecture de l'Ecriture Sainte, pour soutenir l'esprit du Lutheranisme, dont il déplore tristement la décadence.

Il donne ensuite le Catalogue & la notice de tous les Ouvrages tant imprimez que manuscrits, que Varenius a laissez après lui. Dans ce Catalogue, qui remplit presque la moitié du premier Tome, & que sa longueur nous empêche d'inserer ici, on suit l'ordre des temps où chaque piece a été composée; & après en avoir rapporté le titre, on en fait une analyse assez étenduë pour en donner une idée générale, & pour marquer en particulier les différentes matieres qui y sont traitées.

M. Varenius met à la tête de ses observations sur Isaïe une espece d'introduction qui comprend dix articles. Il y examine le titre général de la Prophetie; l'ordre des sujets dont parle Isaïe; l'ordre où l'on place dans les Bibles la Prophetie d'Isaïe; ce qui concerne plus particulierement la personne de ce Prophete, le lieu, le temps, & les circonstances où il a prophetisé, le but général & la division de ses Propheties.

L'Auteur partage Isaïe en trois grandes sections, dont la premiere finit au chapitre XII. la seconde, au chapitre XXXIX. les autres chapitres composent la troisiéme. Dans le cours de ce long Commentaire il paroît *ne vouloir pas* que rien échappe à l'exacti-

tude & à la ſubtilité de ſes reflexions ; il épluche tout, il diviſe & ſubdiviſe tout, & ne laiſſe rien à faire à l'eſprit de ſon Lecteur, qui ne ſe fatigue peut-être pas moins par la peine de le ſuivre, qu'il ſe fatigueroit par une méditation profonde ſur Iſaïe. Ce qu'on trouvera ſans doute incommode, c'eſt qu'on n'a point ici le texte même d'Iſaïe, & qu'on eſt obligé d'avoir en même temps ſous les yeux deux Livres, pour tirer quelque profit de celui-ci.

M. Varenius eſt fort éloigné de l'opinion de quelques Ecrivains, qui ſemblent affoiblir la force des Propheties par rapport à la Loi nouvelle : & après avoir refuté les raiſons alleguées par Abarbanel contre l'application que fait S. Matthieu de la fameuſe Prophetie, *Ecce Virgo concipiet, &c.* il attaque nommément Grotius, qui dans ſes Notes ſur Iſaïe lui paroît plus favorable aux Juifs & aux Sociniens, qu'au plan veritable de la Religion Chrétienne. Par exemple, *Germen Domini*, qu'on lit au chapitre quatriéme d'Iſaïe ℣. 2. & que la Paraphraſe Chaldaïque explique du Meſſie : ce *Germen Domini*, ſelon Grotius, ne ſignifie autre choſe dans le ſens naturel & primitif, que le reſte des Juifs, qui du temps d'Eſdras & de Nehemias, revenus de la captivité, ſe conduiſirent dans la ſuite d'une maniere ſainte & loüable : & dans un ſens myſtique il lui fait ſignifier Jeſus-Chriſt, & le Corps

des

des Chrétiens. C'eſt avec la même hardieſſe que Grotius applique à Ezechias la Prophetie qui commence par ces paroles, *Parvulus enim natus eſt nobis*, (Iſaïe IX. 6.) quoique la force de la verité, dit M. Varenius, l'oblige à avouër que non ſeulement les Chrétiens, mais la Verſion Chaldaïque reconnoiſſent que cette Prophetie convient beaucoup plus parfaitement au Meſſie, & que tant ce qui précede que ce qui ſuit, a dans la perſonne de Jeſus-Chriſt une explication & plus auguſte & plus ſimple. Mr. Varenius examine de même le ſentiment de Grotius ſur la Prophetie *Ecce Virgo concipiet*, ſur le chapitre 42. d'Iſaïe; ſur une partie du 52. & ſur le 53. entier, & il s'oppoſe fortement à ce célébre Ecrivain, qui dans ces deux derniers Chapitres explique de Jeremie les Propheties qui regardent Jeſus-Chriſt immédiatement, ſur quoi Mr. Varenius interpréte Iſaïe par Iſaïe même, & conformément à S. Matthieu, à S. Jean, à S. Paul, à S. Luc, à S. Philippe dans les Actes, à S. Pierre, &c.

Mr. Varenius ne s'eſt pas tellement renfermé dans les bornes de la Critique ou de la Theologie, qu'il n'ait ſouvent mêlé dans ſon Commentaire pluſieurs points d'Hiſtoire Eccleſiaſtique & de Controverſe, & l'on ſera peut-être ſurpris de trouver ici des queſtions qui n'ont qu'un rapport fort éloigné avec le texte d'I

Les Vies des Saints Peres des Deſerts d'Occident, avec des Figures qui repréſentent l'auſterité de leur vie, & leurs principales occupations. A Paris, chez Jean Mariette. 1708. 2. voll. in 12. Tome I. pagg. 381. Tome II. pagg. 438. ſans les Eſtampes.

MR. DE VILLEFORE avoit reſolu d'écrire les Vies des SS. Peres des deſerts d'Occident, avec la même préciſion qu'il avoit fait celles des SS. Peres de l'Orient, qu'il publia en 2. volumes in 12. en 1706. Mais parce qu'on lui a repréſenté, dit-il, que les premieres avoient été trouvées trop courtes, il a groſſi celles-ci d'un plus grand nombre de miracles. Comme ces ſortes de recits édifient les uns, & revoltent quelquefois les autres, l'Auteur avertit qu'il ne fait que repeter ce que les Hiſtoriens originaux ont dit. Il aſſure que la plûpart de ces Vies ſont tirées de Gregoire de Tours, & de St. Gregoire le Grand; ſouvent même ſon diſcours n'eſt qu'une traduction ſimple & litterale de ce qu'ils ont dit; mais il ne les cite point, & ne diſtingue point ce qu'il a puiſé dans ces deux Peres, d'avec ce qu'il a tiré des autres Auteurs.

On ne doit pas s'étonner ſi les évenemens que l'Auteur rapporte ſont communs à preſque tous les Solitaires. Il n'eſt pas ſur-

ſurprenant, dit-il, que des hommes qui ont mené un même genre de vie, & qui ont pratiqué les mêmes vertus, ayent fait les mêmes actions. Il eſt vrai que cette repetition pourroit devenir ennuyeuſe; mais M. de Villefore a trouvé un remede à ce mal. C'eſt de ne pas lire ſon Livre tout de ſuite.

Il n'y a dans cet Ouvrage ni Diſſertations ni Critique. On ne s'y propoſe que l'édification des mœurs; & c'eſt encore dans cette vûë qu'à la tête de chaque Vie on a placé une Eſtampe qui repréſente la principale action du Saint dont on fait l'Hiſtoire. L'Auteur prétend que la vûë de cette image rend plus touchant & plus efficace l'exemple de vertu qu'on propoſe; & il aſſure que les figures qui ſont dans les deux premiers volumes, ont eu cet effet.

Quoique ces Vies ſoient fort abrégées, elles ne laiſſent pas de contenir preſque toutes les grandes actions des Saints dont on parle; on y rapporte des circonſtances ſingulieres, & les paroles les plus ſages & les plus édifiantes qu'ayent proferé ces Saints Solitaires. Souvent leur Hiſtoire commence par une eſpece de Sentence, qui renferme un principe de Morale ou une maxime de l'Ecriture, & la vie du Saint ſert de preuve à la verité qu'on avance. On y voit *le premier* établiſſement des plus fa-

meux Monaſteres. Ceux qui en ont jetté les fondemens, emportez par l'eſprit de Dieu, & ſans autre reſſource que la Providence, s'enſeveliſſoient dans les deſerts les plus écartez & les plus inutiles au reſte des hommes. Là ils coupoient quelques branches pour fabriquer une cabane, ou bien ils creuſoient une habitation dans les rochers lorſqu'ils n'en trouvoient pas de préparées par la Nature. Ils défrichoient autant de terre qu'il leur en falloit pour les nourrir. Souvent même ſe contentoient-ils des alimens que produit une terre inculte. L'éclat d'une vie ſi ſainte perçoit bientôt l'obſcurité dans laquelle leur humilité tâchoit de la tenir cachée; & le bruit que leurs vertus faiſoient dans le monde, leur attiroit des perſonnes qui pour mieux imiter leur exemple vouloient être compagnons de leur ſolitude. Il s'en trouvoit d'autres qui vouloient avoir part en quelque maniere au merite d'une vie ſi ſainte; mais comme ils étoient retenus dans le monde par des engagemens legitimes, ou par la crainte d'une vie ſi auſtere, ils ſe contentoient de leur faire des liberalitez. Les Seigneurs leur donnoient le fond ſur lequel ils s'étoient retirez. C'eſt ainſi que ſe ſont établis le Monaſtere de Camaldoli près de Florence, la grande Chartreuſe, & pluſieurs autres, dont l'Auteur donne ici la deſcription. Voici ce qu'il rapporte du Monaſtere

naſtere de Camaldoli. „ Dans les plus hautes élevations de l'Apennin il y a une „ montagne très-eſcarpée, & d'un accès „ difficile, d'où l'on deſcend comme par „ un précipice dans un vallon, où fut bâti „ le Monaſtere de Camaldoli, d'où l'on envoye chaque jour aux Hermites tout ce „ qui leur eſt neceſſaire, du Monaſtere de „ la vallée juſqu'à l'Hermitage d'enhaut il „ y a pour cinq quarts-d'heure de chemin, „ & l'on trouve ſur la route quantité d'arbres verds, & cinq ou ſix torrens qu'il „ faut paſſer. Cette montagne eſt toute „ couverte d'un bois obſcur de grands ſapins, qui rendent une excellente odeur. „ Comme ces arbres ont toujours leurs „ feuilles & leur verdure, ils forment au „ milieu de la forêt un lieu ſombre, & la „ plus belle retraite du monde, qui eſt toujours arroſée par ſept fontaines, dont les „ eaux ſont claires & pures, & environnée „ d'un grand cercle de ces ſapins qui font „ un effet très-agreable. L'enceinte de „ l'Hermitage va un peu en penchant. A „ l'entrée on trouve une Chapelle dédiée „ ſous l'invocation de Saint Antoine, où „ le Peuple vient prier. Un peu plus haut „ eſt la cellule du Portier; vis-à-vis il y a „ deux autres petites habitations, l'une pour „ le Commis, & l'autre pour le Garde de „ Bois; & de l'autre côté il y a encore à „ l'entrée une demeure pour les Ouvriers

„ & pour un Frere Convers, s'il eſt be-
„ ſoin. Enſuite on entre dans une cour
„ par une porte qui eſt au milieu, & d'a-
„ bord on apperçoit une aſſez grande Egli-
„ ſe d'une figure longue, toute bâtie de
„ pierre de taille, & la voûte eſt d'un ſtuc
„ doré, avec des compartimens extraordi-
„ naires.... Au côté gauche de l'Egliſe eſt
„ le Chapitre, dont on ſe ſert pour enter-
„ rer les morts. De l'autre côté de l'Egli-
„ ſe il y a à la gauche la cellule qui fut ha-
„ bitée par S. Romuald lorſqu'il commen-
„ ça d'établir ſes Hermites; enſuite eſt la
„ cellule où ſe tient aujourd'hui le Supe-
„ rieur, qu'on appelle parmi eux le *Ma-*
„ *jeur*.

„ Toutes les cellules ſont faites à peu
„ près de la même maniere, de la même
„ grandeur, & bâties de pierres; mais en
„ dedans elles ſont toutes revêtuës d'une
„ menuiſerie de ſapin. A l'entrée de cha-
„ que cellule on trouve d'abord un jardin
„ tout entouré de murs, avec une petite
„ porte par où l'on entre dans le logement
„ de la cellule. On trouve d'abord une
„ ſalle, d'où l'on entre à droite dans une
„ chambre où il y a un lit fort étroit, qui
„ n'a que les planches, ſur leſquelles il n'y
„ a qu'une couverture de cotton picquée
„ groſſierement. Au bout de la chambre il
„ y a une petite étude, qui reçoit le jour
„ du jardin par un chaſſis de verre & de

papier.

„ papier. On a pratiqué dans la muraille „ une petite fenêtre par où l'on donne tous „ les jours aux Hermites la nourriture dont „ ils ont besoin. Après la chambre est la „ Chapelle, où il y a un Autel pour y prier „ Dieu, & pour y célébrer le S. Sacrifice. „ De l'autre côté l'on voit le bucher ; du „ côté gauche, après la premiere entrée „ de la cellule, il y a un lieu d'où l'eau „ coule toujours, &c.

La plûpart des Saints Solitaires dont il est parlé dans ces deux volumes, se sont retirez fort jeunes dans les deserts. Il y en a de toute condition, & très-peu qui ayent vécu dans le désordre avant leur retraite.

Toute leur occupation étoit le travail des mains, la lecture, la méditation, les pratiques de la pénitence. Ils n'avoient que l'Oraison pour armes contre les bêtes feroces dont leurs deserts étoient remplis; & la plûpart de ces Vies sont pleines de miracles que Dieu a faits à leur priere.

L'austerité de leur vie a de quoi effrayer. Les herbes, les racines sauvages, les feuilles des arbres cuites dans l'eau faisoient leur nourriture ordinaire, & souvent même ils les mangeoient cruës. On voit dans les Vies de quelques Solitaires qui vivoient dans les parties Septentrionales de l'Ecosse, des mortifications surprenantes. L'Auteur rapporte que ces Saints se plongeoient jusqu'au col dans des étangs glacez, & que

dans

dans cet état ils chantoient les Pſeaumes avec une ardeur & une joye incroyable. Ils ne mangeoient qu'une fois pendant le jour. Souvent même ne faiſoient-ils qu'un repas en deux jours. Leurs jeûnes étoient toujours accompagnez de cilices, de diſciplines, & de veilles. Les Abbez étoient encore plus exacts que les ſimples Religieux à obſerver toutes ces pratiques.

Pour rendre ces excès de penitence plus croyables, l'Auteur propoſe l'exemple de pluſieurs Solitaires de nos jours : tels ſont les Camaldules, les Chartreux, les Bernardins, & les Carmes Déchauſſez ; & par les mortifications qui ſe pratiquent aujourd'hui dans ces quatre Ordres, il laiſſe à juger à ſes Lecteurs de celles qui étoient obſervées dans les temps où la penitence étoit dans ſa premiere vigueur. A la tête des deſcriptions que l'Auteur fait de ces quatre Ordre de Solitaires, on voit une Eſtampe qui repréſente la principale Maiſon de chacun, ou quelques-unes des actions les plus ſaintes & les plus frequentes qui s'y pratiquent. Il décrit enſuite les auſteritez qu'on obſerve dans ces Maiſons. Voici ce qu'il rapporte de l'Abbaïe de Septfons. „ Une des choſes qui édifie davantage dans „ ce Monaſtere, outre le ſilence inviola„ ble qu'on y garde, eſt l'extrême modeſ„ tie des Religieux dans leur marcher, „ quand ils vont tous enſemble au travail

ou

„ ou à la Conference... En tout lieu elle „ eſt auſſi compoſée que lorſqu'ils ſont o- „ bligez pour quelque fonction ſacrée de „ marcher dans l'Egliſe... Dans toutes les „ actions de la journée il ne paroît d'acti- „ vité que lorſqu'ils ſont au travail des „ mains, où l'on voit des corps extenuez „ par la penitence montrer toute la vigueur „ & la vivacité que pourroit avoir un Ath- „ lete... La reforme y eſt obſervée de „ la même maniere que du temps de Saint „ Bernard, avec le ſilence perpetuel, les „ herbes & les legumes pour la nourriture „ ordinaire, les œufs pour les infirmes, & „ pour les hôtes, quand on leur permet de „ manger au Refectoire: mais le poiſſon & „ la viande ne ſe mangent qu'à l'Infirme- „ rie.

Loci communes Juris Practici de Rationibus reddendis, earumque reviſione, id eſt, à quibus, cui, ubi, quando & quomodo ratio ſit reddenda; reddita item & examinata an & quando repeti ſive revideri poſſit. Collecti à JOH. HEESER, J. C. Conſiliario & Cancellariæ Directore Naſſovico Catholico. Editio noviſſima, cum Indice Capitum, ſive Locorum, prioribus editionibus auctior, & à multis mendis emendatior. *Coloniæ Agrippinæ, apud Wilhelmum Metternich Bibliop.* 1708. C'eſt à dire: *Principes de* Droit & de Pratique,

tique, touchant les redditions de Comptes, & les révisions; où l'on examine par qui, à qui, quand, & comment les Comptes doivent être rendus; & en quels cas il faut les revoir. Par Jean Heeſer *Juriſconſulte, &c. Nouvelle Edition, avec une Table des Chapitres & des Matieres, plus ample que les précedentes.* A Cologne, chez Guillaume Metternich Libraire. 1708. in 4°. pagg. 264.

TOUTES les perſonnes qui ont eu l'adminiſtration du bien d'autrui, ou qui ont joüi ſeules d'un bien auquel pluſieurs avoient part, ſont obligées de rendre compte: tels ſont les Tuteurs, les Curateurs, les Adminiſtrateurs d'Hôpitaux ou de Communautez, les Sequeſtres, les Gardiens, les Aſſociez; tous ceux en un mot à qui le ſoin des affaires publiques, ou de certaines affaires particulieres a été confié. L'Auteur de cet Ouvrage parcourt d'abord les différentes ſortes de fonctions auſquelles la neceſſité de rendre compte eſt attachée. Il commence par les Tuteurs, & à leur égard il obſerve que ſi un Mineur a eu deux Tuteurs en même temps, & que par la nomination on ait preſcrit à chacun ſa charge, l'un ne ſera pas tenu de celle de l'autre; mais que ſi toute l'adminiſtration eſt commiſe à deux également, ils en doivent répondre ſolidairement, & ſans diſ-

tinction, comme d'une charge commune. Cette solidité neanmoins n'empêche pas, dit l'Auteur, que le Mineur ne soit obligé de commencer par celui qui a eu l'administration, & ce n'est qu'en cas que celui-là soit insolvable, qu'il peut s'adresser à l'autre, à moins qu'ils n'ayent tous renoncé au benefice de division & de discussion.

L'engagement de rendre compte va à charger le Tuteur également de ce qu'il aura négligé de faire, ou de ce qu'il aura mal fait. Il est responsable des sommes qu'il a reçûës, & de celles qu'il auroit dû recevoir; il n'y a que la preuve des diligences faites pour être payé, & faites inutilement, qui puisse le mettre à couvert. Il doit rendre les fruits dont il a joui, & payer du jour de l'arrêté de compte, les interêts des sommes dont il s'est trouvé reliquataire. Il ne sçauroit avoir une administration trop exacte: car il est garant de toutes les pertes que souffrent les Mineurs, à moins que des évenemens imprévûs & inévitables n'y ayent donné lieu. L'obligation de rendre compte est si générale, qu'un pere n'en est dispensé à l'égard de ses enfans, que pour les biens dont il a lui-même l'usufruit; & encore doit-il veiller en ce cas-là à la conservation du fonds. Au reste, un Tuteur peut employer toutes les dépenses qu'une administration raisonnable exigeoit

de

de lui; car comme il eſt engagé envers le Mineur à ne rien omettre de ce qui regarde ſon interêt, le Mineur eſt auſſi obligé envers lui à ratifier ce qu'il aura fait, & à lui paſſer les ſommes qui auront été reglées en Juſtice, ou qui auront été employées utilement.

Par les Loix Romaines les enfans n'avoient des Tuteurs que juſqu'à quatorze ans; on leur donnoit après cela des Curateurs, qui ſuccedant aux fonctions des Tuteurs, ſuccedoient auſſi à leurs engagemens & à leurs charges. On donne des Curateurs aux inſenſez, qui n'ayant pas l'uſage de la Raiſon, ſont incapables de gouverner leurs biens. On en donne aux prodigues, parce que la prodigalité, par rapport aux biens, produit le même effet que la démence, & qu'il eſt à peu près égal de ſe ruïner par l'égarement de l'eſprit, ou par celui de la conduite. Il y a encore une autre ſorte de Curateurs prépoſez pour l'adminiſtration des biens qui paroiſſent abandonnez. Si quelqu'un, par exemple, eſt engagé dans une longue abſence, ſans avoir chargé perſonne de ſes affaires: s'il ne paroît point d'heritiers d'une ſucceſſion; ou ſi ceux qui l'étoient de droit y ont renoncé: ſi un debiteur abandonne ſes biens à ſes créanciers; dans ces cas-là, & toutes les fois que des biens ſe trouvent ſans maîtres, ou ſans que perſonne en ait la conduite,

on nomme des Curateurs pour les regir; & ces Curateurs ſont obligez aux mêmes ſoins, & ſujets aux mêmes regles que les Tuteurs.

Ceux qui ſont établis pour les affaires d'une Ville ou d'une Communauté, doivent apporter autant d'exactitude dans leur adminiſtration, que les Tuteurs & les Curateurs dans la leur; & par une ſuite des mêmes engagemens, ils ſont aſſujettis à la neceſſité de rendre compte.

Il eſt rare de voir des gens qui ſans être obligez par aucun devoir particulier à prendre ſoin des affaires d'autrui, entreprennent de s'en charger par un motif d'humanité & de charité pour la perſonne qui les abandonne. Les Loix Civiles n'exigent point ces ſortes de ſecours officieux; mais elles veulent que quand une fois on eſt entré volontairement dans les affaires de quelqu'un, on ne puiſſe plus les négliger. Cette fonction, qui eſt libre par elle-même, devient forcée dans la ſuite, dès qu'on a commencé à la faire. Elle demande l'attention la plus exacte: mais auſſi lorſque cette condition ſe rencontre, il eſt juſte que ceux dont on a pris les interêts en leur abſence, approuvent & ratifient ce qui a été fait pour eux, & rembourſent les ſommes legitimement avancées à cette occaſion.

Lorſqu'une choſe ſe trouve commune à pluſieurs perſonnes, ſans qu'il y ait aucune con-

convention précedente pour cela, comme par exemple une ſucceſſion entre pluſieurs coheritiers, il ſe forme des engagemens reciproques entre eux. Celui qui a la choſe commune en ſes mains, eſt obligé d'en prendre ſoin, & les autres doivent le rembourſer des avances qu'il a faites pour la conſerver: tout cela produit une obligation indiſpenſable de rendre compte. Les comptes doivent être rendus, dit l'Auteur, aux perſonnes intereſſées dans les affaires dont on a eu la conduite; & s'il ſurvient des difficultez ſur quelques articles, il faut s'en rapporter à des Arbitres, ou les faire regler par le Juge.

Quand une fois les Comptes ont été examinez, & qu'ils ont été arrêtez en connoiſſance de cauſe, il faut s'en tenir là. L'interêt commun des Parties veut qu'on ne permette pas de conteſter de nouveau ſur des articles décidez; ſi la liberté des réviſions n'avoit point de bornes, ce ſeroit une reſſource toujours nouvelle pour la chicane. Les articles dont on eſt convenu volontairement, ou ceux qui ont été reglez par le Juge, doivent paſſer pour certains. Il n'y a que les erreurs de calcul, les emplois doubles ou faux, qui ne ſe couvrent point par le temps, ce ſont là des choſes aſſez communes, mais elles ſont d'uſage.

Essais de Traduction, ou Remarques sur les Traductions Françoises du Nouveau Testament, pour les rendre plus parfaites & plus conformes au genie des Livres Sacrez. A Paris, chez Pierre Witte. 1709. in 12. pagg. 132.

„ IL n'est rien qui doive interesser davan-
„ tage tous les Chrétiens, dit l'Auteur de
„ ces Remarques, qu'une exacte & fidele
„ Traduction du Nouveau Testament, par-
„ ce qu'il n'est rien plus important à ceux
„ qui le lisent que de bien prendre les pa-
„ roles de Jesus-Christ dans le sens naturel
„ qu'elles ont été écrites & prononcées.
„ Comme ces divines paroles sont le fon-
„ dement de nôtre Religion & de nôtre
„ esperance, les moindres particules sont
„ d'une grande conséquence pour nous, &
„ méritent que nous nous appliquions à
„ pénétrer les sens que les Evangelistes y
„ ont attaché. On l'a fait de nos jours
„ plus que par le passé, continuë l'Auteur,
„ & nous avons un grand nombre d'habi-
„ les gens qui se sont appliquez à traduire
„ le Nouveau Testament, afin de faire en-
„ tendre aux plus simples les discours & les
„ paroles de vie du Sauveur du monde. Ce
„ service est si grand & si loüable, qu'on
„ ne sçauroit témoigner trop de reconnois-
„ sance à ceux qui l'ont rendu au Public...

Mais

„ Mais de toutes les marques de r
„ ſance qu'on puiſſe leur donner
„ voi point de plus ſincere, ni de
„ cace, qu'une réviſion de leur
„ ges "... Et c'eſt ſur ce prin
l'Auteur a entrepris de faire les r
qu'on trouve ici. Il déclare qu'il
point publiées dans la vûë de por
préjudice aux verſions du Nouve
ment. Son but eſt de donner une
ſance plus exacte du ſens littera
tains endroits de l'Evangile, où il
les Traducteurs n'ont pas toujours
dée des Auteurs Sacrez, parce que
ducteurs ſe ſont attachez trop ſcr
ment aux ſignifications ordinaires
mes Latins. Par exemple, dans S
thieu, Chap. 12. ℣. 45. on lit :
temps il va prendre avec lui ſept autr
plus méchans que lui, &c. L'Au
tend que les Traducteurs ſe ſont
du ſens litteral en traduiſant ainſi
que le nombre de ſept, qui eſt un
déterminé chez les Grecs & les L
gnifie ſouvent un nombre indéter
l'Ecriture. Il en rapporte pluſieu
ples; ainſi il auroit fallu traduire,
En même temps il va prendre avec lu
autres Eſprits plus méchans que lui.

L'Auteur ſuit la même méthode
autres remarques. Il s'attache à
la ſignification propre de certain

Latins que les Traducteurs n'ont pas bien rendu en François, ſelon lui. Il le prouve par d'autres exemples tirez de l'Ecriture, & par les termes Grecs ou Hébreux ; & il donne enſuite ſa traduction. En voici encore deux exemples.

La premiere remarque eſt ſur le premier verſet du Chapitre premier de l'Evangile ſelon Saint Matthieu. L'Auteur dit que le terme François *genealogie*, ne répond pas au terme Latin *generatio*. Le premier ne ſignifie, ſelon l'Auteur, qu'une *Hiſtoire ſommaire des parentez & alliances d'une perſonne, &c.* au lieu que le ſecond ſignifie dans l'Ecriture la conduite de toute la vie d'un homme, d'où il conclut qu'il faut dire en François : *Hiſtoire de la vie de J. C. Fils de David, &c.* & non point *Genealogie de J. C. &c.*

La ſeconde remarque eſt ſur le 18. verſet du même Chapitre. L'Auteur prétend, 1. que le mot Latin *generatio* ſignifie en cet endroit la conception de Jeſus-Chriſt auſſi-bien que ſa naiſſance. 2. Que le mot *antequam* ne doit pas être rendu en François par le mot *avant que*, mais par celui de *ſans que* ; & ſur ce principe voici comment il faut rendre ce verſet en François, ſelon lui. *Or voici comment J. C. fut conçû & vint au monde : Marie ſa mere étant fiancée à Joſeph, elle ſe trouva enceinte par la vertu du*

donnance Civile au mois d'Avril 16
de l'Ordonnance Criminelle au mois
1670. *Nouvelle Edition revûë &*
ſur l'original, & augmentée d'une
tion ſur la Procedure Civile & Cri
A Paris, chez les Aſſociez choiſis
dré de Sa Majeſté pour l'impreſ
ſes nouvelles Ordonnances. 1709
pagg. 272.

ON a gardé long-temps en manuſc
la plûpart des Bibliotheques le
verbal de l'Ordonnance de 1667.
l'Ordonnance de 1670. avant qu'il
venu public par l'impreſſion. Une
té aſſez ordinaire à certaines Villes
puis fait hazarder deux Editions ſan
lege: l'une en 1700. & l'autre en 1
ces Editions fautives & imparfaites
moins cela d'heureux, qu'elles ont

férences. Ce précieux manuſcrit, qu'un trop grand nombre de copies écrites à la main, avoit inſenſiblement alteré & défiguré, ſe retrouve ici avec ſes premiers caracteres de verité & d'exactitude. Il eſt plus ample que ceux ſur leſquels on a fait les Editions précedentes. On y voit non ſeulement les Articles projettez, mais ce qui a été dit pour & contre, en les examinant; & à la ſuite des reflexions & des objections propoſées dans cet examen, on a mis le reſultat de l'Aſſemblée, & la redaction des Articles qui en faiſoient le ſujet: de ſorte que ſur chaque Article il y a tout à la fois le projet & l'arrêté, le doute & la déciſion.

Tout le monde ſçait que le Roi pour abréger les procedures & les réduire ſous une Loi uniforme dans ſon Royaume, fit choix des premiers Miniſtres de la Juſtice, pour travailler ſous ſes yeux, à l'exécution d'un tel deſſein. Les uns eurent la fonction de dreſſer les Articles, & les autres celle de les examiner. Mr. Puſſort fut chargé du plan de la reformation, & s'acquitta de ce ſoin avec la pénétration & l'exactitude qui lui étoient naturelles; & ſur-tout avec une droiture d'intention qui le faiſoit toûjours aller au bien des Parties par le chemin le plus court & le moins onereux. M. le premier Préſident de Lamoignon porta la parole au nom du Parlement dans l'examen des *Articles*. „ Il étoit, pour uſer des ter-

„ mes de la Préface, l'ame
„ ces, par la beauté de ſon d
„ la force de ſes raiſonnemer
„ que ce grand Magiſtrat av
„ quence naturelle, ſoûtenuë
„ douce & prévenante, qui le
„ tre de tous ceux qui l'écou
„ ſonne n'a eu plus de cap
„ dans les affaires, plus de dr
„ cœur, ni plus de ſolidité
„ Tous ſes mouvemens alloi
„ & au bien public: qualitez
„ mirons encore aujourd'hui
„ heritier de ſon nom & d
„ D'ailleurs l'élévation de ſor
„ par l'étude des Loix, for
„ longue expérience, donnoit
„ à ſes opinions, qu'il les fa
„ ſuivre, par la force qu'elles
„ de ſon autorité. " Nous
rien à cet éloge, ſinon que l
faits qui en font la matiere, ſ
la lecture même de l'Ouvrage

M. Talon fut auſſi admiré
férences. Il y fit paroître
d'érudition, & cette ſolidité
qu'on retrouvoit dans tous
C'eſt principalement ſur les n
nelles qu'il paroît avoir répan
mieres & de principes dans l
tenuës pour l'Ordonnance de
ceux qui aſſiſterent à ces

meuſes, contribuerent par leurs réflexions à l'exécution du deſſein qu'on s'y étoit propoſé. „ L'on y traite les plus grands & „ les plus ſecrets myſteres de la Juriſpru„ dence, auſſi-bien que de la Procédure ; „ & avec la même facilité qu'on y voit ces „ grands Hommes s'élever à une ſçavante „ diſcuſſion des points les plus ſubtils du „ Droit, on les voit deſcendre dans un „ détail fort circonſtancié de la Pratique la „ plus embaraſſée & la plus épineuſe.

On ne croit pas devoir s'étendre davantage ſur un Livre qui étoit connu longtemps avant qu'il fut imprimé, & dont il y a déja eu, depuis l'impreſſion, deux Editions différentes ſans celle-ci. L'avantage qu'a cette troiſiéme Edition ſur les deux autres, c'eſt qu'on l'a, pour ainſi dire, de la premiere main, & qu'elle a été faite ſur le manuſcrit original remis à Mr. Foucault Conſeiller d'Etat, par feu M. Foucault ſon pere, qui étoit le Secretaire des Aſſemblées. Cet illuſtre Fils, diſtingué par ſon rang, & par le grand nombre de connoiſſances curieuſes qui en relevent le mérite, non content d'avoir rendu des ſervices ſi réels au Public durant le cours de ſes Intendances, a voulu encore lui être utile par la communication du manuſcrit qui découvre le véritable motif des Ordonnances les plus uſitées du Royaume. On a joint *à cet Ouvrage* une briéve inſtruction ſur

les matieres civiles & criminelles, par rapport à l'une & à l'autre Ordonnance ; afin qu'en apprenant la diſpoſition de la Loi par la lecture du texte, chacun ſe trouve en état d'en faire ſur le champ l'application.

Traité de la Conſtruction & des principaux uſages des inſtrumens de Mathematique, avec les figures neceſſaires pour l'intelligence de ce Traité. Dédié à Monſeigneur le Duc d'Orleans, par le Sieur N. BION *Ingenieur du Roi pour les inſtrumens de Mathématique, Quai de l'Horloge du Palais, où l'on trouve tous ces inſtrumens dans leur perfection.* A Paris, chez la Veuve Boudot, au Soleil d'or ; Jacques Colombat, au Pelican, & Jean Boudot, ruë Saint Jacques. 1709. in 8°. pagg. 347.

L'AUTEUR de ce Traité le commence par les définitions qu'il croit neceſſaires pour l'intelligence de ſon Ouvrage, & il donne ces définitions ſous le titre de Principes de Geometrie. Ce Traité eſt partagé en huit Livres, dont on trouve un précis aſſez exact dans la Préface. Le premier Livre traite de la conſtruction & des principaux uſages des inſtrumens les plus ſimples & les plus ordinaires, comme ſont le Compas, la Regle, le Treligne, le Portecrayon, l'Equerre, & le Rapporteur. Le ſecond Livre explique les principaux uſa-

ges

ges du Compas de proportion, & la maniere de le conſtruire. On joint à cela pluſieurs méthodes pour faire différentes jauges, & on indique les moyens de s'en ſervir pour jauger les tonneaux. Dans le troiſiéme Livre l'Auteur parle de pluſieurs inſtrumens curieux, de la maniere d'armer les pierres d'aimant, & de la compoſition de différens microſcopes. Il y a dans ce Livre des nouveautez qui feront plaiſir. M. Bion donne dans le quatriéme la conſtruction & les uſages des inſtrumens qui ſervent en Campagne pour arpenter les terres, lever les plans, meſurer les diſtances & les hauteurs, tant acceſſibles qu'inacceſſibles. On apprend dans le cinquiéme Livre à conſtruire différens niveaux, à les rectifier, & à les appliquer à la conduite des eaux. On y trouve l'explication d'une eſpece de jauge pour meſurer la quantité d'eau que fournit une ſource, & on y découvre les moyens de partager ces mêmes eaux. Ce Livre contient auſſi la conſtruction des inſtrumens d'artillerie, & la maniere de les mettre en uſage, tant pour les canons & les boulets, que pour les mortiers & les bombes. Les inſtrumens qui ſervent à l'Aſtronomie font la matiere du ſixiéme Livre. L'Auteur témoigne qu'il doit beaucoup aux lumieres de M. de la Hire, & de M. Caſſini. Le ſeptiéme Livre renferme l'expoſition de la conſtruction & des uſages de

plusieurs instrumens propres à la navigation. Après l'explication de la Bousſole & les inſtrumens qu'on employe ſur mer pour obſerver la hauteur des Aſtres, M. Bion parle du Quartier de reduction, & de la maniere de ſe ſervir des Cartes réduites. Dans le dernier Livre il entretient ſes Lecteurs de toutes les eſpeces des Cadrans, ſoit au Soleil, ſoit à la Lune, & aux Etoiles; d'un Horloge élementaire ou Pendule à l'eau, & d'un Cadran qui marque les noms des vents qui ſoufflent. Tout l'Ouvrage eſt terminé par la deſcription des principaux outils dont on ſe ſert pour conſtruire les inſtrumens de Mathématique. Il eſt enrichi d'un grand nombre de planches, qui, quoiqu'un peu chargées de figures, ne laiſſent pas de donner une idée fort nette des choſes qu'elles repréſentent.

---

* Nephrologia nova & curioſa, quæ docet, admirandam rerum ſtructuram, eorumque uſum nobilem in ſanguificatione, ſeminis præparatione, ac humoris ſeroſi, à ſanguine ſegregatione conſiſtentem ex principiis de circulari ſanguinis motu illuſtrata à M. T. P. nunc publici Juris facta, cura JOH. HELFFRICI JUNCKII, 12. *Franc. ad Mœn. apud Joan. Adolph. Stock.* 1709.

XXXIV.

JOURNAL DES SCAVANS.

Du Lundi 26. Août M. DCCIX.

De ortu & progreſſu Hæreſum Joannis Witcleſi in Anglia Presbyteri narratio hiſtorica. Auctore Fr. PETRO MARIA GRASSI, Vicentino Auguſtiniano. C'eſt-à-dire: *Hiſtoire de la naiſſance & du progrès de l'hereſie de Jean Wiclef. Par le P.* Pierre Marie Graſſi, *Religieux Auguſtin.* A Vicenze. 1707. chez Thomas de' Lavezii. in 4°. pagg. 405.

LE Pere Graſſi eſt un ſçavant Religieux qui a travaillé ſous le Cardinal Noris, & qui a crû rendre un grand ſervice à l'Egliſe en publiant l'Hiſtoire de Wiclef, parce qu'il le regarde comme le premier Auteur de tous les partis qui ſe ſont formez dans les derniers ſiecles contre l'Egliſe Ro-

maine. L'Ouvrage eſt partagé en vingt-un Chapitres.

Jean Wiclef naquit dans la Province de Leyceſtre, apparemment dans le Bourg de Lutterworth, dont il fut dans la ſuite Curé. Après avoir fait ſes Etudes à Oxford, il fut promû au Sacerdoce, & il obtint par brigues la Principalité du College de Cantorberi, quoique ſuivant la fondation, cette Principalité ne pût être conferée qu'à un Regulier. Il eut ſur cela avec les Reguliers un Procès qu'il perdit à Rome. Cette perte l'irrita contre le Pape, & ſa haine augmenta beaucoup quelque temps après, par le refus de l'Evêché de Wincheſtre, qu'il avoit demandé. Il commença à s'élever contre la Hierarchie Eccleſiaſtique; & pour mieux réüſſir, il ſe rendit à la Cour, & il s'inſinua dans les bonnes graces du Roi Edouard III. & de ſes Courtiſans, en enſeignant que l'Egliſe dépendoit du Souverain, & qu'elle n'avoit point d'autre Chef viſible. Après s'être fait un puiſſant parti, il revint à Oxford, & ſe mit à déclamer contre tout l'Ordre Eccleſiaſtique, & ſurtout contre les Religieux Mandians, qu'il diſoit avoir été figurez par Caïn. La premiere lettre de ce nom déſignoit, ſelon lui, les Carmes; la ſeconde, les Auguſtins; & la troiſiéme les Jacobins. Il transformoit la quatriéme en M, & diſoit *Caïm* au lieu de Caïn, afin de pouvoir joindre

les

les Mineurs aux autres. *I. Chapitre.*

II. Chap. L'Auteur fait quelques obſervations ſur le temps de la converſion de l'Angleterre par le Moine Saint Auguſtin. Il en fait auſſi ſur le commencement de l'hereſie de Wiclef; & après avoir rejetté les ſentimens de divers Auteurs, il place l'Epoque de la naiſſance de cette hereſie en 1352.

III. Chap. On voit dans ce Chapitre les moyens qu'employa Wiclef pour s'attirer des diſciples. Il avoit beaucoup d'eſprit, il diſputoit avec une grande ſubtilité; toute la jeuneſſe lui applaudiſſoit, & un certain Guillaume qui avoit autrefois été ſon Maître, ne ceſſoit point de l'admirer. Il publia quelques petits Ouvrages contre les Evêques, pour faire plaiſir à Jean Duc de Lancaſtre, & s'en fit un puiſſant Protecteur. Ce Prince étoit en colere contre Wikam Evêque de Wincheſtre, & contre quelques autres Prélats ſur qui il vouloit uſurper des droits qu'ils lui conteſtoient. Simon Iſlep Archevêque de Cantorberi implora le ſecours du Roi pour reprimer Wiclef, mais ce fut inutilement: & cet Archevêque ſe contenta de condamner les Ouvrages du Novateur. Iſleb mourut en 1366. & Simon Langham qui lui ſucceda, convoqua un Concile à Lambeth. Trente articles de la doctrine de Wiclef furent condamnez dans cette Aſſemblée; & le Decret en fut publié dans l'Univerſité

d'Oxford. Wiclef n'osa s'élever contre les décisions des Evêques, parce que le Duc de Lancastre son protecteur étoit alors en Espagne. Il s'abstint même, après le retour de ce Prince, de continuer ses déclamations contre l'Episcopat, & il s'attacha à détruire les Sacremens de l'Eglise. Il n'épargnoit les Evêques que parce que le Duc de Lancastre & la belle Alix Persi Maîtresse d'Edouard, qui avoient entrepris de ruiner leur autorité, n'avoient pas besoin de son secours. Les emplois de Chancelier, de Tresorier, & les autres grandes Charges du Royaume, furent ôtées aux Evêques, & tout le Clergé fut chargé d'une grosse taxe. On prévit bien que le Pape se plaindroit de la conduite du Roi; mais afin de l'intimider, ou de rendre inutiles ses corrections, Wiclef mit au jour un Livre, dans lequel il prétendit prouver que le Pape étoit l'Antechrist.

Après avoir gagné des Sçavans & des Courtisans, il crut qu'il devoit faire entre aussi le peuple dans son parti. Pour cela se transporta dans son païs, où il fut re comme un Apôtre, & où il répandit p dant deux ans ses dogmes avec tout le s cès qu'il pouvoit desirer. Edouard mou en 1377.

Chap. IV. Le Pere Grassi refute du sis-Mornay, qui a avancé que ce Prin *bolit* la coûtume de payer le denier d

Pierre. On recherche l'origine de ce pieux tribut, & on montre que les Auteurs qui ont écrit qu'Ine Roi des Saxons Occidentaux l'établit le premier, se sont trompez. Ceux qui attribuent cet établissement à Offa Roi des Merciens, paroissent plus conformes aux anciens Historiens. Les Rois d'Angleterre depuis Offa jusqu'à Henri VIII. firent payer exactement le denier de S. Pierre. Henri VIII. exempta les Anglois de le payer. La Reine Marie le rétablit. Elisabeth suivit l'exemple d'Henri VIII. & depuis ce temps-là l'Angleterre a absolument cessé de satisfaire à une charge meritoire, que ses anciens Habitans s'étoient volontairement imposée.

Chap. V. Richard II. succeda à Edouard, & comme il étoit encore enfant on lui donna un Tuteur. Ce Tuteur fut le Duc de Lancastre, dont la nouvelle dignité donna un nouveau courage à Wiclef. Il revint à Oxford, & y fit plus de bruit que jamais. Quatre Professeurs entrerent hautement dans ses interêts ; l'Université se partagea, & on commença à donner le nom de Lollards aux Partisans du Novateur, quoique de certains Heretiques eussent porté ce nom-là environ quarante ans auparavant. Le Pere Grassi dit que les Catholiques ne le donnerent aux Wiclefistes que pour marquer qu'ils semoient de l'*ivraye, lolium*, dans le champ du Seigneur.

On voit dans ce Chapitre une assez longue suite de procedures qui furent faites contre Wiclef, tant par l'Université d'Oxford, que par l'Archevêque de Cantorberi. Il fit une retractation publique. Mais les Evêques ne trouverent pas cette retractation même exempte d'erreurs. La principale étoit l'absence réelle du Corps de Jesus-Christ dans l'Eucharistie. A cette occasion l'Auteur fait de sçavantes reflexions sur l'opinion de Berenger, & il examine en combien de Conciles elle avoit été condamnée jusqu'au temps de Wiclef.

Le *VI. Chapitre* renferme diverses observations sur le dogme de l'Impanation, & sur le sentiment de l'Abbé Rupert touchant l'Eucharistie. Dans le *VII.* l'Auteur fait l'Histoire du Schisme qui se forma dans l'Eglise Romaine entre Urbain VI. & Clement VII. évenement qui fut cause qu'on cessa en Angleterre de poursuivre Wiclef.

Chap. VIII. La revolte d'un grand nombre de Païsans, qui avoient à leur tête un de ses Disciples, nommé Ball, lui procura encore une plus grande securité. L'Archevêque de Cantorberi eut la tête coupée par l'ordre de ces Séditieux, & Wiclef n'eut pas plûtôt appris sa mort, qu'il sortit d'Oxford pour aller prêcher ses nouveaux dogmes. On raconte dans le *IX.* Chapitre ce que ses principaux disciples firent dans cette Ville pendant son absence, & ce qu'ils de-

devinrent enſuite. Philippe Repigton abjura ſa doctrine, & fut fait Evêque de Lincoln, & Cardinal. Jean Ayſton & Nicolas Herefort moururent en priſon. Guillaume de Courtenay nouvel Archevêque de Cantorberi, tint un Concile à Londres, où les Wiclefiſtes furent condamnez.

Chap. X. La perſecution qui ſuivit la publication du Decret de ce Concile, fut aſſez vive, & Wiclef fut obligé de mener une vie errante. Par la protection qu'un aſſez grand nombre de Seigneurs donnoient dans leurs terres aux Prédicateurs Wiclefiſtes, la nouvelle doctrine ne laiſſa pas de ſe ſoutenir. Mais le plus zelé de ces Prédicateurs, nommé Guillaume Swinderby, ayant été brûlé à Linchfeld, la plûpart des autres ſe cacherent par la crainte d'un pareil ſort. Wiclef ſe retira dans ſa Paroiſſe de Lutterworth, où étant un jour monté en chaire pour „ publier ſes blaſphêmes „ ordinaires, il fut ſoudainement pris de „ paralyſie, par un juſte jugement de Dieu. Il mourut de cette maladie, & il fut enterré dans ſon Egliſe. Mais quarante ans après, c'eſt-à-dire en 1428. ſes os furent déterrez, ſuivant un Decret du Concile de Conſtance; ils furent enſuite brûlez publiquement, & on en jetta la cendre dans la riviere. Ses diſciples répandirent auſſi-tôt après ſa mort une infinité de petits Livres, qui contenoient ſa doctrine, & qui étoient rem-

remplis d'éloges outrez ; & les disputes auroient recommencé, si le Roi Richard & l'Archevêque de Cantorbery ne les avoient arrêtées par leur autorité. Les Lollards furent recherchez, & Guillaume de Courtenay mit tout en usage pour les ramener à l'Eglise.

Chap. XI. Il y en avoit dans Londres un nombre prodigieux de tous états. Les Laïques, les Moines, les Ecclesiastiques, les femmes, trouvoient dans cette Secte de grands agrémens, remarque le P. Grassi, & y entroient en foule. L'avarice & la volupté les y engageoient également. Ceux qui instruisoient les autres, ou qui par quelque autre moyen donnoient des preuves de leur zele, étoient recompensez magnifiquement. Ils s'assembloient la nuit dans des lieux convenables, & après avoir entendu un sermon que leur faisoit celui qui présidoit, ils éteignoient les lumieres, & commettoient ensemble toutes sortes de crimes. Ces assemblées nocturnes de Lollards donnent lieu à l'Auteur de faire des remarques sur celles des anciens Chrétiens, & même sur celles des Payens. L'Evêque de Londres, menacé dans des affiches, interrompit les poursuites qu'il avoit commencées ; & la faction des Lollards soûtenuë du credit du Duc de Lancastre, fut si puissante dans le Parlement, qu'elle y fit donner les atteintes les plus vives à l'autorité

torité du Pape & des Evêques.

Chap. XII. L'Auteur y raconte les effets que produisirent les sermons & les Livres séditieux de Guillaume With, de Gaultier Britte, de Jean Purvey, & de quelques autres Prédicateurs Lollards. Ce dernier étoit fort estimé dans la Secte, parce qu'il avoit toûjours été très-étroitement lié avec Wiclef, dont on l'appelloit communément l'*Interprete*. Il fit imprimer à Londres un Ecrit intitulé : *De Compendiis Scripturarum, Paternarum doctrinarum, & Canonum*, dans lequel il avança que tout Chrétien étoit Prêtre par le Baptême, & que les femmes mêmes pouvoient prêcher & administrer les Sacremens. Le P. Grassi observe que Luther a non-seulement enseigné depuis la même chose, mais qu'il a encore été plus loin, puisqu'il a osé assurer que le Diable pouvoit consacrer, baptiser, absoudre, & faire validement toutes les autres fonctions des Ministres de l'Eglise. Les femmes & les filles de Londres ne manquerent pas de profiter de la liberté que leur donnoit Purvey ; elles monterent en chaire dans les assemblées des Lollards. On les vit à l'Autel revêtuës d'habits sacerdotaux chanter une espece de Messe qu'on leur avoit composée en Langue vulgaire ; & de peur qu'on ne pût dorénavant leur contester leurs nouveaux droits, elles présenterent *une Requête* au Parlement, afin d'y être

être confirmées. L'Evêque de *Londr*
s'opposa fortement à ces entrepriſes, &
Prêtreſſes ſe virent réduites à ne dire pl
la Meſſe qu'en particulier dans leurs ma
ſons. Le prétendu ſacerdoce des Lollard
rappelle à la memoire du Pere Graſſi le
Prêtreſſes du Paganiſme, & il entretien
ſes Lecteurs des Veſtales, des ſacrifices qu
les femmes offroient à la bonne Déeſſe
des Prêtreſſes Grecques de Cerès, & d
quelques Dames Romaines qui paroiſſen
avoir exercé les fonctions ſacerdotales. Le
deux Chapitres ſuivans traitent des Prêtre
ſes & des Diaconiſſes de l'ancienne Egliſe
de leur origine, de leurs emplois, des qua
litez qu'elles devoient avoir, &c. Les re
volutions arrivées en Angleterre ſur la fi
du regne de Richard, commencent le *Ch*
pitre quinziéme. Ce Prince fut mis en p
ſon par Henri fils du Duc de Lancaſtre,
il y mourut. Henri étant monté ſur
trône, n'imita point ſon pere, qui a
toûjours protegé les Lollards, & q
Secte diminua beaucoup en Angle
ſous ſon regne. Jerôme de Prague q
avoit appris les dogmes dans cette Iſl
porta en Bohême. Il défendit à Prag
écrits de Wiclef, que Pierre Payne &
ques autres Anglois fugitifs y avoien
tez. La mort de Jerôme de Pra
celle de Jean Huſſ terminent ce Ch
Chap. XVI. Le ſupplice des deu

teurs ſembla réveiller les Lollards d'Angleterre, ils crurent que la mort d'Henri leur perſecuteur, laquelle arriva dans ce temps-là, étoit une conjoncture favorable pour relever leur parti abbatu. Ils ſe ſouleverent donc au commencement du regne de Henri IV. mais les troubles qu'ils exciterent attirerent ſur eux les derniers malheurs. Oldecaſtell principal Auteur de la ſédition, fut brûlé; tous les autres Wiclefiſtes qu'on put attraper furent traitez de même, ou perirent par d'autres ſupplices. Le Pere Graſſi raconte les progrès que la nouvelle doctrine continua de faire dans la Bohême, & comment elle ſe répandit enſuite dans toute l'Allemagne par les ſoins de Luther. Dans les *quatre Chapitres* ſuivans il donne un Abregé de ce qui s'eſt paſſé en Angleterre par rapport à la Religion, depuis la mort d'Henri VIII. juſqu'à la derniere révolution ſous Jacques II. Dans le *dernier Chapitre* il refute les opinions de Wiclef par des paſſages de Saint Auguſtin.

LUCÆ HOLSTENII V. C. Epiſtolæ XXII. ad Petrum Lambecium ſcriptæ, ob nativam ſtyli elegantiam, prudentiſſima monita, & præcepta, ac variarum rerum eruditarum notitiam, nunc primùm ſeorſim editæ, curâ HENRICI CHRISTIANI CRUGERI Luneburgenſis. *Jenæ, ſumptu Jo. Fel. Bielckii, Typis Mullerianis* 17[illegible]

à-dire: *Les Lettres de* Holſtenius *écrites à Lambecius, &c. imprimées ſeparément pour la premiere fois, par les ſoins de* Henri Chrétien Cruger. A Jëne, aux dépens de Jean Fel. Bielk, de l'Imprimerie de Muller. 1708. in 8°. pagg. 88.

CEs Lettres avoient déja paru dans le ſixiéme Livre des Commentaires de Lambecius ſur la Bibliothéque Impériale, imprimez à Vienne en 1674. Mr. Cruger, en nous les redonnant ici ſéparément, a cru faire d'autant plus de plaiſir au Public, qu'outre que les Commentaires ſur la Bibliothéque Imperiale ſont devenus aſſez rares, on trouve dans ces Lettres l'élégance du ſtyle jointe à l'érudition, & à divers avis très-utiles pour regler la conduite & les études des jeunes gens. Holſtenius les a toutes écrites à Lambecius, dont il étoit oncle maternel, & à l'éducation duquel il s'intéreſſoit extrêmement. Auſſi quelque politeſſe qu'on y remarque, il eſt aiſé d'appercevoir que le cœur y parle encore plus que l'eſprit. Elles ſont toutes datées de Rome, & vont depuis l'année 1640. juſqu'à 1650; c'eſt-à-dire qu'elles ſuivent Lambecius depuis l'âge de douze ans juſqu'à celui de vingt-deux, pendant lequel temps il a réſidé à Hambourg lieu de ſa naiſſance, à Amſterdam, à Paris & à Toulouſe. *Si* l'on étoit moins inſtruit de l'habileté

prémа-

prématurée de Lambecius, on ſeroit ſans doute ſurpris de voir un jeune homme de cet âge entrer en commerce de Lettres avec un Sçavant de la volée de Holſtenius. Mais la ſurpriſe ceſſe, lorſqu'on eſt informé d'ailleurs que Lambecius, dès l'âge de dix-ſept ans, préparoit une nouvelle Edition des *Lettres Grèques d'Ariſténéte*, accompagnée de ſes Notes; & qu'à 18. ans, il fit imprimer à Paris chez Cramoiſy ſes Obſervations ſur Aulugelle, ſous le titre de *Gelliana Lucubrationes*, in 8°.

Au ſujet de ces Notes ſur Ariſténéte, Holſtenius (dans la Lettre VII.) paroît d'abord étonné que ſon Neveu ait fait une telle entrepriſe, ſur-tout après un homme du mérite de *Joſias Mercerus* beau-pere de Saumaiſe, qui dans l'Edition qu'il avoit donnée de cet Auteur Grec, ſembloit avoir ſurpaſſé l'attente des Sçavans, ſoit pour la beauté de ſa Verſion Latine, ſoit pour la préciſion de ſes Notes. Cependant, ſans trop inſiſter ſur cette conſidération, Holſtenius veut bien uſer de quelque indulgence envers le jeune Lambecius, & lui permettre de pourſuivre ſon Ouvrage; mais c'eſt à ces deux conditions; l'une, qu'il reſpectera les Manes de *Mercerus*, & que ſur tous les points où il pourroit être d'un ſentiment différent, il ne lui échapera aucune expreſſion qui puiſſe bleſſer le moins du monde la réputation de ce Sçavant; l'autre

l'autre, qu'il évitera de pénétrer trop avant dans les *myſtéres amoureux*, ſur quoi roulent les Lettres d'Ariſténéte, & qu'il aura ſoin de tirer le rideau ſur tous les endroits qu'un jeune homme comme lui doit ignorer, ou tout au moins, doit feindre de ne pas entendre. Nous ne ſçavons quel uſage Lambecius a fait de ces conſeils. Il nous dit ſeulement, dans les Notes qu'il a jointes aux Lettres de ſon Oncle pour y ſervir d'éclairciſſement (& que le nouvel Editeur n'a pas oublié de faire imprimer ici au bas des pages,) Que ſon Ouvrage ſur Ariſténéte, qu'il avoit achevé à Amſterdam en 1646. étoit en manuſcrit dans la Bibliothéque Imperiale, & qu'il le communiqueroit volontiers à quiconque voudroit procurer une nouvelle Edition de cét Auteur.

Holſtenius dans la même Lettre, loüe fort le deſſein que ſon neveu a formé de travailler ſur Lycophron; & il lui offre le ſecours d'un excellent Manuſcrit des Commentaires de Tzetzès ſur ce Poëte obſcur.

Dans la Lettre XI. il paroît approuver le projet de Lambecius, touchant une Verſion Latine des *Lettres de Philoſtrate*; & il l'exhorte fortement à continuer ſes travaux ſur l'*Hiſtoire Byzantine*. On en a vû des fruits dans le Recueil imprimé au Louvre *en 1655*, & à la tête duquel ſe trouve le *Traité de Georges Codin* ſur l'origine &

les

les Antiquitez de Conſtantinople.

Il eſt parlé dans la Lettre XIV. d'un autre Ouvrage que méditoit Lambecius pendant ſon ſéjour à Paris en 1646. C'étoit une nouvelle Edition du Livre d'*Eunapius*, ſur les vies des Philoſophes & des Sophiſtes. Son Oncle lui conſeille d'en differer la publication juſqu'à ce qu'il ait pû conférer le texte de cet Hiſtorien avec un Manuſcrit de la Bibliothéque de Florence, le meilleur & le plus ancien que l'on puiſſe conſulter, au ſentiment de Holſtenius.

On voit par la Lettre XVII. que Lambecius s'appliquoit à revoir le Texte de *Macrobe* ſur un excellent Manuſcrit de la Bibliothéque de M. de Thou: ſur quoi Holſtenius lui mande que *Nicolas Heinſius* travaillant actuellement à la réviſion de cet Auteur, il ſera mieux de tourner ſes vûës du côté des Grecs, qui lui préſentent une moiſſon beaucoup plus riche, ſoit pour l'utilité, ſoit pour la gloire; & il lui recommande en particulier les *Commentaires d'Arrien ſur Epictéte*.

Parmi les avis qu'il lui donne pour la conduite de ſes études, il y en a dans la Lettre IV. qui tend à lui inſpirer du mépris pour les Univerſitez d'Allemagne, qu'il appelle cruëment *des Cabarets & des lieux de débauche*, (*ſpretis* (dit-il) *Germanicarum Academiarum ganeis & popinis.*) C'eſt à quoi *Lambecius* n'a pas manqué de mettre un

corre

correctif par une petite Note, da
le il assure que ce reproche ne d
ber que sur quelques-unes de ces
tez, dont la mauvaise discipline
un effet du déreglement de ceux c
la direction, qu'une tyrannie de
me, & d'une espéce de *Pédantis*
cieux qui s'y est établi. Holsten
un jugement bien différent des U
de Hollande, de France & d'Itali
où il invite son neveu d'aller puis
ne & saine doctrine. Sur-tout,
semble le lieu du monde le plus
aux gens de lettres, par la facilit
trouve de lier commerce avec les
qui y sont en grand nombre, & d
accès libre dans les Bibliothéques
l'usage presqu'universellement re
les autres Nations. Ce témoigna
tageux étoit fondé sur l'expérienc
même avoit faite de ces commo
dant son séjour en France.

Holstenius naquit à Hambourg
Il mourut à Rome en 1661, âgé d
Le Pape Urbain VIII. l'avoit fait
de S. Pierre; & Innocent X. Bibli
du Vatican. Il fut nommé par
VII. pour aller au devant de
Christine de Suéde, lorsque cette
vint à Rome. Nous allons do
liste des principaux Ouvrages de c
Homme.

In Nuptias Thaddæi Barberini & Annæ Columnæ Hendecasyllabi. Romæ, 1627. in 4°.

Porphyrius de Vita Pythagoræ, Sententiæ ad intelligibilia ducentes, & de Antro Nympharum in Odyſſea; Gr. Lat. à Luca Holſtenio, qui Diſſertationem de vita & ſcriptis Porphyrii, & ad vitam Pythagoræ Obſervationes adjecit. Rom. 1680. in 8°. Cet Ouvrage a été réimprimé à Cambridge, en 1655, in 8. & les Notes ſur Porphyre ont été réimprimées avec l'Iamblique, à Amſterdam, en 1707. in 4°.

Demophili, Democratis, & Secundi Sententiæ morales Gr. Lat. Holſtenio Interprete. Romæ, 1638. in 12.

Arrianus de Venatione Gr. Lat. eodem Interprete. Pariſiis, 1644. in 4°.

De Abaſſinorum Communione ſub unica ſpecie, & de Sabbathico flumine. Imprimé en 1653, parmi les *Symmicta* d'Allatius.

Codex Regularum collectus olim à S. Benedicto Anianenſi, à L. Holſtenio editus cum Appendice. Romæ, 1661. in 4°. 2. vol. Réimprimé à Paris, en 1663. in 4°.

Collectio Romana bipartita veterum aliquot Hiſtoriæ Eccleſiaſticæ monumentorum, cum Notis poſthumis. Romæ, 1662. in 8°.

Paſſio SS. Perpetuæ & Felicitatis, &c. cum Notis L. Holſtenii. Romæ, 1663. in 8°. Réimprimé à Paris chez Savreux en 1664. in 8°.

Animadverſa ad Martyrologium Romanum

Baronii, cum Passione SS. Perpetuæ & Felicitatis. Parisiis, 1664.

Annotationes in Geographiam sacram Caroli à S. Paulo, Italiam antiquam Cluverii, & Thesaurum Geographicum Ortelii; quibus accedit Dissertatio duplex de Sacramento Confirmationis apud Græcos. Romæ, 1666. in 8°. Ces Annotations ont été réimprimées avec la Geographie de Charles de S. Paul, à Amsterdam, en 1704. fol.

Theodoti Ancyrani Expositio in Symbolum Nicænum adversus Nestorium; primum edita Gr. & Lat. Holstenio Interprete. Romæ, 1669. in 8°.

Sententia de editione Concilii Basileensis. Imprimé dans le XIII. Tome des Conciles du Pere Labbe. Edition de 1672.

Dissertationes Epistolicæ quædam in Antiquitates Ecclesiarum Orientalium. Imprimées avec d'autres Piéces, à Londres, en 1682. in 8°.

Notæ & Castigationes posthumæ in Stephani Byzantii Ethnica, edita à Theodoro Ryckio. Addita nonnulla ejusdem Holstenii opuscula: videlicet; Commentariolus in veterum picturas Nymphaum referentem; Dissertatio de Staffilari; De Milliario aureo; Laus B[illegible] Lugd. Bat. 1684. fol. Ces Opuscules ont été réimprimez dans le IV. Tome des Antiquitez Romaines.

Epistola de fulcris seu verubus Diana Ephesiæ simulacro appositis. Imprimée [illegible]

VII. Tome des Antiquitez Gréques.

Dissertationes duæ de Ministro & forma Sacramenti Confirmationis apud Græcos. Imprimées avec les Ouvrages posthumes du P. Morin, en 1703. in 4°.

Moyens faciles pour rétablir en peu de temps l'abondance de toutes sortes de grains & de fruits dans le Royaume, & de l'y maintenir toûjours par le secours de l'Agriculture. A Paris, chez Charles Huguier, ruë de la Huchette. 1709. in 4°. pagg. 12.

CEt Ecrit est de M. Liger, connu par plusieurs Ouvrages qu'il a publié sur la culture des jardins. Touché des maux que la disette fait souffrir à la France, il a tâché de pénétrer les secrets les plus cachez de l'Agriculture, & il a fait les découvertes suivantes.

1. Il prétend que le bled semé dans le mois de Mars croît aussi-bien que celui qui a été semé avant l'hyver. Il est vrai, dit-il, qu'il est plus long-temps à meurir, & qu'on n'en peut faire la recolte que dans le temps qu'on fait celle des avoines. Mais cet inconvenient est peu de chose en comparaison de celui qui nous afflige aujourd'hui. Le raisonnement de Mr. Liger est fondé sur l'expérience. Un particulier de Sainte Vertu village à deux lieuës de Chablis, & un autre d'Iranci auprès d'Auxerre,

ont ſemé du bled au mois de Mars dernier, & le bled eſt auſſi beau que s'il avoit été ſemé avant l'hyver. L'Auteur ne croit pas que toute ſorte de terre ſoit propre à faire fructifier cette ſemence, & il voudroit que les Laboureurs en fiſſent l'épreuve dans des terres de différentes natures, de la maniere qui ſuit. „ Prendre deux ou trois „ ſillons d'une terre ſeche ou legere, & autant d'une autre d'un temperament contraire, les bien préparer & fumer, puis „ y ſemer le froment à l'ordinaire, qu'on „ peut, pour en avancer la vegetation, „ mettre tremper dans l'eau pendant un „ jour.... Il eſt certain, continuë-t-il, „ qu'il y aura infiniment plus d'endroits où „ ces eſſais réüſſiront, que d'autres où ils „ manqueront, pourvû qu'on ſeme le bled „ auſſi-tôt que le temps y ſera propre dans „ le mois de Mars. Donc ces expériences „ meritent bien qu'on y faſſe attention.

2. On dit ordinairement qu'il n'y a que le bled nouveau qui ſoit propre à enſemencer les terres, & que ce ſeroit perdre & ſa ſemence & ſon labour, que de ſemer du bled d'une ou de deux années. M. Liger prétend que c'eſt une erreur, & un préjugé ſans fondement. Toutes les autres ſemences germent dans la terre, & produiſent leurs fruits, quoiqu'il y ait une ou pluſieurs *années* qu'elles ſoient recueillies, pourquoi *le bled* ſeroit-il la ſeule ſemence qui n'

t point cette qualité? Pour s'en convain-
: abſolument, il conſeille aux Labou-
rs d'en faire l'experience. „ Prenez, dit-
il, une poignée de bled d'un an ou de
„ deux; ſemez-la dans un petit eſpace de
„ terre bien préparé, recouvrez ce grain
„ avec un rateau, & douze ou quinze jours
„ après vous verrez l'effet qu'aura produit le
„ ſegle ou le froment que vous aurez mis
„ en terre, & s'il ne levera pas auſſi-bien
„ que celui de l'année. Si cela eſt, com-
„ me il n'y a pas lieu d'en douter, pour-
„ quoi ſe mettre en peine d'en chercher
„ d'autres quand on n'en a point?" Il eſt bon d'ajoûter ici qu'il faut que ce bled ait les qualitez requiſes pour être bon à ſemer.

3. Mr. Liger voudroit qu'on s'accoutumât à ſemer du mays ou bled de Turquie. Dans tous les païs ce bled croît en quantité. La culture n'en eſt pas difficile, & on peut le mettre à différens uſages. 1. On en peut faire du pain dans le beſoin. 2. On en fait de fort bonne bouillie. 3. Quand le froment eſt commun, le mays ſert à engraiſſer les porcs. On en fait une pâte merveilleuſe pour engraiſſer les poulets & les chapons, &c. Ces avantages ont déterminé l'Auteur à inſerer ici la maniere dont on le cultive. Il enſeigne dans les articles ſuivans la culture du panis, du millet, du gland, de la navette, des pêchers, des abricotiers, des poiriers, des pommiers, des pru

pruniers, des figuiers, & des châtaigniers. Nous les paſſons ſous ſilence, parce que nous n'y avons rien trouvé de nouveau.

Memoires de JEAN DE WIT, *Grand Penſionnaire de Hollande, traduits de l'Original en François par M. de* *** A la Haye, chez van Bulderen, dans le Pooten, à l'enſeigne du Mezeray. 1709. in 12. pagg. 333.

JEAN DE WIT, Auteur de ces Memoires, étoit un homme de beaucoup d'eſprit, & perſonne ne connoiſſoit mieux que lui les interêts de la Hollande. Son zele pour ſa Patrie égaloit ſes lumieres, c'eſt ce que toute ſa conduite a bien prouvé, & c'eſt ce qu'on voit encore dans cet Ouvrage. Il s'y appliqua pendant la minorité du Prince d'Orange Guillaume III. dans le deſſein d'encourager ſes compatriotes à s'oppoſer vigoureuſement à l'élevation de ce Prince, & à ne plus élire de Stathouder. Il l'acheva deux ans avant ſa mort. Tout le monde ſçait que Jean de Wit fut maſſacré à la Haye en 1672. avec ſon frere Corneille de Wit, par la populace, que les Partiſans du Prince d'Orange avoient ſoulevée contre eux. Le pouvoir de ce Prince s'accrut beaucoup par leur mort; & comme cet Ouvrage pouvoit ouvrir les yeux aux veritables Républiquains, & les exciter

à ſecouër le joug, il fut ſévérement défendu.

Il eſt précedé d'une Préface où l'Auteur s'explique avec beaucoup de franchiſe ſur le caractere & ſur le gouvernement des Princes d'Orange. Il les examine tous depuis Guillaume I. & découvre également leurs bonnes & leurs mauvaiſes qualitez. A la fin de cette Préface il parle ainſi de ſon propre Ouvrage. „ Le Lecteur ne doit „ pas croire, dit-il, que mon intention ſoit „ que ces Memoires lui doivent plaire en„ tierement, puiſqu'en bien des endroits „ ils ne me plaiſent pas à moi-même, d'au„ tant que les commencemens ſont coulez „ fort précipitamment de la plume, quoi„ que repaſſez pluſieurs fois depuis avec at„ tention, y ayant ajoûté pluſieurs pieces „ & pluſieurs morceaux, que j'ai aſſortis „ comme j'ai pû, n'ayant pas eu le temps „ ou l'envie de récrire mon Ouvrage de „ nouveau pour le mettre dans un plus „ grand ordre. " Avant que d'en donner l'analyſe, nous remarquerons que l'Auteur de la Traduction n'a pas eu grand tort de deſirer qu'on eût quelque indulgence pour ſon ſtyle.

L'Ouvrage eſt partagé en trois Parties. La premiere Partie renferme quinze Chapitres. On y propoſe d'abord les maximes qui concernent en général la proſperité de *tous les païs* ; & après les avoir appliquées

à la Hollande, on conſidére les avantages de cette Province, ſoit par rapport à ce qu'elle produit, ſoit par rapport à ſa ſituation. On montre qu'il n'y a point de païs dans l'Europe mieux ſitué pour le Commerce. Les obſervations de l'Auteur ſur l'ancien Commerce ſont aſſez curieuſes. C'eſt, ſelon lui, le défaut du Commerce qui obligea les Celtes, les Vandales, les Huns, les Goths, & tant d'autres peuples à ſortir de leur païs. „ Ces peuples, dit-„ il, troquoient leur ſuperflu, non contre „ de l'argent, mais l'on dit de cette manie-„ re: deux poules, pour une oye; deux „ oyes, pour un porc; trois agneaux pour „ un mouton; trois veaux pour une va-„ che: Le troc des grains avoit encore ſa „ valeur, en ſorte qu'on ſçavoit combien „ d'avoine on donnoit pour de l'orge; com-„ bien d'orge pour du ſegle, & combien de „ ſegle pour du froment, ſuivant qu'on en „ avoit beſoin; & hors les vivres il ne ſe „ faiſoit point de commerce." On trouve ici un petit abregé d'Hiſtoire du Commerce depuis l'an 960. Les Flamans paroiſſent s'y être appliquez ſerieuſement les premiers; les Villes Anſeatiques s'en emparerent enſuite; & enfin Amſterdam l'attira preſque tout entier. „ Pour être perſuadé „ des avantages d'Amſterdam pour le Com-„ merce, dit M. de Wit, on n'a qu'à conſi-„ dérer dans combien peu de temps on

„ peut

„ peut aller & venir avec un peu de bon
„ vent, de Frise, d'Overyssel, de Gueldres,
„ des Villes de Noort-Hollande, sans avoir
„ besoin de marée, de flux, & de reflux;
„ & avec combien peu de frais, & à moins
„ de rien l'on voyage dans toutes les Vil-
„ les de Zuit-Hollande.... Nous surpas-
„ sons, ajoûte-t-il, presque toutes les Na-
„ tions, & sommes les maîtres du Com-
„ merce de l'Ocean, de la Mediterranée,
„ de la Mer des Indes, & de la Mer Balti-
„ tique, & les Hollandois sont presque les
„ uniques pour les transports & la pêche."
L'Auteur croit que pour conserver ces avantages il faut attirer en Hollande un grand nombre d'Etrangers, & que pour réüssir à cela il faut y permettre l'exercice de toutes sortes de Religion, & accorder à tout le monde la liberté de gagner sa vie, sans payer de gros droits de Bourgeoisie.
„ En persecutant les Catholiques Romains,
„ observe-t-il, nous n'empêcherions pas
„ seulement l'entrée des Etrangers, mais
„ nous chasserions les habitans, les Gentil-
„ hommes, les Païsans, & les Rentiers,
„ dont la plus grande partie est de cette
„ Religion; ce qui seroit très-rude, très-in-
„ juste, & très-dommageable, particuliere-
„ ment pour nôtre Nation, qui s'est toû-
„ jours vantée de combattre pour la liber-
„ té." Il prouve que les privileges accordez aux Compagnies & aux Corps de Métiers

tiers ſont très-préjudiciables à l'Etat, & ne ſervent qu'à enrichir quelques particuliers aux dépens du plus grand nombre. A l'égard des impôts, il déclare qu'il eſt très-nuiſible d'en exiger des Commerçans, des Manufactures, des Pêcheurs, & de ceux qui équipent des Vaiſſeaux. Un ſol plus ou moins de gain par rapport à la quantité, peut, ſelon lui, arrêter tout un Commerce qui eſt dans l'équilibre. „ Je ſçai, remar-„ que-t-il, que ces petits droits ſeront „ comptez pour rien par des perſonnes qui „ n'entendent pas le Commerce, mais des „ gens qui y ſont verſez ſçavent bien qu'on „ peut plumer un grand oiſeau plume à „ plume, juſqu'à ce qu'il n'en ait plus. " Il ſe plaint des taxes & des impoſitions exceſſives dont la Hollande eſt chargée, & il s'applique à examiner l'ordre qu'on y devroit obſerver. Ses reflexions ſur une matiere ſi délicate ſont judicieuſes, mais elles conſiſtent dans un détail où nous ne pouvons entrer. Il termine cette premiere partie par des obſervations ſur les Loix, par rapport au Commerce.

Dans la ſeconde Partie, qui eſt diviſée en 14. Chapitres, il traite des Colonies, de la Paix, des Alliances, & du Gouvernement libre. Il montre clairement que rien ne ſeroit plus avantageux à la Hollande que d'établir des Colonies dans les païs éloignez; & comme il prévoit que ces établiſſe-

mens ne ſeroient point du goût des Directeurs des deux Compagnies des Indes, il ſemble révoquer en doute s'il convient à l'Etat de maintenir ces Compagnies. Il eſt ſi perſuadé que la Paix eſt neceſſaire à la Hollande pour ſubſiſter, qu'il ne veut pas même qu'elle faſſe des conquêtes, & qu'il ne craint point d'aſſurer, *Que toutes les Republiques conſiſtant dans le Commerce, ont été détruites par leurs guerres offenſives & par leurs conquêtes.* Il prouve la verité de cette maxime & par des raiſons évidentes, & par des exemples. Il regarde auſſi comme fondamentale cette autre maxime, *Que la Paix incertaine vaut mieux que la guerre.* „ Quel„ qu'un pourroit me demander, dit-il, ſur „ cela, puiſque la Paix eſt ſi neceſſaire à la „ Hollande, ſi on ne pourroit pas étant en „ guerre, la continuer, juſqu'à ce qu'on „ eût forcé l'ennemi à une Paix ſolide; ſur „ quoi j'ai à répondre que le monde eſt ſi „ fort ſujet au changement, particuliere„ment en Europe, & que le Commerce „ cauſe toujours tant de diſputes avec tou„tes ſortes de Nations, qu'une paix certai„ne eſt une chimere pour la Hollande; & „ ceux qui les en flattent ſont comme les „ Sirennes, qui tâchent par leur doux „ chant de faire faire naufrage aux pauvres „ Hollandois. " Il ajoute que le meilleur pour les Hollandois eſt de ſe bien fortifier, & *de ne ſe mêler* après cela de perſonne.

Sils le croyent, ils n'éteindront jamais le feu qui ne les brûle point, & ne s'engageront jamais ſans neceſſité dans les querelles des Souverains, de peur d'attraper la récompenſe de ceux qui ſéparent des gens qui ſe battent, c'eſt-à-dire l'inimitié des deux partis. Il inſtruit ſes compatriotes par l'exemple du chat. Le chat n'attaque point, il ne ſe défend même que quand il ne ſçauroit plus fuïr, mais alors il ſe défend bien, & juſqu'à la derniere extrêmité. „ Si mal-„ gré nôtre prudence & nôtre bonne con-„ duite pour éviter les querelles, on vient „ à nous inſulter ſans raiſon, il nous ſera „ glorieux de nous défendre vigoureuſe-„ ment, comme un chat reſſerré, en défen-„ dant une juſte cauſe, employant toutes „ les forces que nous aurons miſes en re-„ ſerve; & faire reſſentir que la Hollande „ eſt un chat à n'être pas attaqué ſans mi-„ taines." M. de Wit ne juge pas des alliances comme de la paix, il ne conſeille pas trop à ſes compatriotes de s'allier avec les autres Puiſſances, parce qu'on ne s'allie qu'à de certaines conditions, & qu'ordinairement les conditions ſont onereuſes. Il examine dans des articles ſeparez le bien & le mal que la Hollande peut attendre de la France, de l'Eſpagne, & de l'Angleterre, parce que c'eſt ſur cela que la Hollande doit ſe regler lorſqu'il s'agit de ſe joindre à ces Couronnes, ou de s'en ſéparer. Il croit

la Hollande invincible ſous un Gouvernement libre, & ſans Stathouder ni Capitaine Général, & il montre que la Republique ne s'eſt affoiblie que par la trop grande autorité de ces Chefs. Il s'applique ſur-tout à découvrir les deſordres que cauſeroit le jeune Prince d'Orange (Guillaume III.) s'il parvenoit aux dignitez de ſes Ancêtres. Il fait voir enſuite fort au long, que ſous une Regence libre la Hollande n'auroit jamais rien à craindre ni de ſoi-même, ni des Etrangers. Il oſe même aſſurer que chaque groſſe Ville pourroit ſe maintenir contre le plus puiſſant Potentat. Une de ſes principales raiſons eſt : „ Que les plus habiles Ingenieurs & les plus grands Politiques tiennent pour une regle certaine que toutes „ les groſſes Villes qui peuvent ſoutenir un „ ſiege pendant toute une ſaiſon, doivent „ être comptées pour imprenables, parce „ qu'une telle Ville, quand même elle ſe „ rendroit à la fin, ne payeroit jamais à „ beaucoup près les frais qu'elle auroit coûté à prendre; outre que de pareils ſieges „ demandent de groſſes Armées & de groſſes finances, qui ſe trouvent rarement en „ bon état chez les Monarques; l'entretien „ de leur Cour, les Financiers, & ceux qui „ en dépendent, en emportant la plus grande partie.

La troiſiéme Partie ne contient que ſept Chapitres. On trouve dans le premier beau-

beaucoup de reflexions politiques ſur le Gouvernement Monarchique & ſur le Gouvernement Republiquain. Il définit la Monarchie d'une maniere parfaitement conforme aux diſpoſitions où il étoit à l'égard des Stathouders. „ Par un Regne Monarchique, dit-il, je n'entens pas ſeulement un „ Etat dans lequel une ſeule perſonne a „ tout le droit & le pouvoir de faire ou „ défaire les Loix, ſelon ſon bon plaiſir, „ & de ſe faire obéïr en tout : mais j'entens encore un Etat où une ſeule perſonne, même ſans aucun droit, eſt en pouvoir de faire obéïr à tous ſes ordres, ou „ de diriger les ordres & les Loix d'une „ plus haute Regence, ou d'en empêcher „ l'execution, ſuivant ſon bon plaiſir." Des exemples tirez de l'Antiquité touchant les deux eſpeces de Gouvernemens, & de nouvelles obſervations ſur les Stathouders, & ſur les avantages attachez à la liberté, font le ſujet des autres Chapitres. L'Auteur avertit dans ſa concluſion, que ces Memoires furent mis au jour contre ſon intention en 1662. ſous le titre de, *L'interêt de la Hollande*, & que comme ils étoient très-imparfaits, il s'eſt donné la peine de les revoir en 1667.

SU.

SUPLEMENT DU JOURNAL DES SCAVANS,

Du dernier d'Août M. DCCIX.

---

*Oeuvres d'*HORACE *en Latin & en François, avec des Remarques Critiques & Hiſtoriques. Par M.* DACIER, *Garde des Livres du Cabinet du Roi.* A Paris, chez J. B. Chriſtophe Ballard Imprimeur-Libraire, reçû en ſurvivance de ſeul Imprimeur du Roi pour la Muſique, près du Puits-Certain, 1709. in 12. dix volumes. I. vol. pagg. 160. des Préfaces. 493. d'Horace. II. vol. pagg. 436. III. vol. pagg. 563. IV. vol. pagg. 405. V. vol. pagg. 459. VI. vol. pagg. 33. de la Préface, 660. d'Horace. VII. vol. pagg. 621. VIII. vol. pagg. 566. ſans la Remarque ſur le titre des Epîtres. IX. vol. pagg. 552. X. vol. pagg. 504.

SELON

SELON Mr. Dacier, Horace n'eſt pas ſimplement un Poëte, c'eſt un Philoſophe & un Critique. On trouve dans ſes Poëſies de quoi ſe former tout à la fois les mœurs, le jugement & le goût. C'eſt ſous ces trois points de vûë que M. Dacier, dans ſa traduction & dans ſes remarques, préſente Horace au public : & c'eſt ce qui fait auſſi que le public a reçû ſon Ouvrage avec tant d'applaudiſſement. Ce n'eſt pas ici en effet un de ces Livres qui n'ont cours que pendant un temps : c'eſt au contraire un Livre qui ſera toûjours entre les mains des hommes. Car comme il convient également à ceux qui ont déja fait quelque progrès dans les belles Lettres, & à ceux qui n'y ſont pas encore fort avancez ; comme il raſſemble ce qui plaît aux Philoſophes, ce qui ſatisfait la curioſité des Critiques, & ce qui charme toutes les perſonnes qui ont du diſcernement & du goût : le plaiſir & l'utilité qu'on trouve à le lire, lui aſſûrent l'immortalité.

Depuis la premiere édition qu'on en a faite en France, il a été réimprimé plus d'une fois dans les païs étrangers ; il a été traduit en diverſes Langues, & l'on peut dire qu'on a vû peu d'Ouvrages avoir un auſſi grand cours, & une réputation auſſi générale que celui-là.

On eſt heureux quand long-temps après

une

une premiere édition, les Auteurs eux-mêmes prennent le ſoin de redonner leurs Ouvrages : car outre la cenſure du public, qui en eſt comme la pierre de touche, & dont les Auteurs profitent d'autant mieux, qu'ils ont plus de capacité & d'intelligence : ils ont ordinairement eu des adverſaires, dont la critique leur faiſant faire une nouvelle attention ſur leurs premieres penſées, produit dans leurs écrits le dernier point d'exactitude & de correction : ſans compter, qu'indépendamment des jugemens d'autrui, leur étude aſſiduë, & leurs propres reflexions, leur donnent tous les jours des vûës nouvelles & de nouvelles lumieres, ſur des ſujets qu'ils croioient peut-être avoir ſuffiſamment éclaircis. C'eſt tout cela enſemble qui donne un grand prix à cette nouvelle édition d'Horace. On voit à la tête de tout l'Ouvrage une *Préface où il eſt traité de la Poëſie Lyrique, de ſon origine, de ſon caractere, des changemens qui lui ſont arrivez, juſqu'à ce qu'elle ſoit parvenuë à ſa perfection, & des Poëtes qui l'ont cultivée.*

L'Ode, qui eſt l'Ouvrage de la Poëſie Lyrique, *eſt*, ſelon M. Dacier, *une ſorte de Poëme aſſez court fait pour être chanté ſur la lyre, ou à l'imitation de ceux que l'on y chantoit, & qui employe à ſon gré dans ſes différentes compoſitions toutes les ſortes de vers ; qui en mêle même ſouvent pluſieurs*

dans

dans le même Ouvrage, & qui ſe rendant propres toutes ſortes de ſujets, traite les petits d'une maniere fleurie & toûjours noble, & les grands avec une élevation qui paroît plûtôt l'effet de l'inſpiration & de l'enthouſiaſme, que du ſens raſſis. C'eſt de ce genre de Poëſie, que Mr. Dacier va chercher l'origine dans l'Antiquité la plus reculée. Il le prend, pour ainſi dire, au berceau, il en diſtingue tous les âges, & marque le point de perfection où l'ont porté les Grecs, qui ont excellé en ce genre long-temps avant les Romains; parmi leſquels on n'a preſque point fait d'Odes juſqu'au ſiécle d'Auguſte, où l'on vit tout d'un coup les commencemens & la perfection du genre Lyrique. Car alors Horace marchant ſur les traces des anciens Lyriques Grecs, montra à l'Italie ce genre de Poëſie, dont elle n'avoit qu'une idée fort legere, & dont peut-être n'imaginoit-on pas que la Langue Latine fut capable; & ſçût donner à ſes nouvelles compoſitions un ſi grand air de beauté & d'élevation, quelque choſe de ſi naturel & de ſi gracieux, qu'on les a toûjours regardées comme des modeles parfaits de toutes les eſpeces de vers que la Poëſie Lyrique met en œuvre. Mr. Dacier fait ici la comparaiſon d'Horace & de Pindare, il marque la différence de l'un à l'autre; & les qualitez propres de ces deux Poëtes, qui ont ſi peu de rapport entre eux.

Enſuite pouſſant ſes recherches juſqu'à nos temps, il donne le caractere de Ronſard & celui de Malherbe, les meilleurs ſans contredit de tous les Poëtes Lyriques qui ayent paru en France. Les obſervations que M. Dacier a faites ſur l'Ode, ſont un des plus beaux morceaux de ſa Préface. Ce ſont comme des regles du Poëme Lyrique, pour diſpoſer en quelque ſorte l'eſprit du Poëte à l'enthouſiaſme & à la fureur, qui produit dans l'Ode ce beau deſordre, dont la hardieſſe, quoi qu'un effet de l'Art, eſt au deſſus de toutes les regles. Il termine ſa Préface par une réfutation de ceux qui ſe perſuadent, & tâchent de perſuader aux autres, que ſans étudier les Anciens, on s'éleve à ce qu'il a de plus parfait: & qui pour s'autoriſer dans l'indépendance de l'imitation des grands Maîtres & de l'étude, abuſent d'un endroit d'Horace qu'ils expliquent mal. Voici en général de quelle maniere M. Dacier raiſonne ſur la neceſſité d'imiter les Anciens. La vûë de l'Antique a fait dans ces derniers temps les grands Peintres & les grands Sculpteurs, & parmi les habiles Maîtres qui ont excellé dans ces deux Arts, on diſtingue aiſément ceux en qui un beau genie a été ſoûtenu par l'étude des Statuës & des Bas reliefs que l'injure du temps a épargnez, d'avec ceux qui dans leur maniere de deſſiner ou *de diſtribuer les* figures, n'ont ſuivi que

leur

leur propre genie, quelque beau & quelque riche qu'il fut. Il en eſt de même dans la Poëſie; pourquoi? „ Parce que „ *les anciens Poëtes comme* les anciens Peintres & les anciens Sculpteurs en étudiant „ la belle nature, l'ont embellie, qu'ils en „ ont corrigé les défauts, & que ſouvent „ ils ont donné les beautez & les graces „ que la nature ne donne pas. Car les productions de la nature ſont ordinairement „ imparfaites; on ne trouve point de corps „ qui faſſe ſeul une beauté accomplie, la „ nature partage ſes dons. Les Peintres & „ les Sculpteurs anciens les ont recherché „ en différens ſujets pour les raſſembler, & „ en les aſſortiſſant en faire des beautez „ parfaites. Souvent même ils n'ont pas „ tant recherché la nature dans ſes diverſes „ productions, que dans leur propre idée, „ en ſuivant plus la vrai-ſemblance que la „ neceſſité; c'eſt-à-dire, qu'ils ont conſulté, non ce que la nature avoit fait, mais „ ce qu'elle étoit capable de faire. En conſervant la reſſemblance, ils ont fait les „ hommes plus beaux". C'eſt pourquoi Horace & M. Deſpreaux ont recommandé ſi expreſſément l'étude des Auteurs anciens, & nos meilleurs Poëtes ont fait gloire d'avouër qu'ils devoient à cette étude ce qui dans leurs Piéces avoit eu le plus de ſuccès. Il faut convenir, qu'un homme dont l'eſprit eſt rempli de toutes les belles ima-

ges, de toutes les expreſſions nobles & de toutes les comparaiſons heureuſes que les grands genies de l'Antiquité ont produites, a ſur un autre Poëte qui ne conſulte que ſes propres penſées, le même avantage qu'auroit ſur un Peintre ordinaire, un Peintre qui dans ſes études ſe ſeroit fait une loi de copier tout ce qui reſte d'antique en Italie. Quoique cette Préface ſoit particulierement faite pour ſervir d'introduction à la lecture des Odes, elle ne laiſſe pas de contenir pluſieurs choſes qui regardent le plan général de toutes les remarques.

Nous ne rapporterons que ce qu'il dit ſur la maniere de commenter les Poëtes, & dont il a donné lui-même l'exemple dans ſes Commentaires ſur celui-ci. „ Il „ faut expliquer en quoi conſiſtent les „ charmes & les beautez de ſa Poëſie „ (d'*Horace*) faire bien ſentir la nobleſſe de „ ſes fictions, la force, la hardieſſe de ſes „ figures, la fierté & la majeſté de ſes idées „ & de ſes images, l'harmonie & la magnificence de ſes expreſſions, & bien démêler le naturel, le gracieux, le grand, „ le ſublime. En un mot il faut faire ſur „ tout l'Ouvrage ce que les anciens Critiques Denys d'Halicarnaſſe, Demetrius, „ Hermogene, Quintilien & Longin ont „ fait ſur les paſſages les plus remarquables „ des Anciens, pour en faire connoître „ les beautez & les défauts. Car ceux-là ſe

„ ſe trompent infiniment, qui penſent
„ pour bien entendre & bien goûte
„ Poëtes & les autres Ecrivains, il
„ d'entendre tous les termes dont i
„ ſont ſervis. Rien n'eſt moins vrai
„ les obſervations que ces grands Criti
„ ont faites, en ſont une preuve bien
„ vaincante, puiſque par-tout ils nou
„ couvrent des fineſſes cachées, & u
„ ſecret, qui ſont les plus grandes bea
„ de la Poëſie.

„ Voilà ce qu'il faut imiter. C'eſt le
„ moyen d'aider le goût de la jeuneſſe
„ le developper, de le former. C'e
„ qu'il ſemble qu'on n'ait jamais eu
„ vûë dans les Commentaires imm
„ que l'on a faits ſur les Poëtes. Cel
„ eſt pourtant très-neceſſaire & très-im
„ tant; & c'eſt peut-être de cette
„ gence que vient en partie le peu d
„ que la plûpart des gens font pa
„ quand ils veulent juger de la
„ C'eſt une privation preſqu'entiere
„ timent ſur cette partie des Lettre
„ eſt le plus noble fruit des Muſe
„ uns prennent pour beauté les exc
„ débauches d'une imagination dé
„ extravagante; & les autres don
„ nom à des ornemens frivoles
„ conceptions vaines & plates d'
„ froid & rampant. Je pourrois
„ ner beaucoup d'exemples, ca

„ plus commun ; mais je me contenterai „ d'un seul qui est assez remarquable.

Cet exemple est celui du fameux M. Pascal, dont M. Dacier refute ici un paradoxe à quoi la reputation de M. Pascal a peut-être donné cours. Car parmi les pensées de cet Auteur, qui ont été recueillies avec soin, une des plus singulieres est celle-ci. „ *Comme on dit beauté Poëtique, on* „ *devroit dire aussi beauté Geometrique, &* „ *beauté Medecinale ; cependant on ne le dit* „ *point, & la raison en est, qu'on sçait bien* „ *quel est l'objet de la Geometrie, & quel est* „ *l'objet de la Medecine ; mais on ne sçait pas* „ *en quoi consiste l'agrément, qui est l'objet* „ *de la Poësie. On ne sçait ce que c'est que* „ *ce modele naturel qu'il faut imiter, & à* „ *faute de cette connoissance, on a inventé de* „ *certains termes bizarres*, siecle d'or, merveille de nos jours, merveille sans seconde, „ fatal laurier, bel astre, &c. *& on appelle* „ *ce jargon beauté Poëtique, &c.* M. Dacier „ répond à cela, que si l'on ne dit pas *beauté Medecinale*, *beauté Geometrique*, ce n'est point du tout parce que l'on connoît l'objet de la Geometrie & de la Medecine ; mais parce que l'objet de la Medecine & celui de la Geometrie ne demandent point d'ornemens, & n'en sont pas même susceptibles : que si au contraire l'on dit *beauté Poëtique*, ce n'est pas que l'on ne connoisse parfaitement quel est l'objet de la Poë

Poëſie, mais parce que cet objet comporte divers ornemens qui l'embelliſſent : que perſonne n'a jamais fait conſiſter la Poëſie dans ces termes frivoles & dans ces hyperboles outrées que les méchans Poëtes ont quelquefois employez, & dont les bons Poëtes ſe ſont toûjours mocquez.„ Enfin, „ ajoûte-t-il, le comble de l'erreur c'eſt „ d'aſſûrer qu'*on ne ſçait pas en quoi conſiſte „ l'agrément, qui eſt l'objet de la Poëſie, ni „ quel eſt le modele naturel qu'il faut imiter.* „ Car tout cela au contraire eſt parfaite„ ment connu, puiſqu'on eſt parvenu à „ en donner des regles: Ariſtote & Hora„ ce l'ont démontré. Le Poëme Epique, „ le Poëme Dramatique, l'Ode, l'Elegie, „ l'Idylle ; en un mot chaque eſpece de „ Poëſie a ſes ornemens fixes, comme elle „ a ſon caractere marqué.

M. Dacier a mis une autre Préface à la tête des Satires, qui n'eſt ni moins agréable ni moins utile que la premiere. Il y examine quel a été parmi les Romains l'origine & le progrès de la Satire, Poëme entierement différent de celui que les Grecs nommoient Satyres, & qui n'eſt autre choſe qu'une ſorte de diſcours moral & poëtique, inventé pour mettre le ridicule des hommes dans tout ſon jour, & le corriger en le repréſentant : & pour faire voir la beauté de la vertu, par oppoſition à la laideur du vice, que le Poëte Satirique

entreprend de démaſquer. Comme M. Dacier promet une Diſſertation plus étenduë ſur ce ſujet, nous ne dirons rien davantage de celle-ci: ſi ce n'eſt qu'on y remarque une connoiſſance très-exacte de l'ancienne Hiſtoire Litteraire de Rome, & pluſieurs recherches dignes d'un très-habile Critique. Le petit diſcours ſur Horace qu'on voit au commencement du ſecond Tome, eſt de feu M. de Charleval, qui joignant à une politeſſe infinie, un goût exquis, & un talent rare pour la Poëſie tendre, faiſoit ſes délices d'Horace, dont ce diſcours comprend en peu de mots un jugement très-fin & très-juſte.

Venons préſentement à quelques obſervations qui nous ont paru nouvelles ou remarquables dans cette édition, lorſque nous avons parcouru ces dix volumes.

Dans l'Ode IV. du Livre I. Horace, après avoir fait une deſcription très-agréable du Printemps, & avoir dit que c'eſt la ſaiſon où l'on doit ſacrifier au Dieu Pan, tombe ſur les penſées de la mort, pour inviter Seſtius à paſſer ſans inquiétude le peu de temps que nous avons à vivre. M. Dacier, pour donner plus de jour à cette piece, montre qu'au commencement du Printemps on faiſoit autrefois à Rome deux Fêtes bien différentes; l'une en l'honneur de Pan, l'autre pour ſe reſſouvenir des morts, toutes deux accompagnées de Sacrifices:

Sur ce mot de la I. Ode du Livre
vitia, „ce n'eſt pas, dit M. Dacie
„ *peratorum vitia*, *les vices des Gén*
„ comme les Interpretes l'ont ex
„ mais *ipſius belli vitia*, *les vices de*
„ *re civile*; c'eſt-à-dire, les maux
„ avoit cauſez; ou plûtôt les défau
„ à-dire, les fautes commiſes dans l
„ partis, ce qui manquoit aux uns
„ autres pour s'aſſurer un heureux
„ Et ce qui prouve cette explicatio
„ que Ciceron employe ce mot *vi*
„ le même ſens, en parlant de cette
„ guerre civile, après qu'il ſe fût
„ l'Armée dans le camp de Pomp
Dacier rapporte ici le paſſage ent
d'une Lettre de Ciceron à Marius,
eſt la troiſiéme du VII. Livre des
Familieres.

eſt-ce qui a jamais fait de cette Nenie une Déeſſe. M. Dacier le lui apprend, & cite pour ſon opinion S. Auguſtin & Arnobe, qui mettent *Nenie* au rang des Déeſſes; & Feſtus qui marque même l'endroit où on lui avoit conſacré un Temple, lequel de ſon temps n'étoit plus qu'une Chapelle: *Neniæ Deæ ſacellum ultrà portam viminalem. Nunc tantùm habet ædiculam.* M. Zurk avoir rejetté de même l'explication que M. Dacier a donnée du mot *infrequens* dans l'Ode XXXIV. du Livre I. où M. Dacier entend ce mot ſuivant l'acception uſitée lorſqu'on parloit d'un Soldat qui s'écarte & s'éloigne du drapeau. M. Zurk demande une autorité; & M. Dacier lui cite l'endroit de Feſtus qu'il n'avoit fait qu'indiquer, & que M. Zurk auroit pû conſulter: *Infrequens appellatur miles qui abeſt abfuitve à ſignis.*

Condit quiſque diem collibus in ſuis, eſt le 29. vers de l'Ode V. du Livre IV. „ Lorſ-
„ qu'Horace, pour marquer une grande ſé-
„ curité & une paix qui ne pourroit être
„ troublée, dit que chacun paſſera des
„ journées entieres ſur ſes côteaux; il s'ex-
„ prime, dit M. Dacier, de la même ma-
„ niere que les SS. Prophetes, qui ont pré-
„ dit le bonheur & le repos qui devoient
„ arriver dans ce même temps-là ſur la ter-
„ re, par la venuë du Meſſie. Mich. chap. 4.
„ *Et ſedebit vir ſubtùs vitem ſuam, & ficum*

„ *ſuam, & non erit qui deterreat.* C'eſt ainſi que M. Dacier réünit toûjours les études ſacrées avec les études profanes, & donne par là un prix à celles-ci qu'elles n'ont pas d'elles-mêmes.

Sa remarque ſur ces mots de la même Ode: *Alteris menſis, aux ſecondes tables*, eſt curieuſe. „ Les Romains, dit-il, ne ſe ſer-„ voient pas comme nous d'une ſeule ta-„ ble pour tous leurs repas, ils en avoient „ deux. Après qu'ils avoient mangé la vian-„ de, on ôtoit la premiere table, & on en „ approchoit une autre où l'on avoit ſervi „ le fruit; & c'eſt à cette ſeconde table qu'ils „ chantoient les Cantiques & les actions de „ graces, & qu'ils faiſoient les libations. Vir-„ gile a parlé de la premiere & de la ſe-„ conde table dans ces deux vers du pre-„ mier Livre de l'Eneïde.

„ *Poſtquam prima quies epulis, menſæque re-*
„ *motæ,*
„ *Crateras magnos ſtatuunt & vina coronant.*

„ *Après qu'on eût ceſſé de manger, & que les* „ *premieres tables furent ôtées, on ſervit les* „ *grandes cruches de vin, & on couronna les* „ *coupes.* Les Romains avoient pris cette „ coûtume des anciens Hebreux, qui à leurs „ Fêtes ſolemnelles, dans les repas des Sacri-„ fices, avoient deux ſortes de tables ou de „ ſoupers. A la premiere ils mangeoient la „ chair de la victime, & à la ſeconde ils chan-

„ toient

„ toient les actions de graces, & donnoient „ en rond la coupe de benediction, appel- „ lée *la coupe de loüange*, *poculum ὑμνήσεως.*

A l'occasion de l'épithete *tauriformis*, qu'Horace donne à un fleuve dans l'Ode XIV. du IV. Livre, M. Dacier remarque après Festus, que les Anciens peignoient ordinairement les fleuves avec des cornes. „ Il „ y a, dit-il, dans le II. Livre d'Elien un Cha- „ pitre entier où il est parlé de la différente „ maniere dont on représentoit les fleuves; „ les uns leur donnoient toute la figure du „ taureau, les autres les représentoient sous „ la figure d'un homme cornu, & c'étoit la „ plus ordinaire.... Festus n'a pas connu la „ veritable raison de cette coûtume. On don- „ noit des cornes aux fleuves, ou à cause du „ mugissement de leurs eaux, ou à cause de „ l'inégalité de leurs rivages, ou enfin parce „ que tous les fleuves sont appellez, κέρατα „ Ὠκεανοῦ, *les cornes de l'Ocean*; aujourd'hui que „ nous ne peignons plus les fleuves avec des „ cornes, je ne sçai s'il est permis aux Poëtes „ François de parler dans leurs vers des cor- „ nes des fleuves. Il semble que la Poësie ne „ doit étaler que des images connuës, autre- „ ment elle ne sera entenduë que d'un petit „ nombre de gens. Cette critique ne tom- „ be pourtant pas sur Malherbe, quand il „ dit dans sa belle Ode au Roi Henri le „ Grand:

„ *Déja le Teſin tout morne*
„ *Conſulte de ſe cacher,*
„ *Voulant garantir la corne*
„ *Que tu lui dois arracher.*

„ Car là il eſt viſible qu'il fait alluſion à
„ une fable connuë, qui eſt celle du com-
„ bat d'Hercule contre Acheloüs, ce qui
„ donne une grande nobleſſe à ces vers, où
„ Henri le Grand eſt finement comparé à
„ Hercule: mais je doute que cet exem-
„ ple autoriſât un Poëte à dire en décrivant
„ le triomphe du Roi après le paſſage du
„ Rhin:

„ *Et le Rhin dont le front orné de cornes d'or.*

Dans la réponſe qu'Horace ſe fait faire par Canidie à la fin du V. Livre des Odes, on lit ce mot, *Cotyttia*, que Politien a reſtitué le premier dans cet endroit: voici la Note de M. Dacier ſur ce mot. „ *Cotys* ou *Cotytto* étoit
„ une Déeſſe dont le culte né en Thrace paſ-
„ ſa en Phrygie, & delà en Grece. C'étoit
„ la Déeſſe de la débauche & de l'impureté.
„ Les Atheniens celebroient en ſon honneur
„ des fêtes & des veilles *pervigilia*, dans leſ-
„ quelles il ſe commettoit des abominations
„ horribles.... Ces fêtes s'appelloient *Cotya*
„ & *Bendidia*.... Les Romains diſoient en
„ Proverbe, *Le compagnon de Cotytto*, *Cotyo*
„ *contubernalis*, pour ſignifier l'homme du
monde le plus débauché, le plus perdu

Quinas hic capiti mercedes exſecat, qu'on lit dans la ſeconde Satire du premier Livre, & que M. Dacier traduit ainſi : *il donne ſon argent à cinq pour cent par mois, dont il ſe paye par avance*, lui fournit une occaſion naturelle d'expliquer en peu de mots les différentes ſortes d'uſures qui ont été en uſage parmi les Romains ; & après en avoir donné une idée préciſe, „ Pour revenir, dit-il, au paſſage d'Horace..... „ Fufitius étoit ſi cruel, qu'il prenoit par „ mois quatre fois au delà du denier courant, & juſqu'à cinq pour cent par mois, „ c'eſt-à-dire, ſoixante pour cent par an, „ & qu'en vingt mois tous ſes capitaux avoient doublé, ce qui eſt plus que le denier deux." Et ſur le mot *exſecat*, il dit, que la force de ce mot eſt de ſignifier que Fufitius en donnant l'argent qu'il prêtoit, déduiſoit par avance les interêts de la ſomme.

Parmi les remarques ſur la Satire cinquiéme on en voit une fort ſçavante ſur le mot *parochi* qu'on lit au vers 46. „ Les „ Romains avoient établi une eſpece d'impôt dans les Provinces, pour les Magiſtrats qui voyageoient, pour les Troupes, „ & pour ceux qui étoient envoyez de la „ part de l'Empereur. Par-tout où ils „ paſſoient, ceux du lieu, & ceux qui étoient du même reſſort, devoient leur „ fournir la maiſon, le foin, la paille, le ſel,

„ ſel, le bois, & pluſieurs autres choſes qui „ avoient été reglées par la Loi *Julia*, *de* „ *Provinciis*, & il y avoit pour cela des „ Commiſſaires établis, qui avoient ſoin „ de faire payer tous les contribuables, & „ qui ſçavoient combien d'Aides avoit „ chaque Ville ou chaque Bourg. Ces „ Commiſſaires étoient appellez *Magiſtri* „ *Pagorum*, *Maitres des Bourgs* : & ce ſont „ les mêmes qu'Horace appelle ici *Parochi*, „ c'eſt-à-dire, *Præbitores*, *qui fourniſſent*. M. Dacier explique à ce ſujet un beau paſſage de Siculus Flaccus, dans le Traité, *De conditionibus agrorum*.

Voici comme il explique le *triceſima Sabbata* de la IX. Satire du I. Livre, vers 69. „ Les Juifs commençoient leur année par „ le mois de *Tiſri*, qui eſt le mois de Sep- „ tembre, & leur Fête de Pâque qu'ils ap- „ pellent *Peſach*, étoit le quinze du mois „ de *Niſan*, qui répond ſouvent à nôtre „ mois d'Avril. Depuis le premier de Sep- „ tembre juſqu'à la mi-Avril il y a juſte- „ ment trente ſemaines. C'eſt pourquoi „ Horace appelle cette Fête *triceſima Sab-* „ *bata*, le trentiéme Sabbat; parce que c'eſt „ la trentiéme ſemaine. Cette Fête dure „ huit jours, les deux premiers & les deux „ derniers ſont Fête ſolemnelle ; & il n'eſt „ permis de parler d'aucune affaire." Voi-*là pourquoi* Fuſcus Ariſtius ne veut pas écouter Horace. M. Dacier, pour l'intelligence

gence entiere de tout ce paſſage, expoſe l'état tranquille dont jouïſſoient à Rome les Juifs, qui y étoient en fort grand nombre ſous Auguſte.

Au commencement du ſeptiéme Tome, qui contient le ſecond Livre des Satires, M. Dacier donne la préference à ce ſecond Livre ſur le premier pour la force & pour l'agrément. Toutes les Satyres qui y ſont compriſes ſont, dit-il, autant de pieces de theatre où le Dialogue eſt admirablement bien obſervé. Il diſtingue enſuite dans Horace quatre eſpeces de Satires, dont la troiſiéme eſt celle où Horace introduit un perſonnage qui parle avec lui..... comme dans la premiere, dans la II. la IV. & la VII. de ce ſecond Livre, & dans la IX. du Livre premier.... cette maniere, ajoûte-t-il, eſt très-agréable; mais en nôtre Langue quand les pieces ſont longues, elle y jette de l'obſcurité; c'eſt pourquoi j'ai marqué les perſonnages.

Dans cet hemiſtiche *ſolventur riſu tabulæ*, qui finit la premiere Satire du ſecond Livre, par *tabulæ* M. Dacier entend les papiers, les pieces, les informations que l'on produit en Juſtice; & voici comme il traduit cet endroit que d'autres Interprétes n'avoient pas bien entendu. „ Si (*dans* „ *une Satire*) vous décriez un homme qui „ merite cet opprobre, & que vous ſoyez „ *exempt* des vices que vous lui reprochez, vos

„ vos Juges n'en feront que rire. Ils dé-
„ chireront eux-mêmes les informations
„ (*produites contre vous*) & vous ſerez ren-
„ voyé abſous.

Selon M. Dacier, Horace dans la Satire IV. du Livre II. „ attaque les Epicuriens „ qui expliquoient fort mal les ſentimens „ d'Epicure, & qui faiſoient un tres-mau-„ vais uſage de la doctrine de ce Philoſo-„ phe. Car ſous prétexte qu'Epicure faiſoit „ conſiſter le ſouverain bien dans la volup-„ té, ces faux Epicuriens, au lieu de pren-„ dre *la volupté* dans le ſens de leur Maître „ pour le plaiſir que donne la pratique de „ la Vertu, de la Juſtice, & de l'Honnê-„ teté, la prenoient au contraire pour les „ infames plaiſirs de la débauche..... Ho-„ race, pour tourner Catius en ridicule, „ & pour faire voir que c'étoit un de ces „ faux Epicuriens qui ne connoiſſoient „ d'autre plaiſir que celui de leur ven-„ tre, feint fort ingénieuſement, qu'il le „ rencontre tout réveur, dans le temps „ qu'il alloit écrire certains Preceptes de „ Cuiſine, qu'il venoit, diſoit-il, d'enten-„ dre, & qui l'avoient ſi fort charmé, qu'il „ étoit tout prêt de dégrader Epicure, „ pour le mettre au deſſous de cet excel-„ lent Cuiſinier, qui lui avoit enſeigné de „ ſi beaux ſecrets. Mais ce qu'il y a de „ bon, c'eſt que ce Cuiſinier, c'eſt Catius „ lui-même, qui cherche à débiter ſa doc-

trine.

„ trine ſous un autre nom. On ne ſçau-
„ roit rien imaginer de plus plaiſant. M. Dacier répond aux raiſons que M. le Févre ſon beau-pere avoit apportées pour ſoûtenir une opinion contraire, & il le fait en marquant beaucoup de reſpect pour la mémoire de ce grand homme, à qui il doit, dit-il, tout le bonheur de ſa vie.

Nous voudrions pouvoir tranſcrire ici une longue Note ſur ces mots de la V. Satire, *Fortem hoc animum tolerare jubebo.* Nous nous contenterons cependant de l'avoir indiquée. Le Lecteur ſera bien aiſe d'y voir avec quelle netteté M. Dacier met l'objection de ſes adverſaires dans tout ſon jour, & avec quelle force il y répond. Nous en diſons autant des Remarques ſur la VIII. Satire, où M. Dacier combat le ſentiment de ceux qui croyent que Naſidienus n'étoit point un avare qui fît oſtentation de ſes richeſſes, comme le croit M. Dacier; mais que c'étoit un homme qui faiſant effectivement fort bonne chere, gâtoit tout le plaiſir de la table par une ſotte affectation de loüer tout ce que l'on ſervoit.

La remarque ſur le 27. vers de l'Epître XI. du Livre premier, *Cœlum, non animum mutant*, eſt d'une critique très-fine. M. Dacier veut que l'on rappelle le *ſi* qui a précedé, & qu'on explique ce vers comme s'il y avoit, *Si cœlum, non animum mutant.* Nous renvoyons le Lecteur au Livre même

me, pour voir toute la juſteſſe de cette remarque.

M. Dacier dans ſes Remarques ſur l'Epître XIX. du premier Livre avoit expliqué du vieux Caton l'endroit d'Horace où Caton eſt nommé. Il a depuis changé de ſentiment, & il croit qu'Horace a eu en vûë Caton d'Utique. Les raiſons qu'il apporte de ſa nouvelle opinion ſont fortes & très-bien expliquées.

La Note ſur le vers 125. de la I. Epître du ſécond Livre découvre dans le Commentateur un diſcernement fin pour la politeſſe & pour les bien ſéances.

Par ces mots *ventoſo Gloria curru*, qu'on lit dans la même Epître, vers 177. „ Horace, dit l'Auteur, a raiſon de donner „ à la gloire qui vient du Theatre un char „ *ventoſum*, c'eſt-à-dire, changeant, variable, inconſtant, qui n'a point de tenuë; „ car il n'y a point de mer plus orageuſe „ que celle du Theatre..... Je ſçai bien „ qu'on a expliqué ce *ventoſo curru*, *un char qui donne de la vanité*. Comme ſi „ Horace avoit voulu dire par là, qu'il „ n'y a rien de plus vain qu'un Poëte Dramatique. Il eſt vrai que la plûpart des „ Poëtes Dramatiques ſont fort vains, & „ ſurtout les méchans Poëtes; mais je doute que *ventoſus* actif ſoit latin pour dire „ *qui donne de la vanité*. Il eſt toûjours „ paſſif. C'eſt ce que M. Dacier établit par plu-

plusieurs passages des Anciens où ce mot se trouve employé.

A la page 89. du X. Tome, on trouve le jugement de Jules Scaliger sur l'Art Poëtique d'Horace, & le jugement de M. Dacier sur l'Art Poëtique de Scaliger. „ *Voulez-vous sçavoir*, dit Scaliger, *ce que je pense de l'Art Poëtique d'Horace? C'est un Art enseigné sans art. De arte quæris quid sentiam. Quid? Equidem quod de arte sine arte tradita.* Et après avoir fait l'énumeration des parties qui le composent, „ & qu'il n'a nullement compriſes, il fait „ entendre que cet Art ne peut plaire qu'à „ des enfans, & qu'il n'y a nul profit à „ faire dans cette lecture. Veut-on sçavoir „ ce qui a le plus nui à Horace dans l'esprit de Scaliger, c'est que Scaliger a fait „ aussi une Poëtique, dont il étoit fort „ amoureux. Et il faut avoüer que cet „ ouvrage n'est point sans mérite. Il y a „ une belle methode, un bel ordre, un „ sçavoir fort étendu, & le stile en est „ noble, concis & fort convenable au sujet „ qu'il traite. Mais il manque par les fondemens; car tout porte sur un goût faux, „ & sur des minuties qui regardent plus le „ Grammairien que le Poëte. Nul précepte pour la grande Poësie: nul chemin ouvert aux Poëtes: nul secours pour „ un genie qui cherche à s'instruire: rien „ qui lui éleve l'esprit, & qui le dispose à

nes Medecins & des jeunes Chirurgiens: elles ſont ſçavantes ſans reſſentir la diſpute; & s'il arrive quelquefois à l'Auteur de combattre certaines opinions, il le fait avec tant de retenuë & de modeſtie, qu'on voit bien qu'il cherche plus à inſtruire qu'à contredire. Le Recueil eſt diviſé en deux Decades: dans la premiere on traite des nerfs, des hydatides, des phlyctenes, de la maniere de tirer d'une playe les corps étrangers; des amulets ou taliſmans; des varices; de l'hypopyon ou amas de pus derriere la cornée; d'une excroiſſance de chair ſurvenuë tout d'un coup dans l'aine à une femme, & enfin des poirreaux: Dans la ſeconde l'Auteur traite d'une ſeconde excroiſſance qui ſurvint à la même femme; du *pannus* ou excroiſſance membraneuſe qui s'étend ſur la conjunctive, & quelquefois juſques ſur la cornée; de l'*unguis* & autres excroiſſances de l'œil; d'une mammelle extirpée; du *proptoſis* ou forgettement de l'œil; d'une bleſſure à l'os cribreux, & aux nerfs olfactoires; de l'exoſtoſe ou excroiſſance de l'os; & enfin de la goutte ſerene. Nous ne ſçaurions faire le détail de toutes ces Diſſertations; nous nous en tiendrons à la premiere qui eſt des Nerfs, & à celle des Taliſmans.

Le deſſein de M. Bidloo dans la premiere Diſſertation, eſt de montrer que les eſprits animaux dont on parle tant, n'ont

aucun être réel. Les eſprits animaux, dit-on, ſont une liqueur fine & ſubtile qui ſe forme dans le cerveau, & qui paſſe dans les nerfs, d'où elle ſe diſtribuë à toutes les parties du corps, ce qui lui a fait donner le nom de ſuc nerveux; or ce ſuc nerveux eſt une chimere à ce que prétend M. Bidloo. Pour le prouver il rapporte diverſes expériences d'Anatomie dont voici les principales.

Premiere expérience. Si on lie fortement à un chien les nerfs de la cuiſſe, il ne ſe fera dans les nerfs aucune tumeur, ni au deſſus ni au deſſous de la ligature; au lieu que les arteres dont les membranes des nerfs ſeront parſemées, paroîtront gonflées au-deſſus de la ligature: ſi deux heures après on ôte le lien, alors les nerfs & les arteres reprendront leurs fonctions comme auparavant. Or s'il couloit dans les nerfs un ſuc qui ſe portât aux parties, ces nerfs ne pourroient être liez ſans ſouffrir un gonflement quelque part. Mais ce qu'il y a ici de remarquable, c'eſt que ces mêmes nerfs étant coupez, ne rendent aucun ſuc, non pas même en les preſſant le plus fort qu'on peut. Si on y fait quelque inciſion, ſoit en long ou en travers, il n'en ſort pas ſeulement de quoi moüiller la pointe du ſcalpel, ou de quoi tacher un petit morceau de papier gris: & ſi on pique ou qu'on perce le nerf avec une aiguille brûlante, la croute qui ſe fait

ligatures à quelque diſtance l'une de l'a
qu'enſuite on retranche la portion lié
qu'on la mette dans la machine pneu
que après en avoir pompé l'air, cette
tion ne deviendra ni plus groſſe ni plu
gue qu'elle étoit; au lieu que les me
nes qui les enveloppent paroîtront s
dre en quelques endroits.

Troiſiéme expérience. Qu'on ex
avec le Microſcope tels nerfs qu'on v
on n'y découvrira jamais ni tuyaux,
vitez, ni interſtices. Les nerfs, diſe
dinairement les Anatomiſtes, ſont c
ſez de pluſieurs fibres qui viennent
des glandes de la ſubſtance corticale
veau & du cervelet, & qui étant uni
ſemble ſont la moëlle allongée dans
veau, & la moëlle de l'épine dans l
tebres. Pour connoître parfaitem

leſquels ces petits filets ſont enfermez, enveloppes qui ſe diſtinguent, quoi qu'avec peine, dans les gros cordons, mais qu'il faut imaginer dans les autres qu'on ne peut diviſer qu'en de longs filets, ſans y remarquer de ſubſtance qui ſoit plus ſpongieuſe au dedans que vers la ſurface. Cela ſuppoſé, ils diſent que les eſprits animaux ſont portez par ces tuyaux depuis le cervelet & la moëlle de l'épine juſqu'aux muſcles, en ſorte que les filets tendus par le cours continuel de ce liquide ſpiritueux qui remplit leurs pores, ne peuvent être touchez, ſans tranſmettre leur mouvement à cette partie du cerveau & de la moëlle de l'épine, d'où ſortent immediatement les nerfs, & dont les divers ébranlemens ſont ce qu'on nomme le ſentiment: ils n'ont pas plus de peine à expliquer par les eſprits animaux le mouvement des muſcles, & pour rendre leur ſuppoſition plus vray-ſemblable, ils ſe ſervent de la comparaiſon ſuivante: Nos yeux ne nous font point découvrir de cavité dans les nerfs comme dans les arteres & dans les veines; mais de même que

Ils ajoûtent à ce raiſonnement l'expérience, & ils diſent, que lorſqu'on a ſerré fortement un nerf, ou qu'on l'a coupé, la partie à laquelle il ſe diſtribuoit, ceſſe auſſi tôt d'agir; ce qui n'arriveroit pas, diſent-ils, ſi en ſerrant ou en coupant ce nerf, on n'avoit interrompu le cours de quelque ſubſtance qui ſe portât à la partie.

M. Bidloo prétend, que ces petits filets, & les membranes qui les enveloppent, ne laiſſent aucun vuide; mais que toutes les parties qui compoſent le nerf ſont ſi contiguës, qu'il n'y a entr'elles aucun interſtice par où ces prétendus eſprits animaux puiſſent paſſer. Mais d'où vient donc que la partie à laquelle le nerf va s'inſerer, ceſſe d'agir lorſqu'on a coupé le nerf? M. Bidloo répond, qu'il n'eſt beſoin d'aucun ſuc nerveux pour le mouvement des parties, & que le ſang ſeul ſuffit pour cela.

D'ailleurs, ſi les nerfs ne ſont point creux, il faut bien abſolument que le mouvement des parties ſe faſſe ſans le ſecours de ce ſuc nerveux, qu'on appelle vulgairement l'eſprit animal. Ce qui a donné lieu au ſyſtême des eſprits animaux pour le mouvement des parties, c'eſt le rapport qu'en pluſieurs occaſions ce mouvement paroît avoir avec le cerveau; car ſi la volonté a déterminé par exemple de mouvoir ou le bras, ou la tête, ou le pied, &c. en même-temps les muſcles obéiſſent.

Ce

Ce qui ne peut ſe comprendre, dit-on, ſi l'on ne ſuppoſe que les eſprits animaux aillent du cerveau dans les nerfs, & ſe diſtribuent par cette voye ſelon les beſoins. Les nerfs, dit-on, ſont autant de canaux pleins du ſuc animal, & toûjours prêts à le verſer par leurs extrémitez dans les muſcles, où ils vont aboutir; en ſorte que lorſque la volonté s'eſt déterminée ſur le mouvement de quelque partie, il ſe fait une petite compreſſion des fibres du cerveau ſur l'extrémité du nerf, laquelle pouſſe le ſuc animal, & l'oblige à ſortir par l'autre extrémité, qui ſe termine au muſcle. M. Bidloo rejette abſolument ce ſyſtême, & prétend que les eſprits animaux ne ſont pas plus recevables en bonne Phyſique, que les qualitez ocultes des Anciens, & leurs atomes: mais comme ſon opinion eſt oppoſée à l'opinion commune des Sçavans, il dit qu'il attend là-deſſus leur jugement, pour ſçavoir s'il eſt dans l'erreur ou non.

Pour ce qui eſt du Traité des Taliſmans, M. Bidloo commence d'abord par donner une idée générale du Taliſman, puis il fait voir que ces prétendus remedes n'ont aucune force, & que le bon ſens ſuffit pour les faire rejetter.

Les Payens marquoient ſur des pieces de métail, ſur des pierres, ſur du bois, *& autres ſortes* de matieres, certaines figures

gures auſquelles ils attribuoient la vertu de guérir de pluſieurs maladies, de préſerver de malheurs, de rendre heureux, &c. on portoit de ces figures ſur ſoi penduës au cou, ou couſuës dans les habits; on en appliquoit aux murs des maiſons, on en attachoit à des arbres, on en mettoit dans la terre, ſelon les deſſeins qu'on ſe propoſoit. Ces figures, remarque l'Auteur, s'appelloient Taliſmans; mais comme il ne dit rien ſur l'origine de ce nom, peut-être ne ſera-t-il pas hors de propos d'obſerver ici que les Chaldeens, les Egyptiens, & les Perſes les appelloient *Tſilmenaya*, du mot Hebreu *Tſelem* qui ſignifie image; & que les Arabes, en tranſpoſant la ſeconde lettre du mot *Tſelem*, ont fait le mot de Taliſman, au lieu de Tſaliman. Ces mêmes figures, comme l'obſerve l'Auteur, furent appellées par les Grecs *Periapta*, à cauſe qu'on les portoit ordinairement penduës au cou ou au bras; & par les Romains *Amuleta*. M. Bidloo ne dit rien de l'origine de ce mot, qui pourroit bien venir d'*Amula* nom d'un petit vaſe dans lequel chez les Romains on mettoit une eau luſtrale dont on ſe ſervoit pour les purifications & les expiations: ce qui paroît d'autant plus vrai-ſemblable, que quelques *Amulets* étoient faits en forme de petits vaſes, comme on le voit par le témoignage de Pline, qui dit qu'on pendoit pour

Am

Amulet au cou des enfans un morceau d'ambre qui avoit la forme d'un petit vaſe. *Infantibus alligatur ſuccinum Amuleti ratione formam vaſculi habens.*

De ſçavoir chez quels Peuples les Taliſmans ont commencé à être en uſage, M. Bidloo avertit qu'il ne le recherchera point, & qu'il lui ſuffit de dire, que cette ſorte d'invention eſt le fruit de l'erreur & du menſonge, qu'elle eſt odieuſe à Dieu, & qu'elle doit l'être aux hommes. Il fait voir d'abord qu'il y a des guériſons ſurprenantes, comme ſont celles qui ont été operées par les Saints & par Dieu même; mais que pour celles qu'on attribuë aux Taliſmans ou à d'autres moyens ſemblables, elles ſont ſuperſtitieuſes, ſacrileges & ridicules. Il donne les figures de pluſieurs ſortes de Taliſmans, qu'il a vûs dans les Cabinets de MM. J. Smetius, & J. de Wilde, ſçavans Antiquaires. On en trouve ici un entr'autres où eſt repréſenté un Hercule étranglant un lion. Ce Taliſman paſſoit pour être bon contre la colique; & Alexandre de Tralle, Medecin celebre qui vivoit ſous les Empereurs Arcadius & Honorius, fait contre cette maladie l'ordonnance ſuivante: Taillez ſur une pierre la figure d'un Hercule debout qui étrangle un lion, enchaſſez la pierre dans un anneau d'or, & la donnez à porter.

On trouve ici quelques autres Taliſmans, dont

dont les uns consistent en figures, les autres en caracteres, & les autres en figures & en caracteres. On y en voit un où sont ces mots, Uriel, Suriel, Gabriel, Michael, avec des étoiles, & différentes figures d'animaux ; l'Auteur ne sçait à quoi on s'en servoit. Il rapporte à ce sujet diverses superstitions, après quoi il avertit qu'il ne prétend pas condamner ceux qui pour guérir les malades leur conseillent de porter sur eux certaines choses qui peuvent avoir des proprietez naturelles, comme de porter du vif argent pendu au cou pour se préserver de la peste, d'avoir sur soi du vitriol pour s'empêcher de saigner du nez, &c. M. Bidloo ne fait qu'effleurer cette matiere; ceux qui la voudront voir traitée plus à fond peuvent lire Gafarel dans le sixiéme & le septiéme chapitre de son Livre intitulé, *Curiositates inauditæ.*

Abregé de la vie de D. JEAN MABILLON *Prêtre & Religieux Benedictin de la Congregation de Saint Maur, par Dom* THIERRI RUINART *Religieux de la même Congregation.* A Paris chez la veuve François Muguet, premier Imprimeur du Roi & du Clergé de France, ruë de la Harpe aux trois Rois ; & Charles Robustel, ruë S. Jacques au Palmier, 1709. in 12. pagg. 436.

LA mort du P. Mabillon a été une perte pour les Sciences, & un ſujet de douleur pour les Sçavans. Les Academies en Corps ſe ſont expliquées en cette rencontre par des éloges publics qui leur font honneur de toute maniere; & un grand nombre de particuliers de divers païs & de divers Etats ont voulu paroître ajoûter encore quelque choſe de leur chef à ce regret général.

Pendant que des Etrangers, à qui ce ſçavant Benedictin n'étoit connu peut-être que par ſes Ouvrages, honoroient ainſi ſa memoire, il n'auroit pas été naturel que le P. Ruinart, Religieux du même Ordre, fut demeuré dans le ſilence, lui qu'une amitié ancienne & intime avoit rendu le témoin aſſidu de ſes actions. Il a donc fait ce que nul autre ne pouvoit mieux faire, qui eſt de donner l'Hiſtoire de ſa Vie, & de le montrer, pour ainſi dire, tout entier à la poſterité, intereſſée à ne rien perdre de ce qui regarde les grands Hommes.

Il a déja paru différens Memoires ſur le même ſujet; mais le titre de ce dernier Ouvrage, le nom de l'Auteur à qui on le doit, les facilitez que cet Auteur a euës d'être inſtruit de tout, promettent plus d'exactitude & de détail qu'il n'y en a dans les autres; & en tout cas c'eſt un ſujet trop

cher au Public pour craindre que les repetitions déplaiſent.

Nous ne pouvons donner une idée du Livre qu'en marquant les principaux traits de la Vie qui y eſt rapportée. Dom *Jean* Mabillon, né d'une famille honnête, mais peu diſtinguée dans le monde, devoit toute ſa diſtinction à la Science & à la Vertu. Le lieu de ſa naiſſance eſt S. Pierre-Mont, ſitué au Dioceſe de Reims en Champagne; & le temps eſt le 23. de Novembre 1632. Un Curé du voiſinage eut les premiers ſoins de ſon éducation. On l'envoya enſuite à Reims faire ſes études. Il ſurpaſſa bien-tôt ſes compagnons, & ſe fit admirer dès ce temps-là ſans envie, parce que ſa modeſtie charmoit tout le monde. Il prit la Tonſure en 1651. & l'habit de S. Benoît en 1653. Ce fut dans l'Abbaye de S. Remi qu'il fit ſon Noviciat & ſa Profeſſion. La ferveur qu'il eut dans les exercices lui cauſa un épuiſement long & dangereux. On l'envoya dans trois Abbayes voiſines pour changer d'air. Le mal réſiſta à ce premier remede. On eſſaya le ſéjour de l'Abbaye de Nôtre-Dame de Nogent; ce ne fut pas avec plus de ſuccès: mais pendant le temps qu'il y demeura il prit les Ordres ſacrez; le Sous-Diaconat en 1657. & le Diaconat l'année ſuivante. Quoi que ſes maux ne *lui* permiſſent pas une application ſerieuſe,

on entrevoyoit dès lors en lui une forte inclination pour l'étude, & un goût naturel pour toute ſorte d'Antiquité, juſques-là que malgré l'état de langueur où il étoit, il ne put réſiſter à l'envie de dépaver preſque entierement l'Egliſe du Monaſtere, dans l'eſperance d'y découvrir le tombeau du fameux Abbé Guibert, qu'on lui avoit aſſuré être enterré dans ce lieu-là. De l'Abbaye de Nôtre-Dame de Nogent il paſſa dans celle de Corbie, & fut ordonné Prêtre en 1660. Sa ſanté commença à ſe rétablir; mais comme elle n'étoit pas encore aſſez forte pour le rendre capable des grandes études, on lui confia le ſoin de la dépenſe, & de tout le temporel du Monaſtere. Cette fonction, qui marquoit la confiance qu'on avoit en lui, étoit peu conforme à ſon goût; elle l'engageoit malgré lui dans le commerce du monde, & c'étoit ce qui lui faiſoit de la peine. Il pria ſes Superieurs de le décharger de ce fardeau. „ C'eſt la „ ſeule fois en ſa vie, remarque l'Auteur, „ qu'il les a preſſez pour les engager à „ changer quelque choſe touchant ſes oc„ cupations: mais que ces ſortes de plaintes „ doivent être conſolantes pour des Supe„ rieurs, & qu'un Monaſtere eſt heureux, „ s'écrie S. Bernard dans une ſemblable „ occaſion, dans lequel Marthe, c'eſt-à„ dire ceux qui ſont occupez du ſoin de „ *l'extérieur*, ont une ſainte jalouſie con-

tre

„ tre Marie, & ſouhaitent d'être débarraſ-
„ ſez comme elle de tout autre ſoin, pour
„ vaquer uniquement aux exercices de la
„ vie ſpirituelle.

Le P. Mabillon délivré de cet emploi, en eut un autre quelque temps après, qui ne lui convenoit pas mieux. On l'envoya à S. Denis en 1663. où il fut chargé de montrer aux peuples le Treſor de l'Abbaye: on le chargea auſſi des Prédications & des Catechiſmes qui ſe font dans cette Egliſe durant le cours de l'année. Au milieu de ces occupations il ſçut encore ſe ménager quelque temps pour l'étude: il commença à revoir les Ouvrages de S. Bernard ſur les anciens Manuſcrits; & par ce travail ſes talens ſe découvrirent à ſes Superieurs, qui ne ſongerent plus qu'à l'employer à ce qui lui étoit propre. Dom Luc Dachery étoit alors Bibliothequaire de l'Abbaye de Saint Germain des Prez; il avoit publié quelques volumes de ſon *Spicilege*, & ſe voyant avancé en âge, & d'une ſanté foible, il demanda quelque jeune Religieux pour l'aider dans cet Ouvrage, & pour le continuer même, s'il venoit à manquer. Le P. Mabillon fut choiſi pour cela; il vint à Saint Germain des Prez en 1664. & fut d'un grand ſecours au Pere Dachery pour la ſuite de l'impreſſion du *Spicilege*. Il n'abandonna pas neanmoins le travail qu'il avoit commencé à S. Denis ſur les Oeuvres de

S.

S. Bernard ; car le Pere Chantelou, qui avoit entrepris de donner une édition complete des Oeuvres de ce Saint, étant mort peu de temps après l'impreſſion du quatriéme Tome in 4°. de ſes Sermons choiſis, Dom Jean Mabillon fut chargé lui ſeul de la continuation de l'Ouvrage. Il s'y appliqua entierement, & en donna deux éditions tout à la fois en 1667. l'une en deux volumes in fol. & l'autre en neuf volumes in 4°. Il y en eut une édition nouvelle en 1690. dediée à Alexandre VIII. & augmentée de pluſieurs obſervations. Le Pape & le ſçavant Pere Bona Abbé Général de l'Ordre de Ciſteaux en Italie, parurent en être extrêmement contens. La réputation du P. Mabillon commença à devenir célébre dans Rome, & l'approbation qu'on donna en France & dans les Païs étrangers au deſſein & à l'execution de ce premier Ouvrage, engagea les Superieurs de la Congregation de S. Maur à faire travailler de même aux éditions des autres Peres de l'Egliſe.

Il parut neceſſaire de faire une Hiſtoire générale de l'Ordre des Benedictins. On en chargea le P. Mabillon, qui commença par les Actes des Saints de cet Ordre, ſous le titre d'*Acta Sanctorum Ordinis Sancti Benedicti in ſaculorum claſſes diſtributa, &c.* Ce premier Tome parut en 1668. & a été *ſuivi depuis* de huit autres, cela fait juſqu'à

 pré-

préſent neuf volumes in folio. Le P. Ruinart nous aſſûre qu'on en donnera bien-tôt un dixiéme, qui rendra l'Ouvrage complet. Cet Ouvrage, quoi qu'entrepris pour la gloire de l'Ordre, & par le commandement des Superieurs, attira des affaires très-ſerieuſes au Pere Mabillon. Quelques-uns de ſes Confreres l'accuſerent d'avoir retranché pluſieurs Saints qu'on avoit toûjours attribuez juſques-là à l'Ordre de S. Benoît. On le cita au Chapitre Général, où il falut qu'il ſe défendît dans les formes. On lui oppoſoit entr'autres choſes, que les Recueils qu'il donnoit au public étant faits principalement pour l'édification de ſes Freres, demandoient plus d'attention & plus d'égard à ce qui pouvoit exciter la piété, qu'à ce qui exerçoit la critique; qu'il faloit examiner ce qui étoit avantageux à l'Ordre, ſans s'embarraſſer du reſte; & qu'enfin, s'il y avoit quelque choſe à retrancher, ce retranchement ne devoit pas être fait par un Religieux de la Congregation. Le P. Mabillon combattit ces raiſonnemens, & fit voir que la Verité étoit le fondement ſolide de la piété, & qu'elle en devoit toûjours être inſéparable. „ On veut, diſoit-„ il en écrivant à un Superieur, que je ne „ diſe que les choſes avantageuſes; mais „ cela eſt, 1. contre l'amour de la Verité „ dont les Religieux doivent faire plus par-„ ticulierement profeſſion que les autres, en

„ en ſuivant & en aimant Jeſus-Chriſt qui
„ eſt la Verité même : 2. cela eſt contre
„ la ſincerité que les perſonnes de dehors
„ attendent de nous ; 3. contre l'humilité
„ & la modeſtie qui conviennent à nôtre
„ état, ces fauſſes idées ne ſervant qu'à en-
„ tretenir l'amour propre des Religieux qui
„ voudroient ſe parer des choſes qui ne
„ leur appartiennent pas. Enfin cela eſt en-
„ tierement oppoſé au veritable interêt de
„ l'Ordre, puiſqu'il n'y a rien de ſi préju-
„ diciable à une Hiſtoire, que d'y faire
„ paroître de la partialité ; car pour lors le
„ vrai n'y eſt preſque plus croyable, & les
„ adverſaires, ſous prétexte de quelques
„ endroits où on s'eſt flatté, croyent être
„ en droit de tout rejetter, même les cho-
„ ſes les plus ſûres. J'ai toûjours été per-
„ ſuadé, ajoûte le Pere Mabillon dans une
„ autre Lettre, que les Religieux ne pe-
„ chent pas moins contre la modeſtie
„ Chrétienne & Religieuſe, en attribuant
„ à leur Ordre ce qui ne lui convient pas,
„ qu'un particulier en s'arrogeant ce qui
„ ne lui eſt pas dû. Car de prétendre que
„ cette premiere attribution eſt permiſe,
„ en ce qu'on ne la rapporte pas directe-
„ ment à ſoi-même, mais à l'honneur
„ commun de l'Ordre, il me ſemble que
„ ce n'eſt qu'un prétexte ſpécieux pour pu-
„ blier la vanité, puiſque le faux ne ſçau-
„ roit jamais être le principe de la vraye gloire.

„ gloire. " Ces raiſons eurent leur effet. Tout le monde demeura perſuadé que rien n'étoit plus juſte que ce que le P. Mabillon avoit ſoûtenu. Le Cardinal Bona en rendit un témoignage authentique. Il dit :

„ Qu'après avoir examiné l'Ouvrage fort „ exactement, il avoit reconnu que tou„ tes les Notes Hiſtoriques, Chronologi„ ques & Doctrinales de ce ſçavant Hom„ me ſur les Actes des Saints, étoient judi„ cieuſes ; que l'ordre qu'il avoit gardé „ dans l'execution de ce deſſein, étoit „ très-bon, & qu'on ne devoit point le „ blâmer d'avoir fait un diſcernement des „ Saints qui ſont veritablement à l'Ordre, „ d'avec ceux qui ne lui appartiennent „ point, ou qu'on peut lui conteſter rai„ ſonnablement.

Dans la Préface d'un des volumes de ce Recueil, le Pere Mabillon avoit parlé de l'uſage des Azymes pour l'Euchariſtie. Le Cardinal Bona, à qui il reſtoit ſur cela quelques difficultez, le pria de les réſoudre. Dom Mabillon lui obéït par un Traité intitulé, *De pane Euchariſtico, azymo & fermentato*, qu'il lui dédia. Ce Traité a été imprimé en 1674. Le Pere Ruinart nous apprend, que depuis ce temps-là le Cardinal Bona entretenoit toûjours un commerce de Sciences avec le P. Mabillon. Et à cette occaſion il rend compte auſſi des autres relations que les plus grands hommes

de

de l'Europe ont ſouhaité d'avoir avec ce ſçavant Religieux, & de divers Ouvrages qu'on lui dédia, ou que l'on fit en ſon honneur.

Les recherches que demandoient les Actes des Saints de l'Ordre de Saint Benoît, avoient obligé le P. Mabillon de viſiter les Archives & les Bibliotheques de pluſieurs Monaſteres, & de beaucoup d'autres Egliſes. Il y trouva des Manuſcrits & des monumens précieux. Ceux qui regardoient l'Ordre de S. Benoît, & qui par là appartenoient naturellement à la matiere qu'il traitoit, furent inſerez dans l'Ouvrage. Les autres qui avoient rapport à des matieres étrangeres entrerent auſſi dans ſes Recueils; & pour n'en pas priver le public, il les donna en quatre volumes in 8°. ſous le titre de *Vetera Analecta*. Quoi que le titre ne promette que des fragmens d'Ouvrages anciens échapez aux recherches des premiers Auteurs, on trouve neanmoins dans ces Recueils pluſieurs pieces d'une extrême importance pour la Religion & pour l'Hiſtoire : „ des Actes de Conciles, quelques „ Ouvrages des Peres & d'anciens Auteurs, „ des Chartres ou Lettres d'Empereurs, de „ Rois, d'Evêques & d'Abbez, ſur des ma„ tieres de conſéquence ; des Catalogues „ & des Actes d'Evêques, des Collections „ de Canons, des Formules du premier „ temps de la Monarchie Françoiſe, des

„ Chroniques des Monaſteres, & pluſieurs „ autres monumens utiles, qui ſont enri„ chis des obſervations de ce ſçavant hom„ me. Il y a même inſeré quelques Diſſerta„ tions ſur des points d'Hiſtoire conteſtez, „ ou qui juſqu'alors n'avoient pas été tout„ à-fait éclaircis. Telles ſont par exemple „ celles qu'il a faites ſur quelques Com„ mentaires du Venerable Bede & de Flo„ rus; ſur la Confeſſion de Foi attribuée à „ Alcuin; ſur les rechutes & la penitence „ du fameux Berenger; ſur l'oblation des „ enfans dans les Monaſteres, & pluſieurs „ autres, dont quelques-unes ont été de„ puis imprimées ſéparément, comme cel„ le qui eſt adreſſée à M. Adrien de Valois „ ſur la Profeſſion Monaſtique de S. Gre„ goire le Grand, & deux autres dediées à „ Mr. l'Abbé Galois : l'une ſur l'Epoque „ des Rois Dagobert I. & Louïs II. & l'au„ tre ſur la mort de St. Didier Evêque de „ Cahors. Le premier Tome de ces A„ nalectes parut en 1675. & les autres dans „ les années ſuivantes." Le Pere Ruinart nous aſſure ici, qu'on a trouvé encore parmi les Ecrits du Pere Mabillon un grand nombre de ces ſortes de Pieces anciennes, qu'on pourra donner au Public dans la ſuite.

Il vient après cela au fameux Traité *de re Diplomatica*, qu'il croit être de tous les Ouvrages du Pere Mabillon celui qui lui

a fait le plus d'honneur parmi les Sçavans, parce que cet Ouvrage reduit en Art & en methode une matiere qui n'en paroiſſoit pas ſuſceptible. Ce fut en 1681. que la Diplomatique parut pour la premiere fois. Le P. Mabillon l'a revûë ſur la fin de ſes jours pour en faire une ſeconde édition, qui a été imprimée depuis peu. Les conteſtations qui ſe ſont élevées depuis quelques années à l'occaſion de ce Traité, & encore plus le caractere d'indifférence que nous nous ſommes preſcrit dans nos Journaux, ne nous permettent pas de rien dire là-deſſus de nôtre chef; nous rapporterons ſeulement en Hiſtoriens fideles les propres paroles du Pere Ruinart dans le Livre dont nous rendons compte. „ On ne doit pas „ diſſimuler, dit-il, que de temps en temps „ on ait vû diverſes perſonnes s'élever con„ tre quelques endroits de ce fameux Ou„ vrage: mais auſſi ne peut-on pas diſcon„ venir que jamais perſonne ne lui a refu„ ſé ſon eſtime & ſes loüanges. On peut „ même avancer, que ſi on vouloit ſe „ donner la peine de revoir exactement les „ endroits que l'on a voulu combattre a„ vec le Livre même, & les comparer avec „ les éclairciſſemens qui s'y rencontrent, „ on y trouveroit facilement de quoi le„ ver toutes les difficultez que l'on a for„ mées, ſans avoir recours à de nouvelles „ explications; c'eſt pourquoi le P. Ma-

 billon

„ billon n'a pas jugé à propos d'entrer ja-
„ mais en diſpute ſur ce ſujet, aimant
„ mieux laiſſer à chacun la liberté d'en ju-
„ ger comme il lui plairoit, que de s'enga-
„ ger en des conteſtations inutiles, & qui
„ l'auroient pû détourner d'autres travaux
„ qu'il eſtimoit plus neceſſaires. Il ſemble
„ même que l'on auroit bien pû s'en rap-
„ porter au ſçavant Pere Jeſuite qui avoit
„ donné lui-même occaſion à la compoſi-
„ tion de la Diplomatique: *Je vous avouë*,
„ dit-il dans une Lettre qu'il a écrite au
„ Pere Mabillon ſur ce ſujet, en lui laiſſant
„ la liberté de la publier, *que je n'ai plus*
„ *d'autre ſatisfaction d'avoir écrit ſur cette*
„ *matiere, que celle de vous avoir donné oc-*
„ *caſion de compoſer un Ouvrage ſi accompli.*
„ *Il eſt vrai que j'ai ſenti d'abord quelque pei-*
„ *ne en liſant vôtre Livre, où je me ſuis vû*
„ *refuté d'une maniere à ne pas répondre:*
„ *mais enfin l'utilité & la beauté d'un Ouvra-*
„ *ge ſi précieux ont bien-tôt ſurmonté ma foi-*
„ *bleſſe; & pénétré de joye d'y voir la Verité*
„ *dans ſon plus beau jour, j'ai invité mon*
„ *compagnon d'étude de venir prendre part à*
„ *l'admiration dont je me trouve tout rempli.*
„ *C'eſt pourquoi ne faites pas difficulté, toutes*
„ *les fois que vous en aurez l'occaſion, de dire*
„ *publiquement que je ſuis entierement de vô-*
„ *tre avis.*" Le ſçavant Jeſuite à qui le P. Ruinart attribuë cette Lettre, eſt le P. *Papebroke*, & pour en établir la verité il

en

1685. il prit la route de Lyon, paſſa les Alpes, & après avoir vû Turin, Milan, Verone, Padouë, Veniſe, Ravenne, & toutes les autres Villes qui ſont ſur la route, il arriva à Rome le 15. de Juin. On a pris ſoin de marquer ici les divers honneurs que ſa réputation lui attira dans cette grande Ville, & dans les autres Villes d'Italie. Ce détail, qui laiſſe voir que le vrai merite, quoi que ſeul, eſt encore reſpecté dans le monde, ne convient pas à un extrait; il faut lire l'Ouvrage même. Le P. Mabillon fut de retour à Paris le 2. Juillet 1686. & dès le commencement de l'année ſuivante il publia le premier Tome du *Muſeum Italicum* diviſé en deux parties: la premiere eſt une deſcription exacte de ſon Voyage, dans laquelle il rend compte de tout ce qu'il avoit remarqué de ſingulier par rapport aux Lettres: la ſeconde contient une partie des Pieces qu'il avoit découvertes, avec des obſervations curieuſes ſur ces Pieces. En 1689. il donna au Public un ſecond volume du même Ouvrage, & ce volume eſt diviſé auſſi en deux parties: la premiere eſt un Commentaire ſur l'Ordre Romain, & une explication des anciennes Cérémonies de l'Egliſe: la ſeconde eſt un Recueil de quinze anciens Ordres Romains, auſquels il a ajoûté quelques Pieces tirées de différens Manuſcrits ſur la même matiere. *Le Pere* Ruinart nous apprend, que le

le P. Mabillon avoit encore de quoi faire plusieurs volumes de pareils Recueils, mais que la necessité de travailler à d'autres Ouvrages, & l'interruption du commerce des Livres avec les Païs étrangers, lui avoient fait renvoyer à des temps plus favorables l'execution de son dessein. On nous avertit aussi que ce qui n'a pas été fait sur cela pendant sa vie, pourra se faire dans la suite sur ses Manuscrits.

Après avoir fait part au Public des découvertes qu'il avoit faites dans le cours de ses Voyages, il crut devoir expliquer ses sentimens sur la méthode d'étudier dans les Monasteres ; c'est ce qu'il a fait sous le titre de *Traité des Etudes Monastiques.* Ce Traité fut si bien reçû, qu'on le traduisit d'abord en différentes Langues, & qu'on en a depuis multiplié les éditions en divers païs. Cependant Mr. l'Abbé de la Trape le regardant comme opposé aux *devoirs de la Vie Monastique,* dont il avoit fait un Traité, le combattit vivement en 1692. par un Ouvrage qui a pour titre: *Réponse au Traité des Etudes Monastiques.* Le Pere Mabillon fâché de ne se trouver pas d'accord avec un célébre Abbé dont il respectoit plus que personne les hautes vertus, se hâta de donner sous le titre modeste de *Reflexions*, tous les éclaircissemens & toutes les distinctions qui pouvoient concilier leurs sentimens sur cette matiere. Il fit même un voya-

voyage à la Trape, où il eut des entretiens particuliers avec l'Abbé, & avec quelques-uns des Religieux, qui furent édifiez de l'humilité de ſes ſentimens, comme il le fut de l'auſterité de leur vie. La diſpute en demeura là, & ces deux grands hommes ſe ſont depuis donnez toutes les marques d'une veritable union: „ C'eſt ainſi, „ dit l'Hiſtorien de M. l'Abbé de la Tra„ pe, que les différends devroient finir en„ tre des Chrétiens, ſur-tout entre ceux „ que leur rang ou leur caractere oblige de „ donner l'exemple." Le Pere Ruinart, ſans prétendre renouveller la même querelle, fait valoir en cet endroit les fréquentes approbations que les Papes ont données aux études qui ſe font dans l'Ordre de St. Benoît.

Ce même caractere de modération & de douceur dont on vient de parler, ſe retrouve encore dans les deux Ecrits que le Pere Mabillon a été obligé de faire pour maintenir les Benedictins dans la preſſeance ſur les Chanoines Reguliers aux Etats de Bourgogne. Ces Ecrits, qui ſont des Diſſertations ſçavantes ſur pluſieurs points d'Hiſtoire & de Droit, ont ſervi depuis de modele lorſqu'il s'eſt élevé de ſemblables conteſtations. La modération du ſtile y paroît jointe à la ſolidité des moyens, on cherche à convaincre les adverſaires, & non *pas à les bleſſer.*

Le

tous les honneurs que les perſon
fiées lui ont rendus, au rare aſſem
ne grande érudition, & d'une hu
core plus grande en ſa perſonne.
gueur de cet Extrait ne nous p
de ſuivre ici ſes autres Ouvrage
même étenduë. Il nous ſuffira
qu'après avoir donné le ſuplémen
plomatique, & quatre volumes
les Benedictines, il a été attaqué
de la maladie dont il eſt mort.
circonſtances de ſa maladie ſont
exactement. On y découvre un
merveilleuſe dans les douleurs l
guës, & une pieuſe fermeté aux
de la mort. Ce fut le 27. Decen
qu'il mourut. Le recit de ſa vi
le détail des devoirs funebres q
rendus, & des regrets univerſels

ſe vieilleſſe. Quantité de moyens pour élever, nourrir, guérir & faire profiter toutes ſortes d'animaux domeſtiques, comme Brebis, Moutons, Bœufs, Chevaux, Mulets, Poules, Abeilles & Vers à ſoye. Différens filets pour la pêche & la chaſſe de toutes ſortes de poiſſons, oiſeaux & animaux, &c. Une infinité de ſecrets découverts dans le Jardinage, la Botanique, l'Agriculture, les Terres, les Vignes, les Arbres; comme auſſi la connoiſſance des Plantes des Païs étrangers, & leurs qualitez ſpecifiques, &c. Les moyens de tirer tout l'avantage des Fabriques de Savon, d'Amidon, filer le Coton, & faire à peu de frais des Pierreries artificielles fort reſſemblantes aux naturelles; peindre en mignature ſans ſçavoir le deſſein, & travailler les baguettes ou étoffes établies nouvellement en ce Royaume, pour l'uſage de ce Païs, & pour l'Eſpagne, &c. Les moyens dont ſe ſervent les Marchands pour faire de gros établiſſemens; ceux par leſquels les Anglois & les Hollandois ſe ſont enrichis, en trafiquant des Chevaux, des Chevres & des Brebis, &c. Tout ce que doivent faire les Artiſans, Jardiniers, Vignerons, Marchands, Negocians, Banquiers, Commiſſionaires, Magiſtrats, Officiers de Juſtice, Gentilshommes, & autres d'une qualité & d'un emploi plus relevé, pour s'enrichir, &c. Chacun ſe pourra convaincre de toutes ces veritez, en cherchant ce qui lui peut convenir, chaque choſe étant rangée par ordre.

ordre Alphabetique comme les autres Dictionnaires. Par M. NOEL CHOMEL *Prêtre Curé de la Paroiſſe de S. Vincent de la Ville de Lyon.* Imprimé à Lyon aux dépens de l'Auteur, & ſe vend à Paris chez le Conte & Montalant Libraires, Quai des Auguſtins, 1709. in fol. 2. voll. I. vol. diviſé en cinq parties. 1. partie pagg. 136. 2. part. pagg. 108. 3. part. pagg. 94. 4. part. pagg. 52. 5. part. pagg. 56. II. vol. auſſi diviſé en cinq parties. 1. part. pagg. 136. 2. part. pagg. 156. 3. part. pagg. 52. 4. part. pagg. 116. 5. part. pagg. 68.

IL paroît d'abord ſurprenant qu'un Eccleſiaſtique ſoit l'Auteur de cet Ouvrage. La Medecine, l'Agriculture, la Chaſſe, la Pêche, l'art de tirer du profit de toutes ſortes d'animaux domeſtiques; les moyens dont ſe doivent ſervir les Marchands, Artiſans, &c. pour augmenter & conſerver leurs biens, ne paroiſſent gueres du reſſort d'un Curé, & ſur-tout d'un Curé comme M. Chomel, qui s'eſt toûjours fait une occupation ſerieuſe des devoirs de ſon état. Comment donc a-t-il pû, au milieu des ſoins que demande une nombreuſe Paroiſſe, travailler à un Dictionnaire auſſi étendu que celui-ci. C'eſt une difficulté que le Libraire lui-même nous explique dès l'entrée. M. Chomel, aujourd'hui Curé de S. Vincent à Lyon, après avoir paſſé quelque tem

temps dans le Seminaire de Saint Sulpice à Paris, fut choisi entre un grand nombre d'Ecclesiastiques, par Mr. l'Abbé Tronson son Superieur, pour administrer les biens dépendans du Château & Seminaire d'Avron près de Vincennes à une lieuë de Paris. Ce Château a dans sa dépendance beaucoup de bois, de vignes, de terres, & plusieurs fossez pleins d'eau où l'on nourrit des poissons: il y a outre cela une grande basse-cour, un très-bon colombier, un grand jardin potager; & aux murailles du clos de beaux espalliers; enfin tout ce qui peut contribuer ou à l'agrément, ou à l'utilité d'une maison de campagne.

C'est dans cet agréable séjour, nous dit-on, que M. Chomel a acquis la plus grande partie des connoissances dont il enrichit aujourd'hui le Public. Comme il vouloit remplir dans la derniere exactitude tous les devoirs de son emploi, il ne se contentoit pas de refléchir avant que d'entreprendre, il refléchissoit encore après avoir exécuté. Cette attention lui fit faire dans l'œconomie & dans l'art d'administrer les biens de la campagne, bien des découvertes qui avoient échapé jusqu'alors aux plus éclairez. Il communiqua ses découvertes au fameux M. de la Quintinie, qui lui donna de nouvelles lumieres, & qui fit de nôtre Auteur son éleve. Mr. Chomel joignit aux conversations d'un si habile homme, la lectu-

re

re des meilleurs Livres. Il lût entr'autres les ruſes innocentes du Solitaire inconnu. Le moyen de devenir riche, par le fameux Paliſſy; le Jardinage d'Antoine Mizaud Medecin de Paris, contenant la maniere de cultiver les Jardins, les préſerver de toute vermine, & en tirer des remedes propres aux maladies des hommes, &c.

Pour ce qui regarde la Medecine, il n'eſt pas étonnant non plus que M. Chomel en ſoit inſtruit, vû qu'il a été Oeconome une grande partie de ſa vie d'un des plus fameux Hôpitaux de France, qui eſt le grand Hôpital de Lyon. Le nombre & les différentes eſpeces de maladies, que l'on traite dans cette Maiſon, lui donnerent lieu de s'inſtruire, & il ne manqua pas de profiter d'une ſi belle occaſion. Quand les Medecins faiſoient leur viſite, il s'y trouvoit pour l'ordinaire. Il remarquoit la qualité des maladies, la différence des remedes; & quand une ordonnance avoit réüſſi pluſieurs fois, il ne manquoit jamais de l'écrire pour s'en ſervir dans l'occaſion.

On remarque ici, que la Medecine eſt comme hereditaire dans la famille de l'Auteur, qui eſt petit-neveu de feu l'illuſtre M. de Lorme Medecin de Henri le Grand, de Louïs XIII. & de Louïs XIV. & qui a actuellement un frere Doyen des Medecins ordinaires du Roi, deux neveux Medecins, dont l'aîné eſt Docteur de la Fa-

culté

culté de Medecine de Paris, & Membre de l'Académie Royale des Sciences, l'autre Docteur en Medecine de l'Université de Montpellier, lequel a mis depuis peu au jour un Livre intitulé : *Universæ Medicinæ Theoriæ, pars prima, seu Physiologia ad usum Scholæ accommodata in tres tractatus divisa. Tractatum scilicet de principiis, de humoribus, & de vasis. Auctore Jacobo Francisco Chomel, Parisino, Doctore Medico Monspelienſi. Monspelii apud Honoratum Pech*, 1709.

On peut assurer, dit le Libraire, que les remedes qui se trouvent dans ce Dictionnaire sont des remedes éprouvez, & sur lesquels le Lecteur peut compter ; on nous en dit autant des autres secrets que le Dictionnaire renferme, & entr'autres celui de la multiplication des grains, qui paroît le plus extraordinaire. Ce qu'il y a de certain, c'est que l'Auteur en est comme assuré, puisqu'il s'offre à la page 6. de donner gratuitement des poignées de bled pour en faire l'épreuve. Il tient ce secret de feu M. le Prieur de la Perriere, comme celui-ci le declare lui-même dans un Livre imprimé à Paris en 1698. intitulé *le secret des secrets* : voici ce qu'il dit dans la derniere page. *M. Chomel Curé de Saint Vincent de Lyon, personne illustre & recommandable par sa pieté, connu de toute la Ville, lequel a établi & soûtient plusieurs* Communautez *avec succès, ayant fait ces expériences de concert a-*

vec

vec les mêmes perſonnes, diſtribuë les mêmes matieres.

M. l'Abbé de Vallemont, ajoûte-t-on ici, ſi célébre par la délicateſſe de ſa plume, & par la parfaite connoiſſance qu'il a des matieres de Phyſique, convient dans ſon Traité intitulé: *Les curioſitez de l'art & de la nature ſur la vegetation des grains*, que le ſecret de M. de la Perriere eſt le meilleur, mais qu'il eſt fâcheux qu'il n'ait été découvert à perſonne. Ce beau ſecret n'eſt pourtant pas perdu, comme on le peut voir par l'endroit du Livre de M. de la Perriere qu'on vient de citer; & ſi M. Chomel en a fait myſtere juſqu'à préſent, c'eſt parce que ſon ami ne le lui avoit confié qu'à condition qu'il ne le divulgueroit qu'après la mort de celui de qui il le tenoit. Or Mr. de la Perriere eſt mort en 1704. On nous avertit que c'eſt par le moyen de ces ſecrets & de beaucoup d'autres répandus dans ce Dictionnaire, que nôtre Auteur a établi & ſoûtenu des Communautez nombreuſes, & ſans ſes induſtries, remarque-t-on, l'on ne verroit pas à préſent ſur un ſi bon pied, la Maiſon de l'Enfant Jeſus, ou des Filles de la Communauté de S. Vincent, & celle du bon Paſteur. On ajoûte à tout ceci, que cet Auteur en a beaucoup appris de ſes Paroiſſiens, pour la plûpart Marchands de *Bois*, de Bled, de Vin, de Soye, &c. & dont il y a près de 30. ans qu'il eſt le Paſteur.

teur. En voila ſuffiſamment pour convaincre le Lecteur, que M. Chomel a pû mettre au jour un Ouvrage du caractere de celui-ci. Il n'eſt plus queſtion à préſent que d'en rapporter quelques exemples : voici ce qu'on trouve ſous la Lettre A au mot *Abondance*. „ Abondance de creme, on „ aura cette abondance ſi on met un lima„ çon rouge dans un pot où il y ait du „ lait : que ſi on met une pareille quanti„ té de lait dans un autre pot ſans y met„ tre de limaçon, on verra combien il y „ en aura plus dans l'un que dans l'autre.

„ Abondance de richeſſes dans le Roy„ aume de France, ou le moyen d'augmen„ ter ſes revenus de pluſieurs millions ; ce„ la ſe peut en augmentant les revenus des „ terres, & en faiſant que le bétail pro„ duiſe deux fois plus qu'il ne fait. Il y „ a une eſpece de brebis qui donnent deux „ agneaux par an, & deux fois plus de „ laine & plus fine que celles de France. „ Il y a auſſi des vaches qui donnent deux „ fois plus de lait & de beurre que les nô„ tres ; & pour les païs maigres il y a des „ chevres qui ont auſſi deux fois plus de „ lait que nos chevres communes, & dont „ le poil eſt fin & bon à faire des camelots. „ Il y a de tous ces animaux en France, „ qui ont bien réüſſi. Si on établit ces „ brebis par tout, on multipliera la laine, „ ſi on établit ces vaches & ces chevres on

„ multipliera le lait, le beurre & le froma-
„ ge. Cette race de brebis & de vaches
„ eſt venuë des Indes en Hollande, & de
„ Hollande en France il y a déja long-
„ temps, & elles y réüſſiſſent fort bien.
„ Les premieres furent amenées aux ma-
„ rais de Charante, & puis dans ceux d'Aul-
„ nix & de Poitou; on en a encore vû
„ chez des curieux aux Provinces voiſines.
„ Si la race de ces brebis étoit établie par
„ tout le Royaume, il y en auroit plus
„ qu'il n'y en a; elles en donnent deux
„ par an, & ſouvent quatre; ſecondement,
„ quand on n'en nourriroit pas plus qu'on
„ en nourrit préſentement, la France néan-
„ moins produiroit deux fois plus de laine
„ qu'elle n'en produit. Ces brebis en don-
„ nent deux fois plus que les nôtres, &
„ elle eſt plus fine, ainſi les draps dimi-
„ nuëront de prix, & tous les Ouvrages
„ de laine; l'étranger n'en apportera plus,
„ l'argent demeurera parmi nous, & ne ſor-
„ tira pas du Royaume. Si ces vaches en-
„ core, & ces chevres étoient établies par
„ tout, il y auroit deux fois plus de lait,
„ de beurre, de fromage qu'il n'y en a,
„ ces denrées diminuëroient de prix, les
„ ouvriers vivroient à meilleur marché,
„ & tout le menu peuple; ainſi leur tra-
„ vail ne coûteroit pas ſi cher, & le prix
„ de toutes les Manufactures du Royaume
„ diminuëroit; outre cela tout le pauvre
„ peu-

„ peuple vivroit plus à ſon aiſe. La plû-
„ part ne mange que du pain ſans une goû-
„ te de ſoupe, ſans beurre, ſans lait, ſans
„ fromage, principalement dans les Faux-
„ bourgs de Paris, j'y en ai vû nombre;
„ on peut multiplier cette manne, le Roi
„ en ſera beni à jamais par tous ces mal-
„ heureux, qui menent une vie languiſſan-
„ te. Il eſt facile de faire l'établiſſement
„ de ces beſtiaux par tout le Royaume,
„ ſans qu'il en coûte rien au Roi ni au peu-
„ ple. M. Chomel tâche de le faire voir,
& il répond auparavant à quelques objec-
tions qu'on peut faire ſur ce ſujet: nous
paſſons tout ce qu'il dit là-deſſus.

„ *Abondance de vin.* On multiplie le
„ vin d'une maniere qu'une piece en fera
„ trois par le moyen de quelques drogues
„ qu'on met dans un tonneau de bon vin,
„ comme celui de Macon, pour donner
„ lieu à la fermentation de l'eau qu'on y
„ mettra à proportion du vin qu'on y pren-
„ dra, à l'inſtar de l'encre perpetuelle
„ qu'on prend dans un vaiſſeau où on met
„ du vin à proportion de l'encre qu'on a
„ ôtée, après pourtant que les drogues
„ qu'on y a miſes ont fermenté quelques
„ jours: & de la même maniere encore
„ que dans un vaiſſeau de bon vinaigre,
„ où il y a une mere qui fait fermenter
„ le vin qu'on y met en la quantité du
„ *vinaigre* qu'on a pris; de même l'eau
„ qu'on

„ qu'on met dans un tonneau de bon vin „ où on a mis certaines drogues, par le „ moyen de leur fermentation qui s'y fait „ perpetuellement, comme il eſt facile de „ le connoître en prêtant l'oreille après „ avoir ôté le bondon, de même, dis-je, „ cette eau ſe change en vin.

Il s'agit de ſçavoir ce que c'eſt que ces drogues qui ont la vertu de convertir l'eau en vin, mais M. Chomel ne les nomme pas. Il avertit ſeulement que ce ſont des drogues ſaines & ſalutaires, qu'il en mangera en préſence des perſonnes qui en voudront uſer, qu'on les trouvera à Paris chez..... & à Lyon chez..... les noms ſont en blanc; „ qu'on en donnera gratuitement „ à certaines perſonnes, non pas à toutes, „ parce qu'il y en a qui pourroient en faire „ un mauvais uſage, comme certains Ca- „ baretiers & autres qui vendent du vin à „ bouteilles; qu'après qu'on l'aura expéri- „ menté, on conviendra pour un prix „ honnête pour chaque fois qu'on pourra „ en avoir beſoin; qu'on ne communique „ pas ce ſecret, parce qu'il a été donné à „ une Communauté de filles pour les aider „ & ſoûtenir, & faire la charité à pluſieurs „ filles qui n'ayant pas de quoi être Reli- „ gieuſes, ſe retirent dans cette Commu- „ nauté.

Sous la lettre P. au mot de Pain, voici ce qu'on trouve: „ Pour faire du pain

„ beau-

„ beaucoup plus ſubſtantiel que l'ordinaire,
„ prenez le ſon que l'on a bluté, & le
„ mettez dans une chaudiere d'eau, & le
„ faites bouillir, puis le paſſez, & paîtriſ-
„ ſez vôtre pain de cette eau, blanche, il
„ ſera beaucoup plus ſubſtantiel, & vous
„ aurez un quart plus de pain qu'à la fa-
„ çon ordinaire.

Autre Pain, qui outre qu'il eſt plus excellent, ſe garde plus d'un mois que l'ordinaire:
„ Prenez des citrouilles & les faites cuire
„ dans de l'eau juſqu'à ce que l'eau ſoit
„ pâteuſe, & de cette eau de citrouille cui-
„ te paîtriſſez vôtre farine, & en faites du
„ pain, il ſera très-excellent, il augmen-
„ tera d'un quart, & ſe gardera plus d'un
„ mois que le pain commun.

Pain dont un morceau peut ſubſtanter huit jours un homme ſans manger autre choſe: „ Prenez quantité de limaçons, &
„ leur faites vuider leur mouſſe, puis les
„ faites ſecher, & les reduiſez en poudre
„ déliée, de laquelle vous ferez un pain,
„ duquel un homme avec un morceau peut
„ être huit jours ſans manger.

Sous la lettre L. à la page 54. on trouve toutes les proprietez de la plante appellée *Agnus caſtus*, laquelle paſſe pour être bonne aux perſonnes qui ont à vivre dans la continence. Ce que M. Chomel rapporte là-deſſus contient cinq grandes colonnes. Il dit que feu M. de la Barmondiere Curé de

de S. Sulpice de Paris, ſçachant la vertu de cet arbre, en fit compoſer des opiates & des conſerves qu'il diſtribuoit à ceux & à celles qui en avoient beſoin : on ajoûte que M. de la Barmondiere avoit appris ce ſecret de ſon predeceſſeur M. Olier Curé de S. Sulpice, Inſtituteur, Fondateur, & premier Superieur du Seminaire de S. Sulpice. M. Chomel demande ſi ce remede n'eſt point nuiſible à la ſanté. Il répond, que de tous ceux à qui il en a donné, non ſeulement perſonne ne s'en eſt plaint, mais que tous s'en ſont bien trouvez, comme on le peut voir, dit-il, par une très-grande quantité de Lettres qui lui ont été écrites ſur cela. Ce remede, demande-t-il encore, ne peut-il point tellement éteindre la chaleur naturelle, qu'il empêche l'effet du mariage; je réponds que non, dit M. Chomel, „ il ne fait qu'affoiblir ces mou-„ vemens pour un temps, en ſorte qu'il „ en faut reprendre lorſqu'on en reſſent un „ nouveau beſoin. Mais ce remede eſt-il „ univerſel & propre pour tous les tem-„ péramens ; je réponds qu'oui, ajoûte „ M. Chomel; & comme Dieu a fait un „ remede univerſel, qui eſt le ſené, pour „ purger toutes ſortes de perſonnes de quel-„ que tempérament qu'elles ſoient; de mê-„ me a-t-il fait ce remede pour reprimer la „ luxure dans toutes ſortes de perſonnes; & „ en cela, dit-il, il faut admirer la Provi-

„ den-

„ dence divine, qui a pourvû à un remede
„ général pour une maladie générale.

„ Quelle eſt la doſe de ce remede, &
„ quand le faut-il prendre. Je réponds
(c'eſt toûjours M. Chomel qui parle)
„ que la doſe eſt la même pour tous ſelon
„ qu'on la diſtribuë : mais il eſt à remar-
„ quer, que ſi une priſe ne vous guérit
„ pas après quelques jours, il en faut re-
„ prendre une ſeconde fois, & continuer
„ ainſi de temps en temps, juſqu'à ce qu'on
„ ne reſſente plus de ces mouvemens fâ-
„ cheux. Pour le temps qu'on le doit
„ prendre, c'eſt le matin deux heures a-
„ vant que de manger, ou bien le ſoir,
„ pour le moins deux ou trois heures après
„ le ſouper. Où trouvera-t-on ce remede ?
„ Je réponds, que c'eſt chez MM. les A-
„ potiquaires, ou à la Cure de S. Vincent
„ à Lyon, où on n'en donne qu'à Meſ-
„ ſieurs les Curez, Confeſſeurs & Reli-
„ gieux.

M. Chomel avertit, que la Sœur Infirmiere des Filles de la Communauté de S. Vincent à Lyon ſçait faire la compoſition de ce remede ; qu'il n'y a gueres que trois arbres d'*Agnus caſtus* dans Lyon, mais que les Filles de S. Vincent en ont élevé pluſieurs dans leur clos.

Pour donner une idée plus entiere de ce Dictionnaire, nous remarquerons qu'il contient, avec toutes les autres matieres,

des inſtructions ſur les principaux devoirs de la Morale Chrétienne. Par exemple, à la lettre P. aux mots de Prêtre & de Prédicateur on trouve quelles ſont les obligations des Prêtres & des Prédicateurs, & un examen général de tous les pechez qui regardent leur profeſſion. A la lettre M. au mot de Magiſtrat, tout de même quelles ſont les obligations des Magiſtrats. Au mot de Miſſionnaire, quels ſont les devoirs des Miſſionnaires. A la lettre S. au mot de Superieur, tout ce que les Religieux & les Religieuſes ſont obligez de faire pour s'aquitter des obligations de leur état.

L'Auteur n'oublie pas même les Profeſſions ſerviles, & ſa charité s'étend à tout, ainſi qu'on le peut voir aux mots de Valet de Chambre, de Laquais, de Servante, de Chartier, de Poſtillon, &c.

Hiſtoire de Scanderbeg Roi d'Albanie, par le R. P. DU PONCET *de la C. de J.* A Paris chez Jean Mariette, ruë S. Jacques aux Colonnes d'Hercule, 1709. in 12. pp. 591.

LEs perſonnes verſées dans l'Hiſtoire n'ignorent pas tout à fait qu'il y a eu un Roi d'Albanie nommé Scanderbeg, qui s'eſt acquis beaucoup de réputation dans la guerre : mais peu de gens ſçavent le détail de ſes actions. Et cette ignorance vient de

de ce que nous n'avons sur ce sujet qu'un seul Ouvrage de la premiere main, qui est le Livre de Marin Barlet Prêtre d'Albanie, lequel ayant vécu au même siécle que son Heros, s'est crû obligé de le faire connoître à la posterité. Si on a de la peine à comprendre comment il ne s'est trouvé qu'un seul Auteur qui ait pris soin de parler d'un si grand homme; il faut se ressouvenir qu'après la mort de ce Prince l'Albanie fut entierement soumise aux Turcs, & que dans leur propre païs personne n'auroit osé écrire l'Histoire des batailles qu'il avoit gagnées contre eux, ni relever une gloire qu'il avoit acquise à leurs dépens. Barlet est donc celui de tous les Auteurs, qui a donné une plus longue histoire de la Vie de Scanderbeg, & en même temps celui auquel on doit le plus se fier. Car avant que d'embrasser l'état Ecclesiastique, il avoit porté les armes contre les Turcs, apparemment sous ce Prince; & ce qui doit sur toutes choses donner créance à ce qu'il dit, c'est que s'il eut hazardé des faits fabuleux, les personnes qui avoient vû de leurs yeux tout ce qui s'étoit passé, & dont la plûpart étoient encore en vie lorsqu'il écrivoit, n'auroient pas manqué de s'inscrire en faux contre le Livre, & d'en confondre l'Auteur.

En faisant valoir la fidelité de cet Historien, le P. du Poncet nous avertit, qu'il n'a

„ que le Lecteur n'attend pas, &
„ peuvent que l'impatienter; plusi
„ conſtances dans ſes narrations qu
„ omettre, & qui ne méritoient
„ tre rélevées; des digreſſions do
„ ques-unes tiennent preſque un L
„ tier de ſon Ouvrage; des moral
„ invectives, des mouvemens path
„ qui ſont plus d'un déclamateur q
„ Hiſtorien. C'eſt ce qui m'a
„ miné, ajoûte le P. du Poncet,
„ ſervir de ſon Livre que comme
„ moires qui me fourniroient la
„ de mon Ouvrage, me reſervant
„ çonner d'une maniere plus conf
„ goût & au genie de nôtre ſié
„ m'eût moins coûté de la tradu
„ à-mot, que d'en faire de tels
„ & je puis dire, que d'avoir à ti

des circonſtances eſt accompagné ici de l'exactitude & de la juſteſſe dans le ſtile. On s'inſtruit avec d'autant plus de plaiſir, que les faits ſont grands par eux-mêmes, & qu'ils ſont écrits avec agrément.

Il y a dans la Vie de Scanderbeg un nombre prodigieux de batailles qu'il a données, & autant de victoires qu'il a remportées. Cette ſuite d'évenemens également heureux, eſt peut-être ce qui a donné lieu à l'incrédulité de quelques Auteurs, dont le P. du Poncet ſe plaint. Nous ne pouvons dans cette abondance de matiere que prendre au hazard quelques traits de cette Vie pour exciter le Lecteur à en chercher tout le détail dans la ſource.

Comme le Heros dont on donne l'Hiſtoire porte le titre de Roi d'Albanie, l'Auteur commence par expliquer ce que c'eſt que ce païs. On donnoit autrefois ce nom à une Province de l'Aſie ſituée à l'Occident de la Mer Caſpienne, arroſée par le fleuve Cirus qui ſe jette dans cette Mer. Depuis que les Turcs s'en ſont rendus maîtres, elle a changé de nom, & n'eſt plus connuë aujourd'hui que ſous celui de Quirie. Les Peuples qui occupoient cette contrée en ayant été chaſſez par les Turcs, ſe retirerent en Grece vers le Golphe de Veniſe, & donnerent leur nom au païs où ils s'établirent, comme la France a tiré le ſien des Francs, *Fondateurs de cette Monarchie*; & parce que

que ce païs étoit alors connu ſous le nom d'Epire, qui n'eſt aujourd'hui qu'une partie de la baſſe Albanie, de-là eſt venu qu'on lui a donné indifféremment l'un & l'autre de ces noms, & que ceux qui l'habitent ont été appellez tantôt Albanois, tantôt Epirotes.

Amurat II. Empereur des Turcs entreprit de la ſubjuguer au commencement du XV. ſiécle. Elle avoit alors pour Roi Jean Caſtriot, qui s'y oppoſa inutilement. Il falut ceder à la force, & accepter la paix aux conditions qu'il plut au vainqueur d'impoſer. La plus dure de celles qu'Amurat exigea de ce Roi fut, que pour répondre de ſa fidelité il lui remettroit en ôtage ſes 4. fils, dont le 1. s'appelloit *Repoſe*, le 2. Staniſe, le 3. Conſtantin, & le 4. George. Ce fut ce dernier à qui on donna le nom de Scanderbeg lorſqu'il fut circoncis avec ſes autres freres par les ordres d'Amurat, contre la promeſſe qu'avoit faite cet Empereur de les laiſſer en pleine liberté de profeſſer la Religion Chrétienne.

Scanderbeg avoit à peine dix-huit ans qu'il fut chargé par Amurat du commandement de cinq mille chevaux. Ses premieres campagnes lui acquirent beaucoup de réputation. Il ſe ſignala auſſi en pluſieurs combats ſinguliers. Amurat le regardoit déja comme le premier de ſes Généraux, & le ſeul qu'il croyoit capable de

faire

faire les conquêtes qu'il projettoit. Il s'étoit déja défait par le poiſon des trois freres de ce Prince, & ne l'auroit pas plus épargné qu'eux, ſans les eſpérances ambitieuſes qu'il fondoit ſur lui. Le Roi d'Albanie étoit mort; les Peuples ſouhaitoient ardemment que Scanderbeg ſon fils vengeât ſes pertes, & regagnât ſes Etats. Ce fils y devoit naturellement être excité par ſon propre cœur, & par les facilitez qu'il avoit d'y réüſſir. C'en étoit plus qu'il ne faloit pour inſpirer à Amurat des défiances & des ſoupçons que l'ambition faiſoit taire, mais qu'elle n'étouffoit pas. Le parti qu'il crût devoir prendre pour ſe raſſurer, fut de ſonder les diſpoſitions de Scanderbeg dans un entretien particulier. Il affecta de lui dire, que s'il étoit las de l'état de dépendance, il lui rendroit le Royaume de ſon pere, ou lui laiſſeroit en Souveraineté quelque Province de l'Empire plus opulente & d'une plus grande étenduë que l'Albanie; qu'à la verité il ſouhaiteroit fort cependant de le garder encore quelque temps à ſon ſervice pour lui aider à ſe tirer avec honneur des entrepriſes où il étoit engagé: mais qu'au reſte, tant qu'il ſeroit auprès de lui il ne lui manqueroit rien de ce qui pouvoit rendre la fortune d'un particulier heureuſe & éclatante. Scanderbeg démêla l'artifice de ce diſcours, & rendit le change à *Amurat*. Il lui répondit avec une ſinceri-

té apparente, qu'il comptoit rétrouver e
lui ſon pere & ſes freres, & que tant qu'
ſeroit auprès de ſa perſonne il s'eſtimero
plus heureux que d'être rétabli dans ſa p
trie, & de poſſeder un Royaume; qu'il
toit encore trop jeune pour ſe charger d
gouvernement d'un Etat; qu'il faloit com
mencer par les travaux & les fatigues de
guerre; qu'il eſtimoit la Royauté, ma
qu'il la compteroit pour rien s'il ne la de
voit qu'à la naiſſance ou à la faveur; &
qu'il vouloit s'en rendre digne par toute
les voies d'honneur qui pouvoient y con
duire: „ Ne penſez donc, Seigneur, ajou
„ ta-t-il, qu'à m'ouvrir le champ de l
„ gloire; envoyez moi contre vos ennemi
„ & qu'après les victoires que j'eſpere rem
„ porter ſous vos auſpices, je puiſſe obte
„ nir de vôtre eſtime ce que vous vou
„ driez que je reçûſſe dès à préſent de vô
„ tre généroſité."

Cette réponſe calma un peu les agitation
d'Amurat, ſans pouvoir les faires ceſſer
Il confia ſes Armées à Scanderbeg, & con
tinua ſes conquêtes par la valeur de c
digne Chef: mais plus il remportoit d'a
vantages ſous ſa conduite, plus il appréhen
doit de ſouffrir le premier de la puiſſanc
du Général, & du credit qu'il s'étoit ac
quis dans les Armées. Scanderbeg de ſo
côté diſſimuloit ſes projets, juſqu'à ce qu'
ſe crût en état de les faire éclater avec ſûre

Les instances secretes que lui faisoient continuellement les Albanois pour venir se mettre en possession de ses Etats, lui firent enfin souhaiter d'en trouver bien-tôt l'occasion. Amurat l'avoit envoyé de nouveau contre les Chrétiens. On étoit à la veille d'une action générale. Scanderbeg résolut de profiter de la conjoncture pour secouër le joug. Il confia son secret à des Officiers dont il étoit sûr, & convint avec eux que lorsque le combat seroit engagé, ils feindroient de plier comme ne pouvant soûtenir les efforts de l'ennemi, & se renverseroient sur le corps que commandoit le Bacha; que cette défaite apparente ne manqueroit pas de jetter le desordre parmi les Turcs, & d'encourager les Chrétiens; que dans ce trouble il se saisiroit d'un Secretaire d'Amurat, lequel étoit auprès du Bacha, & le contraindroit le poignard à la gorge d'écrire des Lettres au Gouverneur de Croye au nom d'Amurat, & scellées de son Sceau, par lesquelles il seroit enjoint à ce Gouverneur de remettre la Place entre les mains de Scanderbeg, & de lui en ceder le Gouvernement.

La chose fut executée suivant le projet. L'Armée des Chrétiens vint fondre sur celle des Infideles. Scanderbeg, après quelque résistance, feignit d'être obligé de reculer; & comme on n'étoit pas accoûtumé à le voir fuïr, son exemple persuada qu'il

qu'il n'y avoit plus de reſſource, & mit tout le reſte de l'Armée en deſordre. Il fut attentif dans le trouble à ſe ſaiſir du Secretaire d'Amurat, & le força à écrire au nom de l'Empereur & avec ſon Sceau au Gouverneur de Croye, pour lui ordonner de remettre à Scanderbeg le Gouvernement de cette Ville Capitale. Avec cette précaution, & ſans autre ſecours que celui de trois cens hommes qu'il avoit engagez dans ſon parti, il s'avança diligemment vers l'Albanie, & avertit les peuples de ſon arrivée. La Lettre qu'il s'étoit fait donner par le Secretaire d'Amurat produiſit ſon effet dans la Ville de Croye qui étoit la Capitale du païs. Le Gouverneur lui ceda ſa place & ſe retira; & quand il fut une fois maître de la Capitale, il ne douta pas qu'il ne vint aiſément à bout des autres Villes. C'étoit déja un grand avantage que le cœur des peuples fût pour lui. Il tâcha d'abord de les affermir dans leurs diſpoſitions par des Lettres qu'il écrivit, & par des aſſemblées qu'il indiqua. Enſuite il compoſa une Armée aſſez forte pour chaſſer les garniſons Turques qui reſtoient dans quelques Places, & en très-peu de temps toute l'Albanie ſe rendit à lui, & le reconnut pour Souverain.

Amurat fut étrangement ſurpris d'apprendre ces révolutions. Il ſe répentit cent fois de n'avoir pas ſuivi les conſeils de ſa défian-

fiance, & d'avoir épargné un ennemi qu'il avoit tant de ſujets de craindre. Il entreprit du moins de s'en venger, & d'employer contre lui toutes ſes forces. Scanderbeg qui s'étoit bien attendu à cette guerre, ſe prépara à la ſoûtenir, & la ſoûtint en effet avec tant de courage & de bonheur, que quoi qu'elle ait duré très-long temps, & qu'il y ait eu un nombre prodigieux de batailles, il a toûjours été victorieux malgré l'extrême inégalité des forces. Nous nous en tiendrons à cette idée générale dans cet Extrait, pour laiſſer au public le plaiſir de lire dans ſa nouveauté le détail de tant d'actions memorables que lui préſente le Livre.

Extrait des Lettres écrites aux Journaliſtes ſur les nouvelles de Litterature.

DE NAPLES.

MONSIEUR de Vico vient de publier une Diſſertation intitulée, *de noſtri temporis ſtudiorum ratione.*

DE ROME.

M. Ficoroni s'eſt propoſé de critiquer le *Diarium Italicum* du P. de Montfaucon, & cette Critique vient de ſortir de deſſous *la preſſe.* Ceux qui l'ont lûë en trouvent le ſtile barbare.

M.

M. l'Abbé Vignoli s'applique depuis long-temps à ſa recherche des Memoires des Papes depuis Leon III. juſqu'à Clement VII. & cet Ouvrage doit contenir pluſieurs vol. Le premier Tome eſt tout prêt, & l'Auteur ne tardera point à le rendre public. Cet Auteur croit que M. le Blanc s'eſt trompé dans ſa Diſſertation ſur les Monoyes qui ont été frappées à Rome ſous Charlemagne & ſes ſucceſſeurs. M. l'Abbé Vignoli prétend, qu'encore que ces Monoyes portent les noms & les têtes de ces Princes, ce ſont cependant les Papes qui les ont fait frapper.

M. Bernin vient de publier le 4. Tome de ſon Hiſtoire des Héréſies.

DE LUCQUES.

Il paroît ici un petit Ouvrage qui a été compoſé par trois Seigneurs de Genes pour défendre les chanſons & les autres vers de Petrarque, contre ce que M. Muratori en a dit dans ſon Livre de la perfection de la Poëſie.

DE FERRARE.

On a publié un Dialogue dans lequel l'Auteur, qu'on croit être M. le Docteur Jo Antoine Vaccati, prend la défenſe des Poëtes du Ferrarois contre le juge que M. Muratori en a porté dans ſo vre de la perfection de la Poëſie.

DE PADOUE.

On a commencé à imprimer l'Ouvrage in 4°. qui porte pour titre; *Anecdota græca quæ ex Ambrosianæ Bibliothecæ codicibus nunc primum eruit, in latinum vertit, notis ac disquisitionibus auget L. A. Muratorius.* Ce volume contient, 1°. des vers de Saint Gregoire de Nazianze qui n'avoient pas encore été imprimez. 2°. Quelques-uns de Fermus Evêque de Cesarée, qui vivoit du temps du Concile d'Epheſe. 3°. Quatre Lettres de Julien l'Apoſtat, & la fameuſe Lettre attribuée au Pape Jules I. Outre les Notes M. Muratori y a joint deux Diſſertations qui ſont dédiées l'une au P. de Montfaucon Benedictin, & l'autre à M. Boivin Profeſſeur Royal & Garde de la Bibliotheque du Roi.

DE ZURICH.

On a trouvé depuis peu dans la Forêt de Limpurg pluſieurs Monumens antiques, entre leſquels il y a deux ſtatuës de Mercure chacune avec une coquille aux pieds, un bœuf, deux porcs, un bâton de Sacrificateur, & quelques inſtrumens dont on ſe ſervoit autrefois dans les Sacrifices. Tout cela étoit accompagné de quelques oſſemens, & d'une Medaille dont la tête & l'Inſcription ſont entierement effacées. M. Meyer Recteur du College de Winterthur a donné

donné une explication Allemande de tous ces Monumens. Il croit qu'il y a eu un Sacrificateur d'inhumé dans l'endroit où ils ont été trouvez.

M. Mutach a fait imprimer une Conference des Coûtumes de la Republique de Berne, avec le Droit Romain. C'eſt un in 4°. écrit en Allemand.

Il paroît un autre Livre Allemand qui eſt intitulé : *Remedes approuvez contre les pechez abominables de Sion, démontrez par l'augmentation de la connoiſſance de l'amour & de la crainte de Dieu, par M. Jean Jac. Notzlin*, in 4°.

DE GENEVE.

On imprime ici * un Ouvrage poſthume de feu M. Butini, connu par deux vol. de Sermons qu'il a donné au Public. Cet Ouvrage contient la Vie de J. C. in 4°.

DE MOSCOVIE.

M. Jaworowki Patriarche de ce Royaume, publia en 1704. un Ouvrage ſur les ſignes qui doivent préceder la fin du monde & la naiſſance de l'Antechriſt. Ce Livre a donné lieu à un petit Ouvrage dans lequel un Anonyme s'eſt propoſé de prouver, que l'Antechriſt étoit déja né. M. Jaworowki en a fait un autre pour répondre à l'Anonyme, & ce dernier eſt intitulé : *Brevis reſponſio ad famoſum ſcriptum de nato his temporibus*

* Chez Fabri & Barrillot. Les mêmes Libraires ont auſſi imprimé les Sermons de M. Butini après la mort de l'Auteur.

poribus Babyloniæ Antichriſto. L'Anonyme eſt fort maltraité dans cette Réponſe. L'Auteur le ſuit pied à pied, & les preuves qu'il employe pour le refuter, ſont tirées la plûpart de S. Chryſoſtome & de S. Jean Damaſcene. Quoi que cet Ouvrage ſoit fort oppoſé au Syſtême des Proteſtans, il n'eſt pas cependant conforme à la doctrine de l'Egliſe Catholique. L'Auteur eſt fort attaché aux ſentimens de l'Egliſe Grecque; & ſur la fin de l'Ouvrage il avertit ceux de ſa Communion d'être toûjours en garde contre ceux qui veulent les attirer à la Religion Romaine.

Le Czar a fait bâtir un Hôpital magnifique dans un des Faubourgs de Moſcou, où il y a à préſent environ 300. malades tant de l'un que de l'autre ſexe. On y a ménagé une grande ſalle octogone dans laquelle M. Bidloo Docteur en Medecine, & Directeur de cette Maiſon, fait des Leçons d'Anatomie & de Chirurgie quatre jours la ſemaine, ſçavoir, le Lundi & le Mardi, le Jeudi & le Vendredi. Cette Salle contient 300. perſonnes, & on y fait ſouvent des demonſtrations d'Anatomie ſur le corps humain; & dans le mois de Decembre dernier on en fit une où Sa Majeſté Czarienne aſſiſta avec toute ſa Cour. Les murailles de cette Salle ſont couvertes de peintures, d'emblêmes & de vers latins. *Dans l'endroit* le plus élevé de la voûte on

voit

renferme plusieurs singularitez
comme des enfans qui ont deux
d'autres animaux monstrueux. O
il y a une Apoticairerie bien garni
boratoire, & un Jardin rempli d'a
& plantes utiles & curieuses.

Malgré le tumulte que la guerre
ce Royaume, le Czar a fait faire
lande de nouveaux Caracteres Mo
& de nouvelles Presses qu'il a fa
ter à Moscou au commencement
née 1708. Ces nouveaux Caracter
chent fort des Caracteres gothique
puis que ces Presses roulent, on a
blié les Livres suivans en langue M
te : 1. les Homelies de S. Chrysost
les Epîtres de Saint Paul, in fol. a
tême de Geometrie avec figures :
vre particulier qui parle des Ligne
fig. in 4. un autre qui traite du

Lettres, & dans lequel l'Auteur apprend les regles qu'il faut obſerver dans les Lettres, ſelon les perſonnes auſquelles on les adreſſe. Les autres Sçavans ſont tous occupez à rendre les meilleurs Auteurs en Langue Moſcovite. Les uns traduiſent Quinte-Curce, & les Auteurs que nous appellons Claſſiques; les autres l'introduction à l'Hiſtoire par Puffendorf; les autres les Hieroglyphes du P. Kircher : enfin chacun s'employe à faire naître le goût des Sciences dans un païs où il ſembloit qu'elles ne devoient jamais avoir aucun accès.

DE HOLLANDE.

M. d'Almeloveen Profeſſeur à Harderwic, travaille à retoucher les Vies des Etiennes qui ont été imprimées en Angleterre depuis peu. Cet Auteur y doit faire quelques additions. Il a auſſi augmenté & embelli les Faſtes Romains, il les a rangez dans un meilleur ordre, & l'édition qu'il en promet ſera plus ample & plus correcte que toutes celles qui ont paru juſqu'ici.

M. Meyer Profeſſeur en Theologie dans l'Univerſité d'Harderwic, & connu par un Ouvrage qu'il nous a donné ſur les Fêtes des Hebreux, vient d'achever un nouveau Syſtême de Theologie, & il ſe propoſe de le publier inceſſamment.

DE LONDRES.

On vend ici un in fol. contenant les Remarques que M. Hil a faites dans ſes Voya-

ges en Turquie, en Ethiopie, en Egypte, dans la Paleſtine & dans l'Arabie.

On a publié auſſi une troiſiéme Edition des Poëſies des Comtes de Rocheſter, & de Roſcommon, augmentée de quelques Pieces d'autres Auteurs. A la tête de ce Recueil il y a une Lettre de M. de S. Evremond à la Ducheſſe Mazarin, laquelle contient un abregé de la Vie du Comte de Rocheſter; mais on doute que cette Piece ſoit de M. de S. Evremond.

On a fait une nouvelle Edition en Gallois de la Liturgie de l'Egliſe Anglicane: elle eſt très-correcte, & munie de l'Approbation des Evêques du Païs de Galles.

M. Mortlock publiera un Recueil complet des Ouvrages de feu M. Stillingfleet Evêque de Worceſter, s'il reçoit aſſez de ſouſcriptions pour fournir à une partie conſiderable des frais de l'impreſſion. Ce Recueil ſera ſix vol. in fol. à la tête deſquels on trouvera la Vie de l'Auteur.

On reçoit auſſi des ſouſcriptions pour l'impreſſion des Oeuvres de feu Samuel Johnſon, connu par la Vie de Julien l'Apoſtat, & par les peines qu'il a ſouffertes à l'occaſion de cet Ouvrage, comme on pourra l'apprendre par la Vie de cet Auteur qui ſe trouvera à la tête de ce Recueil.